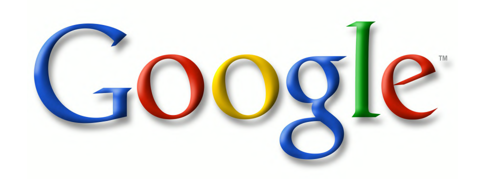

Google


v.2
BUHR A
a39015 01808010 4b









HISTOIRE
DE FRANCE.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI

JUSQU'AU TRAITÉ DE PAIX DU 20 NOVEMBRE 1815.

PAR M. GALLAIS, Jean Pierre

POUR SERVIR DE SUITE A L'HISTOIRE DE FRANCE
DE M. ANQUETIL.

SECONDE ÉDITION.

Tros, Rutulus-ve fuat, nullo discrimine habebo.
VIRG.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,
RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N°. 17.

M. DCCCXXI.

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI

JUSQU'AU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LE 18 FRUCTIDOR AN 5 JUSQU'AU 18 BRUMAIRE AN 8.

1797. — 1799.

CETTE quatrième époque de l'interrègne, que nous devons en même temps regarder comme la dernière de l'anarchie, est celle qui nous coûte le plus à décrire, parce-que nous y retrouvons réunies toutes les calamités de la révolution, sans aucun de ces actes de dévouement généreux, et d'audace singulière, qui, de temps à autre, jettent un grand intérêt sur ses premières parties, et une sorte d'éclat sur les acteurs.

1797. Vue générale.

Ici, nous voyons des débats sans intérêt, des ambitieux sans talent, des crimes

1797. sans motif, des malheurs qui n'inspirent aucune pitié ; rien qui nous dédommage de cette longue série de crimes et d'inepties que nous aurons à reprocher au gouvernement, et du triste spectacle d'un peuple avili, dégradé, frappé par tous les fléaux de la guerre civile et de la guerre étrangère, et courbé, pour la deuxième fois, dans le court espace de six ans, sous le joug humiliant d'une tyrannie tout à-la-fois atroce et méprisable.

Déportations. Ce double caractère se fit sentir dans la vengeance que le directoire exerça contre ses ennemis, le lendemain de leur défaite. Tandis qu'on les précipitoit dans les cachots de la tour du Temple, on délibéroit dans le conseil du Luxembourg sur la peine qu'on leur infligeroit : l'un des directeurs opina à la mort ; l'autre à une détention perpétuelle dans une prison d'état ; le troisième à la déportation dans les déserts de Synamary. Ce dernier avis fut adopté.

En conséquence, le 21 fructidor les prisonniers, au nombre de seize, furent extraits de la tour, *renfermés dans des cages de fer*, et conduits ainsi à Rochefort. Ce n'étoit pas assez de les tenir renfermés, on ne leur épargna sur la route ni les insultes, ni les mauvais traitements. Chaque soir on les tiroit de leurs cages

pour les jeter sur une poignée de paille, dans les cachots reservés aux plus grands scélérats. Arrivés à Rochefort, on les entassa dans l'entrepont d'une corvette, où, privés d'air, ils ne reçurent, pendant cinquante-deux jours d'une pénible navigation, pour toute nourriture que de mauvais biscuit, et pour boisson que de l'eau corrompue. 1797.

Ils étoient tous malades, et dans un état affreux de dépérissement, quand ils arrivèrent à Cayenne. On les mit à l'hôpital sous une garde militaire. Les sœurs hospitalières qui régissoient la maison leur prodiguèrent, avec le plus tendre empressement, tous les secours dont ils avoient un pressant besoin. Tous les habitants de la ville joignirent à ces secours charitables les témoignages d'un vif intérêt.

A peine furent-ils rétablis que le commissaire du gouvernement, nommé Jeannet, digne exécuteur des ordres du directoire, leur signifia brutalement celui de se rendre sans délai dans les marais de Synamary, situés à trente lieues de Cayenne. C'étoit un pays inculte et malsain, qu'*ils devoient assainir en le cultivant*, leur dit avec un affreux sourire le citoyen Jeannet.

La plupart retombèrent malades en y ar-

[illegible] bâtiment qu'on [illegible] et arrivèrent en

[illegible] Marbois, Lafont-Ladebat, [illegible] quelques autres avoient refusé [illegible] hasards de leur fuite. Ils [illegible] en rompant leur ban, de sa[illegible] familles à leur salut person[illegible] espéroient d'ailleurs que le jour de [illegible] ne tarderoit pas à luire pour eux [illegible] pour la nation. Ils s'abusoient : le [illegible] de la justice étoit encore éloigné.

Pour ne plus revenir sur cet affligeant sujet, nous dirons que des seize déportés à la Guyane en vertu de la loi du 19 fructidor, six ont péri sur la terre de leur exil (2); huit sont parvenus à s'évader (3); et les deux autres obtinrent, en 1799, la permission de revenir en France (4).

Le directoire avoit eu d'abord le projet, mais il n'eut pas le courage de relever les échafauds de Robespierre. Ce fut pour ne

(1) M. Aubry, député, et Letellier, domestique et fidèle compagnon de M. Barthélemy, moururent dans la traversée.

(2) M. de Murinais, maréchal de camp; le marquis de Rovère, Bourdon de l'Oise, procureur; Tronçon-Ducoudray, avocat, tous les quatre députés; MM. Lavilleheurnoy, ancien maître des requêtes, et Brottier, prêtre et professeur de mathématiques.

(3) Les généraux Pichegru, Willot, Ramel; MM. Barthélemy, et Letellier, son domestique; Delarue, Aubry et Dossonville.

(4) MM. Barbé-Marbois et Lafont-Ladebat.

pas s'exposer à soulever la nation par la vue de ces sanglants appareils, qu'il se détermina à envoyer mourir à la Guyane, les députés, les émigrés, les prêtres, et tous ceux que, sous le nom de *royalistes*, il vouloit sacrifier à sa sûreté. Il les y envoyoit *par cargaisons*. Dans le mois de janvier 1798, il en fit partir à la fois cent quatre-vingt-treize, qui furent jetés comme des cadavres sur cette terre dévorante, et qui ne se servirent de la bêche qu'on remit en leurs foibles mains que pour creuser leur fosse (1). 1797.

Situation de la France après le 18 fructidor.

La journée du 18 fructidor remit la France au point où elle étoit avant celle du 9 thermidor, c'est-à-dire sous le joug de la terreur : elle rouvrit les cachots de Robespierre, rétablit les tribunaux révolutionnaires sous le nom de *commissions militaires*, rappela dans les administrations les héritiers de Marat, d'Hébert et de Danton, chassa de France cent mille propriétaires, et désabusa pour toujours les patriotes simples et honnêtes du régime républicain.

Les conseils, avilis et mutilés, n'étoient

(1) La Guyane françoise étoit renommée depuis long-temps pour son terrain marécageux et son air malsain. Parmi les reproches que mérite l'administration de M. de Choiseul, celui d'y avoir envoyé périr huit ou dix mille François n'est pas encore oublié ; et le directoire s'en souvint à propos.

1797. plus que l'ombre vaine d'une représentation nationale. Prosternés devant le directoire, ils ne craignirent pas de se rendre les ministres de son despotisme, décrétant ses volontés, rapportant les décrets qui gênoient son pouvoir, laissant les finances et les armées à sa disposition, et voulant bien prendre sur leur compte les charges d'une tyrannie dont le directoire recueilloit tous les bénéfices : mais celui-ci, composé d'hommes sans élévation comme sans énergie, ne sut pas profiter des avantages de sa position, et n'osa jamais tout ce qu'il pouvoit.

Pour remplacer MM. Carnot et Barthélemy, il venoit de s'adjoindre MM. Merlin de Douai, et François de Neufchâteau ; l'un jurisconsulte érudit, et fameux dans la révolution par sa *loi sur les suspects ;* l'autre, homme de lettres, connu par des succès de collége ; et tous les deux également déplacés à la tête du gouvernement.

Ainsi la république n'existoit plus que de nom. Les conseils recevoient du directoire les ordres qu'ils devoient lui donner. Le directoire avoit remplacé le comité de salut public, et marchoit sur ses traces. Telle étoit notre position à la fin de l'année 1797.

Pour un système nouveau il fallut de nouveaux hommes. Les administrateurs

furent destitués partout, et remplacés 1797.
par les créatures du directoire. La constitution lui donnoit le droit de destituer, mais celui de nommer appartenoit aux colléges électoraux : il s'en empara. Plus il sentoit la fragilité de son existence, plus il voulut multiplier les supports autour de lui. En brisant avec violence les barrières que la constitution lui donnoit, autant pour protéger que pour circonscrire son pouvoir, il s'étoit mis dans la fâcheuse nécessité d'en chercher d'autres, et de se défendre par tous les moyens que la ruse et la force mettoient tour à tour à sa disposition. Aussi, depuis le 18 *fructidor,* jusqu'au 18 *brumaire,* le gouvernement ne fut qu'une anarchie constitutionnelle.

La nouvelle de cette révolution ne parvint aux armées qu'avec l'agrément et sous le couvert du directoire. Elle fut très-mal accueillie dans celle du nord, et très-bien dans celle d'Italie; depuis un an, on ne cessoit d'agiter celle-ci en y semant les plus fortes préventions contre les *conseils.* Du reste, Buonaparte apprit la même nouvelle sans étonnement, et sans rien changer à ses plans.

Il avoit promis son appui aux vainqueurs : il tint parole. Peu de jours avant le combat, ceux-ci lui avoient écrit: « Nous

1797. nous jetons dans vos bras : nos intérêts sont les mêmes : vous seul avez le moyen de nous sauver. »

Cette étrange ouverture le rendoit l'arbitre des destinées de la France : il le sentit ; mais il sentit, en même temps, qu'elle étoit irrégulière, et pouvoit entraîner sa perte. Si les conseils lui en avoient fait une semblable, il l'eût acceptée sans hésiter. Il l'attendit, mais en vain. Les conseils dédaignèrent de recourir à cette honteuse ressource.

Le général se tenoit alors renfermé dans le château de Montebello comme dans un fort inaccessible, n'y recevant que ses familiers, travaillant beaucoup, employant cinq ou six secrétaires, envoyant des courriers de tous côtés, et dictant des lois au pape, au roi de Sardaigne, au sénat de Gênes, à la république cisalpine. Il espéroit pouvoir bientôt en dicter à la France. Se croyant délaissé, et peut-être même deviné par les conseils, il accepta les propositions du directoire, et lui envoya le général Augereau avec une division de son armée.

Buonaparte étoit assurément plus dissimulé qu'on ne l'est communément à son âge : cependant il ne l'étoit pas assez pour échapper à tous les regards. Il y avoit dans son armée, comme à Paris, des

hommes qui l'observoient, qui le suivoient pas à pas, qui ne se fioient nullement à ses paroles, et qui n'étoient pas tellement éblouis par l'auréole de sa gloire militaire, qu'ils n'entrevissent très-bien le but de sa politique, et qui ne doutoient pas que ce but ne fût le pouvoir suprême. Ce n'est pas ici une simple conjecture que nous émettons; c'est un fait dont nous pourrions offrir la preuve dans l'*Histoire du* 18 *fructidor* (1) que nous publiâmes dans le temps, s'il nous étoit permis de nous citer nous-mêmes. Mais nous ne nous dispenserons pas de citer, à l'appui de ce fait, une lettre écrite, trois mois après le 18 fructidor, par ce même général Augereau, qui ne servit que trop fidèlement ses projets lors de cette fatale journée. L'importance de cette pièce doit en faire excuser la longueur. 1797.

Augereau, général en chef de l'armée d'Allemagne, à l'adjudant-général Isard.

Au quartier-général d'Offembourg, 10 frimaire an 6.

« Il paroît, mon cher général, que le voile se déchire, et que le héros B...... a toute la mine d'un brouillon ambitieux,

(1) *Histoire du* 18 *fructidor, ses causes et ses effets*; 2 vol. in-8°. Hambourg, 1799.

1797. qui ne s'est servi de l'ascendant de sa réputation gigantesque et peu méritée que pour sacrifier à ses intérêts particuliers ceux de la république et des peuples de l'Europe. Il y a sans doute à Paris un grand nombre d'hommes assez éclairés pour l'avoir pénétré. Mais à quoi sert-il qu'ils le jugent, s'ils n'ont pas le courage de le démasquer....... ?

« L'homme qui, aux portes de Rome, a empêché le pape d'en partir, a-t-il voulu la liberté de l'Italie ? et ce malheureux Piémont ! qu'en dirons-nous ? N'est-ce pas lui qui a mis ses infortunés habitants vingt fois en mouvement, et les a toujours livrés à la cour de Turin pieds et poings liés ? N'est-ce pas lui qui, dans la dernière et la plus déplorable catastrophe qu'ils aient éprouvée, a offert des troupes pour les écraser ; qui a été le témoin bénévole de l'horrible boucherie qu'on en a faite ? Mais ce qui fait frémir, ce que j'aurois peine à croire, si je ne l'avois vu de mes yeux, c'est qu'au moment où ces malheureux, dispersés, poursuivis, menacés du supplice, cherchoient un refuge chez leurs voisins, il leur a fait fermer les portes de la Cisalpine, et les a repoussés vers l'échafaud.

« Qu'on consulte enfin tous les vrais patriotes de l'Italie, et l'on verra combien

il est justement abhorré ; qu'on voie si partout les nobles et les prêtres, qu'il a constamment caressés, n'occupent pas toutes les places ; qu'on me dise ensuite ce qu'il faut penser de ses principes ! 1797.

« Mais comment, surtout, cet infâme traité de *Passeriano* n'a-t-il pas excité une indignation universelle ? Comment se fait-il que personne n'ait encore osé l'examiner ? Est-il supportable de voir tout le monde se taire ? On cherche à colorer cette donation inique des états vénitiens ! On n'a donc pas réfléchi sur l'absurdité de détruire une république à laquelle il suffisoit de donner une forme démocratique, pour en faire un état puissant, qui, par sa position, sa population, ses richesses, ses relations commerciales, l'homogénéité de ses éléments, offroit cent fois plus de ressources et de défense que cette pauvre *Cisalpine*, avorton informe, qui n'a ni base, ni consistance, ni armée, ni places fortes, ni union, ni esprit public ; qui est composée d'éléments hétérogènes, toujours prêts à se dissoudre : qui a pour voisins le pape, le roi de Sardaigne et l'empereur : encore a-t-on soin d'emmailloter, ou plutôt de garotter cet enfant mort-né. On y comprime les amis de la liberté, dont l'amour seul pouvoit garantir ce pays : mais on ne l'y laissera pas naître.

1797. « On ignore donc à Paris que des députés de Venise venoient pour réclamer auprès du directoire ; qu'ils eurent l'imprudence de manifester l'objet de leur mission, et que Buon...... les fit arrêter ? que c'est Murat, ce fidèle et servile exécuteur de ses ordres, plus digne de figurer à la tête d'une bande de sbires, qu'à celle d'une troupe républicaine, qui fut chargé de les arrêter ; qui le fit et qui s'en vante ? Ces députés disoient : « Nous avons encore trente millions pour faire révoquer l'acte infâme qui nous condamne à l'esclavage. » O ignominie ! la liberté se vend à Paris !

« Je n'ai pas encore vu qu'on se soit élevé contre l'article 14 du même traité : monument de tyrannie, où deux gouvernements stipulent entre eux la convention horrible de s'entr'aider et de se maintenir mutuellement contre le peuple.

« Il faut se souvenir qu'après le 18 fructidor, mon aide-de-camp Deverine ayant été envoyé auprès de lui par le directoire, il lui dit *que le directoire donnoit trop de latitude aux réunions patriotiques*. « Ces gens-là, ajoutoit-il, ne me pardonneront jamais d'avoir empêché la révolution du Piémont : s'ils prennent le dessus, ils feront mon procès. »

« Tu sais de quelle manière il est passé sous mes fenêtres ; et tu diras là-dessus

ce que tu voudras. Mais ce que tu ne sais pas, c'est que toute la ville de Strasbourg est indignée de sa conduite ; et qu'hier plusieurs personnes sont venues me trouver pour me dire de prendre mes précautions ; qu'un homme qui avoit déjà commis un assassinat sur un général de division, dans la forêt de Lestrelle, auprès d'Antibes, pourroit bien en commettre un second sur un général en chef. 1797.

« Aujourd'hui on m'assure, et cela paroît certain, qu'il travaille à se former un parti à Paris. Je ne le crois pas bien redoutable ; mais il ne faut pas que le gouvernement sommeille. Je pense surtout qu'il seroit bon de le surveiller à Rastadt. Vois Garat et Syeyes, il faut leur révéler ces mystères d'iniquité, etc.

« Adieu, tout à toi,

« *Signé* AUGEREAU (1).

« *P. S.* Tu n'oublieras pas de faire part au gouvernement d'une observation bien essentielle. On se propose de donner l'Italie à Berthier ; l'Hanovre à Masséna ; les côtes de Brest à Buon......... ; Paris est cerné par ce moyen ; et moi l'on m'exile en Portugal avec trente mille patriotes !

(1) On trouve dans cette lettre l'explication de la conduite équivoque du général Augereau dans la journée du 18 brumaire et pendant l'invasion des cent jours.

1797. Ceci me semble un trait de lumière. Tu connois la versatilité de Masséna ; il sert indifféremment le dieu d'Israël et celui des Philistins, etc..... »

Paix de Campo-Formio.

Cependant Buonaparte, profitant des avantages que lui assuroient ses victoires, et, encore plus, le besoin qu'on avoit de sa protection, signa de son propre mouvement le *traité de Campo-Formio*, le jour même que le directoire renversoit et fouloit aux pieds la constitution de l'an 3.

Dans tout autre temps, une nouvelle comme celle de la paix eût excité en France une joie universelle. Celle-ci fut à peine remarquée, et ne fit pas plus de sensation qu'un bulletin ordinaire ; soit que la révolution du 18 *fructidor* eût tari les sources de la joie publique ; soit qu'on se défiât d'une paix signée sous d'aussi funestes auspices.

En l'annonçant à la tribune des cinq-cents, le député Jean Debry (1) prononça une mauvaise amplification de collége, dans laquelle il prodigua des éloges au directoire, des injures aux royalistes, et des mensonges au public. Le député Riou (2),

(1) M. Jean Debry a fait oublier par la sagesse de son administration dans le département du Doubs, les fautes graves qu'il commit dans la convention, dont il étoit membre, en qualité de député du département de l'Aisne.

(2) M. Riou, député du Finistère au conseil des cinq-cents, et depuis préfet du Cantal.

comparant Buonaparte à César, demanda *que ce jeune héros, l'admiration de ses contemporains et des siècles à venir*, fût déclaré avoir bien mérité de la patrie. 1797.

Par ce traité, que souscrivirent, au nom de l'empereur d'Allemagne, le marquis de Gallo, le comte Louis de Cobentzell, le comte Maximilien de Morfeldt et le baron Degelman; au nom de la république françoise, Buonaparte, général en chef, il fut stipulé ce qui suit :

1°. L'empereur renonce pour lui et ses successeurs, en faveur de la république françoise, à tous ses droits et titres sur les provinces belgiques. La république françoise possédera ces provinces à perpétuité;

2°. L'empereur consent à ce que la république françoise possède, en toute souveraineté, les îles ci-devant vénitiennes, savoir : Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure et Cérigo;

3°. La république françoise consent à ce que sa majesté l'empereur possède, en toute souveraineté, l'Istrie, la Dalmatie, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, etc.;

4°. L'empereur reconnoît la république cisalpine comme puissance indépendante : cette république comprend la Lombardie autrichienne, le Bergamasque, le Bres-

1797. san, le Cremasque, le Mantouan, le Modenois, la principauté de Massa et Carrara, et les trois légations de Bologne, Ferrare et la Romagne ;

5°. L'empereur s'oblige à céder le Brisgau au duc de Modène, en indemnité des pays que ce prince possédoit en Italie, etc........

Le jour que la paix fut publiée à Paris, on annonça en même temps qu'une armée, qui se rassembloit sur les côtes de la Manche, prendroit le nom d'*armée d'Angleterre*, seroit commandée par le général Buonaparte, « *et iroit punir de sa perfidie ce cabinet de Londres, qui aveugle encore les cours, au point d'en faire les esclaves de sa tyrannie maritime.* C'est à Londres, ajoutoit la même proclamation, c'est à Londres que l'on fabrique les malheurs de l'Europe ; c'est là qu'il faut les terminer.

« Ce n'est pas tout : pour régler la paix du continent, un congrès va se rassembler à Rastadt : citoyens, vous recueillerez dans peu le fruit de tous vos sacrifices : *la paix générale sera bientôt assise sur des bases inébranlables.* »

Avec la meilleure volonté du monde, il étoit difficile de croire à la paix générale, quand on annonçoit une guerre à outrance

avec l'Angleterre. Dans le fait, on ne croyoit alors ni aux dispositions pacifiques ni à la bonne foi du directoire. 1797.

Buonaparte avoit chargé le général Berthier et le citoyen Monge d'apporter le traité de Campo-Formio aux directeurs.

« Le général Berthier, disoit-il dans sa lettre, est une des colonnes de la république, et un des plus zélés défenseurs de la liberté:il n'est pas une victoire de l'armée d'Italie à laquelle il n'ait contribué. Le citoyen Monge est célèbre par ses connoissances et son patriotisme; il a fait estimer les François par sa conduite; il a acquis une part distinguée dans mon amitié : nous devons aimer les savants et protéger les sciences...... »

Buonaparte ne tarda pas à suivre ses deux envoyés. Il vint à Paris, moins encore pour y jouir de sa gloire, que pour étudier l'esprit public et s'assurer du terrain sur lequel il se proposoit dès lors de jetter les fondements de sa future élévation. Avant d'y arriver, il passa par Rastadt, où il ouvrit les conférences du congrès, et signa avec les plénipotentiaires de l'empereur un traité secret par lequel celui-ci s'obligeoit à faire évacuer par ses troupes les villes de Mayence et d'Ehrenbrestein. Buonaparte à Paris.

A Paris, il affecta de voir très peu de

1797. monde, de se dérober à l'enthousiasme public, d'éviter les endroits fréquentés, de sortir rarement et toujours sans suite.

Le 20 frimaire an 6 (11 décembre 1797), il sortit de sa retraite mystérieuse pour se montrer au public en grande pompe, et aller offrir au directoire la ratification du traité de paix de Campo-Formio. Il fut reçu au Luxembourg, au bruit du canon, par les directeurs qui étoient en grand costume, et entourés des ministres, des autorités constituées du département, des membres du corps diplomatique et de tous les officiers de l'état-major.

Après un hymne à la liberté, qui fut exécuté par le conservatoire de musique, *le jeune héros s'avança avec calme et modestie* (1), accompagné des ministres des relations extérieures et de la guerre, et suivi de ses aides-de-camp. Le ministre des relations extérieures parla le premier et dit :

« Citoyens directeurs,

« J'ai l'honneur de vous présenter le général Buonaparte, qui apporte la ratification du traité de paix conclu avec l'empereur.

« En nous apportant ce gage certain de

(1) Paroles extraites du *Rédacteur*, journal officiel du directoire.

la paix, il nous rappelle malgré lui les innombrables merveilles qui ont amené un si grand événement. Mais qu'il se rassure : je veux bien taire en ce jour tout ce qui fera l'honneur de l'histoire et l'admiration de la postérité. Je veux même ajouter, pour satisfaire à ses vœux impatients, que tous les François ont vaincu avec lui, et qu'ainsi sa gloire est la propriété de tous. 1797.

« Quand je pense à tout ce qu'il a fait pour se faire pardonner cette gloire, à ce goût antique de la simplicité qui le distingue, à son amour pour les sciences, à ses lectures favorites, *à ce sublime Ossian qui semble le détacher de la terre*, loin de redouter ce qu'on voudroit appeler son ambition, JE SENS QU'IL NOUS FAUDRA PEUT-ÊTRE UN JOUR LE SOLLICITER ET LE PRESSER DE SORTIR DE SA STUDIEUSE RETRAITE; la France entière sera libre, et peut-être lui ne le sera jamais : telle est sa destinée. »

La fin de ce discours étoit une espèce de prédiction, qui ne fut pas assez remarquée.

Buonaparte, prenant alors la parole, dit :

« Citoyens directeurs,

« Le peuple françois, pour être libre, avoit les rois à combattre. Pour obtenir

1797. une constitution fondée sur la raison, il avoit dix-huit siècles de préjugés à vaincre. La constitution de l'an 3 et vous avez triomphé de tous ces obstacles.

« La religion, la féodalité et le royalisme ont successivement, depuis vingt siècles, gouverné l'Europe; mais de la paix que vous venez de conclure, date l'ère des gouvernements représentatifs.

« Vous êtes parvenus à organiser *la grande nation*, dont le vaste territoire n'est circonscrit que parce que la nature en a posé elle-même les limites. Vous avez fait plus.

« Les deux plus belles parties de l'Europe, jadis célèbres par les arts, les sciences et les grands hommes dont elles furent le berceau, voient avec les plus grandes espérances le génie de la liberté sortir des tombeaux de leurs ancêtres (1).

« Ce sont deux piédestaux, sur lesquels les destinées vont placer deux puissantes nations.

« J'ai l'honneur de vous remettre le traité signé à Campo-Formio, et ratifié par sa majesté l'empereur.

« La paix assure la liberté, la prospérité et la gloire de la république.

(1) Il veut sans doute désigner ici la Grèce et l'Italie. Mais pourquoi la Grèce? Il n'en étoit pas le maître, ni le conquérant.

« Lorsque le bonheur du peuple françois *sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre.* » 1797.

Ce discours simple et précis fut écouté avec une grande attention, et commenté de mille manières. On remarqua surtout la dernière phrase. Les plus sages n'y virent qu'un vœu : d'autres y trouvèrent une prophétie que l'événement a justifiée.

Le journal officiel dit, à cette occasion : « On croit que le héros d'Italie est au comble de la gloire : elle ne fait que commencer. » Étoit-ce encore une prophétie ou bien une révélation ?

Barras, président du directoire, répondit au vainqueur de l'Italie par un discours excessivement plat et diffus. Nous n'en citerons que le premier paragraphe.

« Citoyen général,

« La nature, avare de ses prodiges, ne donne que de loin en loin des grands hommes à la terre : mais elle dut être jalouse de marquer l'aurore de la liberté par un de ses phénomènes ; et la sublime révolution du peuple françois, nouvelle dans l'histoire des nations, devoit présenter un génie nouveau dans l'histoire des hommes célèbres. Le premier de tous, citoyen général, vous avez secoué le joug

1797. des parallèles ; et, du même bras dont vous avez terrassé les ennemis de la république, vous avez écarté les rivaux que l'antiquité vous présentoit. »

Nous avons cité ce passage, d'abord pour établir avec une sorte de précision les rapports dans lesquels s'étoient placés le directoire et son général ; ensuite pour avoir occasion de remarquer que ce fut là le modèle et le premier essai de ces éloges pompeux, de ces comparaisons sans esprit, de ces flagorneries insipides dont Buonaparte fut l'objet pendant quatorze ans, et a fini par être la dupe.

Le ministre de la guerre présenta ensuite au directoire les généraux Joubert et Andréossy, porteurs du drapeau que le corps législatif avoit décerné à l'armée d'Italie en signe de la reconnoissance nationale. Sur ce drapeau on lisoit les inscriptions suivantes : D'un côté : *A l'armée d'Italie, la pâtrie reconnoissante ;* de l'autre :

« Cent cinquante mille prisonniers. — Cent soixante-dix drapeaux. — Cinq mille cinq cents pièces de canon. — Six cents pièces de campagne. — Neuf vaisseaux de ligne. — Douze frégates. — Dix-huit corvettes. — Armistices avec le pape, avec le roi de Naples, avec le duc de Parme et le grand-duc de Toscane. — Convention

de Montebello. — Traité de paix de Campo-Formio. 1797.

« — Donné la liberté aux peuples de la Lombardie, de Bologne, de Mantoue, de Gênes, de la mer Égée, de Corcyre, d'Ithaque, etc....

« — Envoyé à Paris les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, du Guerchin, du Titien, de Paul Véronèse, du Corrège, de Raphaël, dés Carraches, etc.... »

A cette pompeuse énumération des trophées du vainqueur, il en manquoit une autre un peu moins favorable à sa gloire, c'étoit celle des villes brûlées, des campagnes ravagées, des énormes tributs imposés à tous les peuples d'Italie, et des torrents de sang que tous ces trophées avoient coûté à la malheureuse humanité.

Toutefois, ce n'étoit pas sans de puissants motifs que le directoire enivroit d'éloges le vainqueur de l'Italie ; il avoit plus que jamais besoin de l'attacher à ses intérêts ; il s'étoit servi de son bras pour écraser le royalisme dans les conseils ; il prévoyoit le moment où il seroit forcé d'implorer son secours contre ces redoutables jacobins, qui devenoient plus menaçants de jour en jour. Conduite et situation du directoire.

Il continuoit de s'en servir pour tourmenter les prêtres, les parents d'émigrés, les royalistes ; mais lorsque les royalistes,

1797. les parents d'émigrés et les prêtres avoient réussi à désarmer leurs bourreaux par leur silence et leur humble posture, ceux-ci tourmentoient le directoire à son tour par leur insolence, leurs exigences, leurs désobéissances, par le pillage qu'ils exerçoient dans toutes les administrations, par les assassinats qu'ils commettoient impunément partout. Trop foible ou trop engagé avec eux pour les combattre ouvertement, le directoire cherchoit tantôt à les intimider par la crainte des royalistes, tantôt à les séduire par de belles paroles, de brillantes théories, des maximes de tolérance, des proclamations remplies de bienveillance. Jamais aucun gouvernement ne parla plus souvent, plus longuement et plus inutilement.

Chaque jour il répétoit : *Vous êtes sous l'empire d'une constitution libérale ;* on lui répondoit : Depuis le 18 *fructidor* il n'y a plus de constitution ; il disoit : *Conservez la liberté que vous avez conquise ;* on lui répondoit : De quelle liberté parlez-vous, quand vos cachots regorgent de prisonniers, et quand les déserts de Synamary sont peuplés de proscrits ? Il disoit encore : *Vous goûtez les douceurs de la paix ;* on lui répondoit : Vous venez de déclarer une guerre d'extermination à l'Angleterre, etc.

C'est ainsi que leur langage étoit sans cesse en contradiction avec leur conduite. Leur conduite, qu'aucun plan ne dirigeoit, qu'aucun talent n'illustroit, étoit également en contradiction avec le bon sens et la bonne foi : ils n'étoient fertiles qu'en mensonges, en calomnies, en guerre de chicane. S'ils avoient un propriétaire à dépouiller, ils l'accusoient d'avoir des parents émigrés; s'ils avoient un petit prince à déposséder, ils avoient une injure à venger; s'ils avoient une injustice à commettre, ils trouvoient une loi pour la justifier. Ils avoient remplacé les *grandes mesures de salut public* par les plus misérables subtilités de l'école. 1797.

De cette conduite il résulta que, quatre mois après son triomphe, le directoire n'auroit pas trouvé, dans toute la France, un seul homme sincèrement attaché à ses intérêts; il en fit la triste épreuve, lorsque, dans les assemblées primaires de l'an 6, il fut question de remplacer les députés proscrits par de nouveaux députés.

Il avoit si bien pris ses mesures pour écarter les royalistes de ces assemblées, qu'en effet il n'eut rien à craindre de ce côté-là. Mais il s'abusa étrangement, s'il avoit compté trouver l'autre parti dans ses intérêts.

Les assemblées primaires de l'an 6 of-

1798. Elections de l'an 6.

frirent le tableau le plus hideux de la démocratie en délire. Malgré la précaution que M. Merlin, président du directoire, avoit eue d'adresser aux électeurs une proclamation dans laquelle il leur disoit :

« Soyez aussi scrupuleusement attentifs à déjouer la funeste ambition de *l'exécrable régime de* 93, de ces dénonciateurs à gages, qui ne connoissent de république que celle qui s'environne de victimes et de bourreaux, pour qui tout ordre social est une servitude; qui, sentant bien qu'ils sont dénués de cette force morale qui commande l'estime et la confiance publique, parce qu'elle est le fruit de la probité et du sage empire des lumières, ne veulent que troubles et confusion pour cacher leur nullité sous les dehors populaires, en imposer à la multitude par des déclamations délirantes, et régner surtout par la terreur qu'inspirent leurs exagérations et leur cruauté, etc. »

Malgré l'hymne qu'ils firent composer pour *la fête de la souveraineté du peuple* (1), et dans lequel les notables du peuple chantoient :

Amis, nous allons de nos droits
En souverains faire l'auguste usage.

(1) Le 1er. germinal, jour de l'ouverture des assemblées primaires, étoit en même temps la fête de la *souveraineté du peuple*.

N'oublions pas que dans ses droits
Le *souverain* doit être le plus sage.
Que les amis du trône et ceux des échafauds
Ne conçoivent plus d'espérance :
Jurons que désormais les rois et les bourreaux
Ne régneront plus en France (1).

Le peuple souverain oublia cette année *que la sagesse faisoit partie de ses droits ;* ses assemblées ne furent que d'épouvantables cohues : la constitution de 1793 y fut hautement réclamée. Les vieux jacobins épanchèrent librement leurs vœux et leurs espérances. Les ombres de Marat et de Robespierre y furent invoquées. La mémoire de Gracchus Babeuf fut réhabilitée ; les directeurs furent partout signalés comme des traîtres, des tyrans, des ennemis de la république.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces saturnales, c'est que ces mêmes jacobins qui avoient aidé le directoire à faire la journée du 18 fructidor, déclarèrent hautement que cette journée avoit *tué la liberté* et *renversé la république.*

Les jacobins, habiles en révolution, ont pour principe de ne combattre jamais qu'un ennemi à la fois. Le directoire étoit alors celui qu'ils vouloient renverser ; et, pour l'attaquer avec plus d'avantage, ils se for-

(1) Ces vers peuvent donner la mesure de la raison de ceux qui les commandoient et du talent de ceux qui les composoient.

1798. tifièrent de toutes les haines que son ineptie ou sa tyrannie avoit excitées contre lui.

Un tel résultat devoit couvrir le directoire de confusion ; car il manifestoit son imprévoyance, et l'inconcevable aveuglement qui le livroit sans défense aux jacobins tout-puissants, lorsqu'il avoit dépensé toutes ses forces à faire la guerre aux royalistes, depuis long-temps désarmés.

Cependant M. Merlin, qui présidoit le directoire, ne se découragea pas ; il se souvint que, dans les lois que les triumvirs avoient commandées le 19 fructidor contre les royalistes, il y en avoit qui pouvoient également lui servir contre les jacobins. Mais, pour n'avoir pas à lutter ouvertement contre un ennemi qui vouloit et savoit se défendre, il eut recours à un expédient subtil, qui retarda de quelques jours la chute de son parti.

Dans tous les colléges électoraux où la majorité se déclaroit contre le directoire, la minorité reçut ordre de quitter l'assemblée, et de faire des nominations de son côté. Cet expédient tout-à-fait nouveau, lui réussit, mais en révélant le secret de sa foiblesse. Partout où les colléges électoraux se divisèrent, celui qui tenoit le parti du directoire, fut quatre fois moins nombreux que celui qui tenoit le parti des jacobins.

Les jacobins, qui s'attendoient à un autre genre de combat, se virent réduits à repousser la ruse par la ruse; et celle qu'ils employèrent dans cette occasion, paroîtra au moins fort extraordinaire : ils élurent des députés irréprochables. 1798. Séance 16 flore

Ce moyen, joint à l'avantage de la majorité, dont ils se glorifioient, pouvoit déconcerter les projets d'un adversaire qui n'auroit pas osé braver l'opinion publique. Mais le directoire osa tout : il admit tous les choix faits par la minorité, annula les autres : et, le 16 floréal, il adressa aux conseils un message, dans lequel, après avoir dit « que les élections de l'an 6 étoient le produit d'une conspiration anarchique, comme celles de l'an 5 l'avoient été d'une conspiration royaliste, » il ajouta :

« Constantes dans leur projet, les deux factions ont tour à tour employé Dumas et Vaublanc, Robespierre et Saint-Just, Willot et Pichegru.

« Pendant les élections de l'an 6, le bonnet rouge a remplacé la cocarde blanche; partout les voies de fait ont éclaté; les bureaux ont été partout livrés aux anarchistes.

« A Metz, les noms de Marat et de Babeuf ont été invoqués; à Vesoul on a demandé Barrère et Billaud; le sang a coulé à Marseille, à Vendôme, au Mans, à Pé-

1798. rigueux : à Avignon, on a saisi trois mille exemplaires de la constitution de 93.

« Paris étoit le point central de ce vaste complot. Dans une de ces assemblées on a proposé d'arracher le cœur d'un chouan, et le motionnaire s'est chargé d'exécuter ce forfait.

« Citoyens représentants, le salut public est dans vos mains; la grandeur des mesures que vous avez prises au 18 fructidor répond d'avance de celles que vous allez prendre dans cette occasion.

« *Signé* Merlin. »

Au mot de *Périgueux*, ville dont il étoit député, le citoyen Lamarque crut qu'il étoit personnellement désigné parmi les chefs du complot anarchique; et, montant à la tribune, il dit avec feu :

« Avez-vous remarqué, citoyens collègues, quel nouveau système de diffamation on invente pour jeter le désordre et la défiance parmi nous?

« J'entends dire que le temps des principes est passé, et que la *moralité* des élus doit être la règle de votre décision! mais c'est un blasphème politique.

« Et ce blasphème, déjà fort étrange, on ose l'appuyer d'un exemple plus étrange encore, de la journée du 18 fructidor.

« Ah! que ceux qui invoquent cette *fatale journée* en faveur de leurs projets

liberticides connoissent peu les hommes qui l'ont faite ! 1798.

« Oui, ceux qui ont concouru à cette journée ont versé des larmes de sang sur le plus nécessaire des triomphes ; ils ne se dissimuloient pas qu'ils mettoient la constitution et la liberté en danger ; mais il falloit prendre ce parti, ou laisser tomber la république, et ils ne pouvoient hésiter. L'ami de la patrie sait que des actes semblables ne peuvent être annuels, et que la liberté est à jamais perdue, si on les renouvelle. »

— « Seroit-elle perdue, s'écria Le Hardy, s'il n'étoit question que d'égorger ou de déporter des royalistes? Mais dès qu'on égratigne vos amis, vous criez que tout est perdu. »

L'apostrophe de Le Hardy étoit juste autant qu'indiscrète ; mais les plaintes de Lamarque n'en étoient pas moins dignes d'attention ; et l'observateur impartial pouvoit dès-lors jouir de l'embarras dans lequel s'étoient jetés les auxiliaires du 18 fructidor.

La contre-partie de cette journée n'en fut pas moins décidée, malgré les réclamations de Lamarque et des jacobins. Le conseil, ébranlé par les menaces du directoire, plus que par la crainte des anarchistes, nomma, pour examiner les élections, une commission composée de

1798. MM. Bailleul, Crassous, Le Hardy, Lemoine et Chenier, connus par leur dévouement aux intérêts du directoire.

Et, pour disposer les esprits à la scène qu'on préparoit, on couvrit les murs d'affiches, les unes plaisantes, les autres sinistres, mais toutes dans ce sens, que la conspiration royaliste de l'an 5 avoit mis le gouvernement dans la nécessité de faire le 18 *fructidor*, comme la conspiration anarchique de l'an 6 le mettoit dans celle de faire un 18 *floréal* (1).

On supposoit la parité exacte; et cependant elle ne l'étoit ni dans le principe, ni dans les effets; elle ne l'étoit pas dans le principe, puisque la conspiration royaliste n'avoit jamais été prouvée; elle ne le fut pas dans les effets, puisque les plus coupables, ou plutôt les seuls coupables, furent les moins punis.

Séance du 18 floréal. Le 18 floréal, M. Bailleul, rapporteur de la commission dont nous avons parlé plus haut, parut à la tribune, et commença par établir la nécessité de faire plier devant la force des événements les principes abstraits, « dont l'observance rigoureuse, dit-il, laisse le gouvernement sans

(1) Que de rapprochements viennent, malgré nous, se présenter ici à notre esprit! L'histoire remarquera un jour les nombreuses conformités entre les deux positions où se trouva la France dans les années 1798 et 1818 : les mêmes causes produisent les mêmes effets.

force et sans appui contre de hardis conspirateurs. » Il continue ainsi : 1798.

« La commission admet, comme fait positif, l'existence d'une double conspiration, celle des royalistes, qui est en permanence, et celle des anarchistes, qui est *intermittente* : ce fait reconnu doit servir de base à la conduite du conseil. Le conseil doit repousser également les élus anarchistes et les élus royalistes. Il faut séparer le bon grain de l'ivraie.

« Nous opposera-t-on les principes ? La commission repondra par le premier de tous, le *salut du peuple* : et quand les faits parlent, tout est dit.

« Vous avez donc à choisir entre trois partis :

« Admettre toutes les élections ;

« Casser toutes les élections ;

« Faire un choix dans les élections.

« Admettre toutes les élections, seroit introduire le chaos dans les conseils.

« Casser toutes les élections, seroit vous mettre en guerre avec les constitutionnels.

« Il ne vous reste qu'à faire un choix dans les élections.

« En conséquence, la commission vous propose le décret suivant. » Suit le décret en quatre-vingt-dix-huit articles, tendant à confirmer quelques choix, et à annuler les autres.

1798. Parmi ceux qui furent exclus, on remarquoit Antonelle, Barrère, Lamarque, Gaivernon, Robert et Thomas Lindet, Biauzat, Gaston, Fion, Lequinio, Delahaye, etc..... Ce n'étoit pas dans l'exclusion de ces hommes, tous connus par l'exagération de leur patriotisme, qu'étoit l'offense faite par le directoire à la prétendue souveraineté de la nation; l'offense étoit dans l'action elle-même, et dans le droit qu'il s'arrogeoit de *tailler et de trancher* dans la représentation nationale: cette témérité, au reste, n'étoit que la répétition du 18 fructidor; mais elle dut paroître au moins fort étrange à ceux qui, ayant joué comme acteurs dans la première pièce, ne devoient pas s'attendre à être sacrifiés comme victimes dans la seconde.

Après la lecture du décret, le plus profond silence régna pendant quelques minutes dans l'assemblée; mais tout à coup ce silence fut interrompu par une violente explosion: chacun prit parti pour ou contre le rapport; tous vouloient parler; tous parloient à la fois; on ne s'entendoit plus. Bientôt les menaces succédèrent aux cris, et les coups alloient suivre les menaces, quand, par une de ces transitions subites, qui ne sont pas rares dans les grandes assemblées, une réflexion jetée par hasard, mais d'un grand poids, calma

les esprits par une espèce d'enchantement. 1798.
Cette réflexion fut : *Nos ennemis nous regardent.*

Dès que le calme permit aux orateurs les moins passionnés de se faire entendre, Jourdan, Quirot, Calderon et plusieurs autres attaquèrent franchement le projet du directoire; mais nul ne l'attaqua et plus franchement et avec plus de force que Rouchon des Ardennes.

« Le premier et peut-être l'unique effet d'une telle mesure, dit-il, sera de soulever contre nous l'indignation de la France et le mépris de l'Europe.

« Je ne souffrirai point qu'on creuse ainsi notre tombeau : les lumières n'ont pas manqué à la commission, mais bien la volonté de voir : elle a fermé les yeux sur la véritable attaque, pendant qu'on en faisoit ici une évidemment fausse. On vous menaçoit de l'anarchie, lorsque le despotisme étoit derrière.

« Prenez garde, citoyens, de ressembler à ces oiseaux timides qui, pour éviter l'oiseau de proie, vont se jeter dans les serres de l'homme.

« Rappelez-vous que le cheval, ayant prêté son aide à l'homme, vit qu'il étoit enchaîné, au moment où il voulut se débarrasser de son auxiliaire.

« La funeste journée du 18 fructidor

1798. auroit produit d'autres effets, si le 19 on eût fermé ses registres.

« Je n'aime pas les anarchistes; mais, avec le projet qu'on vous commande, la session prochaine ne sera que le parlement de Paris. Je n'aime pas les assassins, mais je méprise souverainement les lâches qui ne savent qu'obéir au plus fort.

« Ces terroristes d'ailleurs, dont on vous fait si grand'peur aujourd'hui, n'ont-ils pas été les favoris, les protégés du gouvernement depuis le 18 fructidor? Pourquoi ne s'aperçoit-on de leur présence que depuis deux jours?

« Je me résume. Les élections ne sont ni entièrement bonnes, ni entièrement mauvaises; mais je soutiens qu'aucune n'a été libre, et je demande qu'elles soient toutes annulées. »

Jean Debry, Crassoux et Chenier défendirent le projet du directoire comme nécessaire au maintien de la république. « Avec ce projet, dit Chenier, je ne crains plus ni les royalistes, ni les anarchistes, ni les esclaves, ni les tyrans; je suis rassuré sur mon sort, sur celui de la France, sur celui des nations; soumettons-nous donc à la nécessité. »

Soumettons-nous, devint bientôt le cri général.

« Avant de nous soumettre, reprit La-

marque, permettez-moi, citoyens, de verser une larme sur le tombeau de la liberté ; vous connoissez tous mon patriotisme et mon désintéressement ; j'atteste le ciel que personne n'aime plus son pays que moi. Je voudrois le sauver, mais une main plus forte que la mienne l'entraîne à sa perte. » 1798.

On ne voulut croire ni aux pleurs de Lamarque, ni aux raisonnements de Rouchon des Ardennes. Le parti du directoire l'emporta, et son projet fut adopté.

Cette séance, connue dans les annales de la révolution sous le nom de *journée du 18 floréal*, ne nous paroît aujourd'hui qu'une comédie assez ridicule ; mais elle n'en étoit pas moins, dans ce temps-là, un de ces événements qui décidoient momentanément du sort de vingt-cinq millions d'hommes. La république fut sur le point de changer encore une fois de maître, et seroit inévitablement retombée sous le joug des *montagnards*, si le parti du directoire n'eût pas triomphé.

Ce gouvernement si foible, si mobile et si méprisable dans l'intérieur, n'en exerçoit pas moins au dehors une influence redoutable ; et il devoit cette influence au talent des généraux, à la valeur des armées, et à des succès inouïs.

Avant de quitter l'Italie, Buonaparte

1798. en avoit réglé les affaires ; il avoit fondé et institué la république cisalpine ; il en avoit nommé les principaux fonctionnaires ; il en avoit circonscrit le territoire ; et ce territoire contenoit la Lombardie, le Mantouan, le Bergamasque, le Bressan, les légations de Bologne et Ferrare, la Romagne, une partie de la Valteline, et une population d'environ trois millions d'habitants.

Trois mois ne s'étoient pas écoulés, que ce nouvel état avoit déjà contracté une dette de 60,000,000 de francs ; entretenoit une armée de cinquante mille hommes, montroit toute l'inquiétude des peuples libres et le besoin de piller, de s'agrandir, et de faire la guerre pour subsister.

Le roi de Sardaigne régnoit, ou plutôt tenoit encore sa cour à Turin ; mais de nombreux émissaires propagandistes agitoient le Piémont, jadis le pays le plus soumis de l'Europe, et préparoient par les plus criminelles manœuvres l'insurrection qui devoit bientôt chasser ce malheureux prince de sa capitale, et réunir ses états à la France. La même fermentation régnoit à Rome et à Naples.

Mouvements extérieurs. A Rome, le peuple commençoit à lire des brochures françoises, dans lesquelles on célébroit avec une sorte d'enthousiasme la gloire de ses ancêtres, l'amour

de la patrie, les noms de Scévola, de Brutus et de Caton. Et bientôt il ne respira plus qu'après la liberté républicaine; il prit en pitié le gouvernement pontifical; il insulta grossièrement le duc de Braschi, neveu du pape. 1798.

A Naples, la noblesse, mécontente de la cour, ne cachoit point le penchant qu'elle avoit pour les opinions françoises; les *Lazaroni* parmi lesquels le roi aimoit à se trouver, et vivoit trop familièrement, étoient devenus ses défenseurs, et lui avoient voué un attachement sans bornes. L'orage fermentoit sourdement; et dans ce pays, où les têtes semblent participer de la nature du sol, l'explosion devoit être d'autant plus terrible, qu'elle avoit été contenue plus long-temps.

L'Espagne, alors gouvernée par le prince de la Paix, s'étoit tout-à-fait rattachée au système qui, depuis un siècle, l'unissoit à la France. Les événements du 18 fructidor jetèrent quelques inquiétudes dans l'esprit du roi, parce que dans la déposition de Duverne de Presle, il étoit dit que les *conjurés* comptoient sur les secours de l'Espagne et sur les intelligences qu'ils s'étoient ménagées dans cette cour.

Le ministre en fut quitte pour des protestations et des désaveux. L'Espagne, par

1798. la politique qu'elle avoit adoptée, ne comptoit plus en Europe que comme une alliée obligée de la république françoise. Son monarque, serré dans les liens d'un traité contre nature, ne pouvoit ni les rompre, ni les maintenir sans péril. Son existence, déchirée par les troubles de sa famille et par les divisions de son ministère, se traînoit douloureusement entre les inquiétudes du présent et les terreurs de l'avenir.

Si du midi nos regards se portent vers le nord, nous verrons une multitude de princes et de républiques germaniques épuiser à maintenir leur paix avec le gouvernement françois, les ressources qu'elles auroient pu mieux employer à se défendre.

Il est difficile de concevoir aujourd'hui le motif qui sépara l'empire de son chef. On ne conçoit pas davantage la précipitation avec laquelle le chef lui-même consentit à signer le traité de Campo-Formio, qui, d'un trait de plume, lui enlevoit pour toujours la Belgique et ses états d'Italie. Mais il n'en reste pas moins démontré que le directoire, que nous avons laissé flottant entre les deux grands partis qui divisoient la France, affoibli, tremblant à chaque instant pour son existence, faisoit à son tour trembler toutes les puissances de l'Europe, hors l'Angleterre.

tique : ils voyoient se former l'orage qui devoit bientôt éclater sur leurs têtes, et leur causer des maux incalculables. 1798.

Le sénat de Berne répondit que cette affaire intéressant tout le corps helvétique, il ne pouvoit prendre aucune décision, sans l'avis de tous les cantons. Dans l'intervalle le cabinet de Londres leur rendit le service de retirer son ministre.

Les dispositions hostiles du directoire à l'égard de tous les souverains étoient mal déguisées sous l'apparence des protestations de paix, auxquelles personne n'ajoutoit foi. Des agents secrets, ou accrédités par lui, soulevoient partout les peuples contre leurs gouvernements, tandis qu'il faisoit semblant de négocier la paix au congrès de Rastadt.

Ce congrès s'ouvrit sous les auspices de la terreur qu'inspiroient à la fois les armes victorieuses de Buonaparte et la sombre politique du directoire. Congrès de Rastadt.

Les plans que l'on y discuta étoient arrêtés d'avance au palais du Luxembourg. L'impulsion générale étoit donnée ; les obstacles étoient combinés. Le corps germanique, séparé de son chef, étoit prêt à se d[illegible]e et [illegible]omber dans le gouffre d[illegible]ratio[illegible]çoise.

[illegible] se passoit en Suisse, [illegible]e, on conçoit à peine

1798. Par sa politique et par son intérêt, le gouvernement anglois devoit donc éloigner la paix, il devoit désirer la continuation de la guerre.

Quand les conférences de Lille furent rompues par la retraite de lord Malmesbury, un long manifeste des ministres anglois justifia leurs mesures, et accusa celles du directoire. Le directoire justifia les siennes, et accusa l'Angleterre de tous les maux qui pesoient sur l'Europe : et la lecture de ces deux pièces laissa chacun dans l'opinion qu'aucune des parties contractantes n'étoit de bonne foi.

De la Suisse. Tout devenoit sujet de querelles entre des gouvernements qui ne vouloient pas s'entendre. De tout temps les Anglois avoient entretenu un ministre plénipotentiaire en Suisse. M. Wikam, qui occupoit alors cette place, profitoit du voisinage de la France pour observer ce qui s'y passoit, et peut-être pour en augmenter les troubles et les embarras. Le directoire se trouvant gêné par ce genre d'espionnage, que l'usage autorisoit, fit signifier dans une forme dure et tranchante au canton de Berne, où résidoit M. Wikam, qu'il eût à congédier cet agent de l'Angleterre.

Les Suisses, qui avoient déjà reçu plusieurs ordres de cette nature, n'étoient pas sans inquiétudes sur leur situation poli-

tique : ils voyoient se former l'orage qui devoit bientôt éclater sur leurs têtes, et leur causer des maux incalculables. 1798.

Le sénat de Berne répondit que cette affaire intéressant tout le corps helvétique, il ne pouvoit prendre aucune décision, sans l'avis de tous les cantons. Dans l'intervalle le cabinet de Londres leur rendit le service de retirer son ministre.

Les dispositions hostiles du directoire à l'égard de tous les souverains étoient mal déguisées sous l'apparence des protestations de paix, auxquelles personne n'ajoutoit foi. Des agents secrets, ou accrédités par lui, soulevoient partout les peuples contre leurs gouvernements, tandis qu'il faisoit semblant de négocier la paix au congrès de Rastadt.

Congrès de Rastadt.

Ce congrès s'ouvrit sous les auspices de la terreur qu'inspiroient à la fois les armes victorieuses de Buonaparte et la sombre politique du directoire.

Les plans que l'on y discuta étoient arrêtés d'avance au palais du Luxembourg. L'impulsion générale étoit donnée ; les obstacles étoient combinés. Le corps germanique, séparé de son chef, étoit prêt à se dissoudre et à tomber dans le gouffre de la démocratie françoise.

D'après tout ce qui se passoit en Suisse, en Italie, en Allemagne, on conçoit à peine

1798. comment des négociateurs de bonne foi purent résider seulement huit jours à Rastadt ; comment il pouvoit entrer une idée de paix possible dans aucune tête, et une seule illusion sur l'avenir.

Personne n'ignoroit que, tandis qu'il fascinoit la cour de Vienne par une perspective d'agrandissement, le directoire avertissoit celle de Berlin de se garantir des projets de cette cour, comme destructeurs de la constitution germanique ; il offroit à la Prusse une extension de territoire en Bavière ; il promettoit en même temps à l'électeur de Bavière sa protection contre ce démembrement éventuel de ses états.

Il gagnoit les princes séculiers par l'attrait des sécularisations ; il amusoit le margrave de Bade, le duc de Wirtemberg, le landgrave de Hesse par des assurances d'indemnités aux dépens de leurs voisins.

La fin de cette comédie fut telle qu'elle devoit être et qu'elle avoit été prévue par tous les publicistes de l'Europe. Après avoir inutilement fatigué l'attention des spectateurs, les acteurs s'ennuyèrent de leur rôle, et se disposoient à prendre congé réciproquement les uns des autres au milieu de l'oubli général, quand un événement inattendu rappela sur eux l'attention publique.

Le traité de Campo-Formio étoit déjà rompu; dix-huit mois s'étoient à peine écoulés depuis sa signature, et la guerre avoit recommencé entre l'Autriche et la république. Le prince Charles, commandant l'armée autrichienne, fit signifier, le 28 avril 1799, aux trois plénipotentiaires françois, Bonnier, Roberjeot et Jean Debry de quitter, dans l'espace de vingt-quatre heures, le territoire occupé par son armée. Cet ordre leur fut remis à sept heures du soir ; à neuf heures, ils étoient prêts à partir. On leur offrit une escorte ; Jean Debry la refusa au nom de ses collègues. A dix heures ils sortirent de Rastadt avec leurs femmes, leurs secrétaires, leurs domestiques et tout leur bagage; leur marche étoit éclairée par des flambeaux. Ils étoient arrivés à un quart de lieue de la ville, sur les bords de la Murg, lorsqu'ils furent tout à coup assaillis par une cinquantaine d'hommes vêtus en hussards autrichiens, qui tuèrent Roberjeot et Bonnier, et donnèrent à Jean Debry un grand nombre de coups de sabre, dont un le blessa légèrement au poignet, et l'autre lui égratigna le nez.

1798.

Assassinat des plénipotentiaires françois.

Cet assassinat fit grand bruit en Europe, mais fut diversement interprété. Le directoire en accusa l'Autriche et l'Angleterre, fit crier *vengeance* de toutes parts,

1798. et publia une relation qui, si elle étoit vraie, ne laisseroit aucun doute sur la connivence de l'Autriche et de l'Angleterre dans cette affreuse violation du droit des gens.

De son côté, l'Autriche ne resta pas sans réponse; sa justification étoit facile, et trouva peu d'incrédules : elle consistoit dans un seul mot : *is fecit cui prodest.* L'Autriche n'avoit aucun intérêt à commettre ce grand crime.

Quels étoient donc les assassins? Un extrait du procès-verbal que l'Autriche fit publier au sujet de cet événement mettra les lecteurs à même de se former une opinion.

« Jean Debry erra toute la nuit, et arriva à Rastadt le lendemain, 29 avril, à sept heures du matin. Une foule immense courut au-devant de lui par sentiment d'humanité, plus encore que par celui de la curiosité naturelle à la multitude. Il étoit accablé de fatigue; ses habits étoient ensanglantés; il se plaignoit de ses blessures, et ne demandoit que du repos.

« Mais on vouloit de plus lui faire rendre justice. M. le comte de Goertz, ministre prussien, le fit conduire chez lui, et appela son chirurgien pour lui donner des soins. Jean Debry fit difficulté de se laisser vi-

siter par un homme de l'art, et s'en défendit long-temps, disant qu'il n'avoit besoin que de sommeil; mais, sur les pressantes sollicitations du comte de Goertz, il se rendit. Quand on vint à le déshabiller, on le trouva vêtu d'un habit, d'une redingote, de deux grosses vestes et de deux gilets; et l'on ne fut plus étonné de ce que les coups de sabre l'avoient épargné. Il avoit pour toutes blessures des contusions sur le dos, une blessure au poignet et une égratignure au nez; du reste, pas la moindre fièvre. 1798.

« Lorsque ces détails furent connus, on fut bien aise d'apprendre que sa vie ne couroit aucun danger; mais on conçut d'étranges soupçons sur les causes de la mort de ses deux collègues.

« Jean Debry étoit précisément celui qui la veille avoit refusé l'offre d'une escorte, celui qui avoit insisté pour que le départ eût lieu pendant la nuit, et le seul qui avoit été épargné! Son empressement à se nommer aux meurtriers, les ménagements que ceux-ci avoient conservés en le frappant, la précaution qu'il avoit prise de se plastronner de tant d'habits et de gilets, sembloient autoriser les conjectures à l'appui desquelles venoient encore d'autres souvenirs.

« On se rappeloit qu'avant l'arrivée de

1798. Jean Debry à Rastadt, on s'y étoit beaucoup loué de Roberjeot et de Bonnier; que leurs dispositions pacifiques avoient fortement déplu au directoire, qui, en conséquence, leur avoit adjoint Jean Debry comme un surveillant. Celui-ci, depuis ce temps, avoit seul possédé toute la confiance de son gouvernement, avoit dicté les réponses à faire au congrès, et forcé ses collègues de signer ces notes menaçantes qui avoient excité tant d'indignation, et fini par provoquer une déclaration de guerre.

« On savoit que, depuis quelques mois surtout, Roberjeot et Bonnier ne dissimuloient plus l'indignation qu'ils ressentoient du rôle qu'on leur faisoit jouer, et qu'ils se plaignoient sans cesse de ce qu'on vouloit rendre la paix impossible. Ils avoient même eu l'imprudence de dire à Jean Debry qu'ils n'attendoient que leur retour en France pour dénoncer au corps législatif la politique extravagante du directoire, son éloignement pour toutes les voies de conciliation, et ces instructions par lesquelles il leur ordonnoit d'exiger toujours quelque chose de plus qu'on ne vouloit accorder, afin d'accélérer une rupture. Ce dernier propos parut à tout l'empire la cause principale de leur mort. Celle de Hoche n'étoit pas assez éloignée pour

qu'on ne fît pas en France des rapprochements fâcheux entre les mêmes causes et les mêmes effets. » 1798.

Quoi qu'il en soit, le directoire exécutif *adressa à tous les peuples et à tous les gouvernements* une proclamation dans laquelle il accusoit l'Autriche d'avoir fait massacrer de sang-froid ces *illustres victimes*, dont le caractère étoit sacré, et qui ont été frappées, disoit-il, comme étant l'image de la représentation active d'une nation *qu'un ennemi féroce auroit voulu égorger tout entière.*

M. Bailleul, au nom d'une commission chargée d'examiner le message du directoire relatif à cet assassinat, proposa aux conseils de décréter, et ceux-ci décrétèrent d'enthousiasme les mesures suivantes :

« 1° Le 20 prairial prochain, dans les deux conseils, dans tous les cantons de la république et dans les armées, il sera célébré une fête funéraire, en mémoire des citoyens Bonnier et Roberjeot; les gouvernements coupables de leur assassinat y seront voués à la vengeance de tous les peuples et à l'exécration de la postérité. Tous les spectacles seront fermés le jour de cette fête.

« 2° Il sera placé dans le lieu le plus apparent de toutes les administrations,

1798. de tous les tribunaux, dans toutes les écoles publiques, une inscription portant ces mots : *Le 9 floréal an 7, à neuf heures du soir, le gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les ministres françois envoyés au congrès de Rastadt pour y négocier la paix.*

« 3° Il sera donné à chacune des armées de terre et de mer une oriflamme aux trois couleurs, portant cette inscription : *Vengeance aux mânes des citoyens Bonnier et Roberjeot, plénipotentiaires à Rastadt.* »

Tout cet appareil de douleur, ces cris de vengeance, ces récriminations violentes, étoient si peu naturels qu'ils confirmèrent, au lieu de détruire, les conjectures du public, qui pensoit que le gouvernement françois étoit beaucoup moins étranger que celui de Vienne à l'assassinat des plénipotentiaires de Rastadt.

Un philosophe a dit que ceux qui usent toujours d'artifice devroient au moins *se servir de leur jugement* pour voir qu'on ne peut cacher long-temps une fourberie aux hommes qui ont intérêt à la découvrir.

Ou le directoire *avoit perdu le jugement*, ou il dédaigna de s'en servir ; car l'artifice fut sa politique habituelle : et parmi ses artifices, celui dont il usa avec le moins de ménagement fut d'accuser ses

ennemis des fautes et des crimes dont il étoit coupable. 1798.

Ce fut ainsi qu'il accusa le pape de l'insurrection du 28 décembre 1797, qui ne pouvoit avoir d'autre but que de renverser le trône pontifical et de livrer Rome au pillage. Voici les faits :

Troubles à Rome.

De jeunes artistes françois, exaltés par de fausses idées de liberté, des clubistes milanois, et des hypocrites de tous les pays, se rassembloient tous les jours dans le palais de Joseph Buonaparte, frère du général, et ambassadeur de la république françoise auprès du saint-père; et là ils délibéroient sur les religions, sur les gouvernements; sur la liberté; ils disputoient, ils s'échauffoient, ils préparoient un événement.

M. le cardinal Doria Pamphili, secrétaire d'état, qui sentit le danger d'un tel brasier au milieu d'un magasin de poudre, résolut de l'éteindre ; et à cet effet il pria l'ambassadeur de vouloir bien interdire ces rassemblements. Celui-ci le promit; et soit foiblesse, soit autre cause, il manqua de parole. Les réunions continuèrent, et chaque soir le scandale augmentoit.

Le 28 décembre 1797 un officier du gouvernement somma juridiquement les clubistes de se retirer. Ils refusèrent d'obéir. Le lendemain l'ambassadeur, étant

1798. absent de sa maison, fut averti qu'elle étoit entourée d'une foule de séditieux qui portoient et distribuoient des cocardes tricolores, et qui crioient *vive la république romaine!* L'ambassadeur eut peu de peine à dissiper cette foule; mais tandis qu'elle se retiroit, ou qu'elle avoit l'air de se retirer, arriva un détachement de troupes : les clubistes se rallièrent, et recommencèrent à crier *vive la république romaine!* Le combat s'engagea. Duphot, jeune militaire françois, sans défiance comme sans mauvaise volonté, se jeta au milieu des combattants, avec l'intention de les séparer; il tomba victime de son dévouement : mais ce fut la seule. Les soldats du pape, plus effrayés d'avoir tué un François que s'ils avoient été battus, disparurent soudain et laissèrent les séditieux rentrer tranquillement dans le palais de l'ambassadeur. Celui-ci, jouant la douleur et l'indignation, feignit de voir dans la mort du jeune Duphot un complot dirigé contre tous les François. Il porta ses plaintes au secrétaire d'état, refusa toute espèce de satisfaction, ne voulut rien entendre; et, le lendemain, il partit brusquement pour Florence, avec toute sa suite, et *ses malles faites la veille.*

De Florence, il écrivit à Paris un récit long et infidèle de tout ce qu'il avoit dit,

de tout ce qu'il avoit fait pour prévenir 1798.
ce malheur ; traitant *d'enfantillage révolutionnaire* une réunion périodique de cinq ou six cents personnes, qui distribuoient des cocardes nationales, et invitoient le peuple à l'insurrection, etc., etc... Il se résumoit ainsi :

« D'après le récit simple des faits, je croirois faire injure à des républicains que d'insister sur la vengeance que le gouvernement françois doit tirer de ce gouvernement impie, qui, assassin de Basseville, l'est devenu, de volonté, du premier ambassadeur françois qu'on a daigné lui envoyer ; et, de fait, d'un général distingué et regardé comme un prodige de valeur, dans une armée où chaque soldat est un héros. Citoyen ministre, ce gouvernement ne se dément pas. Astucieux et téméraire pour commettre le crime, lâche et rampant lorsqu'il est commis ; il est aujourd'hui aux genoux du ministre Azara, pour qu'il se rende à Florence auprès de moi, pour me ramener à Rome (1). »

Ce n'est pas ainsi que s'exprimoit son frère, lors du traité de Tolentino. Le général parloit alors avec respect du saint-père, dont l'influence lui paroissoit bonne

(1) Quelle idée peut-on se former d'un gouvernement qui employoit de si méprisables agents, et dont ces épouvantables sottises formoient la diplomatie !

1798. à ménager, dans un temps où il ne songeoit pas encore à faire la guerre aux opinions religieuses. Joseph, moins habile, et peut-être aussi plus dépendant du directoire, ne trouva rien de mieux à faire qu'une insurrection contre le pape, et rien de mieux à dire que des injures contre son gouvernement.

On demande encore aujourd'hui comment ce gouvernement, qui jadis passoit pour un modèle de prudence et de circonspection, se laissa prendre alors dans un piége dont une longue expérience lui avoit appris à connoître le danger, et que des avis multipliés lui signaloient à l'avance.

L'auteur d'un ouvrage qui a paru sous le titre de *Mémoires philosophiques sur la vie de Pie VI*, jette quelque jour sur les obscures manœuvres dont cet infortuné pontife fut le jouet et la victime pendant presque tout le cours de son règne. Mais il ne dit pas que ce fut avec l'argent des énormes contributions qu'il payoit aux François que ceux-ci débauchèrent ses troupes, et corrompirent plusieurs de ses plus intimes conseillers. Et quand il l'auroit dit, cela n'expliqueroit pas encore d'une manière satisfaisante l'embarras ou, si l'on veut, l'aveuglement de la cour de Rome dans ses derniers moments. Voyons si nous en trouverons la cause ailleurs.

« La république françoise, disoit M. Burke, a tellement ébranlé la raison de tous les souverains de l'Europe, que la seule ressource qui se présente à eux, est de courir au-devant d'une pitié dédaigneuse, en rivalisant de bassesse. » (*Première lettre sur les ouvertures de paix.*) Voilà l'explication de beaucoup d'énigmes, sans en excepter celle de la chute du pouvoir pontifical. 1798.

C'est dans la peur qu'inspiroient les opinions révolutionnaires qu'il faut chercher la cause des succès des intrigues républicaines : ce moyen d'ailleurs n'étoit pas nouveau.

« Rien ne servit mieux Rome, dit Montesquieu (1), que la terreur qu'elle imprima à toute la terre. Elle mit d'abord les rois dans le silence, et les rendit comme stupides. »

La révolution qui venoit de s'opérer dans la capitale du monde chrétien donna lieu à une correspondance curieuse. Les parties intéressées se hâtèrent d'écrire, et, au défaut d'un autre tribunal, d'en appeler à celui de l'opinion publique, les unes pour incriminer, les autres pour se défendre.

La première pièce de cette correspondance, après celle de Joseph Buonaparte,

(1) Grandeur et décadence des Romains, chap. 6.

1798. est de M. le chevalier Azara, ministre d'Espagne à Rome, fin courtisan, délié politique, ami de tout le monde, et surtout des vainqueurs (1).

Celui-ci feignit d'abord de vouloir sortir de Rome avec l'ambassadeur françois, puis se laissa vaincre par les prières du cardinal secrétaire; il offrit sa médiation, et conserva la confiance des deux partis, qu'il jouoit également.

La seconde est du cardinal secrétaire à l'ambassadeur françois, qu'il appelle *son ami*, et à la *bonne foi reconnue* duquel il s'en rapporte pour tout ce qu'il exposera à son gouvernement. Cette lettre ne fait honneur ni au caractère ni à l'esprit de son auteur. Il est inconcevable qu'un prince de l'église, un Doria, soit descendu assez bas pour s'excuser très-mal d'une offense qu'il n'avoit pas commise..

La troisième est d'un abbé Corona, secrétaire de la légation de Prusse. Elle est si évidemment dictée par l'esprit qui avoit soufflé l'orage, qu'on la croit supposée.

La quatrième est du ministre des rela-

(1) Don Joseph-Nicolas chevalier d'Azara, né en Aragon en 1731, fut envoyé de bonne heure à Rome en qualité d'agent du roi pour les affaires ecclésiastiques : il eut une grande part dans les négociations relatives à la destruction des jésuites. Il avoit beaucoup d'esprit, d'instruction, et de goût pour les arts. Il est mort en 1804.

tions extérieures au citoyen Joseph Buonaparte, dans laquelle on lit, avec un étonnement mêlé de pitié, le passage suivant : 1798.

« Malgré le soin que vous avez mis à cacher tout ce qui vous est personnel dans cette terrible journée, vous n'avez pu nous laisser ignorer que vous avez manifesté au plus haut degré l'intrépidité, le sang-froid et cette intelligence à qui rien n'échappe, et que vous avez soutenu avec magnanimité l'honneur du nom françois. »

Toutes ces pièces furent lues à la tribune des conseils, à la suite du message qui leur annonçoit l'événement; et, après la lecture, la plupart des députés se mirent à crier comme des énergumènes : *Aux armes! vengeance!... Vengeance contre le tyran de Rome, contre le chef infame de l'exécrable race sacerdotale!* Et ces cris de mort, ces cris atroces retentirent des bords de la Seine jusqu'à ceux du Tibre.

L'effet suivit de près la menace. Le courrier de Joseph n'étoit pas encore reparti de Paris, que déjà Berthier, qui étoit à Milan, avoit reçu l'ordre de marcher sur Rome. Fin de puissa tempor du pa

C'étoit une glorieuse expédition que celle d'aller attaquer dans son palais un vieillard octogénaire, qui n'opposoit aux baïonnettes de ses ennemis que des larmes

1798. et des mains suppliantes ! Mais nous laisserons au directoire le soin de la raconter. Son récit est adressé aux députés.

« Citoyens représentants,

« Le gouvernement théocratique de Rome, oubliant le bienfait du traité de Tolentino..... (étrange bienfait que celui qui le dépouilloit de la moitié de ses états, de ses trésors et de ses chefs-d'œuvre !) ingrat envers la république françoise, qui avoit *daigné* l'épargner après l'assassinat de Basseville..... (dont il n'étoit pas plus coupable que de celui de Duphot) ; ce gouvernement, toujours infidèle au droit des gens, a insulté le 8 nivose dernier la majesté de la *grande nation.* »

Régime intérieur. Sauf le côté de la guerre, cette *grande nation* étoit bien petite alors et bien misérable. C'est ici le moment de recueillir quelques traits particuliers de notre régime intérieur, que la crainte d'interrompre le récit de grands événements nous a empêchés de mettre à leur place.

Tandis que le directoire, intimidé par les jacobins, faisoit fermer à Paris leur club connu sous le nom de *grand cercle constitutionnel*, qu'il avoit fait ouvrir lorsqu'il craignoit les royalistes, on ouvroit dans les départements des *cercles ambulants*, foyers d'intrigues, de cabales et de

complots, moins éclatants, mais non moins dangereux que ceux du *grand cercle*, dont ils étoient autant d'émanations. 1798.

Tandis que dans des messages, écrits dans un style poétique et ridicule, on peignoit les anarchistes comme *autant de lions rugissants, tournant autour de leur proie et toujours prêts à la dévorer;* dans le fait, on les combloit de biens et d'honneurs, on les recevoit partout avec distinction, on leur livroit toutes les places de l'administration; on n'écoutoit que leurs plaintes, on ne suivoit que leurs conseils.

Tandis que les soldats, protégés, caressés, redoutés à Paris autant que les prétoriens dans l'ancienne Rome, et les janissaires à Constantinople, se croyoient, et non sans raison, les protecteurs du directoire, le directoire les sacrifioit sans scrupule et sans ménagement sur les bords de l'Adige, du Danube et du Rhin.

Tandis que les préparatifs d'une descente en Angleterre, les travaux d'un grand armement maritime, une nouvelle guerre prête à s'allumer en Allemagne et en Italie, exigeoient le concours de la confiance et du crédit, on étouffoit l'un et l'autre sans cesse et sans raison par des emprunts forcés, par des visites domiciliaires, par des lois sanguinaires.

1798. De cette foule de contradictions compliquées avec toutes les fautes d'administration, et tous les succès militaires, il résultoit que rien de ce qui se faisoit alors en France ne pouvoit plus s'expliquer par les règles ordinaires du bon sens, c'est-à-dire dans le rapport des effets aux causes ou des causes aux effets.

On ne cessoit de dire, par exemple, que *les royalistes relevoient partout leur tête hideuse*, qu'ils conspiroient ouvertement, qu'ils avoient à Paris des agents, des protecteurs et des sicaires....... Dans le fait, on ne voyoit alors que des figures de jacobins, on n'entendoit que des cris de jacobins. Les royalistes étoient dispersés, fugitifs, éperdus, sans force et sans moyens.

On nous promettoit tous les jours de nous faire jouir le lendemain des douceurs de la paix, et tous les matins on entendoit retentir de nouveaux cris de guerre, tantôt contre l'Amérique, tantôt contre la Russie, et toujours contre l'Angleterre.

Dans la profonde obscurité qui nous enveloppoit, nous croyions pourtant voir une chose, c'est que le directoire, qui nous conduisoit évidemment à notre perte, étoit mené lui-même : mais par qui?

Un bras puissant et invisible poussoit et gouvernants et gouvernés vers un terme

en [illegible]
sur [illegible]
les [illegible]
voies [illegible]
aux [illegible]
des [illegible]
pliques [illegible]
sage [illegible]
pour [illegible]
mis [illegible]
lum [illegible]
nos [illegible]
ajou [illegible]
Reven [illegible]
« L [illegible]
sulte [illegible]
la person [illegible]
lant son [illegible]
ses yeux [illegible]
L [illegible]

1798. même ni la volonté ni les moyens de faire des préparatifs de guerre. Il étoit vieux et malade. Mais quand il étoit menacé par des agresseurs violents autant qu'injustes, lui étoit-il défendu d'invoquer la protection de Naples, de Vienne et de Madrid? N'avoit-il pas, en sa qualité de prince temporel, le droit de pourvoir à la sûreté de ses états? N'avoit-il pas celui de fortifier Ostie et Civita-Vecchia?

« Il appeloit des généraux étrangers. »

Il en avoit le droit.

« Il correspondoit avec les conspirateurs du 18 fructidor. »

Ces conspirateurs prétendus étoient dispersés dans les déserts de Synamary.

« Enfin il a organisé contre lui-même une insurrection dérisoire pour se donner un prétexte de calomnier la révolution. »

Il eût été plus simple de dire, *pour avoir une belle occasion de tomber entre les mains de ses plus cruels ennemis.*

« Le directoire exécutif a dû, en cette circonstance, employer pour la défense de l'état les moyens que la constitution a mis à sa disposition. »

Ne diroit-on pas que le respectable Pie VI, métamorphosé tout à coup en jeune capitan, étoit alors aux portes de Paris, à la tête d'une armée victorieuse?

Hélas! il n'étoit qu'à celles de la mort, et il prioit pour ses bourreaux! 1798.

« Il a chargé le général en chef de marcher sur Rome; un courrier qui vient d'arriver lui apprend que, depuis le 22 pluviose, les troupes de la république occupent le Capitole. »

Le Capitole! on faisoit sonner ce mot bien haut, sans doute pour rappeler l'expédition de Brennus.

Ainsi Rome fut prise et occupée par les troupes du général Berthier, qui n'eut, dans cette expédition, d'autres ennemis à combattre qu'un vieillard mourant, des lévites en prières, des femmes et des enfants.

Ce message n'étonna personne en France, où, depuis plusieurs mois, on s'attendoit à la catastrophe qu'il annoncoit.

Mais ce qui produisit une impression 1799.
très-fâcheuse sur l'esprit des honnêtes gens, ce fut la conduite du marquis de Massimi, ambassadeur de sa sainteté près de la république françoise. Le jour même que ce message instruisoit l'Europe de la chute du gouvernement dont il étoit le représentant, il crut devoir manifester sa joie, en donnant une fête publique dans son hôtel rue Saint-Dominique.

Que, dans sa position près d'un gouvernement farouche et soupçonneux, il

1798. n'eût rien dit ou rien fait pour suspendre l'exécution de l'arrêt de mort prononcé contre le sien, cela se conçoit, quand on connoît le caractère timide et ravalé de ces nobles de nouvelle création : mais afficher la joie au milieu d'un deuil universel, danser sur les ruines de son pays, célébrer, par un bal public, la chute de son maître et de son bienfaiteur, c'est en quelque sorte justifier la révolution d'avoir écrasé ces fils ingrats de la fortune et du hasard.

Cependant le pape, retiré à Sienne, y vécut sous la protection du grand-duc de Toscane, et avec les secours que lui firent passer l'archevêque de Tolède, l'archiduc Charles, et le chapitre de Prague.

Avant de quitter Rome, il reçut du général Berthier l'invitation de prendre la cocarde nationale, et une lettre dans laquelle on lui offroit une pension à cette condition. Il fit à l'une et à l'autre de ces deux propositions la réponse suivante :

« Je ne connois, M. le général, d'autre uniforme que celui dont l'église m'a honoré. Vous avez en votre puissance la propriété de [illegible]orps, et non celle de mon âme : je [illegible]s la main qui châtie les brebis [illegible]le pasteur pour les fautes de son [illegible]; je l'adore et me résigne. Je n'a[illegible]oin de pension. Un sac et

une pierre suffisent au vieillard qui veut finir ses jours dans la pénitence. Pillez, monsieur, dévastez, incendiez à votre volonté : détruisez les monuments des arts et de la religion : la religion existera après vous, comme elle existoit avant vous. Elle subsistera jusqu'à la fin des siècles. 1799.

« *Signé* Pie VI. »

Ainsi expira, le 21 février 1799, la puissance temporelle des papes. Elle tomba sous les coups des François ; d'autres François en avoient jeté les fondements mille quarante-trois ans auparavant.

L'histoire n'a eu que trop souvent occasion de blâmer l'abus de cette puissance dans les mains de quelques mauvais pontifes. Mais citera-t-on beaucoup d'états où, dans un espace de dix-huit siècles et dans une succession de deux cent quatre-vingt-quatre princes, on trouve plus que dans celui-ci des hommes éclairés, des hommes justes, et des amis des arts et de l'humanité? Pour un Alexandre VI et un Grégoire VII, Rome peut citer avec orgueil Grégoire-le-Grand, Sixte-Quint, Léon X, Benoît XIV, Clément XIV, et d'autres noms *inscrits dans les fastes de l'histoire aussi avantageusement que dans le calendrier* (1).

(1) Président Hénaut.

1799. n'eût rien dit ou rien fait pour suspendre l'exécution de l'arrêt de mort prononcé contre le sien, cela se conçoit, quand on connoît le caractère timide et ravalé de ces nobles de nouvelle création; mais afficher la joie au milieu d'un deuil universel, danser sur les ruines de son pays, célébrer, par un bal public, la chute de son maître et de son bienfaiteur, c'est en quelque sorte justifier la révolution d'avoir écrasé ces fils ingrats de la fortune et du hasard.

Cependant le pape, retiré à Sienne, y vécut sous la protection du grand-duc de Toscane, et avec les secours que lui firent passer l'archevêque de Tolède, l'archiduc Charles, et le chapitre de Prague.

Avant de quitter Rome, il reçut du général Berthier l'invitation de prendre la cocarde nationale, et une lettre dans laquelle on lui offroit une pension à cette condition. Il fit à l'une et à l'autre de ces deux propositions la réponse suivante :

« Je ne connois, M. le général, d'autre uniforme que celui dont l'église m'a honoré. Vous avez en votre puissance la propriété de mon corps, et non celle de mon âme : je reconnois la main qui châtie les brebis et accable le pasteur pour les fautes de son troupeau; je l'adore et me résigne. Je n'ai pas besoin de pension. Un sac et

une pierre suffisent au vieillard qui veut 1799.
finir ses jours dans la pénitence. Pillez, monsieur, dévastez, incendiez à votre volonté; détruisez les monuments des arts et de la religion : la religion existera après vous, comme elle existoit avant vous. Elle subsistera jusqu'à la fin des siècles.

« *Signé* PIE VI. »

Ainsi expira, le 21 février 1799, la puissance temporelle des papes. Elle tomba sous les coups des François ; d'autres François en avoient jeté les fondements *mille* quarante-trois ans auparavant.

L'histoire n'a eu que trop souvent occasion de blâmer l'abus de cette puissance dans les mains de quelques mauvais pontifes. Mais citera-t-on beaucoup d'états où, dans un espace de dix-huit siècles et dans une succession de deux cent quatre-vingt-quatre princes, on trouve plus que dans celui-ci des hommes éclairés, des hommes justes, et des amis des arts et de l'humanité? Pour un Alexandre VI et un Grégoire VII, Rome peut citer avec orgueil Grégoire-le-Grand, Sixte-Quint, Léon X, Benoît XIV, Clément XIV, et d'autres noms *inscrits dans les fastes de l'histoire aussi avantageusement que dans le calendrier* (1).

(1) Président Hénaut.

1799. République romaine.

Les mesures que prit le directoire après cette conquête n'étoient pas propres à lui en assurer la possession. On donna aux Romains une forme de république; mais tandis qu'on chantoit en grande pompe un *Te Deum* dans la basilique de Saint-Pierre, on déclaroit émigrés le plus grand nombre des princes de l'église, qui avoient pris la fuite avec leur chef; on confisquoit leurs biens; les meubles somptueux, les chefs-d'œuvre des arts qui décoroient leurs palais, furent enlevés. La ville fut en quelque sorte livrée au pillage d'une foule de concussionnaires, dont l'insatiable avidité ne put être réprimée par aucun frein, et dont les excès ne tardèrent pas à soulever le peuple et à l'exciter à la vengeance.

Nous allons voir recommencer la guerre avec plus de fureur que jamais, et les plus belles contrées de l'Italie, devenues le théâtre principal de cette guerre, livrées à tous les désordres de la vengeance, du fanatisme et de l'anarchie, tour à tour prises et reprises par les Autrichiens, les Russes et les François; inondées de sang, couvertes de ruines, payer à ce prix excessif les premiers rudiments de leur liberté.

L'empereur ne se croyoit pas plus lié que la république par le traité de Campo-

Formio. La paix qui en avoit été la suite n'étoit qu'une suspension d'armes, pendant laquelle chacune des parties belligérantes se reposoit, se recrutoit, et se préparoit à tenter de nouveau la fortune des combats. Le congrès de Rastadt ne cachoit pas même cet état de choses aux yeux de l'ignorante multitude : car, tandis que les membres du corps germanique étoient à chaque instant prêts à se soumettre aux ordres du directoire, les hauts députés ne prenoient pas la peine de déguiser leur opinion sur la comédie qu'ils jouoient et sur le dénouement qu'ils prévoyoient. 1799.

Un seul cabinet paroissoit impénétrable à tous les yeux. C'étoit celui de Berlin. Depuis qu'il s'étoit retiré de la coalition, il s'étoit également montré inaccessible à la séduction des princes coalisés et à la crainte des opinions révolutionnaires. La république françoise se flattoit de l'avoir enchaîné à son char; les rois pensoient que sa politique et son intérêt ne tarderoient pas à l'en détacher.

Il étoit possible qu'il trompât les deux partis, ou qu'il fût trompé lui-même. La cour de Berlin étoit une vaste arène, dans laquelle le citoyen Syeyes, pour la France (1), et sir Thomas Greenville,

(1) M. Syeyes, ci-devant grand vicaire de Chartres, député aux états-généraux, puis à la convention, où il

1799. pour l'Angleterre, jouoient les deux principaux rôles, s'épioient réciproquement, se combattoient tantôt franchement et à découvert, tantôt par la ruse et en vrais diplomates, mais toujours en rivaux qui se craignoient et se détestoient également.

Immobile témoin de cette lutte dont il sembloit devoir être le prix, le roi ne refusoit rien, ne promettoit rien, tenoit l'Europe en suspens, et déconcertoit tous les calculs de la politique.

Guerre et invasion de Naples.

Ce fut à cette époque que le roi de Naples, excité par les conseils de sa femme, entraîné par les promesses de l'Autriche, et mal instruit de la nature et de la diversité des intérêts du continent, s'ébranla tout seul, et résolut d'affranchir l'Italie du joug des François.

Il comptoit sur une coopération de la part du roi de Sardaigne. Mais une correspondance interceptée par les François leur avoit révélé le secret de cette alliance dirigée contre eux.

Une lettre, en date du 2 octobre 1798, écrite de Naples par le prince Pignatelli au chevalier Priocca, ministre du roi de Sardaigne, contenoit les passages suivants :

« Vous pouvez assurer sa majesté sarde

vota la mort du roi, puis directeur, puis sénateur, et toujours enveloppé d'un nuage mystérieux, a perdu sa réputation, et conservé sa fortune, après le 18 brumaire.

que les nouvelles les plus heureuses viennent de nous arriver de Berlin. Je crois remplir les intentions du roi mon maître en vous annonçant, M. le comte, que la délivrance de l'Italie dépend en ce moment de sa majesté sarde. L'Italie peut encore une fois devenir le tombeau des François, si les Piémontois courageux, au milieu des fers pesants dont le peuple régicide les accable, conspirent dans le silence de la servitude la mort de leurs tyrans. » 1799.

Dans une lettre du baron d'Awerweck au gouverneur de Turin, on lisoit :

« Je suis arrivé depuis deux jours de Berlin. Monseigneur le prince Pignatelli a dû mander dernièrement au comte Priocca l'heureux résultat des négociations, malgré l'opiniâtre neutralité de la Prusse et les tâtonnements de la cour de Vienne. Le prince Repnin saura soutenir, par des alliés puissants, tous les princes qui voudront délivrer l'Europe de l'influence françoise. Le Piémont est plus qu'aucune autre puissance intéressé à cette cause, qui doit lui rendre sa place parmi les puissances continentales, etc..... »

Muni de ces pièces, le directoire les transmit aux conseils, avec un message, dans lequel il disoit :

« L'Europe retentit depuis long-temps

1799. de la déloyauté de la cour de Naples. Il seroit surabondant de rappeler tous les traits odieux qui caractérisent la perfidie de ce gouvernement.....

« La complicité du roi sarde avec celui de Naples se trouve dans leur identité de conduite. Des voleurs, enrégimentés sous le nom de *barbets*, ont impunément volé et assassiné des François. Des poignards ont été distribués contre nous, et l'interrogatoire d'un chef de ces brigands constate qu'il avoit reçu de sa cour des paquets de poison pour les jeter dans les eaux servant au camp françois..... »

D'après de tels griefs, le directoire ne pouvoit se dispenser de déclarer la guerre au roi de Naples et à celui de Sardaigne.

Prise de Turin.

Celle-ci ne fut pas de longue durée. Le général Joubert se présenta, le 20 frimaire, devant Turin. Toutes les portes en étoient ouvertes, toutes les troupes en étoient désarmées, hors celles de la citadelle, qui étoient françoises. Le roi avoit donné son abdication le 19, et le 21 un gouvernement provisoire et républicain fut établi dans son palais.

Par l'article Ier. du traité qui fut signé entre ce malheureux prince et le général Joubert, au nom de la république françoise, S. M. déclara qu'elle renonçoit à l'exercice de tout pouvoir.

« Par l'article II, elle ordonna à l'armée piémontoise de se regarder comme partie intégrante de l'armée françoise en Italie. 1799.

« Par l'article VI, le roi et toute sa famille eurent la liberté de se retirer en Sardaigne, *en passant par la ville de Parme.*

« Par l'article VII, le roi devoit être accompagné par des détachements d'égale force de ses gardes et des troupes françoises.

« Par l'article X, les vaisseaux des puissances qui sont ou seront en guerre avec la république françoise ne peuvent être reçus dans aucun des ports de l'île de Sardaigne. »

Ce traité, monument de violence et d'orgueil d'une part, de foiblesse et d'oubli de toute dignité de l'autre, fut signé à Turin le 19 frimaire an 7 (9 décembre 1798).

Le même jour, le roi sortit de sa capitale, suivi de six voitures escortées par un détachement de cavalerie françoise.

Le roi de Naples opposa plus de résistance à l'ennemi, sans être plus heureux.

Son armée, forte de plus de quarante mille hommes, et commandée par le général Mack, célèbre par ses malheurs autant que par ses talents, entra sur le territoire de Rome, et prit aussitôt l'offensive. Ses premières marches furent si bien

Suite de l'invasion de Naples.

1799. combinées, que les troupes françoises, placées sur la frontière des états de l'église, de l'Ombrie et de la marche d'Ancône, se trouvèrent séparées dès les premières attaques. Tournées de toutes parts en-deçà et au-delà des montagnes par le déploiement des colonnes ennemies, débordées par des forces supérieures, les troupes françoises, que commandoit le général Championet, ne pouvoient plus avancer, et ne devoient tenir que pour assurer, sans désordre, leur retraite par la Romagne.

Mais autant les François mirent de vigueur dans la défense des positions qu'ils occupoient, et de célérité dans leur ralliement, autant les Napolitains mirent de mollesse et de négligence dans leurs attaques combinées, de précipitation dans leur retraite, de désordre dans leur fuite. Un seul des généraux qui commandoient leurs colonnes, M. le comte Roger de Damas, émigré françois, exécuta fidèlement les ordres du général Mack, et surpassa ses espérances par sa glorieuse retraite. Du reste la déroute fut complète. L'armée napolitaine fut vivement poursuivie. Capoue fut prise et brûlée. Championet s'approcha de Naples, qui étoit dans ce moment livrée à tous les désordres de l'anarchie. Soixante mille lazzaronis en défendoient les portes. On voulut parle-

menter avec leur chef : ils tirèrent sur le parlementaire. Alors le général françois ordonna l'assaut, que les soldats demandoient avec ardeur : il fut terrible : d'un côté, le courage féroce d'une multitude furieuse s'armoit des plus saints motifs : *liberté, patrie, religion*, étoient leurs cris de guerre; de l'autre, c'étoit la valeur disciplinée opposant partout l'ordre et le sang-froid à des masses inorganisées, mais guidées par la rage et le désespoir. A mesure que l'artillerie éclaircissoit les rangs, les lazzaronis remplissoient les vides. Du haut des maisons ils faisoient pleuvoir sur les bataillons françois des meubles, des pierres, des poutres et de l'huile bouillante. Ils se défendirent avec cette rage pendant trois jours entiers. Pendant ces trois jours leurs masses, refoulées par le canon, s'amonceloient dans les places; et là, pour les vaincre, il falloit les massacrer. Il en périt plus de trente mille. Enfin le quatrième jour on parlementa : le général françois fit proclamer un miracle de S. Janvier : à ce nom révéré, les lazzaronis se calment, se mettent à genoux, et le sang s'arrête. Avant ce tumulte le roi s'étoit embarqué avec sa famille, et s'étoit sauvé en Sicile, emmenant une partie de sa marine et brûlant le reste. Son gouvernement fut remplacé par un gouverne-

1799.

1799. ment provisoire, et l'on proclama *la république parthénopéenne.*

Invasion de la Toscane. Peu de temps après la Toscane subit le sort du reste de l'Italie. Malgré sa neutralité, elle avoit reçu des troupes napolitaines à Livourne, et, au point où les choses étoient venues, l'impérieuse raison d'état commandoit la soumission entière de l'Italie ; il importoit surtout de n'y pas laisser un souverain de la maison d'Autriche, au moment où l'on craignoit d'avoir à combattre toutes les forces de cette maison réunies à celles que la Russie envoyoit à son secours. Et cette raison pouvoit au moins servir d'excuse à l'invasion de la Toscane.

Invasion de la Suisse. Mais ce qui est resté sans excuse à tous les yeux, c'est l'invasion de la Suisse, un des plus grands crimes du directoire, et un des événements de la révolution qui a eu les conséquences les plus étendues.

Les victoires de la république, son existence reconnue par les principales puissances, la paix de Campo-Formio, un congrès composé de tous les députés des états de l'Europe, à l'exception de ceux que le directoire en avoit exclus, le pouvoir suprême qu'il s'arrogeoit en France, et celui qu'on lui supposoit de régler les destinées du continent, tous ces avantages faisoient insensiblement oublier aux étran-

gers les crimes de la révolution, et les placoient au rang des actes que l'on croit justifiés par leur succès. 1799.

C'est dans ces circonstances, c'est lorsque tout fléchissoit devant le directoire, lorsque le plus célèbre de ses généraux recevoit, en traversant l'Helvétie, les honneurs qu'on auroit pu rendre à César ou à Guillaume Tell (1); c'est dans ce moment où le directoire pouvoit distribuer des royaumes et donner la paix au monde, que la passion particulière d'un de ses membres (2), et le désir de faire vivre aux dépens du pays étranger des armées dont on redoutoit le repos et la communication avec les citoyens, firent résoudre l'invasion d'une terre hospitalière, le dernier asile des mœurs antiques, le séjour favori de la liberté, et livrèrent à toutes les horreurs de la guerre un peuple dont la franchise et la loyauté avoient été justement célébrées dans tous les temps.

Avant d'y envoyer des commissaires et des armées, le directoire y faisoit passer depuis long-temps des espions, des pro-

(1) Buonaparte traversa la Suisse pour se rendre à Rastadt. Berne lui avoit préparé des honneurs, un bal, des députations et des relais. Il repoussa tout avec dédain, et passa debout, ne laissant sur sa route que des traces d'humeur et de mépris.

(2) Reubell.

1799. pagandistes et des libelles. Par les libelles, il corrompoit l'esprit du peuple; par les propagandistes, il divisoit celui du gouvernement; par ses espions, il égaroit celui des troupes : trois grands ressorts de sa politique, et les plus puissants véhicules de ses succès.

Malgré toutes ces manœuvres, on doit regarder comme un fait certain que la nation en masse, que l'immense majorité des villes et des campagnes repoussèrent long-temps le projet d'une révolution quelconque. Jamais celle de France n'avoit eu, en Suisse, plus de détracteurs; jamais l'opinion publique n'avoit été moins altérée; jamais les novateurs ne furent plus dépourvus de tous moyens de rompre l'alliance des gouvernements et des peuples.

Pour faire prévaloir l'impuissance d'une minorité foible et obscure sur la volonté générale, l'emploi prématuré de la force ouverte offroit trop de chances contraires : le directoire se vit obligé de faire céder la pétulance de son despotisme ordinaire à la nécessité d'employer les ruses et les outrages, pour en assurer le succès.

Il accusa les magistrats de Berne du *crime énorme d'oligarchie.*

Ce dernier mot ne fut pas mieux compris de la multitude, en Suisse, que celui

d'*aristocratie* ne l'avoit été du peuple de Paris ; mais, en Suisse comme à Paris, la multitude ignorante, inquiète, ébranlée, est toujours prête à déifier ou à redouter ce qu'elle n'entend pas. 1799.

De petits griefs particuliers ne furent pas difficiles à trouver contre un pays voisin, devenu depuis cinq ans le séjour passager des émigrés, et un foyer d'intrigue pour l'Angleterre. Les démocrates étoient alarmés dans les petits cantons ; les aristocrates devenoient plus sévères, et par conséquent plus odieux, à Berne et à Zurich. Les partis se formoient insensiblement, les mécontents se multiplioient, les intérêts se compliquoient, l'esprit révolutionnaire commençoit à s'enflammer au gré de ceux qui le souffloient, et les armées françoises s'avançoient sur les frontières.

Le 25 pluviose, le citoyen Mengaud, commissaire du directoire près des cantons, adressa aux patriotes de Lucerne une note, dans laquelle il commençoit par *mettre en fait que désormais la Suisse ne pouvoit être sauvée que par la France ;* et il ajoutoit que « la France n'avoit, dans son invasion, aucun projet d'envahissement ; qu'il ne s'agissoit que de renverser un gouvernement odieux et corrompu, pour lui en substituer un plus conforme

1799. à celui des républiques françoise et cisalpine, dont l'existence et la tranquillité seront toujours compromises, aussi longtemps que la Suisse *sera sous le despotisme d'une poignée de magistrats cupides, sans âme et sans honneur.* »

Cette note insolente devoit soulever d'indignation tous les cantons : elle y porta la terreur et la confusion. Le canton de Berne, plus menacé que les autres, s'arma aussi plus promptement ; mais, en s'armant, il négocioit avec les généraux françois. Le jour même de la bataille sanglante qui ouvrit les portes de Berne, le sénat de cette ville, mu par des motifs louables dans toute autre circonstance, mais vraiment pitoyables dans celle-ci, fit faire des propositions de paix au général Brune. Qu'arriva-t-il ? Le général d'Erlach, qui commandoit les Suisses, avoit fait d'excellences dispositions pour attaquer ; le plus noble enthousiasme animoit ses troupes ; le tocsin appeloit tous les paysans à la défense de la patrie ; ils accouroient en foule, armés de tout ce qu'ils avoient pu trouver sous leur main ; les femmes avoient voulu être admises dans les rangs ; des enfants de douze et treize ans y étoient à côté de leurs pères ; tout présageoit une victoire dans les champs de Frauenbrunn, où leurs ancêtres avoient

déjà vaincu le sire de Coucy dans le quinzième siècle : un contre-ordre arrive, et ce contre-ordre rompt toutes les mesures du général, amollit tous les courages, trouble tous les esprits. On se crut trahi. La méfiance de ces soldats citoyens ne pouvoit être ni contenue par la discipline militaire, ni éclairée par des raisonnements. Ce fut dans cet état de désordre que cette armée, préparée à l'attaque, se vit attaquée par l'armée françoise. 1799.

Cependant le premier choc fut terrible. Les bataillons suisses étoient inébranlables. Les paysans se jetoient sur les canons et s'en emparoient. Déjà l'infanterie françoise commençoit à ployer, lorsque la cavalerie se déploya et ramena les fuyards. Les Suisses manquoient de cette arme, et ne purent lui résister. Cependant ils se battirent en retraite, de poste en poste, et cette lutte déplorable se prolongea jusque sous les murs de Berne. En franchissant ce champ de bataille de plusieurs lieues, et le voyant jonché de paysans, de femmes et d'enfants foudroyés par l'artillerie, les soldats françois rougirent de leur victoire.

La capitulation fut dictée et reçue. L'arbre de la liberté fut planté en cérémonie sur la place de Berne. A cette occasion le magistrat de cette ville adressa

1799. au général françois une harangue en peu de mots. La voici :

« Citoyen général, voici maintenant votre arbre de la liberté : je souhaite qu'il porte des fruits salutaires. *Amen.* »

Soleure, Fribourg et Lucerne avoient déjà ouvert leurs portes. Zurich ne tarda pas à ouvrir les siennes. Les petits cantons firent une plus longue résistance : ils combattoient pour la religion autant que pour la patrie ; mais, accablés par le nombre, ils furent contraints de capituler. Les combats qui amenèrent ces capitulations furent ceux du désespoir, et d'affreux carnages. Les prisonniers refusoient tout quartier ; quelques uns aimèrent mieux se brûler dans les maisons où ils s'étoient opiniâtrement défendus, que de se rendre.

La plupart de ces pâtres des montagnes, libres, courageux, animés du double esprit de la religion et de la patrie, périrent sur les cendres de leurs chaumières.

« Ainsi finit, dit M. Mallet-Dupan, cette république nourricière de grands hommes d'état et d'épée, célèbre par sa sagesse, florissante par ses maximes, illustrée par sa valeur, où le pied d'aucun ennemi n'avoit pénétré depuis plusieurs siècles. »

Au reste, l'histoire ne doit pas plus dis-

simuler les fautes que les malheurs des 1799.
vaincus. On reproche au gouvernement de Berne d'avoir montré plus d'obstination que d'énergie dans les négociations qui précédèrent sa chute; de n'avoir rien prévu; d'avoir cru à la bonne foi du gouvernement françois; de ne s'être pas assuré une retraite dans les montagnes inaccessibles des cantons d'Ury et d'Underwalden; de n'avoir pas su enfin nationaliser la guerre, en persuadant à tous les autres cantons, ce qui étoit facile, parce que cela étoit vrai, que les François n'entroient dans leur pays que pour le piller, le dévaster et l'assujettir, après l'avoir corrompu par leurs opinions.

Caisses publiques, caisses de secours, dépôts, économies domestiques, trésor national, arsenaux, magasins, tout fut impitoyablement enlevé. Une bande de voleurs sous toutes sortes de dénominations, de commissaires civils, d'agents nationaux, de fournisseurs, de vérificateurs, arrivèrent de Paris en Suisse, munis de pleins pouvoirs, s'y établirent comme en pays de conquête, s'en partagèrent l'exploitation, divisèrent les cantons en départements, composèrent un directoire et un corps législatif, qu'ils installèrent à Arau, sous la protection du général Brune et du commissaire Rapinat.

1799. C'est à cette époque, c'est le jour de l'invasion de la Suisse que s'évanouit entièrement le prestige des espérances que les peuples étrangers, jusqu'alors séduits par les mots de *république* et de *liberté*, avoient fondées sur la révolution françoise. Le directoire étendit sa domination, mais il perdit l'influence politique qui jusqu'alors avoit facilité toutes ses conquêtes ; et il ne tarda pas à éprouver les effets de la haine universelle qu'il avoit méritée.

En se hâtant de rompre l'armistice, le directoire, toujours absolu et toujours aveugle, n'avoit calculé ni ses forces ni celles de l'ennemi ; il vouloit tout entreprendre et ne savoit rien prévoir.

Arrivée de Suwarow en Italie.

Il n'avoit pas prévu surtout que l'armée d'Autriche, renforcée de celle que Suwarow amenoit de Russie, alloit changer tout le système de la guerre en Italie. Le nom seul de Suwarow, de cet homme en qui la singularité et une sorte de cynisme guerrier étoient plutôt le produit d'un calcul que celui du caractère, et qui affectoit de conserver, au milieu d'une des cours les plus polies de l'Europe, les mœurs d'un Tartare, et la simplicité d'un soldat à la tête des armées ; ce nom seul changea la disposition des esprits, et rendit aux Italiens la confiance que leur avoient fait perdre les succès rapides des François.

Toute l'Europe connoissoit les victoires qu'il avoit remportées contre les Turcs à Ismaïlow et sous Oczakoff, contre les Polonois, à Varsovie. L'art de la guerre sembloit être en lui plutôt un instinct qu'une science étudiée; et les résultats des plus profondes combinaisons du génie paroissoient en lui l'élan subit et imprévu de l'inspiration. Sa rudesse et son austérité plaisoient aux soldats; son assurance dans le commandement, son accent bref et prononcé, dominoient tous ses subordonnés : il étoit ponctuellement obéi et servi, parcequ'il ne sembloit jamais douter de l'obéissance. Les généraux autrichiens, d'un commun accord, lui cédèrent le commandement général, et se rallièrent avec docilité sous ses ordres. Les peuples d'Italie virent en lui un libérateur, et s'abandonnèrent à sa conduite. Il sut être avec eux politique adroit, et homme religieux. Il sut les maîtriser, les exalter et leur plaire. 1799.

Déroutes des François en Italie.

Schœrer commandoit alors l'armée françoise, et Moreau avoit donné une grande preuve de patriotisme et de docilité en consentant à servir sous lui (1). Tous les

(1) Schœrer, né à Porentruy, avoit servi dans les troupes autrichiennes avant la révolution. Entré au service de France, il parvint en peu de temps aux grades de général de brigade, de général de division et de ministre de la guerre. Il fut souvent dénoncé et pour ses désastres et pour ses marchés. Il est mort dans l'oubli en 1804.

1799. efforts de l'un et de l'autre eurent d'abord pour objet d'empêcher la réunion des colonnes qu'amenoit Suwarow, avec celles d'Autriche, que le général Kray commandoit sous Vérone. Le sort des armes en décida autrement. Les François furent repoussés partout, et obligés d'abandonner la ligne de l'Adige. La jonction eut lieu, et dès-lors la fortune passa sous les drapeaux de leurs ennemis. L'armée de Naples, dont Macdonald avoit pris le commandement, se trouva coupée, ou plutôt enveloppée par trois armées, qui lui fermèrent la sortie de la presqu'île. Sur sa droite, Mantoue étoit assiégée par une armée de trente mille hommes; sur son front et à sa gauche, il avoit à combattre le général autrichien Kray et l'armée russe de Suwarow. Celui-ci étoit retranché entre Plaisance et Parme.

Jamais la France n'essuya de revers plus rapides, et jamais peut-être ses généraux ne déployèrent plus de talents, et ses soldats plus de bravoure. Le directoire, qui n'avoit rien prévu, n'avoit pourvu à rien. Les généraux et les soldats étoient abandonnés à eux-mêmes. La France manquoit à la fois de l'esprit d'administration de Carnot, et du génie militaire de Buonaparte, lorsqu'elle en avoit le plus grand besoin.

En évacuant le royaume de Naples, Macdonald avoit laissé des garnisons au fort St.-Elme, au château St.-Ange, à Capoue, à Gaëte, à Civita-Vecchia et à Ancône. 1799.

Il lui restoit encore près de quarante mille hommes, qu'il dirigea vers la Toscane, afin de pouvoir communiquer avec le général Moreau, et concerter avec lui un plan d'opérations qui pouvoit tout sauver, s'il n'eût échoué par un prodige de diligence et d'activité de la part de Suwarow.

Les François battus sur la Trébia.

Le général russe faisoit le siége de la citadelle de Milan, lorsqu'il fut averti de la marche et des progrès de l'armée de Naples. Aussitôt il quitte Milan, et arrive par des marches forcées, avec son avant-garde, à San-Giovanni (17 juin 1799), au moment où celle de Macdonald étoit aux prises avec les avant-gardes autrichiennes (1). Les François furent contraints de se retirer sur la Trébia. Le jour suivant, Suwarow fit ses dispositions pour livrer une bataille décisive, et Macdonald fit les siennes pour le recevoir. Sans autre manœuvre préliminaire, les deux armées s'abordèrent sur tout leur front, et l'en-

(1) Macdonald, Ecossois d'origine et Francois d'adoption, a toujours servi la France avec antant de zèle que d'affection. Au champ de bataille de Wagram il reçut le bâton de maréchal de la main de l'homme du monde qui savoit le mieux apprécier et récompenser les services.

1799. gagement général devint un choc furieux et opiniâtre. Les François furent battus et repoussés. Macdonald se retira derrière la Trébia, et feignit d'abord de vouloir rentrer dans la Toscane ; mais donnant le change à l'ennemi, et marchant subitement par son flanc gauche, il pénétra en effet dans l'état de Gênes. Suwarow cessa de le poursuivre, rentra dans Milan, s'avança dans le Piémont, reprit Turin, Alexandrie, Fenestrelle, Suze, le col de l'Assiette, et menaçoit déjà les frontières de France, qu'aucune barrière ne défendoit. Il revint sur ses pas, dès qu'il apprit la nouvelle que le général Joubert étoit venu prendre le commandement de l'armée françoise, avoit amené avec lui de puissants renforts, et reçu de son gouvernement *l'ordre d'attaquer et de battre les Russes partout où il les rencontreroit.*

« *D'attaquer!* disoit Suwarow, à la bonne heure ; mais de *battre!* nous verrons. »

Les deux armées se rencontrèrent le 14 août, dans les plaines de Novi, et passèrent la journée à s'observer et à faire leurs dispositions.

Bataille de Novi.

La bataille commença le 15, de grand matin, par la droite des alliés, sous les ordres du général Kray, contre la gauche

des François, où le général Joubert commandoit en personne. L'affaire s'engageoit à peine, lorsque ce général, voulant animer du geste et de la voix une charge d'infanterie, et criant : *en avant! en avant!* reçut une balle dans la poitrine, et tomba en disant : *marchez toujours*. Moreau, souvent destitué par le directoire, et toujours prêt à servir son pays, avoit pris son poste, comme volontaire, auprès de Joubert; il le remplaca comme général. 1799.

Les deux armées étoient engagées sur tout leur front : le carnage étoit affreux. A trois heures après midi, le corps du général Kray avoit été repoussé deux fois avec de grandes pertes : le centre des alliés étoit presque détruit. Le général Moreau combattoit de sa personne, et faisoit, ainsi que les généraux Saint-Cyr et Dessoles, des prodiges de valeur.

Cependant le général Mélas, avec huit bataillons de grenadiers et six bataillons d'infanterie autrichienne, tourna la droite de l'armée françoise, et la fit attaquer brusquement avec toutes ses colonnes, soutenues par des batteries correspondantes à leur direction. Cette manœuvre habile décida la victoire. Moreau ordonna la retraite, qui se fit d'abord en bon ordre; mais la division qui formoit l'arrière-garde, vivement poursuivie par le corps

1799. du général Karackay, fut mise en déroute complète. Les généraux françois Pérignon, Grouchy et Partouneaux firent les plus grands efforts pour rallier les fuyards, et ne purent y parvenir. Tous les trois furent blessés et faits prisonniers.

La bataille de Novi, une des plus meurtrières de cette longue guerre, puisqu'elle coûta seulement aux François vingt-cinq mille hommes, n'eut pas, à beaucoup près, les suites funestes qu'elle pouvoit avoir. Le seul avantage que les alliés en retirèrent fut la prise de Tortone.

Lecourbe et Masséna occupoient toutes les positions de la Suisse par où les vainqueurs auroient pu pénétrer en France; et Moreau, ayant rallié son armée, reprit avec courage et fermeté celle qu'avant la bataille elle occupoit dans les Apennins. La situation de la France n'étoit donc pas changée, mais n'en étoit pas moins malheureuse.

Fâcheuse situation de l'intérieur.

Tant de revers avoient porté le mécontentement public à son comble : armé de ce mécontentement, l'esprit de parti en usa avec insolence, et conspira ouvertement contre le directoire, qu'il en accusoit avec raison.

La France n'avoit plus que le choix des maux. Il falloit, ou qu'elle se soumît au joug des étrangers, ou qu'elle en fût af-

franchie par les jacobins. Chose étrange et incontestable ! les jacobins seuls avoient conservé de l'audace dans leur maintien, de l'ensemble dans leurs moyens, de la persévérance dans leur conduite. 1799.

Malgré ses commissaires, ses profusions et ses promesses, le directoire n'avoit pu obtenir aucune influence dans les élections de cette année (1). Il eut recours, comme l'année précédente, aux scissions et aux épurations; mais, moins fort ou moins habile que l'année précédente, il avoit perdu tout son crédit dans les conseils. Ceux-ci rejetèrent avec dédain le système des épurations, et avec lui tous les choix du directoire.

Destitution de trois directeurs.

Le nouveau tiers fut à peine installé que, de toutes parts, on accusa Treilhard, La Réveillère et Merlin de tous nos maux dans l'intérieur, de tous nos revers à l'extérieur. Jamais catastrophe ne fut et plus prompte, et moins éclatante.

Ces trois hommes qui, la veille encore, supportoient le poids immense de la haine publique, qui venoient de dévorer, sous les yeux de l'Europe épouvantée, trois trônes et cinq républiques, qui faisoient trembler tous les rois et tous les peuples du monde, tombèrent sans bruit; et, dans la foule des regards depuis si long-temps

(1) An 7 (1799).

1799. fixés sur eux, ils rencontrèrent à peine un regard de pitié (1).

Ce fut un moment de joie pour la France; mais ce moment fut court. Les jacobins vainqueurs du directoire étoient précisément ceux qui avoient été vaincus au 9 thermidor. Ils étoient les héritiers de Robespierre, ils en suivirent les traces. Au signal qu'ils donnèrent, tous les monstres sortirent de leurs repaires, tous les montagnards reparurent sur la scène politique, en chassèrent les modérés, les girondins, les constitutionnels de l'an 3, et bouleversèrent, dans un instant, toutes les administrations. Une terreur nouvelle, moins sanguinaire, mais non moins sombre que celle de 1793, remplaça le sentiment compliqué de peur et de mépris qu'inspiroit le régime précédent. A la crainte de la déportation succéda celle des échafauds.

Chaque jour une loi d'injustice augmentoit la consternation publique; chaque jour on regrettoit la tyrannie de M. Merlin; chaque jour les François les plus généreux perdoient de leur attachement pour la France, et soupiroient après une expatriation.

Cet état de choses ne pouvoit cesser

(1) Cette journée est connue sous le nom de celle du 29 *prairial*.

que de deux manières, ou par le partage de la France entre les puissances alliées, ou par sa réunion dans les mains d'un homme assez hardi pour tenter l'entreprise, et assez fort pour la soutenir. Cet homme étoit déjà signalé à l'opinion publique. 1799.

Pendant ce temps-là, que faisoit Buonaparte? Il n'étoit plus en France; il se battoit au pied des Pyramides; il parcouroit en vainqueur l'Égypte et la Syrie; il s'étoit mis en tête de rétablir le trône des Pharaons. Avant de le suivre dans ces pays lointains, nous devons rendre compte à nos lecteurs des motifs qui le déterminèrent à entreprendre cette expédition et de quelques uns des événements qui l'ont précédée. Ce qui précède l'expédition d'Egypte.

Aucune des guerres d'Italie, guerres toujours sanglantes et toujours prolongées par la diversité des intérêts des petits états, n'avoit été aussi promptement terminée que celle qui fut conduite par Buonaparte en 1796 et 1797. On chercheroit en vain dans l'histoire un autre exemple d'une conquête achevée par des batailles plus décisives, assurée par la réduction d'autant de places fortes, affermie par une paix plus inopinée : le tout dans un espace de seize mois.

Les conséquences de cet événement extraordinaire devoient changer la forme des

petits états d'Italie, et la face des affaires
1799. de l'Europe. On ne peut douter que l'heureux conquérant n'eût conçu divers plans pour consolider son ouvrage; mais il fut arrêté dès les premiers pas.

Les directeurs de la république françoise, comme tous les gouvernements révolutionnaires, avoient besoin de la guerre pour conserver leur puissance dans l'intérieur.

Les succès de Buonaparte les avoient enorgueillis; il étoient accoutumés à voir rejaillir sur eux l'éclat des triomphes; ils voyoient à regret que la paix alloit les dépouiller de cette gloire usurpée.

Dès que le traité de Campo-Formio fut signé, ils feignirent de rappeler le général pour s'appuyer de son influence; mais ils ne vouloient que l'affoiblir, l'éloigner de la grande affaire de la paix continentale, et lui ôter le gouvernement de celles d'Italie. Sous le vain prétexte d'une descente en Angleterre, ils désorganisèrent son armée, ils la disséminèrent sur les côtes des deux mers; ils lui donnèrent un commandement, avec un grand titre et peu de pouvoir.

Tout jeune qu'il étoit, Buonaparte connoissoit assez les hommes pour paroître flatté des honneurs qu'on lui rendit, et pour n'en être pas dupe. Il accepta le titre

de *général en chef de l'expédition d'Angleterre*, fit une courte apparition sur les côtes, et revint à Paris proposer au directoire une expédition dont les résultats devoient, selon lui, porter un coup plus funeste à la Grande-Bretagne que la prise même de Londres. Cette expédition étoit celle d'Égypte. 1799.

On ne peut s'empêcher de reconnoître dans ce projet, tout démesuré qu'il étoit, de grandes vues qui furent souvent méditées par le cabinet de Versailles : l'objet n'étoit pas seulement, comme on l'a dit, de parvenir à détruire la puissance des Anglois dans les Indes orientales, et d'y tarir la source principale de leurs richesses.

L'occupation de l'Égypte seule pouvoit balancer cette puissance colossale, donner un nouveau cours aux spéculations du commerce, et, par là même, accroître les forces et les richesses des puissances maritimes, rivales de la Grande-Bretagne.

S'il n'eût été question que d'employer au dehors les talents, l'activité, l'esprit belliqueux des armées de la république, on pourroit dire qu'aucune entreprise n'étoit plus conforme au caractère françois, ne pouvoit être plus agréable à des esprits romanesques, ni toucher à plus d'intérêts particuliers, surtout dans les départements du Midi.

1799. Mais, d'un autre côté, n'étoit-il pas dangereux et impolitique de porter en Afrique la meilleure partie de nos armées et les restes de notre marine, au moment où l'on attisoit la guerre contre l'Angleterre, où l'on donnoit à la maison d'Autriche de nombreux sujets de mécontentements et d'inquiétudes, par les nouvelles révolutions que l'on préparoit en Suisse et en Italie, et par l'insolence avec laquelle on dictoit des conditions de paix à Rastadt.

Les petits despotes qui gouvernoient alors la France se persuadèrent qu'ils avoient pris de nouvelles forces en dedans, parce qu'ils abusoient impunément de tous les pouvoirs; et que rien ne pouvoit leur résister en dehors, parce que tout se taisoit autour d'eux. Mais la présence de Buonaparte les importunoit; ils adoptèrent son projet, parce qu'il les affranchissoit à la fois et de la honte de le craindre, et du danger de le combattre. Ils lui prodiguèrent tous les moyens d'arriver à son but et de satisfaire son ambition, dans un pays dont la conquête et la possession même ne pouvoient jamais leur inspirer d'inquiétude.

Expédition d'Egypte. Si nous considérons maintenant l'entreprise dans l'intérêt personnel du jeune conquérant et en faisant abstraction du succès, nous verrons qu'elle étoit bien

conçue, et qu'elle pouvoit servir habilement ses desseins. C'étoit peut-être alors le seul moyen qui lui restât d'échapper aux dangers de sa renommée. Il s'affranchissoit en même temps de la dépendance des partis, qui cherchoient à le gagner ; il s'ouvroit une carrière nouvelle et propre à enflammer son génie audacieux et à satisfaire son ambition. Il s'éloignoit enfin de son pays, et, par cet éloignement, il conservoit, il augmentoit sa renommée ; *major è longinquo reverentia.* 1799.

La conquête de l'Égypte lui offroit deux hypothèses également brillantes, également heureuses.

Dans l'une, il enrichissoit la France d'une colonie importante par sa position géographique, par sa population, par ses productions. Avec ce titre à la main, et cent couronnes de laurier sur la tête, pouvoit-il craindre des rivaux, s'il osoit un jour se déclarer le chef de la république françoise ?

Dans l'autre hypothèse, il relevoit le trône des Pharaons et des Ptolomées : il régnoit sur un des plus beaux pays de la terre, au même titre qu'Alexandre ; et l'Asie avec tous ses trésors s'offroit à ses regards et à son ambition.

Egalement habile dans l'art de vaincre et dans celui de tromper, il pouvoit croire

1799. que sa présence dans ces contrées, où l'imagination exerce un si puissant empire, paroîtroit celle ou d'un nouveau prophète envoyé du ciel, ou d'un homme extraordinaire auquel rien ne doit résister.

Les peuples qu'il ne soumettroit pas par les armes viendroient avec empressement se prosterner devant sa puissance mystérieuse. Ainsi, par cette expédition hardie, il se plaçoit dans l'alternative heureuse de relever le trône des Ptolomées en Afrique, ou celui de Charlemagne en Europe.

Il en ordonna lui-même les apprêts, qui furent poursuivis avec autant de secret que de diligence. L'activité avec laquelle on pressoit en même temps ceux de la descente en Angleterre occupoit tous les esprits, fixoit tous les regards, et mit en défaut la prévoyance des politiques de Londres et la curiosité des oisifs de Paris.

Pendant ce temps, que faisoit-il? retiré dans une maison de la rue Chantereine, il vivoit comme un simple particulier, sans bruit, sans faste, au milieu d'un très-petit nombre d'amis, et occupé de cartes géographiques et de poésies ossianiques. Plus il cherchoit à se dérober à l'attention publique, et plus il en devenoit l'objet. Tout jeune qu'il étoit, il connoissoit bien les hommes et surtout les François.

1799

L'armement se faisoit en quatre ports différents : à Gênes, à Civita-Vecchia, à Bastia, et principalement à Toulon.

La flotte qui sortit de Toulon se composoit de treize vaisseaux de ligne, cinq frégates, trois corvettes, huit flûtes, et trois cent cinquante bâtiments de transport.

Vingt-cinq mille hommes de toute arme, parfaitement équipés, et tous dans le meilleur état, étoient embarqués sur cette flotte.

Le général, qui ne se proposoit pas seulement de faire une conquête, mais qui avoit le projet de fonder une colonie, emmenoit avec lui des hommes distingués dans les sciences, dans les lettres et dans les arts ; parmi eux on distinguoit MM. Monge, Bertholet, Denon, Méchain, Nouet, Beauchamp, Peyre, Arnault, Champy, Conté, Costard, Fournier, etc.

Il arriva le 18 mai 1798 à Toulon ; le 19 il monta *l'Orient* de cent dix pièces de canon, un des plus beaux vaisseaux qui soit sorti de nos chantiers. Il étoit commandé par l'amiral Brueys, très-brave, mais non pas très-habile marin.

Le même jour la flotte appareilla, et cingla vers l'est, ralliant sur sa route les divisions de Bastia, de Gênes et de Civita-Vecchia.

1799. Le 10 juin, ce formidable armement parut devant l'île de Malte, dont la possession étoit nécessaire aux vues de Buonaparte.

Prise de Malte. Il commença par faire demander au grand-maître la permission pour l'escadre d'entrer dans le port, et pour les bâtiments de convoi de faire de l'eau.

Ces deux demandes furent également refusées. Que le refus et les demandes aient été concertés entre le grand-maître et le général françois, comme on l'a dit, c'est ce qui n'est pas prouvé; mais ils furent immédiatement suivis d'une attaque soudaine, et d'un débarquement rapide, qui fut exécuté sur divers points, et sous les ordres du général Desaix.

Deux heures après, les généraux Lannes et Marmont resserroient la place, et s'en étoient approchés jusqu'au pied du glacis.

Cette place, la plus forte peut-être de toute la terre, pouvoit soutenir un long siége; ce qui auroit donné aux Anglois le temps d'arriver à son secours. Plusieurs causes réunies, parmi lesquelles il faut compter l'intelligence de quelques chevaliers françois avec les assiégeants, paralysèrent tous les moyens de résistance.

Après vingt-quatre heures de tranchée ouverte, la ville se rendit. La ville, les forts, la marine, l'artillerie, les magasins,

les trésors, tout fut livré au vainqueur, 1799.
par un traité signé le 13 juin à minuit, à bord du vaisseau *l'Orient*. Telle fut la fin de l'ordre militaire et religieux de Saint-Jean de Jérusalem, connu depuis deux cent cinquante ans sous le nom de *Chevaliers de Malte*, et qui, pendant cinq siècles, avoit été regardé comme le boulevard de la chrétienté.

Heureux de n'avoir pas été retardé par une plus longue résistance, Buonaparte continua sa route vers l'Egypte, et parut le premier juillet devant Alexandrie, sans avoir rencontré un seul vaisseau anglois. Dès le soir le débarquement commença.

Le lendemain il fit sommer la ville, qui n'avoit pour toute défense qu'une foible garnison et des fortifications qui tomboient en ruine.

Les habitants n'en parurent pas moins disposés à faire une vigoureuse résistance. Ils répondirent à la sommation qu'on leur fit par de grands cris et la décharge de toutes leurs armes.

Sans attendre son artillerie, Buonaparte ordonna l'assaut. L'enceinte fut promptement escaladée ; les Turcs et les Arabes, délogés des tours et de tous les postes militaires, furent vivement poursuivis dans la ville, où l'on se battit pendant quelques heures. Le combat étoit trop

inégal, les habitants demandèrent grâce; le général fit cesser le carnage, et, avant la fin de la journée, il étoit maître de la ville et du port. Le convoi entra dans le port, et l'escadre alla mouiller dans la rade d'Aboukir.

Avant de mettre pied à terre Buonaparte avoit adressé à son armée la proclamation suivante :

« A bord de l'Orient, 4 messidor.

« Soldats, vous allez entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde sont incalculables. Vous porterez à l'Angleterre le coup le plus sûr et le plus sensible, en attendant que vous puissiez lui donner celui de la mort.

« Nous ferons quelques marches fatigantes, nous livrerons plusieurs combats, nous réussirons dans toutes nos entreprises, les destins sont pour nous. Les beys-mamelucks, qui favorisent exclusivement le commerce anglois, qui ont couvert d'avanies nos négociants, et qui tyrannisent les malheureux habitants du Nil, quelques jours après notre arrivée n'existeront plus.

« Les peuples avec lesquels nous allons vivre sont mahométans; le premier acte de foi est celui-ci : *Il n'y a pas d'autre*

Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. Soyez tolérants; agissez avec eux comme nous avons agi avec les Juifs et avec les Italiens; ayez des égards pour leurs muftis et leurs imans, comme vous en avez eu pour les rabbins et les évêques; ayez pour les cérémonies que prescrit l'alcoran, pour les mosquées, la même tolérance que vous avez eue pour les couvents, pour les synagogues, pour la religion de Moïse et pour celle de Jésus-Christ. 1799.

« Les légions romaines protégeoient toutes les religions : vous trouverez ici des usages différents de ceux de l'Europe; il faut vous y accoutumer.

« Les peuples chez lesquels nous allons entrer traitent les femmes autrement que nous; mais dans tous les pays celui qui les viole est un monstre.

« Le pillage n'enrichit qu'un petit nombre d'hommes, il déshonore les autres, il détruit les ressources de ceux qui s'y livrent, il les rend ennemis des peuples, dont il leur importe de conserver l'amitié.

« La première ville que nous allons rencontrer a été bâtie par Alexandre. Nous trouverons à chaque pas de grands souvenirs, dignes d'exciter l'émulation des François (1).

« *Signé* BUONAPARTE. »

(1) Cette proclamation est remarquable et par la tour-

1799. Arrivée le Buonaparte en Egypte.

Quand il fut descendu, il adressa aux habitants du pays cette autre proclamation en trois langues, en arabe, en cophte et en langue populaire.

« Au nom de Dieu, bon et miséricordieux, il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, nul ne partage avec lui son empire.

« Voici le moment marqué pour la punition des beys; depuis long-temps il est attendu avec impatience. Les beys, descendant des montagnes de la Géorgie, ont désolé ce beau pays; ils insultent depuis long-temps et traitent avec mépris la nation françoise. Buonaparte, général de cette nation, arrive pour seconder les principes de la liberté; et le Tout-Puissant, le dominateur des deux mondes, a résolu la destruction des beys.

« Habitants de l'Egypte! si les beys vous disent que les François sont venus pour détruire votre religion, ne les croyez pas, c'est une insigne fausseté. Répondez à ces imposteurs qu'ils ne sont venus que pour retirer les malheureux des mains de leurs tyrans; que les François adorent l'Être suprême, honorent le prophète et respectent le coran.

nure du style et par la modération des pensées. César n'auroit pas mieux parlé; et, ainsi que César, Buonaparte avoit la prétention de se servir aussi bien de sa plume que de son épée.

« Tous les hommes sont égaux aux yeux de la divinité. L'esprit, les talents et les vertus mettent seulement quelque différence entre eux. Comme donc les beys ne possèdent aucune de ces qualités, ils ne sont pas dignes de vous gouverner. 1799.

« Ils sont cependant seuls possesseurs d'une grande étendue de terre, de belles esclaves, d'excellents chevaux, de palais magnifiques! Ont-ils donc reçu un privilége exclusif de la part du Tout-Puissant? S'il en est ainsi, qu'ils le produisent. Mais l'Être suprême, qui est juste et bon envers tous les hommes, veut qu'à l'avenir aucun des habitants de l'Egypte, autrefois si populeuse, ne puisse être empêché de parvenir aux premiers emplois et aux plus grands honneurs.

« Le gouvernement, déposé entre des mains intelligentes et distinguées par leurs talents, produira le bonheur et la fécondité : la tyrannie et l'avarice des beys ont désolé la belle et riche Egypte.

« Les François sont amis des Musulmans : naguère ils ont marché sur Rome et renversé le trône du pape, qui aigrissoit les chrétiens contre les mahométans.

« Bientôt après ils ont dirigé leur course contre l'île de Malte, et en ont *chassé les*

1799. *incrédules* (1), qui se croyoient chargés par le ciel de vous faire la guerre.

« De tout temps les François furent les fidèles et sincères amis des empereurs ottomans, et les ennemis de leurs ennemis (2).

« Puisse donc l'empire du sultan être éternel ! Mais puissent les beys de l'Egypte, nos adversaires communs, dont l'insatiable avarice excita sans cesse la désobéissance et l'insubordination, être réduits en poudre et anéantis !

« Nous présenterons une main amicale aux habitants de l'Egypte qui s'uniront à nous ; ainsi qu'à ceux qui resteront dans leurs habitations, et garderont une stricte neutralité.

« Quand ils auront vu de leurs propres yeux notre manière d'agir, ils s'empresseront de se soumettre à nous ; mais la terrible peine de mort est réservée à ceux qui s'armeront contre nous en faveur des beys. Il n'y aura plus alors d'espoir de salut, et il ne restera d'eux aucun vestige.

(1) Buonaparte ne pouvoit appeler *incrédules* les chevaliers de Malte, qu'en prenant le turban et en abjurant le christianisme. C'étoit prendre un engagement qu'il n'avoit pas dessein de remplir.

(2) C'étoit donner une singulière preuve d'amitié aux empereurs ottomans que d'envahir une de leurs plus riches provinces, sans déclaration de guerre préalable.

« Article I. Toutes les places éloignées de trois lieues de la route de l'armée françoise enverront un de leurs principaux habitants pour déclarer qu'elles se soumettent, et qu'elles arboreront le drapeau françois, qui est bleu, rouge et blanc. 1798.

« II. Tout village qui s'opposera à l'armée françoise sera livré aux flammes.

« III. Tout village qui se soumettra aux François arborera le drapeau françois et celui de la sublime Porte leur alliée, dont la durée soit éternelle !

« IV. Les cheiks et principaux habitants de chaque ville et village apposeront le scellé sur les maisons et les effets des beys, et auront le plus grand soin que rien ne soit égaré.

« V. Les cheiks, cadis et imans continueront à remplir leurs fonctions respectives. Ils feront leurs prières et s'acquitteront des exercices du culte religieux dans les mosquées et les maisons de prières, etc. »

Ces mesures prises et proclamées, Buonaparte pénétra dans l'intérieur du pays, traversa pendant quatre jours un désert aride et brûlant, arriva le cinquième jour à Ramanieh, rencontra et battit un corps de huit cents mamelucks ; c'étoit l'avant-garde de l'armée que Mourad-Bey avoit

1799. rassemblée et retranchée à Embabeh, non loin des pyramides du Caire.

Bataille des Pyramides. Le 21 juillet, Buonaparte et Mourad-Bey se trouvèrent en présence, celui-ci à la tête de six mille hommes de cavalerie, réputée la meilleure de tout l'univers; celui-là commandant quatre mille hommes d'une infanterie éprouvée. La valeur téméraire des Mamelucks vint échouer devant ces masses hérissées de baïonnettes, et dont le feu redoutable, réservé jusqu'à demi-portée, jonchoit la plaine des cadavres de ces intrépides cavaliers et de leurs brillantes dépouilles : quarante pièces de canon, quatre cents chameaux et le camp des Mamelucks furent le prix de la victoire. Mourad-Bey s'enfuit vers la Haute-Egypte avec ce qui lui restoit de son armée.

Le général Desaix le poursuivit jusqu'à Gizeh, au-delà du Caire. Sa division n'avoit cessé de marcher et de combattre pendant toute cette journée; elle avoit fait un trajet de dix-huit heures de marche : effort prodigieux pour des troupes européennes sous un tel climat. Desaix continua de poursuivre Mourad-Bey jusqu'au-delà de l'ancienne Thèbes. Ce jeune et vaillant capitaine montra dans cette guerre singulière tant de vigueur et d'habi-

leté, soit à prévenir, soit à déconcerter les mouvements des Mamelucks, qu'il parvint à les affoiblir, à les décourager, à détruire leurs rassemblements, jusque dans leurs dernières retraites, à l'entrée des déserts de la Nubie. 1799.

Le lendemain, 22 juillet, la ville du Caire ouvrit ses portes aux François; le gouvernement des Mamelucks fut détruit, et la conquête de la Basse-Egypte achevée.

Mais la joie que de si brillants succès pouvoient inspirer fut cruellement troublée par la perte de notre flotte devant la baie d'Aboukir.

Bataille navale d'Aboukir.

On s'est étonné avec raison de ce que l'amiral Brueys, après avoir rempli si heureusement sa mission, n'ait pas quitté une rade ouverte où il étoit au moins exposé à livrer un combat inutile, tandis qu'en se relevant de la côte d'Egypte, il pouvoit gagner Malte ou Corfou, et peut-être recevoir des renforts, avant que l'amiral Nelson eût reçu ceux qui lui étoient destinés.

Quels qu'aient été ses motifs, la flotte angloise parut devant la sienne le 1er. août sur les trois heures après midi; le combat s'engagea aussitôt avec une fureur et une opiniâtreté dont peut-être on n'avoit jamais vu d'exemple. Les vaisseaux étoient

1799. rapprochés jusqu'à portée de pistolet, et tout ce qui existe de moyens de destruction fut employé de part et d'autre. L'amiral Brueys qui, déjà blessé grièvement, continuoit de commander, fut emporté par un boulet. Peu de temps après son vaisseau sauta. L'explosion fut si terrible, que les deux escadres restèrent comme ensevelies sous une pluie de fer et de feu. Il y eut un profond silence pendant quelques minutes; mais le combat recommença bientôt avec un nouvel acharnement.

Presque tous les capitaines des vaisseaux françois furent tués dans ce choc épouvantable. De part et d'autre il se fit des prodiges de valeur; et dans aucune bataille navale on auroit peine à trouver autant de traits remarquables d'audace et de constance héroïque. On a cité surtout le trait du jeune Casa-Bianca, enfant de dix ans, qui voulut mourir à côté de son père, capitaine de pavillon du vaisseau amiral : et celui de M. Dupetit-Thouars, capitaine de l'*Heureux*, qui, mutilé de tous ses membres et n'ayant plus que le tronc, mais vivant encore, ne voulut point quitter le pont, et fit jurer à son équipage de ne point amener.

L'*Heureux*, le *Guerrier*, l'*Artémise*, sautèrent ainsi que l'*Orient*; le *Timoléon*

échoua sur la côte: le *Franklin*, le *Spartiate*, le *Tonnant*, le *Peuple-Souverain*, le *Conquérant*, furent pri[illegible]

Le *Généreux* et le *Guillaume-Te[illegible]* furent les seuls vaisseaux qu[illegible] à cette catastrophe, dont [illegible] pour le gouvernement françois [illegible] sastreuses qu'on n'auroit [illegible] dont l'influence, en assurant à [illegible] anglois la domination [illegible] vant, alloit changer tou[illegible] litiques et commerciaux [illegible] la France et de l'empire [illegible]

Après ce combat, Buonapa[illegible] dans la position d'Agathocle [illegible] thage. Il falloit vaincr[illegible] tint ce grand revers [illegible] calme: il osa même [illegible] spirer de plus [illegible] pagnons d'armes [illegible] truction des restes [illegible] leur séparation [illegible] sentirent avec [illegible] à eux-mêmes [illegible] desseins, fonder [illegible] empire.

Tandis que [illegible] rad-Bey dans [illegible] parte poursu[illegible] désert, le [illegible] ques hordes d'Arabes [illegible]

1799. caravane de Maroc, revint au Caire, et s'occupa de consolider sa conquête par un bon système de défense militaire, et par des institutions civiles auxquelles il donna peut-être trop de temps et trop de confiance.

Il faut néanmoins rendre justice aux soins qu'il prit pour gagner l'esprit des peuples, dissiper les craintes et les défiances qu'inspire toujours la différence de mœurs, d'usages, et surtout de pratiques religieuses.

Pour arriver à ce but, et donner à son gouvernement plus d'énergie, il essaya de communiquer aux Egyptiens quelques idées de liberté; il voulut que ceux d'entre eux qui, par leurs lumières ou leur bonne conduite, conservoient de l'influence sur le peuple, prissent part à l'administration; il forma des assemblées de notables, il fonda un institut, il détermina les membres du divan à porter un schall tricolore, et engagea tous les habitants du Caire à prendre la cocarde nationale.

Révolte du Caire.

Tout fut tranquille pendant quelque temps. Les peuples paroissoient s'accoutumer aux formes de leur nouveau gouvernement, lorsque le 21 octobre au matin une révolte éclata tout à coup dans les différents quartiers et dans tous les environs du Caire. Le général Dupuis,

commandant de la ville, s'étant hasardé avec une foible escorte à dissiper un des attroupements, fut assassiné ainsi que plusieurs officiers françois. De tous les côtés les insurgés coururent sur les François, et massacrèrent tous ceux qu'ils purent atteindre. La maison du général Caffarelli fut assiégée et forcée. Des ingénieurs qui s'y trouvoient s'y défendirent bravement et furent tués. 1799.

On battit la générale, tous les François s'armèrent. Buonaparte fit entrer dans la ville plusieurs bataillons, et les dirigea sur les mosquées, où les Turcs s'étoient retranchés comme dans des forteresses; ils y furent attaqués avec toute l'ardeur qu'inspire la vengeance; ils s'y défendirent avec toutes les forces que donne le désespoir. La citadelle, occupée par les François, jeta des bombes sur la ville, et principalement sur la grande mosquée; les portes en furent enfoncées; les François firent un horrible carnage de tout ce qui tomba sous leurs mains; la nuit suivante et le lendemain le combat et le carnage continuèrent. On évalua la perte des François à cinq cents hommes tués ou blessés; plus de huit mille Turcs périrent dans ces deux journées. Le troisième jour l'ordre fut rétabli.

La répression de cette émeute acheva

1799. d'affermir le pouvoir de Buonaparte. Les Musulmans sentirent tout le poids des armes françoises, et se résignèrent à l'obéissance.

Toutefois les vainqueurs ne purent se livrer à une entière sécurité : ils n'ignoroient pas que la Porte souffroit impatiemment leur établissement en Égypte, et combinoit avec les Anglois les moyens de les détruire ou de les chasser. Les principaux apprêts contre eux se faisoient en Syrie, sous les ordres de Djezzar, pacha de Damas. L'attaque que celui-ci méditoit du côté du désert, devoit être favorisée par une puissante diversion vers les bouches du Nil, et par des mouvements que Mourad-Bey se proposoit en même temps d'exécuter dans la Haute-Égypte. Ce fut pour diriger ce vaste plan que le commodore Sydney Smith se rendit dans les mers du Levant.

Ce fut pour le déconcerter que Buonaparte résolut d'aller attaquer sans délai le pacha de Damas jusque dans sa capitale. Il se mit en marche avec douze mille hommes de ses meilleures troupes, traversa le désert, reconnut les ruines de Péluse et les traces du canal de Suez, s'empara de Suez, d'El-Arich, de Gaza, de Jaffa, et arriva devant Saint-Jean-d'Acre.

Le contre-amiral Perrée devoit lui amener par mer l'artillerie de siége nécessaire pour réduire cette place ; mais le contre-amiral et son convoi tombèrent dans les eaux de l'escadre angloise, et furent pris. Sir Sydney étoit arrivé à St.-Jean-d'Acre avant Buonaparte ; sa présence avoit relevé le courage des habitants ; et il accrut leurs moyens de résistance, en leur donnant pour commandant un ancien ingénieur françois, nommé Phelipeaux, qui fit réparer les vieilles fortifications de la ville, et dirigea avec beaucoup d'habileté tous les travaux relatifs à la défense.

1799. Siége de S.-Jean-d'Acre.

La tranchée fut ouverte le 20 mars 1799. Ce siége mémorable, qui dura plus de deux mois, fut une suite continuelle de combats et d'assauts livrés et soutenus avec un égal courage et un acharnement égal. Les François et les Turcs y perdirent beaucoup de monde. Une armée nombreuse composée de Mamelucks, de Janissaires, de Maugrabins et d'Arabes, passa le Jourdain avec l'intention de forcer les lignes françoises. Buonaparte, avec une partie de la sienne, alla jusqu'au pied du mont Thabor au-devant de cette multitude, la chargea à la baïonnette, et la mit en déroute après en avoir fait un grand carnage (17 avril 1799). Il revint au siége, et pressa les travaux avec une

1799. nouvelle ardeur. Mais il manquoit de grosse artillerie ; bientôt il manqua de munitions : il reconnut, malgré lui, qu'il lui étoit impossible de réduire une place défendue avec tant d'intrépidité, et sans cesse ravitaillée du côté de la mer. Il fallut donc renoncer à cette conquête que lui ravissoit la fortune, pour la première fois infidèle à ses drapeaux.

La levée du siége se fit en bon ordre. Il fit jeter à la mer les pièces d'artillerie qui pouvoient retarder sa marche dans le désert, fit transporter ses blessés et ses malades à Jaffa ; donna l'ordre de ravager le pays, de brûler les moissons, de détruire les magasins et toutes les ressources dont les Turcs auroient pu profiter pour s'approcher de la frontière d'Égypte ; et rentra au Caire vingt-six jours après son départ de Saint-Jean-d'Acre.

Nous n'avons point parlé, dans ce récit, de l'horrible imputation qu'on lui a faite d'avoir empoisonné ses malades à Jaffa, pour se dispenser de les ramener en Égypte. L'histoire ne doit recueillir des faits de cette nature qu'avec les preuves, et n'admet pas pour telles les conjectures de la méchanceté, les ouï-dire de la sottise, et les ressentiments de l'esprit de parti.

Buonaparte perdit, dans cette malheu-

reuse expédition, plus d'un quart des excellentes troupes qu'il y avoit conduites. 1799.
Mais quoique son principal objet fût manqué, il n'est pas moins vrai qu'il avoit détruit ou dispersé une partie des forces de Djezzar-Pacha; qu'il avoit prévenu la réunion du grand-visir et le rassemblement d'une armée destinée à l'attaquer sur les frontières orientales, tandis qu'il auroit à se défendre vers les bouches du Nil; qu'il avoit enfin assuré pour quelque temps le repos dont il avoit besoin pour des projets ultérieurs.

Victoire d'Aboukir.

Il y avoit à peine un mois qu'il étoit de retour au Caire, quand il reçut d'Alexandrie l'avis qu'une flotte turque de cent voiles avoit mouillé dans la rade d'Aboukir, et qu'un corps de quinze mille hommes étoit déjà débarqué avec de l'artillerie, et avoit emporté de vive force la redoute d'Aboukir. Cette armée étoit commandée par Mustapha-Pacha. Buonaparte rassemble la sienne entre Alexandrie et Aboukir, reconnoît les forces et la position de l'ennemi, et se décide aussitôt à l'attaquer. L'ennemi étoit retranché : les retranchements furent forcés. Les Turcs se battirent sans ordre, mais avec leur intrépidité ordinaire. Lannes et Murat traversèrent deux fois leurs positions, portant la mort partout et partout l'effroi et le désordre. Les

1799. Turcs qui ne furent pas tués se précipitèrent dans la mer, et y périrent (24 juillet 1799).

Cette victoire étoit complète, mais elle coûta beaucoup de sang aux François. Dès le lendemain, Buonaparte retourna à Alexandrie. Ce fut là qu'il apprit, par des communications qu'il eut avec des parlementaires anglois, les revers des armées françoises en Italie et sur le Rhin; les discordes allumées entre les grands corps de l'état; la situation précaire du gouvernement, qui ne se soutenoit plus que par artifice, et la lutte ouverte des factions, qui, opprimant alternativement la France, achevoient de l'immoler à leurs fureurs.

Buonaparte songeoit depuis quelque temps à son retour en Europe. Ces nouvelles achevèrent de le décider; il ne confia son dessein qu'au général Berthier. Il donna en même temps au vice-amiral Gantheaume l'ordre de se tenir prêt à appareiller avec deux frégates, un aviso et une tartane, sans l'instruire de la destination de cet armement.

Buonaparte quitte l'Egypte.

Cela fait, il adressa un billet cacheté aux généraux Lannes, Murat, Marmont, Andréossy, et aux savants Monge et Bertholet, avec injonction de ne l'ouvrir que tel jour, à telle heure et sur les bords de la mer.

Le 5 fructidor, jour désigné pour le départ, tous ceux qui avoient reçu leur billet l'ouvrirent au lieu désigné, et y trouvèrent l'ordre de s'embarquer sur le champ. 1799.

Lorsque tout le monde fut à bord, Buonaparte, abandonnant sa conquête à la garde de Dieu, et son armée à elle-même, s'embarqua secrètement, fit faire l'appel, leva l'ancre, et ne s'aperçut pas sans crainte et sans impatience que les vents contraires ne lui permettoient pas de sortir de la baie d'Aboukir. Les bâtiments restèrent sous voile pendant deux jours (1).

En partant il avoit laissé à l'adresse du général Kléber un paquet qui renfermoit la nomination de celui-ci au commandement de l'Egypte, avec quelques avis sur la manière de se conduire.

Le même bonheur qui l'avoit accompagné dans la première traversée, le suivit à son retour. Il échappa aux croiseurs anglois et ottomans, aux tempêtes et aux escadres de la Méditerranée.

Il arriva le 9 vendémiaire en Corse sans aucun accident; les vents contraires l'y

(1) En apprenant son départ, l'armée resta d'abord muette d'étonnement et de consternation, puis entra dans une fureur qui auroit dégénéré en insurrection, et fini par la livrer sans défense à ses ennemis, sans les représentations, les conseils, les talents militaires et la fermeté du général Kléber.

1799. retinrent jusqu'au 15 ; le 16 il entra dans le port de Fréjus, et, sans s'embarrasser des lois qui ordonnent la *quarantaine*, le 17 il se mit en route pour Paris, où il arriva, le 23, inopinément, et à la grande surprise de tout le monde.

Il arrive inopinément à Paris.

Si, comme on n'en peut douter, il avoit conçu le projet de changer un gouvernement dont tout attestoit la foiblesse et l'instabilité, il ne pouvoit arriver plus à propos.

Depuis la journée du 30 prairial (18 juin) toutes les factions, inquiètes et mécontentes, démolissoient la république pièce à pièce, sans savoir ce qu'elles mettroient à sa place. Quoique les jacobins n'eussent pu faire entièrement prévaloir leurs desseins, ils étoient assez puissants pour se faire craindre, et on les ménageoit ; ils ne régnoient pas encore, mais ils balançoient le pouvoir de ceux qui régnoient.

Divisions dans le gouvernement.

Il y avoit dans le directoire deux membres qui les favorisoient secrètement, et dans les ministères des hommes qui leur étoient publiquement dévoués.

Le corps législatif étoit divisé comme le pouvoir exécutif : aucune assemblée délibérante n'avoit montré moins de sagesse, de lumières et de dignité ; elle venoit de proclamer deux lois tyranniques, qui combloient la mesure du mécontente-

ment général, celles *des otages* et de *l'emprunt forcé*. 1799.

Les recettes en souffrance et affoiblies, les armées sans paye, des projets insensés, des lois sans force, des législateurs sans considération, une corruption sans exemple infectant les bureaux et les administrations, la guerre civile prête à éclater de nouveau dans les départemens, une étrange divagation dans les plans, nulle force dans les résolutions, telle étoit la situation intérieure de l'état.

Chacun sentoit, chacun disoit même hautement qu'il ne falloit rien moins qu'un caustique violent pour guérir une gangrène aussi profonde. Le mal étoit connu. Le remède étoit indiqué; mais où étoit l'empirique qui devoit l'appliquer?

Jacobins et royalistes se flattoient également de l'espoir de le choisir.

Les royalistes, sous-divisés en *feuillants*, en *constitutionnels*, et en *défenseurs de la légitimité*, ne paroissoient que sous le nom de *modérés*, et ne s'entendoient pas plus sur le chef qu'ils vouloient se donner, que sur le gouvernement qu'ils vouloient adopter.

La partie des jacobins étoit mieux liée; mais plus foibles par le nombre et par les talents, ils attendoient du temps et de l'occasion un événement qui vînt à leur

1799. secours. Une foule de considérations, de lenteurs et d'obstacles sembloient éloigner cet événement décisif, lorsque le retour imprévu de Buonaparte jeta le trouble à la fois dans les deux partis.

Conspiration de Buonaparte. Dès les premiers jours de son arrivée, le général leur prouva qu'il pouvoit se passer de leur secours, en leur laissant croire toutefois qu'il ne refuseroit pas leurs services. Il se déploya avec une assurance et une hauteur qui attestoient l'opinion qu'il avoit de son importance, de sa fortune et de son ascendant sur les circonstances actuelles. Dédaigneux, froid et taciturne avec les magistrats supérieurs; caressant, simple et modeste avec les soldats, dissimulant à tous ses vues et ses affections, il réussit à masquer les unes et les autres, et, par cette adroite politique, il se fit rechercher des deux côtés.

Les *jacobins* lui rappelèrent les journées *glorieuses* de Toulon et de vendémiaire; ils firent retentir à ses oreilles les mots sacrés de *patrie* et de *liberté*, et les noms célèbres de Timoléon, de Marius et des deux Gracchus; ils l'accablèrent d'éloges, et se flattèrent un moment de l'avoir gagné.

Les *modérés* lui firent envisager la gloire plus réelle de relever la monarchie, et lui proposèrent l'exemple de Monck; ils né-

gocièrent habilement pour le rapprocher d'un des membres du directoire, sans lequel il ne pouvoit agir, mais auprès duquel il dédaignoit de faire les premières avances. 1799.

Trois jours s'écoulèrent sans que le *punctilio* eût permis aux deux personnages de se rendre visite. On vit même le moment où ils alloient rompre ouvertement. Leurs partisans respectifs se tournoient déjà les uns vers le citoyen Syeyes, qui vouloit conserver les formes d'une république, les autres vers le général, dont le gouvernement militaire promettoit un monarque sous une dénomination quelconque.

La position du général étoit précaire; il ne pouvoit pas long-temps traiter d'égal à égal avec un homme qui avoit à sa disposition le pouvoir et la loi; il sentit que son crédit s'affoiblissoit; il craignit de tout perdre en voulant trop exiger : cette considération leva toutes les difficultés.

Une fois d'accord sur le principe, les deux rivaux le furent bientôt sur les moyens, et ils convinrent de ne confier en entier leur secret qu'à un très-petit nombre de personnes, dont la discrétion leur étoit connue et l'intervention nécessaire.

Il y avoit alors à Paris un grand nombre d'officiers sans emploi, et prêts à servir ce- Révolution du 1 brumair

1799. lui qui pourroit leur en procurer ; c'étoient autant d'auxiliaires dévoués à Buonaparte. La garnison fut aisément gagnée. Les comités dirigeants du conseil des anciens, dans lesquels le citoyen Syeyes avoit placé le point d'appui de ses leviers, reçurent une demi-confidence et promirent une aveugle coopération.

Le public attendoit un mouvement, sans soupçonner quel en seroit le but ; mais on en connoissoit déjà les principaux moteurs.

Deux jours avant qu'il éclatât, le directoire et les conseils donnèrent une fête à Buonaparte dans l'église de Saint-Sulpice, métamorphosée en *temple de la Victoire*. Les convives mangèrent peu et s'observèrent beaucoup. Le général ne fit qu'y paroître ; il étoit entouré d'un nombreux état-major ; il affecta le regard et l'air soucieux d'un chef de parti : maladresse qui alarma ses amis et le laissa pénétrer tout entier par ses ennemis. On porta un toast à *l'union des cœurs* : et l'on se sépara avec l'intention de s'égorger.

Le vendredi, 17 brumaire, étoit le jour fixé pour le grand événement ; les hauts conjurés étoient prêts ; les lettres de convocation pour les complices subalternes alloient partir ; mais le héros étoit superstitieux, il craignoit les vendredis ; il donna

des contre-ordres; et au risque d'échouer, il ajourna l'affaire au lendemain. Le même jour, à dix heures du soir, il envoya chercher le général Bernadotte, dont il estimoit le caractère, mais dont il craignoit l'opposition, et lui demanda, après lui avoir confié son secret, s'il pouvoit compter sur lui. — *Non, lui répondit-il avec franchise, j'ai conçu la liberté sur un autre plan, le vôtre la tue.* — En ce cas-là, vous ne sortirez pas d'ici. — *Suis-je votre prisonnier?* — Non, si vous n'avez rien entendu... — *Vous devez y compter:* et il fut libre de sortir. 1799.

Le 18 brumaire, à cinq heures du matin, ceux des membres du conseil des anciens auxquels on avoit confié une partie du complot se rassemblèrent dans le lieu ordinaire de leurs séances, où ils achevèrent de recevoir leurs instructions. Un de leurs collègues leur annonça du haut de la tribune une chose déjà convenue entre eux secrètement; savoir: que les poignards étoient levés sur leur poitrine; que Paris étoit menacé d'un incendie général, et que le seul moyen de sauver Paris et la représentation nationale étoit de transférer celle-ci à Saint-Cloud, et de donner à Buonaparte le commandement de la force armée. Journée du 18 brumaire.

A onze heures la séance fut rendue publique; on fit connoître en même temps

1799. la loi qui transféroit les deux conseils dans le palais de Saint-Cloud, et qui chargeoit Buonaparte de l'exécution de cette mesure.

Le même jour, le général choisit Lefebvre pour son premier lieutenant; il donna le commandement de l'état-major à Andréossy, de la cavalerie à Murat, de l'artillerie à Marmont, de la place de Paris à Morand, et du château des Tuileries à Lannes.

Ces dispositions faites, il fit afficher deux proclamations, l'une adressée aux soldats, l'autre aux citoyens; et toutes les deux ayant pour objet principal d'annoncer sa nomination au commandement général, et la translation du corps législatif au palais de Saint-Cloud. Dans celle qu'il adressa aux soldats, il dit ces mots remarquables :

« La république est mal gouvernée depuis deux ans. Vous avez espéré que mon retour mettroit un terme à tant de maux; vous l'avez célébré avec une union qui m'impose des obligations que je remplis; vous remplirez les vôtres en secondant votre général avec l'énergie, la fermeté et la confiance que j'ai toujours vues en vous. »

Ce ton mêlé d'audace et de confiance flattoit les soldats et annonçoit un maître à la France.

Que faisoient pendant ce temps-là ceux qui *l'avoient si mal gouvernée depuis deux ans?* 1799.

L'un d'eux, bon soldat, franc républicain, dépourvu de moyens et d'amis, fut consigné dans son appartement, trompa ses gardes et alla se perdre dans la foule d'où il étoit sorti depuis très-peu de temps (1).

L'autre, ancien avocat, fougueux révolutionnaire, homme sans caractère et sans talent, mais dévoré d'ambition, montra dans ces derniers moments un certain courage, et refusa de donner sa démission qu'on lui demandoit sans lui offrir d'indemnité (2).

Barras donna la sienne sans hésiter : jouet de deux hommes qui lui devoient également leur élévation, il eut le bon esprit de ne pas s'en plaindre; il ne fit aucune résistance ni aucune réflexion; il se retira dans son château de Grosbois, qu'il trouva désert et abandonné des nombreux courtisans qui, la veille encore, avoient juré de *vivre et de mourir en le défendant* (3). Ces vicissitudes, qui ne sont rares dans aucun temps, qui sont

(1) Moulins.

(2) Gohier.

(3) Buonaparte avoit fait de fausses confidences à MM. Syeyes et Barras, et les trompa tous les deux.

1799. fréquentes dans les révolutions, n'en étonnent pas moins ceux qu'elles frappent, et ne consolent personne. Le peuple, qu'elles n'atteignent jamais, les considère toujours avec un malin plaisir. Il regardoit d'un œil tranquille les mouvements qui accompagnoient celles-ci. On eût dit qu'il étoit tout-à-fait étranger à ce qui se faisoit en son nom. Le décret du conseil des anciens, dont nous avons parlé plus haut, étoit terminé par ces mots.

Vive le peuple, par qui et en qui est la république !.......

Aucune des révolutions précédentes ne s'étoit faite avec moins de bruit, et n'eut des résultats plus importants. Ni les travaux, ni les spectacles ne furent interrompus. *Le plus grand calme régna dans toute la ville ;* et c'est la seule chose vraie que l'on trouve dans les journaux du temps, qui rendirent compte de cet événement.

Les divers commandemens furent distribués sans éclat ; tous les postes assignés furent enlevés sans résistance. Le conseil des cinq cents, sur lequel les conjurés comptoient un peu moins que sur celui des anciens, reçut avec soumission le décret de translation, que, dans les formes ordinaires, il auroit dû faire et présenter, et l'enregistra sans délibérer.

La partie saine du public, celle dont les jugements composent l'opinion, observoit en silence, mais non sans inquiétude, l'engagement d'un combat qui ne devoit se terminer que le lendemain. Les uns attendoient ce lendemain avec inquiétude, les autres avec assurance, et tous avec l'impatience de la curiosité.. 1799.

Nous n'avons jamais bien compris la raison qui contraignit l'audace accoutumée des jacobins dans cette journée si décisive pour leur parti. Ils paroissoient frappés de stupeur; on eût dit qu'ils étoient morts, par cela seul qu'ils étoient attaqués; le courage et la présence d'esprit leur manquèrent tout à la fois : quand ils retrouvèrent leurs forces, le lendemain, il étoit trop tard.

Il étoit plus facile de comprendre et d'expliquer pourquoi le peuple ne prit que fort peu d'intérêt, et aucune part active dans une révolution qui alloit changer toutes ses destinées.

Que lui importoit désormais le nom de tels ou tels maîtres, depuis qu'une fatale expérience lui avoit appris que tous ces changements de maîtres, qui s'opéroient toujours en son nom, n'avoient jamais apporté aucune amélioration à sa destinée?

Cependant le nom de Buonaparte n'étoit pas sans gloire; et, sous ce rapport,

1799. il méritoit de n'être pas confondu avec ceux qui gouvernoient la révolution depuis huit ans, et qui ne devoient leur célébrité qu'à leurs places ou à leurs crimes.

Quant au directoire, personne ne le regretta. La violence achevoit ici ce que le mépris avoit commencé depuis longtemps.

Des treize directeurs qui s'étoient succédé dans le court espace de quatre ans, deux seulement avoient montré du talent, un seul avoit été regretté (1).

Revue de nos assemblées délibérantes.

Les conseils n'inspirèrent pas plus d'intérêt; et l'on se demandoit laquelle des six assemblées délibérantes qui depuis dix ans avoient frustré nos espérances, obtiendroit une place honorable dans l'histoire.

La première, connue sous le nom de *constituante*, brilla sur notre horizon politique, comme un de ces météores effrayants qui, entre les deux tropiques, annoncent aux navigateurs les orages et la mort. Ce fut elle qui relâcha tous les liens d'amour, de respect et d'habitude qui retenoient la nation attachée à sa religion, à ses rois, à ses anciennes traditions. Ce fut elle qui ouvrit le vaste abyme dans lequel sont venus s'engloutir nos

(1) M. Barthélemy.

plus chers intérêts, les uns après les autres, la propriété, l'honneur, le repos et la liberté. Ce fut elle qui donna le signal des révolutions qui ensanglantent aujourd'hui le nouveau monde, après avoir bouleversé et dépeuplé l'ancien. 1799.

Eh ! qu'importent à l'humanité les talents de Mirabeau, de Chapellier, de Barnave, de Lameth, etc., si l'emploi qu'ils en ont fait ne lui a pas coûté moins de larmes que les crimes de Tibère, de Néron, d'Attila et de Gengis-Kan ?

La seconde assemblée, connue sous le nom de *législative*, et composée d'hommes nouveaux en toutes choses, en sciences politiques, en droit public, en usage du monde, et surtout en sagesse et en raison, ne s'en crut pas moins appelée à la régénération de la terre ; dédaigna et défit l'ouvrage de l'assemblée précédente ; appela autour d'elle tous les monstres que renfermoient les cachots et les bagnes, et fit avec eux les journées à jamais funestes du 20 juin, du 10 août et du 2 septembre 1792.

La troisième assemblée, connue sous le nom de *convention*, fonda une république de cannibales, envoya Louis XVI et Marie-Antoinette à l'échafaud, fit de la France un vaste cimetière, et marcha à son affreuse immortalité sous les dra-

1799. peaux sanglants de Marat, de Danton et de Robespierre.

La quatrième prit naissance avec le directoire, et fut partagée en deux chambres, dont l'une prit le nom de *conseil des anciens*, et l'autre celui des *cinq cents*. Ni l'une ni l'autre de ces chambres ne répondit aux vœux de la nation. Elles lui offrirent au contraire l'affligeant spectacle d'une lutte inégale entre le despotisme et la liberté, entre le crime en action et les principes en théorie.

La cinquième assemblée, la seule peut-être qui fut hautement avouée par la nation, montra du courage dans le très-court intervalle de son existence; elle nous laissa entrevoir des espérances que la journée du 18 fructidor ne tarda pas à détruire.

La sixième, nommée sous les auspices des trois tyrans du Luxembourg, se ressentit de son origine, et resta servilement prosternée aux pieds de ses maîtres.

La septième et dernière assemblée secoua le joug avilissant du directoire, et alloit nous rejeter sous celui d'une nouvelle *convention*, lorsque la catastrophe du 18 brumaire mit fin à ses projets et à son existence.

En perdant le directoire et les conseils, la nation n'eut donc rien à regretter; et

le bon peuple de Paris, devenu fort indifférent sur sa liberté politique, pensa qu'il n'avoit rien à démêler dans les débats des deux grands partis qui se disputoient le droit de le gouverner; mais il n'étoit pas sans curiosité sur le dénoûment du drame qu'à cette occasion on alloit jouer au palais de Saint-Cloud. 1799.

Journée du 19 brumaire.

Le 19 brumaire, la commune de Saint-Cloud ressembloit à une ville de guerre. Toutes les avenues, toutes les portes étoient soigneusement gardées par des troupes à pied et à cheval : la salle de l'orangerie étoit disposée pour le conseil des cinq cents; celui des anciens devoit se réunir dans la galerie du palais.

Il est vraisemblable que les conjurés, en déployant de grandes forces militaires, avoient conçu le double espoir d'intimider le conseil des cinq cents, et d'imprimer à sa dissolution le caractère d'un acte libre et volontaire : la conduite et les discours de Buonaparte fortifient cette conjecture. Mais tout n'alla pas aussi facilement, et de la manière qu'il l'avoit pensé.

La séance du conseil des anciens, qui avoit, depuis deux jours, l'initiative des lois, s'ouvrit à deux heures précises. Après quelques légères discussions sur des sujets indifférents, Savary monte à la tribune, se plaint de n'avoir pas été compris dans

1799. le nombre de ceux qui ont été convoqués pour cette séance, et demande des renseignements sur les motifs qui ont déplacé le corps législatif (1). Guyomard et Colombel appuient vivement sa motion. Elle est combattue par Regnier, Fargue et Cornudet.

L'apparition subite du général fit cesser les débats tumultueux que cette motion commençoit à élever entre ses complices et ceux des membres qui n'étoient pas dans le secret. Il demanda aussitôt la parole, et dit :

« Représentants du peuple, vous marchez sur un volcan prêt à vous dévorer. La patrie n'a pas de plus zélé défenseur que moi. Aujourd'hui on m'environne de calomnies, on m'abreuve d'amertume et de dégoûts. J'entends circuler autour de moi les mots de *Cromwell* et de *gouvernement militaire* : si j'avois voulu établir un gouvernement militaire, il y a longtemps que j'aurois pu tenter cette entreprise. Barras et Moulins m'ont proposé la direction des affaires : j'ai repoussé leurs

(1) Jean-Marie Savary, né à Chollet, juge au tribunal révolutionnaire après la mort de Robespierre, et député à l'époque dont nous parlons, fut exclus à la fin de cette séance du corps législatif, à raison de *ses excès révolutionnaires et de ses tentatives insurrectionnelles*. Il ne faut pas le confondre avec l'homme de même nom qui fut ministre de la police, sous le nom de duc de Rovigo.

insinuations, parce que je ne suis d'aucun parti, d'aucune coterie; j'ai uni mes sentiments à ceux du conseil des anciens; je n'ai accepté le commandement qu'il m'a confié, que pour m'en démettre après avoir triomphé de mes ennemis. Qu'on ne voie donc point en moi un vil intrigant: je ne connois que la *grande coterie du peuple françois*. » 1799.

Ici l'orateur, qui, en commençant son discours, n'étoit pas trop rassuré, reprit avec la respiration son audace ordinaire; et, jetant un coup d'œil de mécontentement du côté où s'étoient réunis les réfractaires, qu'on lui avoit désignés, et d'où s'élevoient des murmures, il continua ainsi avec le ton de la colère.

« Vous convient-il d'invoquer la constitution? Vous l'avez violée au 18 *fructidor*, au 22 *floréal*, au 30 *prairial*; elle n'est plus qu'un vain mot dont se servent toutes les factions. Si quelque orateur, payé par l'étranger, parloit de me *mettre hors la loi*, j'en appellerois à mes braves compagnons d'armes; à vous (en se tournant du côté de son état-major), braves soldats, que j'ai tant de fois menés à la victoire; j'en appellerois à votre courage et à ma fortune. »

Cet appel aux soldats, ce langage inusité dans le sanctuaire des lois, loin d'en

1799. révolter les ministres, leur parut un argument sans réplique; parce que la plupart d'entre eux étoient gagnés d'avance, et que les autres n'avoient qu'une chaleur de tête et un courage de tribune.

Cornudet essaya de parler, dans l'intention de faire l'éloge du général et de son discours, mais son émotion trompa son courage; les sanglots lui coupèrent la parole, et on n'entendit que ces mots : « Vous venez de l'entendre, celui devant qui l'Europe entière est remplie d'admiration !..... »

Pendant ce temps, une autre scène, et plus vive et plus importante, se passoit au conseil des cinq cents.

Delbrel ouvrit la séance en demandant qu'avant toute délibération on renouvelât le serment à la constitution; pouvoit-il croire qu'un serment de plus enchaîneroit la conscience de ses collègues qui s'étoient parjurés tant de fois? Sa proposition fut décrétée. Tous, hors Berguoueng, député de Bordeaux, jurèrent de rester fidèles à la constitution de l'an 3.

Grand-Maison requit ensuite qu'on s'occupât de l'examen des motifs qui avoient déterminé la translation des conseils à Saint-Cloud. Cette proposition, si simple en apparence, jeta tout à coup l'assem-

blée dans la plus terrible agitation. Chacun se lève, tous se précipitent vers la tribune, les uns pour accuser, les autres pour défendre le général; tous se mêlent, se pressent, s'injurient, se menacent : le moyen de s'entendre au milieu d'un tel bruit! 1799.

Lucien Buonaparte, frère du général, présidoit l'assemblée, et ne réussissoit qu'à augmenter le désordre en voulant le modérer. Les motions les plus incohérentes se joignoient aux plus ridicules bravades, et les cris aux irrésolutions.

Au milieu de cet orage arriva une dépêche de Barras, qui notifioit au conseil sa démission de membre du directoire, et félicitoit la république *d'être sauvée par l'illustre guerrier auquel il avoit ouvert la carrière.* Cet incident accrut la fermentation sans rappeler aucune idée, sans pouvoir fixer l'attention sur aucune mesure. Ces fiers républicains n'étoient plus que des vociférateurs hébêtés.

Cependant une voix s'élève au-dessus des autres, et demande *que Buonaparte vienne à la barre rendre compte de sa conduite.* A ces mots le tumulte cesse, le décret est proposé, adopté, et aussitôt signifié au général, qui sembloit l'attendre à la porte du conseil.

Il entre dans la salle d'un pas modeste,

1799. la tête nue, et accompagné de trois grenadiers sans armes.

Sa vue réveilla et porta au plus haut degré l'enthousiasme de ses amis et la rage de ses ennemis. Tandis que les premiers, en petit nombre, battoient des mains de toutes leurs forces, et l'encourageoient de toutes manières par leurs regards, par leurs gestes, par des *bravos* sans fin, les autres crioient de tous côtés, et avec des voix terribles, *à bas Cromwell! à bas le tyran!*

Cet homme qui n'avoit jamais reculé devant une batterie de canons, devint pâle comme la mort en entendant ces cris; son embarras étoit visible, et devint extrême lorsqu'il entendit proférer les mots de *hors la loi*.

A ces mots, vraiment effrayants, cinquante députés se précipitent autour de lui, le pressent, le repoussent, cherchent évidemment à le jeter hors de la salle pour le garantir du danger qui le menaçoit en dedans. L'un d'eux tire un poignard, égratigne innocemment le grenadier le plus voisin du général, laisse tomber son arme et se perd dans la foule.

A cette vue, le général, qui ne savoit pas que ce fût un jeu concerté entre ses amis, recule, sort de la salle, monte à cheval, apprend à ses soldats une partie

de ce qui vient d'arriver, et ordonne au général Serrurier d'entrer au pas de charge dans le conseil des cinq cents, *rempli de brigands qui ont voulu l'assassiner.* 1799.

Ces prétendus brigands avoient retrouvé un peu de calme, et venoient de décréter à une grande majorité, 1° que leur déplacement étoit illégal; 2° que le conseil des anciens n'avoit pas le droit de nommer des généraux; 3° que Buonaparte étoit destitué du commandement général.

Au moment où l'on achevoit de lire ces décrets, on entend un roulement de tambours, trois cents grenadiers entrent au pas de charge. Le général Serrurier s'écrie : *Le général nous ordonne de faire évacuer la salle.* Les spectateurs et les députés, également effrayés, se sauvent les uns par les portes, les autres par les fenêtres; dans vingt minutes la salle fut évacuée, tout avoit disparu.

Il s'agissoit de rendre compte au public de cet événement, qui faisoit peu d'honneur au courage et à la présence d'esprit de celui qui alloit prendre les rênes du gouvernement. Ce fut lui-même qui s'en chargea; et voici comment il arrangea son affaire :

« A mon retour à Paris, j'ai trouvé la division dans toutes les autorités.......; tous les partis sont venus à moi; j'ai ré-

1799. il nommera dans chaque conseil une commission composée de vingt-cinq membres, etc. »

Lorsque tout fut terminé au palais de Saint-Cloud, les chefs du nouveau gouvernement, leurs amis et leurs ennemis, les généraux et les curieux revinrent tranquillement dîner à Paris: et le soir on publia aux flambeaux une proclamation dans laquelle on annonçoit:

« Que la république venoit encore une fois d'échapper aux fureurs des factieux; que les représentants du peuple avoient brisé le poignard dans les mains parricides: que notre liberté toute déchirée et toute sanglante alloit trouver un asile dans les bras d'une constitution pleine de sagesse: que notre gloire militaire effaceroit les plus gigantesques souvenirs de l'antiquité; que le royalisme ne relèveroit plus sa tête hideuse: que toutes les traces du gouvernement révolutionnaire seroient effacées: qu'une ère nouvelle, enfin, alloit luire pour tous les François. »

Cette proclamation fut également bien accueillie par les hommes simples, qui croient aisément tout ce qui les flatte, et dans les salons dorés, où l'on commençoit à mettre en question les droits de Buonaparte à l'héritage de Louis XVI.

Pour rassurer les foibles contre les en-

Quatre heures après cet événement, Lucien Buonaparte rassembla les foibles restes du conseil des cinq cents, et leur proposa de se reconstituer sous de meilleurs auspices. « *Pères de la patrie*, leur dit-il, *vous allez rendre à la France, avec une nouvelle constitution, la paix et le bonheur.* » 1799.

Quelques discours furent prononcés pour la forme; après lesquels les prétendus *pères de la patrie* prononcèrent le décret suivant :

« Article I. Il n'y a plus de directoire, et ne sont plus membres de la représentation nationale, pour les excès et les attentats auxquels le plus grand nombre d'entre eux se sont portés dans la séance de ce matin, les individus ci-après nommés : Joubert, Talot, Savary, Duplantier, Poulain-Grandpré, Goupilleau, Delbrel, Aréna, Jourdan, Bordas, etc....... En tout soixante-douze.

« II. Le corps législatif crée provisoirement une commission consulaire, composée des citoyens Syeyes, Roger-Ducos et Buonaparte. Ils porteront le nom de *consuls de la république françoise.*

« III. Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial.

« IV. Le corps législatif s'ajourne au premier ventose, et, avant sa séparation,

1799. jacobins, il y avoit une alliance tacite fondée sur une même origine et sur des intérêts communs, alliance qui fut souvent altérée par des mécontentements passagers, mais qui empêcha toujours qu'ils se fissent entre eux une guerre à outrance, et qu'ils se réconciliassent avec les partisans de la *légitimité*.

Ceux qui n'étoient ni de l'un ni de l'autre parti s'attendoient à des améliorations immédiates, soit dans l'exercice de leurs droits politiques, soit dans l'administration générale; ils s'y attendoient, non parce qu'on les leur avoit promises, mais parce qu'elles étoient nécessaires au rétablissement de l'ordre, et conformes à l'intérêt du nouveau gouvernement. Leur attente eût peut-être été remplie, si l'inconsidération ordinaire des royalistes, d'une part, et la peur d'une réaction, de l'autre, n'eussent arrêté la bonne volonté des vainqueurs.

Mais si cette révolution ne tint pas tout ce qu'elle avoit promis, on ne peut disconvenir au moins qu'elle n'ait relevé la France du profond avilissement où elle étoit tombée. Et nous devons ajouter qu'elle fut accueillie partout avec autant de joie que de reconnoissance.

En la comparant dans son principe avec celles qui l'ont précédée, nous nous aper-

cevons facilement qu'elle ne fut ni plus libérale, ni plus digne de nos éloges. 1799.

Ici, comme là, ce sont des usurpateurs qui viennent chasser d'autres usurpateurs. Là, comme ici, la liberté, le salut du peuple furent les prétextes de l'entreprise; l'ambition et la cupidité en furent les motifs.

Mais si nous les comparons dans leurs effets, quelles différences nous allons découvrir!

La plus importante de toutes, et celle que nous aimons à faire remarquer, c'est que la révolution du 18 brumaire a remonté par une progression insensible tous les ressorts de la monarchie, que par une progression contraire les révolutions précédentes avoient détendus.

Toutes les révolutions précédentes avoient pour but d'abattre les trônes, de corrompre les peuples, et de démolir pièce à pièce le grand édifice de la société européenne.

Celle du 18 brumaire a eu pour effet de reconstruire la société sur de nouvelles bases, de rendre aux rois leur autorité, et de rappeler le peuple à ses occupations journalières.

Depuis la révolution de 1789, jusqu'à celle du 18 brumaire, l'esprit démocratique avoit tourné toutes les têtes, boule-

versé toutes les propriétés, et renversé
1799. toutes les institutions que la sagesse des temps avoit consacrées.

Depuis la révolution du 18 brumaire jusqu'à la restauration de 1815, une main puissante s'occupa du soin de relever le trône et de l'entourer d'institutions qui, comme autant de fortes barrières, garantissent les rois des insurrections populaires, et les peuples des invasions du despotisme et des malheurs de l'anarchie.

Depuis le 14 juillet, enfin, jusqu'au 18 brumaire, toutes les factions, toutes les passions, toutes les ambitions se sont partagé la France, l'ont pillée, ravagée, meurtrie et avilie.

Depuis le 18 brumaire jusqu'au 31 mars 1814, une seule ambition fit taire toutes les autres; un seul homme a régné: et quels que soient d'ailleurs les reproches qu'on lui a faits, et que nous ne lui épargnerons pas, il faut dire qu'il a régné avec gloire. L'époque de son élévation fut en même temps celle de la réhabilitation de la France. Les malheurs et les humiliations que nous avons éprouvés depuis n'ont pas effacé tous nos souvenirs, et ne doivent pas nous dispenser d'être justes.

FIN DE LA QUATRIÈME ÉPOQUE.

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI
JUSQU'AU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

DIX-HUIT BRUMAIRE, OU LE CONSULAT.

DEPUIS LA NOMINATION DE BUONAPARTE AU CONSULAT JUSQU'A SON INSTALLATION AU TRÔNE IMPÉRIAL.

1799.

Véritab causes la révol tion.

Le sage avoit raison : *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.* Quand on veut se donner la peine d'y réfléchir, les événements les plus extraordinaires ne sont que la répétition d'autres événements que nous avons perdus de vue. La révolution dont nous retraçons l'histoire, qui a produit tant de changements en Europe, qui a jeté tant d'effroi dans les âmes, sur les causes de laquelle on a écrit tant de volumes et formé tant de conjectures, n'est, aux yeux du philosophe, qu'une de ces catastrophes climatériques qui se renou-

1799. vellent à de grands intervalles dans le monde politique comme dans le monde physique.

Les contemporains qu'elles épouvantent n'y voient qu'un bouleversement terrible, dont ils recherchent les causes autour d'eux. A leurs yeux ce sont toujours les hommes qui ont tort : ils n'accusent ni le cours des choses, ni l'influence des antécédents, qui donnèrent l'impulsion à des agents non moins aveugles dans leurs moyens que dans leur but.

C'est sans doute une consolation que la Providence a voulu ménager à ceux qu'elle afflige, que cette habitude de séparer ainsi les effets de leurs causes, et de ne voir dans le cours nécessaire des âges que des dérangements fortuits. Cette illusion leur épargne au moins le tourment de l'attente; mais ce n'est qu'une illusion que dissipent l'étude et la réflexion.

Les siècles pèsent les uns sur les autres, et entraînent par un poids inaperçu les opinions, les institutions, et tous les rapports sur lesquels les unes et les autres étoient fondées. Le temps, novateur impitoyable, prépare en secret tous les changements que subissent les nations. L'habileté des législateurs consiste à marcher du même pas que lui, et à diminuer son action en la partageant. Mais laissons les

généralités, et venons au fait de la révolution, dont nous trouverons peut-être la cause et l'explication, dans le cours naturel des choses et dans l'influence des antécédents; tans que nous ayons besoin de recourir à des fautes, dont tout le monde doit être acquitté, précisément parce que personne n'en fut exempt. 1799.

1°. Lorsqu'il y a des classes privilégiées dans un état, la durée de ces priviléges dépend d'une grande et constante différence de mœurs entre ces classes et les autres. Aussitôt que le temps a introduit dans les mœurs cette conformité que les institutions tendoient à séparer, les principes qui avoient opéré et qui maintiennent cette séparation tendent également à s'affoiblir : et quand l'uniformité est parfaite, la séparation des classes et les institutions politiques ne tiennent plus qu'à un artifice, que le plus léger accident peut détruire.

2°. Lorsque les emplois sont le partage exclusif des classes privilégiées, la stabilité des priviléges et des institutions tient à un système d'éducation spéciale, tel qu'il puisse donner aux individus de ces classes une supériorité fondée sur des qualités et des talents inhérents, pour ainsi dire, à leur position : mais s'il arrivoit que, dans ce même état, le système d'é-

1799. ducation devînt commun; si toutes les classes de la nation pouvoient acquérir, avec une égale facilité, les qualités distinguées que requiert l'exercice de tous les emplois privilégiés, la faculté exclusive d'y parvenir ne paroîtroit bientôt plus qu'une injustice légale, « et le privilége ne pourroit résister long-temps à la jalousie qui s'éleveroit de toutes parts contre les classes qui conserveroient le droit d'en jouir (1). »

3°. Lorsque les mœurs sont en contradiction avec les lois, le danger dans lequel se trouvent sans cesse les institutions produit d'abord l'effet de discréditer les lois et les mœurs, et de dégrader les citoyens dans leur propre opinion. Cependant l'ordre public se maintient long-temps par une sorte de *juxtà-position*, qui fait que les éléments du corps politique restent à leur place, par la seule raison qu'il faudroit une impulsion générale pour opérer une désorganisation générale, et que le concert et l'énergie manquent pour donner cette impulsion. Il arrive aussi que tous les esprits aperçoivent en même temps le vice des institutions, la difficulté de les changer, et le risque attaché à une grande réforme. Alors on s'é-

(1) *De l'état de la France en l'an* 8, par M. de Hauterive.

tudie, comme de concert, à s'aveugler et à maintenir, à la place de l'estime des lois, une sorte d'illusion qui voile leurs imperfections, et les rend recommandables par l'obscurité de leur origine et par l'appareil de l'autorité qu'on leur attribue (1). 1799.

Mais si un incident soudain vient à porter l'atteinte, même la plus légère, à un édifice aussi mal étayé, toutes les parties qui le composent s'ébranlent à la fois, et l'état s'écroule sur ses fondements. Dans ce désastre, la destruction la plus irréparable est celle des illusions qui avoient si long-temps reculé la catastrophe.

En vain chercheroit-on à rassembler les débris épars des institutions abolies : rien ne peut faire renaître l'ancien prestige qui avoit maintenu leur caducité. L'ordre ne peut se rétablir que sur de nouveaux éléments, et le respect des lois doit être le résultat d'un prestige nouveau.

4°. Lorsque de vieilles institutions sont détruites, plus elles étoient anciennes, et plus il seroit vain de chercher à les réta-

(1) C'est la cause qui empêche les Anglois de remédier aux vices de leur constitution, parce que ces vices tiennent de trop près aux institutions fondamentales de l'état, et qu'ils craignent avec raison que celles-ci ne soient ébranlées par la réforme de ceux-là.

blir. A leur chute soudaine s'effacent tou-
799. tes les impressions de respect qui avoient leur source dans les souvenirs. Le temps passé ne rappelle plus à l'esprit que des idées d'ignorance et de barbarie : les temps modernes ne le ramènent qu'à des idées de mécréance, de ruines et de caducité. Tout ce qui étoit vénérable n'est plus que fabuleux. Une monarchie de mille quatre cents ans, une fois détruite, ne reparoît plus que dans l'histoire; et il n'y a pas jusqu'au genre d'intérêt qu'une grande et longue infortune inspire qui ne soit un obstacle à son rétablissement.

5°. Lorsqu'un peuple a détruit toutes ses institutions, son retour lent et soudain à ses anciennes mœurs n'a rien qui annonce son retour à ses anciennes lois. Il a détruit ses institutions, parce qu'elles n'étoient plus d'accord avec ses mœurs; il a changé ses lois, parce que des lois peuvent être changées; et il revient à ses anciennes mœurs, parce qu'on ne change pas de mœurs en aussi peu de temps qu'on en met à refaire des lois ou des institutions politiques.

En appliquant ces principes aux événements passés et à la situation actuelle de la France, on trouvera facilement l'explication de l'origine de la révolution, des

désordres qui l'ont accompagnée, et des symptômes progressifs de la décadence et de la restauration de la monarchie. 1799.

Qui le croiroit? ce fut à un monarque que ses confesseurs rendirent intolérant, et ses ministres despotique, ce fut à sa magnificence, à ses créations, à son goût pour les lettres, pour les arts, pour la guerre, que les vieilles institutions de la monarchie ont dû, sinon leurs premières atteintes, au moins celles qui, les premières, les ont sensiblement ébranlées.

Industrie et commerce

Louis XIV consomma l'abaissement politique de la noblesse (1). En favorisant les établissements de commerce et d'industrie, il éleva une nouvelle puissance dans la monarchie, celle des capitalistes et des négociants.

En comblant de bienfaits et de considération les artistes et les gens de lettres, il en composa une classe distinguée à laquelle il ne crut attribuer que la surintendance des productions du goût et du talent; mais qui, par une pente irrésistible et un effet nécessaire, devint, cinquante ans plus tard, la régulatrice de l'opinion et le guide de l'esprit humain. Sans le vouloir, et sans le savoir, il diminua l'inégalité des conditions; le faste des grands seigneurs

(1) Abaissement commencé par Louis XI, et continué par le cardinal de Richelieu.

1799. avoit disparu : celui de la cour éclipsa toutes les magnificences particulières.

Les guerres éternelles de ce monarque l'obligèrent d'outrer la force des armées permanentes et le poids des impositions, de ruiner ses finances, et de léguer une dette énorme à son successeur. Le crédit public et le commerce devinrent des barrières que le despotisme ne put franchir, et des autorités qu'il fut obligé de ménager. Un habile et opulent financier acquit à Versailles une considération égale à celle d'un duc et pair (1). Les progrès de la sociabilité s'étendirent, les rangs se rapprochèrent, les avantages de l'éducation se généralisèrent.

Ainsi les anciennes proportions entre les différentes classes de la société changèrent essentiellement. A la fin du règne de Louis XV, il n'y avoit pas plus de rapport entre les trois ordres de l'état et leur existence relative sous Louis XII, qu'il n'y en avoit entre la puissance de Charlemagne et celle de Louis XVI.

Ainsi, la première, la plus ancienne et la plus importante cause de la révolution a été l'action du système industriel et

(1) Chacun peut lire dans les *Mémoires du duc de St.-Simon*, avec quelle distinction Louis XIV, si fier et si avare de paroles, accueillit le célèbre banquier Samuel Bernard, auquel il prit la peine de montrer lui-même les jardins et les bâtimens de Marly.

commercial de tous les peuples de l'Europe. 1799.

Cette cause agissant puissamment, avec continuité et uniformité sur toutes les classes de la société, en a lentement, mais progressivement changé les mœurs. Elle a donné d'abord une impulsion générale au désir de *posséder* et de *jouir* : elle a ouvert une route large et facile dans toutes les carrières de l'émulation et de l'industrie ; elle a relevé partout l'importance de la richesse ; elle a rabaissé celle de l'orgueil, qui n'étoit fondé que sur des titres ; elle a introduit dans les classes, auparavant inégales, une manière égale de penser, de sentir et de vivre ; elle a effacé les nuances d'éducation, de qualités, de talents et de vertus qui résultoient de la différence d'origine ; elle a généralisé, en un mot, l'esprit, les usages et le caractère des classes, et les individus ont été beaucoup moins remarqués à raison de la caste à laquelle ils appartenoient, qu'à raison de la condition dans laquelle ils vivoient, et du degré d'opulence qu'on leur supposoit.

Cette cause a plus puissamment agi en France que dans tous les autres pays de l'Europe : d'abord, parce que le système commercial, sans avoir versé en France autant de trésors qu'en Angleterre et en Hollande, y a cependant introduit un

1799. mouvement plus général et une correspondance plus active entre les différentes classes de la société ; ensuite, parce que la sensibilité de la nation étant plus vive et plus mobile, l'art de jouir est de tous les arts celui auquel elle a fait faire le plus de progrès ; et que, par la pente naturelle de ses dispositions, son industrie s'est emparée par préférence de tout ce qui tient aux jouissances, aux jouissances de courte durée, aux jouissances les moins dispendieuses et les plus générales.

Lois et mœurs. De là une impulsion nouvelle donnée à toutes les ambitions ; de là le grand prix attaché à l'aisance ; de là un sentiment de fierté et d'indépendance dans toutes les conditions où l'on pouvoit satisfaire ses goûts ; de là une disposition générale, de la part des individus nés dans les classes constitutionnellement inférieures, à rendre l'indifférence et le mépris aux individus des classes supérieures, quand la supériorité de la fortune compensoit l'infériorité de l'origine et celle même du rang.

Dans cet état de choses, les mœurs ayant progressivement changé quand les lois ne changeoient pas, les mœurs des diverses classes étant devenues uniformes, quand les lois supposoient qu'elles étoient différentes ; les lois, loin de trouver un appui dans les mœurs, se

sont trouvées en contradiction avec elles. 1799.

Les lois vouloient qu'il y eût des classes distinctes : les mœurs les avoient confondues.

Les lois vouloient qu'il y eût une noblesse, un clergé et un tiers-état ; mais ces distinctions étoient devenues idéales : le courage et la fierté de la noblesse étoient des qualités communes à tous les François bien élevés. Le savoir et les lumières du clergé étoient partout, et l'austérité, qui devoit être le caractère distinctif de cet ordre, n'étoit nulle part.

Il n'y avoit plus en France que deux classes ; celle des hommes du monde, et celle des hommes du peuple.

Entre ces deux classes, les lois tentoient vainement d'établir une barrière de droit : les hommes du peuple, en devenant riches, passoient de la dernière dans la première classe, où tout se trouvoit confondu.

Dans cette première classe, les lois réussissoient bien à maintenir artificiellement une sorte de privilége. Les places, les grâces, les faveurs, les honneurs, appartenoient aux nobles, et étoient refusés aux roturiers. « Mais là se trouvoit aussi la *pierre d'achoppement*, contre laquelle venoit se briser l'harmonie de la société ; là s'est portée, pendant un siècle et demi, l'action perturbatrice des lois, des mœurs

1799. et des institutions, qui a fini par renverser tous les obstacles, abolir les castes, détruire les priviléges, bouleverser la monarchie, et enfanter cette lutte terrible entre les distinctions préexistantes et les distinctions nouvelles, entre l'ancien et le nouveau régime, entre l'anarchie et le despotisme, entre la république et le gouvernement militaire (1). »

C'est sur ce conflit, infiniment plus que sur l'amour de la liberté, qu'a porté et que reposera encore long-temps la révolution. C'est à reconstruire tous les pouvoirs qu'elle avoit renversés que nous allons voir désormais Buonaparte employer tous les moyens qu'elle déposa entre ses mains.

Le pouvoir militaire dont il étoit revêtu, et qu'il exerçoit depuis cinq ans, lui donnoit un avantage immense sur les deux collègues qu'on lui avoit associés, moins pour partager avec lui l'autorité suprême que pour couvrir ce que cette autorité, remise entre les mains d'un seul, avoit d'effrayant aux yeux des ennemis de la monarchie.

Nouvelle constitution. Il s'en servit d'abord pour sanctionner, rectifier et arranger à sa manière la nouvelle constitution, qu'une commission législative avoit été chargée de rédiger, et dont voici les principaux articles.

(1) *De l'état de la France à la fin de l'an* 8.

CONSTITUTIONS CONSULAIRES. 1799.

I. La république françoise est une et indivisible.

II. Le sénat conservateur est composé de quatre-vingts membres inamovibles et à vie, âgés de quarante ans au moins.

III. Le traitement de chaque sénateur est égal au vingtième de celui du premier consul.

IV. Les citoyens Syeyes et Roger-Ducos, consuls sortants, sont nommés membres du sénat conservateur.

V. Le corps législatif est composé de deux parties, l'une proprement dite *corps législatif*, qui fera la loi par scrutin secret et sans aucune discussion; l'autre, dite *tribunat*, qui discutera les projets de loi, et en votera l'adoption ou le rejet.

VI. Le tribunat est composé de cent membres, âgés de vingt-cinq ans au moins, et qui sont renouvelés par cinquième tous les ans.

VII. Le corps législatif est composé de trois cents membres, âgés de trente ans au moins, et qui sont renouvelés par cinquième tous les ans.

VIII. Le traitement annuel d'un tribun est de 15,000 fr.; celui d'un législateur de 10,000 fr.

IX. Le gouvernement est confié à trois

1799. consuls, nommés pour dix ans et indéfiniment rééligibles.

X. *La constitution nomme premier consul le citoyen* BUONAPARTE; second consul le citoyen Cambacérès; troisième consul le citoyen Lebrun.

XI. Le premier consul promulgue les lois, nomme et révoque à volonté les membres du conseil d'état, les ministres, les ambassadeurs, les officiers de l'armée de terre et de mer, tous les juges criminels et civils, les membres des administrations locales.

XII. Dans les autres actes du gouvernement, les second et troisième consuls ont voix consultative; ils signent le registre de ces actes pour constater leur présence.

XIII. Le traitement du premier consul sera de 500,000 fr. en l'an 8; celui des deux autres est égal aux trois dixièmes de celui du premier.

XIV. Un institut national est chargé de recueillir les découvertes et de perfectionner les sciences et les arts.

XV. La constitution peut être suspendue par une loi dans les pays où se manifesteroit une révolte à main armée.

XVI. Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la république, etc. »

Cet acte est signé à l'original des trois consuls provisoires, Roger-Ducos, Syeyes et Buonaparte, et de MM. Jacqueminot, Regnier, Rousseau, Villetard, Vernier, Fregeville, Laussat, Fargues, Chazal, Chenier, Cornet, Cabanis, Berenger, Laloy, Lenoir-Laroche, Cornudet, Creuzé-Latouche, Boulay de la Meurthe, Garat, Lebrun, Gaudin, Depère et Lemercier, tous membres de la commission chargée de le rédiger. 1799.

Le Luxembourg fut affecté au sénat conservateur, les Tuileries aux consuls, le Palais-Bourbon au corps-législatif, et le Palais-Royal au tribunat.

L'événement inattendu qui venoit de changer le sort de la France, en donnant un autre caractère à sa révolution, et en replaçant l'intérêt du gouvernement dans celui de l'état, occupoit l'Europe et tenoit les esprits en suspens. On espéroit que la fin de cette campagne amèneroit celle de la guerre. Buonaparte, sur lequel se fixoient alors tous les regards et reposoient toutes les espérances, se prêta de bonne grâce à la tendance commune, et voulut être l'organe de l'opinion publique et des vœux de l'humanité.

Accoutumé à traiter les affaires militairement, il écrivit au roi d'Angleterre; et, sans aucun intermédiaire, sans aucune de

1799. ces formes accoutumées et reçues dans toute l'Europe, il lui proposa la paix.

Ouvertures de paix faites à l'Angleterre.

Il ignoroit sans doute, ou bien il ne voulut pas entendre que ces formes, consacrées de temps immémorial à ces hautes négociations, ont force de loi dans tous les pays civilisés, et que les écarter sans raison, c'étoit se présenter, sans titre, comme le réformateur du droit des gens.

Nous transcrirons textuellement les quatre pièces officielles dont se composa cette étrange négociation.

Lettre du ministre des relations extérieures de France à lord Grenville, secrétaire d'état de S. M. B. au département des affaires étrangères.

« Milord,

« J'expédie, par un ordre du général Buonaparte, premier consul de la république françoise, un courrier à Londres. Il est porteur d'une lettre du premier consul pour S. M. le roi d'Angleterre. Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour qu'il puisse vous la remettre sans intermédiaire. Cette démarche annonce d'elle-même l'importance de son objet.

« Recevez, milord, l'assurance de ma plus haute considération.

Signé CH.-MAUR. TALLEYRAND.

« Paris, 5 nivose an 8. »

Buonaparte, premier consul de la république, à S. M. le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande. 1799.

Paris, 5 nivose an 8 de la république.

« Appelé par le vœu de la nation françoise à occuper la première magistrature de la république, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à V. M.

« La guerre, qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre?

« Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur indépendance et leur sûreté, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins, comme la première des gloires?

« Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers au cœur de V. M., qui gouverne une nation libre, et dans le seul but de la rendre heureuse.

« Votre Majesté ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement, pour la seconde fois, à la pacification générale, par une dé-

1799. marche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des états foibles, ne décèlent dans les états forts que le désir mutuel de se tromper.

« La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent long-temps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement : mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier.

« De Votre Majesté, etc.,

« Buonaparte. »

Lettre de lord Grenville au ministre des relations extérieures, à Paris.

Downing-Street, 4 janvier 1820.

« Monsieur,

« J'ai reçu et mis sous les yeux de S. M. les deux lettres que vous m'avez transmises. S. M., ne voyant aucune raison de se départir des formalités depuis si long-temps usitées en Europe dans les transactions des affaires de la nature de celle-ci, m'a ordonné de vous faire passer, en son nom, la réponse officielle que vous trouverez jointe à cette lettre.

« J'ai l'honneur d'être, etc.,

« Grenville. »

NOTE. 1799.

« Le roi a donné des preuves réitérées de son désir sincère de voir rétablir en Europe une tranquillité solide et durable. Il ne combat et n'a jamais combattu pour une vaine gloire. Son unique but, dans cette contestation, a été de défendre contre toute agression les droits et le bonheur de ses sujets. Elle est rejetée.

« C'est par ce motif qu'il a résisté à une attaque gratuite. Tel est encore son objet dans la prolongation de la guerre. Il n'espère pas faire disparoître la nécessité de la poursuivre en entrant en négociation avec les personnes entre les mains desquelles une nouvelle révolution vient de placer l'exercice de l'autorité en France. Aucun avantage réel ne peut résulter d'une telle négociation pour le but désirable et important d'une paix générale, jusqu'à ce qu'il paroisse démontré que les causes qui ont produit, prolongé et plus d'une fois renouvelé la guerre, ont cessé d'avoir leur effet.

« C'est par le système à l'influence duquel la France attribue justement ses malheurs actuels que le reste de l'Europe a été précipité dans un état de guerre aussi prolongé que destructif, et d'une nature

1799. inconnue depuis long-temps parmi les nations civilisées.

« Les ressources de la France ont été prodiguées et sacrifiées d'année en année, malgré une détresse sans exemple, à la propagation de ce système, et à l'extermination de tout gouvernement légitime. Les Pays-Bas, les Provinces-Unies, les Cantons Suisses, anciens amis et alliés de S. M., ont été immolés indistinctement et successivement à cet aveugle esprit de destruction. L'Allemagne a été ravagée; l'Italie, aujourd'hui délivrée, a offert un spectacle d'anarchie et de rapines sans bornes. S. M. elle-même a été forcée de soutenir une lutte aussi longue que pénible, pour maintenir l'indépendance et l'existence de ses royaumes.

« Ces calamités n'ont pas frappé l'Europe seule : on les a étendues aux parties du monde les plus éloignées, et même à des nations dont la position et les intérêts les écartoient tellement de la guerre actuelle, que les causes lui en étoient inconnues au moment où elles se trouvoient plongées dans toutes ses horreurs.

« Tant qu'un pareil système prévaudra, tant que le sang et les trésors d'une nation nombreuse et puissante seront prodigués à son appui, l'expérience a démontré

qu'une guerre ouverte et vigoureuse est le seul moyen de le combattre. 1799.

« Les traités les plus solennels n'ont servi qu'à préparer les voies à de nouvelles hostilités, et ce n'est qu'à une résistance énergique que l'Europe doit la stabilité qui conserve encore la propriété, la liberté personnelle, l'ordre social et le libre exercice de la religion.

« Pour la sûreté d'objets aussi essentiels, S. M. ne peut donc pas placer sa confiance dans le renouvellement seul de vagues assurances de dispositions pacifiques. De semblables professions de foi ont été répétées par tous ceux qui ont successivement dirigé les ressources de la France vers la destruction de l'Europe, par ceux que les chefs actuels de l'état ont déclaré avoir été dès l'origine et uniformément incapables de maintenir des relations de paix et d'amitié.

« Ce sera sans doute le sujet d'une grande joie pour S. M. quand elle verra que le danger qui menace ses états et ceux de ses alliés est évanoui; quand elle sera convaincue que la nécessité de la résistance n'existe plus; quand on lui aura prouvé que la France a renoncé franchement, et pour toujours, à ces projets d'ambition gigantesque, à ces entreprises turbulentes qui ont mis en danger l'existence même de

1799. la civilisation : mais la conviction d'un changement aussi conforme aux vœux de S. M. ne peut résulter que de l'expérience et de l'évidence des faits.

« La meilleure garantie de sa réalité, comme de sa durée, seroit le rétablissement de cette dynastie de princes qui, depuis plusieurs siècles, conservent à la nation françoise sa prospérité dans l'intérieur, la considération et le respect dans l'étranger. Un événement semblable eût entièrement levé et lèvera toujours tout obstacle aux négociations ou à la paix. Il assureroit à la France la jouissance tranquille de son ancien territoire; et les autres nations de l'Europe trouveroient dans la paix la sécurité qu'elles sont forcées de chercher aujourd'hui dans la guerre.

« Cependant, quelque désirable que puisse être cet événement pour la France et le monde entier, S. M. ne limite pas à son accomplissement la possibilité d'une paix sûre et durable.

« S. M. ne prétend point prescrire à la France la forme de son gouvernement, ni le choix des mains auxquelles elle devra confier l'autorité nécessaire pour diriger les intérêts d'une grande et puissante nation.

« S. M. ne considère que la sécurité de ses propres états, celle de ses alliés, et la

sûreté générale de l'Europe. Lorsqu'elle jugera que ces avantages peuvent être atteints d'une manière quelconque, soit qu'ils résultent de la situation intérieure de la France, source des dangers présents, soit de toute autre circonstance qui produiroit le même effet, S. M. saisira avec ardeur l'occasion de concerter avec ses alliés les moyens d'une pacification immédiate et générale. 1799.

« Jusqu'à présent il n'existe malheureusement aucune sécurité de ce genre, aucune certitude suffisante des principes qui dirigeront le nouveau gouvernement; aucune base raisonnable, d'après laquelle on puisse juger de sa stabilité. Dans cet état de choses, il ne reste pour le moment à S. M. que de poursuivre, de concert avec d'autres puissances, les efforts qu'exige une guerre juste et défensive; guerre que sa sollicitude pour le bonheur de ses sujets ne lui permettra jamais ni de continuer au-delà de la nécessité qui la fit naître, ni de la terminer sur aucun autre fondement que ceux qui peuvent leur assurer efficacement la jouissance de leur tranquillité, de leur constitution et de leur indépendance.

GRENVILLE.

« Downing-Street, 4 janvier 1800. »

L'orgueilleuse fermeté de cette réponse

1799. du ministre anglois étoit fondée sur les succès que les alliés avoient récemment obtenus en Italie, et principalement sur l'accession de la Russie à la coalition. Mais les sentiments et les intérêts qui avoient déterminé cette dernière puissance à entrer dans le plan et à recevoir les subsides de l'Angleterre, avoient déjà perdu une grande partie de leur force.

Dispositions de la Russie.

L'empereur Paul Ier n'avoit été mu, dans cette détermination, par aucun intérêt particulier. Persuadé que le gouvernement républicain de la France étoit incompatible avec la situation actuelle de l'Europe, il crut qu'il devoit, en sa qualité de monarque, pourvoir à sa sûreté, comme à celle de tous les autres, en défendant les droits de la monarchie. Il pensoit que tous les autres princes ne manqueroient pas de s'unir à lui et de former une croisade contre les François.

Lorsque dans les divers événements de la campagne de 1799, campagne glorieuse pour son armée, malgré les revers qu'elle finit par essuyer, il vit que les grands motifs de rétablissement d'ordre social, de souveraineté légitime, de juste équilibre de puissance, qu'on avoit tant fait valoir dans les proclamations et dans les négociations, n'étoient que de vains prétextes, et que lui seul combattoit fran-

chement pour le grand intérêt commun, il ne songea plus qu'à sortir du tourbillon dans lequel il s'étoit laissé entraîner. 1799.

Le retour de Buonaparte, et les événements qui le suivirent, justifièrent ses conjectures et sa conduite. A cette époque, il étoit d'autant mieux disposé à une pacification générale, qu'il n'avoit voulu combattre que pour arriver à ce but honorable (1).

Dispositions de l'Autriche.

La maison d'Autriche n'étoit pas éloignée des mêmes dispositions. Ses dernières victoires lui avoient rendu, il est vrai, ses anciennes possessions d'Italie; mais la défection soudaine des Russes avoit considérablement affoibli ses forces. Elle n'ignoroit pas que les armées françoises s'organisoient pour la troisième fois sous les ordres d'un homme dont elle connoissoit la puissance et les talents, qui, de plus, étoit devenu le chef de l'état, et dont le génie actif substituoit un nouveau ressort, celui de la gloire, au fanatisme politique qui étoit usé. Ainsi tout conseilloit la paix à la cour de Vienne, et comme Buonaparte la proposoit sur les bases du traité de Campo-Formio, on ne peut douter qu'elle n'eût été conclue à cette époque, si le cabinet de Londres

(1) Le traité de paix entre la France et la Russie fut signé le 13 vendémiaire an 10.

1799. n'avoit redoublé d'efforts et prodigué les sacrifices pour l'empêcher.

Outre la constance du gouvernement anglois dans sa haine et dans la poursuite de ses plans hostiles contre la France, deux grandes erreurs de sa part contribuèrent à rallumer le flambeau de la guerre.

Dispositions de l'Angleterre.

Peu d'observateurs des scènes de la révolution avoient suivi leur enchaînement, démêlé leurs causes successives et la complication de leurs effets. On s'occupoit fort peu, même en France, de remarquer, dans ces secousses fréquentes, les éléments qui les avoient produites. Les intérêts froissés, les imaginations exaltées, les remords, l'ambition, s'empressoient de jeter dans l'oubli et de couvrir d'un égal mépris les scènes et les acteurs qui se remplacoient successivement. On blâmoit tout en masse, et tout aveuglément.... Combien de faits néanmoins et d'exemples dignes de mémoire sont restés ignorés ! Combien d'ombres illustres attendront dans ces épaisses ténèbres que les regards de la postérité viennent à les découvrir et à les rendre à la vie de l'histoire !

Les ennemis de la France ne manquèrent pas de confondre la crise du 18 brumaire avec celles qui l'avoient précédée, et d'en méconnoître les effets.

Cependant l'événement qui venoit de concentrer dans les mains d'un seul chef l'exercice de l'autorité et la disposition sans partage de la fôrce armée, n'étoit pas moins remarquable, mais en sens contraire, que celui de la première révolution, qui, en disséminant les pouvoirs et en les enlevant au roi, lui ôta les moyens de les rallier dans l'intérêt national et dans celui de sa propre conservation. 1799.

A cette première erreur sur la révolution du 18 brumaire, le ministère anglois joignit celle de croire que les ressources de la France étoient épuisées à un tel point, qu'on ne pouvoit plus désormais lever ni subsides, ni soldats, sans employer la violence : si Buonaparte craignoit de l'employer, il restoit sans armée et sans moyens de résistance; s'il osoit l'employer, il compromettoit ouvertement sa puissance et sa vie. Telles furent les causes du refus obstiné et presque insultant qu'opposa le cabinet de Londres à l'ouverture de paix que lui fit le premier consul.

Cependant, après tant de malheurs enfantés par la guerre de la révolution, le désir d'une réconciliation tant intérieure qu'extérieure étoit si unanime et si sincère en France, qu'on sut bon gré au premier consul de ses démarches pour l'obtenir, et l'on se livroit aux plus douces

1799. espérances, quand la réponse du cabinet de Londres vint dissiper ces illusions. La consternation fut générale; mais la nation, blessée de la fierté d'un refus absolu d'écouter aucune sorte de proposition, ressentit plus vivement qu'en aucune autre circonstance les injures qui lui furent prodiguées à ce sujet dans les deux chambres du parlement, et le mépris avec lequel on y traita le chef de l'état.

Buonaparte sut profiter de ces impressions. Une administration éclairée et vigoureuse, la modification des lois atroces contre l'émigration, la réforme de quelques abus, une sorte de tendance vers toute espèce d'améliorations, lui ramenoient insensiblement les esprits.

Fin de la seconde guerre de la Vendée.

Il s'appliqua d'abord à terminer la guerre de la Vendée, que les excès du directoire et les terreurs de la *loi sur les otages* avoient rallumée. Tous les chefs avoient reparu; toutes les bandes s'étoient rassemblées. Les proclamations firent peu d'effet, parce qu'on ne croyoit plus à leur sincérité. Mais il réussit mieux et plus promptement qu'il ne l'avoit espéré, en envoyant dans ces contrées deux généraux, Hédouville et Brune, qui y portèrent, avec l'appareil d'une force imposante, un esprit de conciliation, auquel ils durent principalement leurs succès.

Le général Brune étoit arrivé à Nantes vers la fin de janvier, et un mois après il écrivit que la pacification étoit complète : Hédouville et lui avoient fait annoncer aux chefs vendéens que des négociations étoient ouvertes avec les puissances étrangères, et qu'ils seroient infailliblement abandonnés par l'Angleterre. On les séduisit par de fausses promesses et de fausses apparences ; et, à mesure qu'on les divisoit, on les poursuivoit individuellement et sans relâche : alors, contraints par des forces supérieures d'accepter les propositions honorables qu'on leur offroit, ils concouroient eux-mêmes au désarmement de leurs troupes. 1799.

C'est ainsi que MM. d'Autichamp, de Châtillon, de Bourmont, Georges et le malheureux Frotté, capitulèrent, à mesure que, dans leurs arrondissements respectifs, ils se trouvèrent séparés de leurs camarades et coupés par les colonnes d'Hédouville. Cependant avant de se rendre ils firent une vigoureuse résistance ; et ce ne fut qu'après les combats de Mêlay, de Magny, de Mortagne et du Morbihan, que, cédant à des forces supérieures ainsi qu'au désir de faire cesser l'effusion du sang dans ces contrées, depuis trop long-temps désolées par la guerre civile, ils s'acquittèrent envers l'honneur et l'humanité.

1799. M. de Frotté fut le dernier à se soumettre. Mais enfin se voyant seul, il ne voulut pas être la victime d'un fol entêtement : il le fut d'une perfidie. Il écrivit au général Hédouville, pour lui déclarer qu'il souscrivoit aux lois acceptées par les autres chefs chouans et vendéens ; mais, avant que la réponse lui parvint, il fut pris avec six autres officiers, et fusillé peu de jours après à Verneuil (1).

Grands préparatifs de guerre.

Dégagé des inquiétudes que lui donnoit cette diversion, affermi et devenu plus confiant par un succès agréable à la nation, le premier consul fit connoître, par une proclamation aux François, « que le ministère anglois avoit repoussé la paix ; que, pour la commander, *il falloit de l'argent, du fer et des soldats*. » Il appeloit aux armes toute la jeunesse, lui présageoit la victoire, et juroit de ne combattre que pour le bonheur de la France et le repos du monde.

Loin d'éprouver la moindre difficulté pour les levées, il fut secondé avec ar-

(1) M. de Frotté, gentilhomme de Normandie, avoit servi dans l'infanterie avant la révolution, dont il se montra de bonne heure un des plus ardents adversaires. Il émigra, rentra en France en 1795, se précipita dans la carrière de la guerre civile avec des talents naturels, un grand courage et une suite imperturbable dans ses desseins. Abandonné des siens, trompé par son ennemi, il périt à l'âge de quarante-cinq ans, avec le même courage qu'il avoit montré pendant toute sa vie.

deur et obéi sans murmure. La première classe de la conscription, c'est-à-dire tous les jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans, sans distinction de rang et de fortune, furent mis à la disposition du ministre de la guerre. C'est ainsi qu'il ouvrit l'artère d'où s'écoula, pendant quatorze ans, et par torrents, le plus pur sang de la nation. 1799.

Toutes nos frontières étoient menacées. Il étoit donc vraisemblable que le premier consul se borneroit à des opérations défensives, et que, avant d'avoir rassemblé assez de forces pour prévenir l'exécution du plan des alliés, il se contenteroit d'en observer les premiers développements dans une attitude menaçante. La formation d'une armée de réserve, dont il avoit pris le commandement avec éclat, confirma ces conjectures.

Dijon fut indiqué pour le lieu du rassemblement de cette armée, dont Buonaparte fit la base apparente de ses opérations défensives, et qui ne fut en effet qu'un grand dépôt intermédiaire qui servit de voile à ses principales dispositions. Loin de rassembler et de retenir au centre de la France les troupes qui arrivoient de tous côtés, il les faisoit filer, les unes vers l'armée d'Italie, commandée par le général Masséna, les autres vers l'armée du

Rhin, commandée par le général Moreau.
1799. Celle-ci fut portée rapidement à un effectif de cent vingt mille hommes; et rien ne fut négligé pour la mettre en état de reprendre l'offensive.

Bientôt la France, remontée sur un pied militaire plus imposant et plus régulier, prit aussi plus de confiance dans ses armées. Le luxe des camps, les grandes revues, les parades, les récompenses accordées libéralement aux soldats, l'ordre et l'ensemble qui commençoient à reparoître dans les administrations militaires, ranimèrent et portèrent au plus haut degré le goût des armes dans toutes les classes de la nation.

Armée de Moreau sur le Rhin.

L'armée du Rhin, concentrée sur la rive gauche du fleuve, se préparoit à le passer pour la quatrième fois depuis le commencement des hostilités. Le général Moreau mûrissoit ses projets, et étoit habilement secondé par son premier lieutenant Lecourbe, et par son chef d'état-major Dessolles. Son plan de campagne, qui consistoit à prendre l'offensive par son aile gauche, et à porter la guerre dans le cœur de l'Allemagne, fut d'abord rejeté par le premier consul.

1800. Celui-ci ne songeoit qu'à reconquérir l'Italie; et, à cet effet, il n'avoit fortifié l'armée du Rhin que comme une masse

qui, par sa seule présence, devoit paralyser les principales forces de l'Autriche. Dans cette hypothèse, Moreau devoit rester en observation, et détacher ensuite son aile droite pour aller renforcer l'armée d'Italie. Ce dernier plan étoit combiné dans l'intérêt du premier consul, afin que seul il pût frapper les grands coups sur le théâtre où il lui convenoit plus que jamais de s'illustrer. 1800.

En conséquence, il fit adresser au général Moreau, par le ministre de la guerre, une instruction qui, sans annoncer son véritable projet, renfermoit, en peu de mots, son plan de campagne, et prescrivoit la force et la composition du corps qui devoit être détaché de l'armée du Rhin, sous les ordres du général Lecourbe, et se rapprocher de celle d'Italie. Dispositions militaires de Moreau

Moreau, dont le plan étoit tout différent, résista aux insinuations et même aux ordres du premier consul. Ce dissentiment sur la coopération des deux armées fut, entre ces rivaux célèbres, le germe des querelles qui leur devinrent également funestes. La haine implacable qui en fut la suite, et qu'ils se vouèrent bientôt après, peut être regardée comme une des causes les plus actives et de leur mutuelle perte, et des grands revers que la France éprouva quatorze ans après.

00. Malgré sa brillante campagne de 1796, et le merveilleux de son expédition d'Égypte, Buonaparte étoit loin de s'être concilié tous les suffrages de l'armée françoise. Son nom étoit moins populaire que celui de Moreau, et il n'avoit pas, comme lui, l'affection du soldat.

Moreau avoit obtenu partout de grands succès ; et deux retraites savantes, l'une devant l'archiduc Charles, l'autre devant Suwarow, ne l'avoient par moins illustré que ses victoires. Si la dictature avoit eu pour lui quelques charmes, ou s'il avoit été tenté par la noble ambition de rétablir la dynastie des Bourbons, il avoit tous les moyens de prévenir son rival ; il pouvoit faire intervenir l'armée dans l'un ou l'autre de ces deux projets : mais il n'avoit ni l'ambition, ni la fermeté d'esprit nécessaires pour de telles entreprises. En consentant à l'élévation du premier consul, il crut, avec raison, que celui-ci reconnoîtroit sa complaisance, en lui conférant le commandement général des armées. Il se trompa. Ce partage ne convenoit point à l'homme qui, non seulement étoit jaloux de tous les genres de gloire, mais qui redoutoit tous les genres de rivalité.

Cependant il ne pouvoit se dissimuler que le succès de ses armes en Italie dépendoit de ceux que Moreau pouvoit ob-

tenir en Allemagne. Il fut donc contraint de céder à ses vœux, de lui abandonner et l'honneur de son plan et la liberté d'agir conformément à son exécution. 1800.

Tandis que le général Lecourbe battoit le prince de Vaudemont à *Stokach*, Moreau remportoit à Lugen une victoire complète sur le général Kray, qui, à la tête de quarante-cinq mille hommes, se croyoit inattaquable, parce qu'il étoit fortement retranché. Ces premiers succès retrempèrent le moral de l'armée, doublèrent ses forces par la confiance, et rallumèrent cette émulation de gloire qui devoit bientôt enfanter de nouveaux prodiges.

Le général Kray, s'étant replié et retranché à *Moeskirch*, fut de nouveau attaqué par le général Moreau; le combat fut vif et opiniâtre : le champ de bataille resta aux François, mais ce ne fut pas sans de grandes pertes. La renommée de Moreau s'en accrut. L'armée françoise continua de s'avancer dans la Souabe, à la poursuite de celle d'Autriche. Elle remporta à *Biberach* et à *Memmingen* des avantages d'autant plus glorieux, qu'ils furent plus savamment disputés par le général Kray, regardé sans contredit comme le plus habile tacticien des armées ennemies.

Par les raisons que nous avons déjà dites, nous n'entreprendrons pas de suivre l'armée

françoise dans sa marche victorieuse; nous nous contenterons d'indiquer les savantes manœuvres du général Moreau sur les deux rives du Danube, son entrée dans Ulm et dans Augsbourg, après deux actions meurtrières; l'action plus meurtrière qui eut lieu devant Neubourg (1), où l'on se battit avec un extrême acharnement, pendant trois heures, à l'arme blanche et à coups de crosse de fusil; et où périt le brave Latour-d'Auvergne, véritable preux de l'ancien temps, modèle de valeur et de vertus guerrières, blanchi dans les combats, et qui n'avoit voulu prendre dans les armées d'autre grade et d'autre titre que celui de *premier grenadier*. En repoussant une charge de hullands, il tomba frappé au cœur et traversé d'un coup de lance, au premier rang des grenadiers de la 46ᵉ demi-brigade, au poste qu'il avoit choisi (26 juin 1800).

Entraînés par le cours des événements, nous laisserons le général Moreau en Bavière, pour suivre le premier consul en Italie.

Les François qui, un an auparavant, étoient regardés comme des barbares, étoient alors appelés et attendus en Lombardie comme des libérateurs. Le vain-

(1) Voyez pour les détails le *Précis des campagnes*, par M. Matthieu Dumas.

queur de Rivoli, le fondateur de la république cisalpine, étoit annoncé par une foule d'émigrés italiens, que les rigueurs imprudemment exercées par les Russes et les Autrichiens avoient forcés de chercher un asile en France. Buonaparte avoit formé une légion de ces républicains aguerris, dont il devoit bientôt faire de nouveaux sujets. 1800.

Il quitta Paris le 6 mai 1800, s'arrêta deux heures à Dijon, et arriva le 8 à Genève ; il fit appeler le général Marescot, qui venoit d'achever sa reconnoissance du *Saint-Bernard*, et se contenta de lui faire cette question : *Peut-on passer?* — *Oui*, répondit le général. — *Hé bien, partons*. Léonidas n'étoit pas plus laconique.

Passage du mont Saint-Bernard.

A la vue de ces hauteurs inaccessibles, toute l'armée hésita : le général Lannes s'élance le premier, donne l'exemple, toute l'armée le suit. Sur un espace d'environ six milles, l'étroit sentier, le seul par où l'on pouvoit grimper, borné d'un côté par un torrent rapide et profond, et de l'autre par des rochers coupés à pic, étoit encombré de neiges : à peine étoit-il frayé que la moindre tourmente, agitant la neige supérieure, en effaçoit les traces, et qu'il falloit, sous peine de se précipiter dans le torrent, chercher d'autres points d'indication et former des traces nouvelles.

C'est au milieu de ces dangers et de ces fatigues que le soldat, qui n'osoit prendre le temps de respirer, de peur d'arrêter la colonne, et prêt à succomber sous le poids de ses armes et de son bagage, grimpoit, chantoit, et faisoit battre la charge. Il falloit que nous fussions témoins d'un tel prodige, pour croire à celui que Tite-Live raconte de l'armée d'Annibal.

Après six heures de marche, ou plutôt d'efforts et de travaux pénibles, l'armée arriva sur le sommet de la montagne, et s'y reposa quelques heures : mais pour la descendre du côté du Piémont le travail et les dangers étoient encore plus grands. Selon les sinuosités et les diverses expositions, les neiges commençoient à fondre, se crevassoient en s'affaissant, et le moindre faux pas entraînoit et faisoit disparoître dans les précipices et dans les gouffres de neige les hommes et les chevaux.

Toutes les difficultés n'étoient pas vaincues. L'armée ne pouvoit entrer en Italie, et laisser derrière elle le fort de Bard, que le général Marescot, commandant du génie, avoit déclaré *imprenable*, si le commandant vouloit se défendre. Ce fort, bâti sur un rocher de forme pyramidale, sur la rive gauche de la Doire, rivière profonde, rapide et dangereuse, ferme en

entier la vallée, et presente une barrière formidable. 1800.

Il étoit défendu par une garnison de cinq cents hommes, et une batterie de vingt-cinq pièces de canon. On ne pouvoit y arriver que par un escalier étroit, rapide et pratiqué dans le roc; dix hommes résolus et deux pièces d'artillerie bien servies pouvoient tout arrêter et terminer la campagne. Mais qu'est-ce qui peut arrêter des grenadiers françois ? Tous les obstacles disparurent devant leur indomptable courage. Après beaucoup de tentatives infructueuses et des peines incroyables, ils trouvèrent moyen de hisser deux pièces de canon dans le clocher de la ville, et de battre le château en brèche, tandis que cinq cents autres grenadiers montoient à l'assaut à travers une grêle de balles. La garnison, effrayée d'une telle audace, pensa qu'elle avoit affaire à des êtres surnaturels, vit que toute résistance étoit inutile, et se rendit prisonnière de guerre.

Ce fut alors que l'armée françoise, victorieuse de tant d'obstacles, se crut invincible, et le devint en effet. Buonaparte marcha à grandes journées vers Milan, où il entra le 3 juin : les Autrichiens en étoient sortis la veille, au premier bruit de son passage du mont Saint-Bernard.

Son arrivée tenoit du merveilleux. La plupart des habitants ne savoient pas seulement qu'il fût en Italie. Le général Mélas, à cette nouvelle inattendue, abandonna le Piémont, rassembla toutes ses forces disponibles, et, pour rétablir ses communications avec Mantoue, résolut de livrer bataille. C'étoit aussi le projet de Buonaparte. Il y eut à Montebello, entre la division du général Lannes et une colonne autrichienne, sous les ordres du général Ott, un premier engagement, dont l'avantage resta aux François : cet échec ne fit que hâter la résolution qu'avoit prise le général Mélas de livrer une bataille générale et décisive à Buonaparte, sur l'armée duquel il avoit tous les avantages du nombre, de la cavalerie et de l'artillerie.

L'armée françoise qui se trouvoit en ligne n'étoit pas forte de plus de trente mille hommes.

Le 13 juin les deux armées se trouvèrent en présence sur la rive droite du Pô, et à peu de distance du village de Marengo.

aille le engo. Le lendemain 14, à la pointe du jour, les Autrichiens passèrent la Bormida : à huit heures du matin les têtes de deux de leurs colonnes attaquèrent vivement la division Gardannes. Bientôt après l'action générale s'engagea de part et d'autre. Le

village de Marengo fut pris et repris plusieurs fois par les Autrichiens et par les François. Les généraux Victor, Lannes et Kellermann firent des prodiges de valeur, mais inutilement. Vers midi le corps de Victor fut enfoncé : ceux de Lannes et de Kellermann éprouvèrent le même échec, et firent leur retraite en bon ordre. Quatre divisions françoises étoient battues et repoussées ; à cinq heures du soir la bataille étoit perdue. Le général Desaix, dont la division très-éloignée ne s'étoit pas trouvée au commencement de l'action, arrivoit au pas de charge, et avec des troupes animées du violent désir de venger l'honneur françois. Buonaparte, qui l'attendoit, le voit arriver, se relève de son profond abattement, forme une nouvelle ligne de bataille, en parcourt rapidement le front, ranimant le courage des soldats par ces courtes harangues, par ces vives incitations qui lui étoient familières : « *Soldats, c'est assez reculer, marchons en avant; vous savez que je couche toujours sur le champ de bataille.* » Les Autrichiens s'avançoient avec la confiance que donne la victoire. Ils n'étoient plus qu'à demi-portée de canon des François, quand ceux-ci s'ébranlent tous à la fois. Le général Desaix, marchant à la tête de sa colonne d'attaque, se présente le pre- 1800.

mier devant l'ennemi, l'étonne et l'arrête par un feu terrible, et une fusillade engagée à portée de pistolet. C'est au moment où commençoit l'engagement à la baïonnette, que le généreux Desaix est frappé d'une balle au milieu de la poitrine, et tombe dans les bras du colonel Le Brun (1).

Il revenoit d'Egypte; à son débarquement à Toulon il avoit appris le passage du mont Saint-Bernard. Impatient de rejoindre l'armée, il obtint qu'on abrégeât sa quarantaine, et se rendit avec la plus grande diligence en Piémont. Là, il reçut l'ordre du premier consul de prendre le commandement des deux divisions de réserve restées à San-Juliano. Ce fut avec ces deux divisions qu'il arracha la victoire à l'ennemi. Sa mort glorieuse, et digne de toute sa vie, loin d'arrêter l'ardeur de ses soldats, ne fit que les enflammer davantage. Pour la venger, ils se précipitèrent dans les rangs ennemis.

Le premier consul, voyant les Autrichiens ébranlés, les fit charger par la brigade de Kellermann, qui exécuta cette manœuvre avec tant de vigueur et d'ha-

(1) Desaix étoit issu d'une famille noble d'Auvergne, et étoit lieutenant au régiment de Bretagne avant la révolution. Il avoit trente-deux ans quand il mourut au champ d'honneur.

bileté, qu'on peut dire qu'après Desaix ce fut lui qui contribua le plus au gain de la bataille. 1800.

Le général Zach, qui avoit cru n'avoir plus qu'un dernier coup à porter, s'étant trop avancé, et n'étant pas soutenu par le reste de la ligne, se trouva tout à coup enveloppé par les François, et forcé de mettre bas les armes avec quinze cents grenadiers: Alors les Autrichiens, saisis de terreur, s'enfuirent de toutes parts, et ne se rallièrent que derrière leurs retranchements sur la Bormida : il étoit dix heures du soir.

Pendant la nuit, le général Mélas repassa la rivière avec toute son armée, et alla reprendre son camp sous Alexandrie. Il pensoit que l'armée françoise, dont les pertes égaloient au moins les siennes, avoit, autant que la sienne, besoin de repos, et lui laisseroit le temps de former un autre plan de bataille. Mais il avoit affaire à un ennemi infatigable, qui, comme César, savoit vaincre et profiter de ses victoires. Pendant la nuit, Buonaparte s'étoit avancé sur la Bormida, se disposoit à enlever les têtes de pont, et engageoit déjà une fusillade terrible dans les avant-postes, lorsqu'un parlementaire arriva de la part du général Mélas, demanda une suspension d'armes et une

1800. entrevue. Buonaparte accorda l'une et l'autre.

Suites de la bataille de Marengo.

Le général Berthier, muni d'instructions et de pleins-pouvoirs, se rendit à Alexandrie, et revint, quelques heures après, avec une capitulation inouie dans les fastes de la guerre, et connue sous le titre de *convention entre les généraux en chef des armées françoise et impériale en Italie*, en vertu de laquelle les forteresses de Tortone, de Milan, d'Alexandrie, de Turin, de Plaisance, de Coni, d'Urbain, etc., et les villes de Gênes (1) et de Savone devoient être remises à l'armée françoise.

Tel fut le résultat brillant et presque incroyable de la bataille de Marengo, l'une des plus décisives de toutes celles de la révolution.

La perte en hommes fut à peu près égale des deux côtés. Les premiers fruits de cette victoire furent six mille prisonniers, un général, huit drapeaux, vingt bouches à feu, et les douze places fortes dont nous avons parlé plus haut.

L'heureux conquérant, pressé de cueillir les fruits de sa victoire, quitta le champ

(1) La ville de Gênes venoit d'être prise par les Autrichiens, après un siége long et meurtrier, que le général Masséna avoit soutenu avec autant de valeur que d'habileté. *Vous valez seul une armée*, lui dit le général ennemi après la capitulation.

de bataille le 17 juin, et fit le même jour son entrée triomphante à Milan. « Les actions de grâces qu'il alla rendre à la cathédrale, la pompe des cérémonies religieuses qui furent rétablies par ses ordres, le trône des Césars qu'il fit préparer dans le sanctuaire, et sur lequel il alla s'asseoir, fixèrent tous les regards, et durent être pour l'Europe un grand avertissement (1). » 1800.

Après avoir prescrit assez rapidement une nouvelle forme d'administration provisoire, tant pour le Piémont que pour la Lombardie, il laissa l'Italie dans une situation précaire, favorable à ses vues ultérieures, et se hâta de revenir à Paris, où le succès de son expédition, entreprise et terminée en soixante jours, avoit ébloui tous les yeux, imposé silence à tous les partis, et affermi son gouvernement.

On s'attendoit à la paix. Buonaparte l'avoit proposée derechef sur les bases du traité de Campo-Formio. Mais l'Angleterre l'avoit devancé. Le jour même, et quelques heures seulement avant l'arrivée du courrier qui apportoit les nouvelles de la bataille de Marengo et de la convention d'Alexandrie (le 20 juin 1800), le baron de Thugut et lord Minto avoient signé un nouveau traité de subsides, par lequel

(1) *Précis des Evénements militaires*, par M. Matthieu Dumas.

LL. MM. impériale et britannique s'engageoient, 1°. à poursuivre la guerre contre la France avec vigueur et persévérance; 2°. à ne faire, pendant la durée de cette convention, aucune paix séparée et sans le consentement des deux parties.

On dit, dans le temps, que M. de Thugut avoit eu des raisons particulières de se hâter de signer ce traité, trop désavantageux à son souverain. En prolongeant la guerre, en effet, l'empereur compromettoit évidemment le salut de ses états héréditaires, lorsque l'Angleterre ne risquoit que de l'or. Renfermée dans son île comme dans un fort inaccessible, elle pouvoit impunément troubler et soulever le continent. Elle y trouvoit même son intérêt. Tandis que son or pénétroit dans tous les cabinets, et attachoit les princes et leurs ministres à ses vues politiques, ses flottes balayoient les deux mers, faisoient le commerce du monde, et lui rapportoient les trésors qu'elle prodiguoit pour étendre son empire et son influence.

Cependant les choses n'alloient pas toujours selon ses désirs. Dans ce temps-là, plusieurs de ses expéditions échouèrent. Celle qu'elle tenta en Hollande fut même déshonorante pour ses armes. Vingt mille Anglois, débarqués au Helder sous la conduite du duc d'York, furent attaqués et

battus complétement par le général Brune. 1800.
Leur position devint si pénible après cette bataille, qu'ils s'estimèrent trop heureux de pouvoir se rembarquer à des conditions humiliantes, surtout après l'éclat qu'ils avoient donné à leur armement, et après s'être vantés qu'ils alloient *non seulement rétablir le stathouder en Hollande, mais enlever la Belgique à la France.*

Ils ne réussirent pas mieux à Quiberon, où ils osèrent risquer une seconde descente; ni au Ferrol, où ils essayèrent vainement de mettre le feu à l'arsenal, et de s'emparer d'une escadre de six vaisseaux de ligne prêts à mettre à la voile; ni à Cadix, où la fièvre jaune avoit fait d'épouvantables ravages. Sans pitié pour le malheur, sans respect pour le droit des gens, ils ne craignirent pas d'attaquer cette malheureuse ville, qu'ils croyoient sans défense. Ils s'en approchèrent avec une flotte de cent quarante-trois voiles chargée de vingt mille hommes de débarquement, et ils eurent la double honte d'avoir tenté une lâche entreprise, et d'y échouer.

Comme port de guerre, Cadix a l'avantage de dominer les deux mers, et de renfermer des armements qui ne peuvent être ni observés, ni retenus par les croiseurs. Comme port de commerce, cette même

ville semble avoir été destinée par la nature à devenir le centre de la navigation des deux mondes, et le grand marché de leurs productions. Les Anglois l'ont toujours convoitée : leur projet alors étoit d'en faire un second Gibraltar, de couper l'isthme, et d'ouvrir ou de fermer à leur gré les portes de l'Océan et de la Méditerranée. Les Espagnols se montrèrent, dans cette circonstance, ce qu'ils furent toujours, lorsqu'ils se guident eux-mêmes, fermes et intrépides. La fierté de leur attitude et l'activité des préparatifs qu'ils firent pour leur défense imposèrent à l'ennemi et le forcèrent de renoncer à ses desseins.

L'ennemi s'en dédommagea du côté de Malte et de l'Égypte. Après un siége de deux ans, habilement et courageusement soutenu par le général Vaubois, l'île de Malte venoit de tomber dans la main des Anglois. Ce fut pour eux la conquête la plus importante de toute la guerre, et pour nous le fruit le plus amer que nous ayons recueilli de l'expédition d'Égypte.

L'Égypte elle-même étoit perdue sans retour. Après la désertion de Buonaparte, les François s'y étoient encore maintenus avec honneur pendant plus d'une année.

Le général Kléber, à la tête de dix mille hommes, remporta, dans les plaines d'Hé-

liopolis (le 19 mars 1800), une victoire complète sur quatre-vingt mille Ottomans, commandés par le grand-visir. Cette victoire étoit assurément glorieuse pour l'armée françoise; mais elle ne pouvoit la sauver dans la situation critique où elle se trouvoit. L'assassinat du général mit le comble à sa détresse. Un jeune fanatique nommé Souley-Man, excité par le zèle de sa religion et par les proclamations violentes du grand-visir, saisissant le moment où le général Kléber, accompagné de l'architecte Protain, traversoit une terrasse attenante à sa maison, s'élança sur lui, et le poignarda avec une arme empoisonnée.

1801.

Fin de l'expédition d'Egypte.

Le général Kléber, dont les grandes qualités comme général étoient relevées par tous les avantages qui plaisent aux yeux, par une haute stature, une belle physionomie, un regard fier et pénétrant, étoit alors âgé de cinquante ans. Il emporta dans la tombe l'estime même des ennemis de la France, et les regrets de toute l'armée.

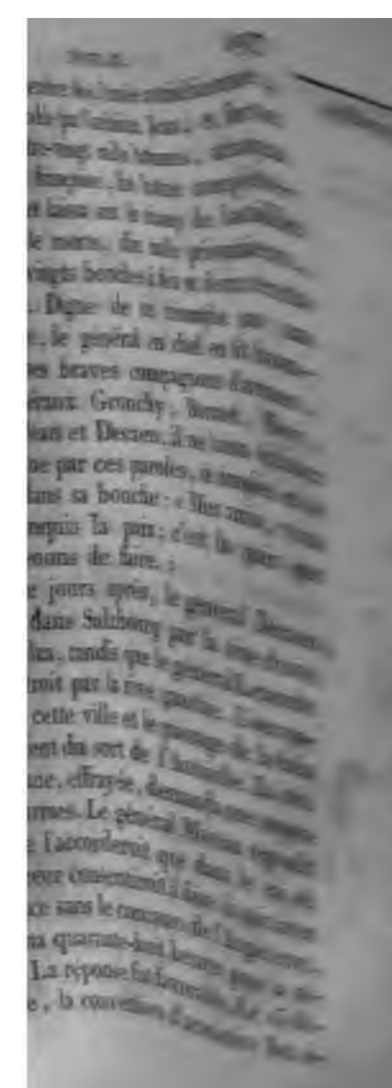
Le général Menou prit sa place, sans avoir avec lui aucune conformité ni de vues ni de talent. Il affecta même de blâmer et de contrarier tous les plans de son prédécesseur. Croyant pouvoir gagner l'affection des musulmans, il adopta leur

1801. culte et leurs cérémonies, et ne
par cette étrange apostasie, qu'
le mépris de son armée, dont
déjà aliéné le cœur par ses ma
quiètes et son caractère soupço

Le 21 mars 1801, il osa attaqu
d'Alexandrie une armée angloise
noit de débarquer sous les ordr
néral Abercrombie. Il fut repou
une grande perte, et rejeté dans
qui fut aussitôt assiégée et vivem
sée par les Anglois et par les Turc
nou n'avoit aucun moyen de r
Son armée étoit affoiblie et déc
il n'attendoit plus de secours de l
Que pouvoit-il faire? se sacrifier s
et sans utilité? il aima mieux c
et la capitulation stipuloit que l
çois évacueroient sur-le-champ l
sur des vaisseaux que les Angloi
geoient à leur fournir.

Telle fut la triste issue de cette
expédition, qui, dans son princ
voit frapper au cœur le comm
l'Angleterre, ouvrir l'ancien pas
riches contrées de l'Inde, déd
la France de la perte de ses col
cidentales, et rendre sa premièr
deur au berceau des sciences et d

ataille Hohen- Le général Moreau vengeoit la
son pays dans les plaines de *Hohe*



et à l'île d'
e Parme.
périale ren
s, en faveu
tous les dr
avoir avant
ni, aux term
io, font actue
ublique.
lique françois
ce que l'empe
te souveraineté
lmatie, les îles
du Cattaro, la
pris entre les
la mer Adria-

France, en
et de Nice, le
pauté de Mo-
pour fron-
ut, le Rhin,
rénées. Un
entoit d'un
pulation de
mment cet
lequel on
le traité
l'inquié-
ais, d'un

1801. gnée à *Steyer*, et le 9 février suivant, la paix fut signée à Lunéville.

Paix de Lunéville. Depuis six semaines cette ville avoit été désignée pour le lieu des négociations relatives à cet heureux événement. M. le comte de Cobentzel s'y étoit rendu au nom de l'empereur, et le citoyen Joseph Buonaparte au nom du premier consul. Les premières conférences se passèrent en discussions sans fin comme sans intérêt; et les autres se seroient probablement terminées sans résultat, si la victoire d'*Hohenlinden* n'avoit coupé court à toutes les difficultés.

Par l'article 2 de ce traité, l'empereur confirme, de la manière la plus solennelle, la cession qu'il avoit déjà faite, par le traité de *Campo-Formio*, de la Belgique à la France, et renonce, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, à tous ses droits et titres auxdites provinces.

Par l'article 6, S. M. l'empereur et roi consent, tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique, à ce que la république françoise possède désormais, en toute souveraineté, les pays et domaines situés sur la rive gauche du Rhin, qui faisoient partie de l'empire germanique.

Par l'art. 5, le grand-duc de Toscane renonce, pour lui et pour ses successeurs,

au grand-duché de Toscane et à l'île d'Elbe, en faveur de l'infant duc de Parme. 1801.

Par l'article 12, S. M. impériale renonce pour elle et ses successeurs, en faveur de la république cisalpine, à tous les droits et titres qu'elle pouvoit avoir avant la guerre sur tous les pays qui, aux termes du traité de *Campo-Formio*, font actuellement partie de ladite république.

De son côté, la république françoise consent, par l'article 3, à ce que l'empereur et roi possède, en toute souveraineté et propriété, l'Istrie, la Dalmatie, les îles vénitiennes, les bouches du Cattaro, la ville de Venise et pays compris entre les états héréditaires de S. M., la mer Adriatique et l'Adige....

Cette paix garantissoit à la France, en outre, les comtés d'Avignon et de Nice, le duché de Savoye et la principauté de Monaco. La France eut dès lors pour frontières l'embouchure de l'Escaut, le Rhin, le Jura, les Alpes et les Pyrénées. Un tel agrandissement, qui augmentoit d'un quart et le territoire et la population de l'ancien royaume, rompit évidemment cet *équilibre* de puissance, pour lequel on avoit versé tant de sang depuis le traité de Westphalie, et devoit porter l'inquiétude dans tous les cabinets; mais, d'un

1801. autre côté, les victoires de *Marengo* et de *Hohenlinden* imposoient silence à toutes les rivalités. La considération militaire de la France, qui s'étoit presque perdue sous les deux derniers règnes, étoit alors portée plus haut qu'elle ne l'avoit jamais été sous Louis XIV. L'Espagne, fidèle à ses traités, fournissoit à la France des hommes et des subsides. Les nouvelles républiques de Hollande, de Suisse, de Gênes et de Lombardie paroissoient dévouées à la puissance qui les avoit créées, et formoient autant de boulevards autour de ses frontières. Tel étoit, en un mot, la prépondérance que la France avoit acquise en Europe, depuis moins de deux ans, qu'il n'y avoit plus que sa modération qui servît de garantie contre elle-même.

Le traité de paix de Lunéville fut suivi de plusieurs autres traités avec les rois de Naples, de Suède et de Portugal; avec la Porte ottomane, avec l'empereur de Russie, avec la régence d'Alger et celle de Tunis. Buonaparte avoit besoin de quelques jours de paix pour organiser son gouvernement, et pour justifier le titre de *pacificateur*, qu'il étoit alors jaloux d'unir à celui de *conquérant*: quand il aura besoin de la guerre, soit pour étendre sa domination, soit pour satisfaire un ca-

price, il saura bien trouver les moyens et de la recommencer, et d'en rejeter la cause sur ses ennemis. 1801.

Lueurs d'espérance.

Quoi qu'il en soit, pendant ce trop court intervalle de paix, la France, prompte à s'abuser, oublia tous ses maux passés, se confia à quelques jours de bonheur, et crut voir dans les institutions qu'on lui promettoit, dans l'activité du premier consul, dans les soins qu'il donnoit aux affaires publiques, dans le choix des hommes qu'il appeloit autour de lui, dans les encouragements qu'il accordoit aux arts et à l'industrie, dans les travaux qu'il ordonnoit, soit pour la réparation des canaux et des routes, soit pour les embellissements de Paris, etc., autant de gages de sa future prospérité et l'accomplissement de ses hautes destinées.

Ce fut aussi le moment où Buonaparte, que n'avoient pas encore enivré ses flatteurs et ses conquêtes, recueillit, pour la première et la dernière fois, le prix de ses glorieux succès, dans les hommages sincères que lui rendirent les grands dignitaires de l'état, et dans la reconnoissance presque unanime de la nation.

Pourquoi sommes-nous obligés d'ajouter que ce fut encore le moment où sa sûreté personnelle fut plus souvent compromise par des complots que formèrent

1801. contre sa vie des hommes de partis contraires, des hommes aveugles dans leurs ressentiments et coupables dans leurs moyens; des hommes qui n'avoient entre eux rien de commun qu'une haine violente contre celui qu'ils regardoient, les uns comme l'ennemi de leur prétendue république, et les autres comme l'usurpateur du trône des Bourbons?

Complots contre la vie du premier consul.

Les complots qui tendent à renverser un gouvernement nouveau ne sont point des crimes de tous les temps, ni reconnus tels, dans le même temps, par tous les hommes. Flétris dans un parti, ils sont glorifiés dans un autre. Ils sont jugés différemment dans les républiques et dans les monarchies; différemment par les contemporains et par la postérité; différemment quand leurs auteurs montent sur le trône ou à l'échafaud. Le premier des Brutus, qui fut l'idole des Romains, n'eût été qu'un facticux et un conspirateur à leurs yeux, si Tarquin eût transmis sa couronne à son fils. Si Catilina et Mallet eussent réussi, au lieu de la honte dont le vainqueur a voulu flétrir leurs noms, ils auroient reçu une couronne civique de leurs concitoyens. *Malheur aux vaincus*, dans tous les cas. Si le fils de Cromwell eût hérité du génie comme du pouvoir de son père, le cadavre de celui-ci auroit été

déposé honorablement dans les tombeaux de Westminster, et n'eût pas été jeté aux gémonies. 1801.

Buonaparte n'ignoroit pas que son élévation excitoit beaucoup de jalousies, et blessoit beaucoup d'intérêts. Il devoit craindre, et il craignoit en effet l'opposition des royalistes, la vengeance des jacobins, et le stylet des conspirateurs. Ses craintes, exaltées par ses courtisans, le rendirent inquiet et farouche, en lui faisant voir un ennemi dans tout inconnu, et des assassins dans tous ses ennemis.

Dès le 27 fructidor an 8 (12 septembre 1800), dix mois après son élévation, il crut sa vie en danger par suite d'un complot dont il fut averti à temps, et dont la police fit arrêter les auteurs, sans qu'on ait su ni leurs noms, ni leurs moyens d'exécution.

Un mois après, la police découvrit un second complot; et, soit ineptie de la part des auteurs, soit arrangement systématique de la part de la police, celui-ci n'étoit que la copie exacte du premier. Voici comment le journal officiel en rendit compte dans la feuille du 23 vendémiaire.

« Dans les premiers jours de la seconde décade de vendémiaire, on fut instruit qu'un nommé Demerville avoit distribué

1801. de l'argent, et que des scélérats bien connus fréquentoient sa maison. On sut précisément, le 17, que onze d'entre eux devoient se jeter sur le premier consul, à sa sortie de l'Opéra. Ces individus étant connus, la police avoit pris de sévères mesures de surveillance. Le 18, deux de ces scélérats, Romains de naissance, dont un nommé Ceracchi, et l'autre Diana, furent arrêtés dans les couloirs de l'Opéra. Ils étoient armés de coutelas. On est à la poursuite des autres. Demerville et Ceracchi ont tout avoué. Ces misérables sont pour la plupart des individus accoutumés au crime par les massacres de septembre. » (1)

Le sénat, le tribunat, le corps législatif, les cours de justice, s'empressèrent d'aller témoigner au chef de l'état l'horreur qu'ils avoient éprouvée en apprenant le danger qu'il avoit couru. Ce fut un beau moment pour lui, parce qu'il lui fut aisé de voir que tous les discours qui lui furent adressés à ce sujet étoient l'expression franche de la douleur commune et de l'intérêt public. Ses réponses, méditées sans doute, mais qui paroissoient improvisées, avoient un caractère d'abandon qu'elles n'ont pas toujours eu depuis, et une sorte de fierté militaire qui ne déplut pas à la nation.

(1) *Moniteur.*

Celle qu'il fit au tribunat est une des plus remarquables, à cause de la phrase qui la termine : 1801.

« Je remercie le tribunat de cette preuve de son affection. Je n'ai réellement couru aucun danger. La police avoit pris de sages mesures. Il faut que la France sache que la vie de son premier magistrat n'est exposée dans aucune circonstance. Tant qu'il sera investi de la confiance de la nation, il saura remplir la tâche qui lui est imposée. *Si jamais il étoit dans sa destinée de perdre cette confiance, il ne mettoit plus de prix à une vie qui n'inspireroit plus d'intérêt aux François.* »

Machines infernales.

Quelques jours étoient à peine écoulés depuis cet événement, quand un rapport de la police apprit aux François qu'un ingénieur nommé Chevalier (1) avoit été saisi fabriquant une machine inconnue, dont *la destination ne pouvoit être que dangereuse et criminelle*, disoit le rapporteur ; il ajoutoit :

« Cette machine, à juste titre nommée *infernale*, consistoit en une espèce de barril, cerclé en fer, lequel étoit rempli de balles, de marrons, de six à sept livres de poudre, et auquel étoit fortement atta-

(1) Cet homme étoit l'inventeur d'une fusée incendiaire inextinguible, dont les *fusées à la Congrève* ne sont qu'une contrefaçon.

ché un canon de fusil garni de sa batterie. »

Chevalier eut beau dire que sa machine lui avoit été commandée par la marine, on lui prouva qu'elle étoit destinée à faire périr le premier consul. Il fut arrêté avec les nommés Desforges, Gombaut-Lachaise, Jumillac, Bousquet et Thibaud. On avoit besoin de trouver des coupables, ils furent traduits devant une commission militaire et condamnés à mort.

Il étoit naturel de croire que là devoient s'arrêter tous les complots contre la vie du premier consul, ou du moins qu'aucun conspirateur ne seroit assez maladroit pour employer à cet effet une autre *machine infernale*, dont le premier essai avoit été si malheureux.

Mais ou il y avoit dans les deux partis de l'opposition des hommes assez fous pour courir évidemment à leur perte, ou la police, qu'on accusoit de favoriser secrètement l'opposition, afin de se rendre plus nécessaire, étoit assez dénuée d'imagination pour se répéter dans ses jeux cruels et dans le tissu de ses rapports : ce qu'il y a de certain, c'est que le 3 nivose an 9 (24 décembre 1800), à huit heures du soir, le premier consul, se rendant du palais des Tuileries au concert de l'Opéra, pour entendre la première exécution du bel oratorio d'Haydn, connu sous le nom

de *la Création du Monde*, trouva la rue Saint-Nicaise embarrassée et presque coupée par une petite charrette attelée d'un seul cheval. Cet obstacle étoit d'autant plus inattendu, que l'avant-garde du piquet de la garde à cheval qui escortoit la voiture l'avoit dépassé et n'avoit rien remarqué. Le cocher, très-adroit, évita l'obstacle, sans modérer la course de ses chevaux. 1801.

A peine étoit-il au-delà, qu'une explosion terrible brisa les glaces de la voiture, blessa le cheval du dernier homme du piquet, et inonda la rue de mitraille, d'artifices et de fumée. La charrette, chargée de deux tonneaux de poudre, avoit sauté quelques secondes seulement après le passage du premier consul. La moindre hésitation du cocher eût entraîné sa perte, celle du premier consul, et des généraux Berthier, Lannes et Lauriston, qui étoient dans sa voiture. Huit personnes furent tuées, vingt-neuf blessées grièvement, les deux maisons les plus voisines de la *machine infernale* presque entièrement renversées, et quarante-quatre autres extrêmement endommagées. Le dégât des meubles fut immense. Les débris des tonneaux cerclés en fer, de la charrette et du cheval, furent portés à de grandes distances.

1801. Au moment de l'explosion, le premier consul fit arrêter sa voiture, prit quelques informations, donna des ordres pour secourir les blessés, et se rendit à l'Opéra. On n'aperçut sur son visage aucune altération. Le concert ne fut point interrompu.

Il ne s'agissoit plusseulement de mauvais propos, tenus dans les cabarets par des hommes enivrés, de conjectures hasardées dans les bureaux du ministre pour effrayer le chef de l'état, de conspirations découvertes par ceux mêmes qui en avoient conçu l'idée. Il y avoit ici un commencement d'exécution, une tentative manifeste, une explosion terrible, des morts et des blessés; il y avoit un grand délit commis; quel en étoit le but? quels en étoient les auteurs?

Le but le plus apparent, celui qui frappa d'abord tous les yeux, c'étoit la mort de Buonaparte. Mais les hommes à longue vue crurent en apercevoir un autre plus profond et plus mystérieux, celui de jeter sur sa personne un grand et puissant intérêt, un intérêt composé du danger qu'il venoit de courir, et du besoin que nous avions de son bras. Pour préparer les esprits au grand changement qu'on vouloit opérer dans le gouvernement, pour justifier le projet conçu dès-lors de fonder sur sa tête une nouvelle dynastie, il fal-

loit une occasion de rappeler les grands services qu'il avoit rendus à la patrie, et de présenter sa perte comme le plus grand malheur qui pût arriver à la nation. 1801.

On ne fut pas plus d'accord sur les auteurs que sur le but du complot. Il y eut à cet égard deux versions différentes, et toutes les deux officielles. Le préfet de police (M. Dubois) en accusa les jacobins. Le ministre de la police (M. Fouché) en accusa les jacobins et les royalistes.

La vérité est que S. Régent et Carbon, qui furent arrêtés comme premiers auteurs et fabricateurs de la *machine infernale*, venoient d'Angleterre, se disoient *royalistes*, et s'étoient déshonorés par des excès dans la guerre de la Vendée. Ces révélations firent tomber sur le gouvernement anglois et sur le parti royaliste de vagues et odieux soupçons, que la probité de l'histoire doit repousser.

Toute la France fut indignée d'un si lâche attentat. Toute l'Europe en retentit, et l'ascendant de Buonaparte, ainsi qu'on l'avoit prévu, s'en accrut au-dedans comme au-dehors. Il répondit aux premières félicitations qui lui furent adressées, par ces paroles qui dévoiloient son secret : *Le chef de l'état est toujours sur le champ de bataille.*

Il profita habilement de la disposition

1801. générale des esprits pour fermer la bouche aux royalistes, et pour dissoudre le parti des jacobins.

Dans son rapport sur cet événement, M. Fouché avoit déclaré que cette guerre atroce ne pouvoit être terminée que par un acte de haute police, et sa proposition de déporter cent dix individus, qu'il désigna, fut approuvée par le conseil d'état. Peu de jours après, quatre-vingt-quatre des individus désignés furent arrêtés.

Tribunaux spéciaux.

Ce coup d'état, frappé d'une main sûre, fut immédiatement suivi de la création des tribunaux spéciaux; remède malheureusement nécessaire dans de telles circonstances, mais remède dont on a depuis beaucoup trop abusé. Les motifs de la loi furent présentés avec force, et ses inconvénients palliés avec adresse. L'opposition qu'elle rencontra dans le tribunat fut le dernier cri des partisans du gouvernement républicain. Malgré la défaveur d'une cause qui sembloit se rattacher à celle des factieux, les orateurs défendirent avec une courageuse éloquence l'indépendance des tribunaux; ils déplorèrent vainement le fâcheux échec que cette institution alloit porter à celle des jurés, et ils ne craignirent pas de comparer les tribunaux d'exception aux anciennes cours prévotales, qui avoient excité contre elles tant de justes

réclamations. Les mots de *salut public*, d'*empire des circonstances*, ces mots magiques et toujours puissants, tranchèrent la question, et fermèrent la bouche aux opposants. 1801.

L'organisation des tribunaux spéciaux mit dans les mains du premier consul l'arme la plus redoutable et la plus sûre pour maintenir l'exercice du pouvoir absolu, que dès-lors il établissoit, malgré l'apparence des formes constitutionnelles qu'il conservoit.

Il ne supporta que très-impatiemment ce premier éclat d'un parti d'opposition dans le tribunat. Quelques ménagements qu'eussent gardés les orateurs qui se firent remarquer dans cette discussion, il en fut vivement blessé. Il les considéra et les fit signaler comme des factieux qui cherchoient à capter la faveur populaire aux dépens de l'intérêt de l'état, et dont les vaines déclamations ne tendoient qu'à jeter du discrédit sur le gouvernement. Il résolut, dès ce moment, de détruire le tribunat, dont il reprochoit la création à *l'idéologie de l'abbé Syeyes*, et il ne tarda pas à faire disparoître cette dernière ombre du gouvernement représentatif.

Alors il pouvoit impunément entreprendre tout ce qui lui convenoit. Au-dedans, il étoit secondé par les vœux de la

1801. nation. Au-dehors, sa politique, qui n'étoit encore qu'adroite, lui ramenoit les esprits, que ses armes avoient effarouchés.

Par la convention qu'il fit et signa le 1er octobre 1800 avec les *États-Unis*, il assura les droits des neutres, leur libre navigation, la sûreté des convois, l'honneur des pavillons respectifs. Ce traité, négocié par MM. de Talleyrand, de Fleurieu et Rœderer, est généralement regardé comme un code de droit maritime, et fut accueilli avec reconnoissance par toutes les nations intéressées à l'affranchissement des mers.

Système continental.

Il avoit conçu un grand projet, celui d'opposer un *système continental* au système maritime des Anglois; il falloit pour cela leur fermer tous les ports de l'Océan et de la Méditerranée; il falloit associer à son plan les grandes puissances par la persuasion, et les petites par la force; il falloit *désaccoutumer* l'Europe des jouissances que lui procuroit, depuis trois cents ans, le commerce des deux Indes: malheureusement ces trois moyens employés simultanément, étoient impraticables; plus malheureusement encore il les suivit avec une aveugle opiniâtreté, qui fut une des principales causes des longues guerres qu'il entreprit et des grands revers

qu'il éprouva. Mais n'anticipons pas sur les événements. 1801.

Dans le commencement de son règne, le bonheur accompagnoit tous ses pas. L'empereur de Russie (Paul I) venoit de se brouiller avec les Anglois, auxquels il reprochoit, 1° de s'être emparés de l'île de Malte, aux dépens des chevaliers, dont il s'étoit déclaré le *grand-maître ;* 2° l'inexécution d'un traité de subsides ; 3° le refus d'échanger contre des prisonniers françois, des Russes faits prisonniers par les François lors de l'expédition du Helder.

Buonaparte s'empara très-adroitement de cette dernière circonstance. Il ordonna qu'on rassemblât dans les départements du nord environ huit mille prisonniers russes ; qu'on pourvût abondamment à leurs besoins ; qu'on les habillât à neuf et dans l'uniforme du corps auquel chacun d'eux appartenoit ; et qu'ainsi équipés depuis les pieds jusqu'à la tête, ils fussent renvoyés, sans échange, à leur souverain.

Un tel procédé ne pouvoit manquer de réussir auprès de Paul I, déjà séduit par l'éclat des victoires des armées françoises, et satisfait en secret de voir enlever à la maison d'Autriche les conquêtes d'Italie qu'elle ne devoit, disoit-il, qu'aux armes russes et à l'épée de Suwarow.

La politique de ce prince changea tout-

1801. à-coup, et suivit les mouvements de son caractère impétueux. Il se rapprocha de la France; il rejeta toutes les avances de la cour de Vienne; il refusa de recevoir le prince d'Auersberg, chargé par cette cour de le faire revenir de ses préventions; il rompit toute mesure avec l'Angleterre, et, avant toute déclaration de guerre, il mit l'embargo sur les vaisseaux et les propriétés que les Anglois, sur la foi des traités, possédoient dans ses vastes états.

Alliance avec la Russie. Buonaparte, que cette conduite inattendue surprit agréablement, se hâta d'en exprimer sa reconnoissance, d'abord en donnant l'ordre de traiter avec tous les égards possibles les Russes qui se trouvoient ou qui pouvoient arriver en France; ensuite, en faisant insérer dans le journal officiel un éloge de Paul I, que voici :

« Paul I est le seul souverain qui, dans ces derniers temps, ait suivi les mouvements d'une politique magnanime et désintéressée. Tout a été loyal dans sa conduite : ses erreurs même avoient des excuses honorables. Quand il s'est armé contre la France, la France étoit avilie sous un gouvernement oppresseur et méprisé; elle avoit vu s'éloigner le héros qui la couvre maintenant de son égide, et qui la protège de son génie. Un monarque

placé aux confins de l'Europe pouvoit donc se méprendre et mal juger des événements que la renommée lui apportoit de si loin à travers tous les cris de la haine et toutes les plaintes de l'infortune : mais ses yeux n'ont pas tardé à s'ouvrir ; il a bientôt reconnu que les puissances coalisées, oubliant la cause commune, ne songeoient qu'à leur agrandissement particulier. Il n'a plus voulu prêter ses drapeaux à cette ligue monstrueuse, qui étoit, dit-on, dirigée contre les usurpateurs, et qui a multiplié sur la terre tous les genres d'usurpation. 1801.

« Il est revenu à ses véritables intérêts, par les sentiments de la justice et de la dignité. En un mot, l'honneur fut le mobile constant de sa politique ; et cet exemple, depuis long-temps perdu dans les cours, ne semble avoir été donné par le descendant des czars, que pour offrir un contraste plus frappant avec la conduite de l'Angleterre.... »

Intéressé à faire connoître à toute l'Europe la bonne intelligence qui régnoit entre l'empereur de Russie et lui, le premier consul ne se borna pas à ces démonstrations de bonne amitié ; il s'empressa de lui donner de sa déférence une preuve plus authentique et plus décisive, en cessant toute hostilité contre la cour de Na-

1801. ples, dont il avoit à se plaindre, mais que Paul I avoit prise sous sa protection.

Le roi de Naples, gouverné par sa femme, et entraîné par les sollicitations de l'Autriche et les promesses de l'Angleterre, avoit derechef confié aux hasards de la guerre sa fortune et celle de son royaume. Le général Murat, qui plus tard devoit occuper son trône, avoit été envoyé contre lui, à la tête d'une armée de trente-cinq mille hommes; il avoit déjà battu plusieurs fois celle des Napolitains, et n'étoit plus qu'à trois journées de Naples, quand il reçut du premier consul l'ordre de rétrograder et de suspendre toute espèce d'hostilités.

L'intervention de la Russie sauva cette fois-ci la ville de Naples, et auroit, suivant toutes les apparences, épargné par la suite à ce royaume une longue et sanglante révolution, sans la catastrophe qui précipita Paul I dans le tombeau, et déconcerta les grands projets que Buonaparte avoit fondés sur son alliance.

Cet événement a eu pour l'Europe des suites si importantes, que nous croyons devoir le raconter avec quelques détails.

Mort de Paul Ier. Par son extrême sévérité, et par son caractère bizarre et farouche, Paul I s'étoit aliéné les cœurs dans presque toutes les classes de ses sujets. Une police minu-

tieuse et inquiétante avoit fait un séjour fort triste de sa capitale, où régnoient avant lui une grande liberté et un goût universel de plaisir et de dissipation. Dix personnes n'osoient plus se réunir dans une maison, dans la crainte d'éveiller ses soupçons et d'exciter sa colère. Nul n'étoit assuré de conserver son emploi dans le militaire et dans l'administration. Toutes les fortunes étoient incertaines. Sa rupture avec l'Angleterre étoit tout-à-fait impopulaire, parce que les établissements des Anglois en Russie, la manière dont ils y font le commerce, et les capitaux qu'ils y versent, favorisoient à la fois et l'agriculture et l'industrie. 1801.

Les campagnes d'Italie, et même celle d'Égypte, avoient fait de Paul Ier l'admirateur le plus passionné de Buonaparte. Il fit placer son buste dans le palais de l'Ermitage, et il se plut souvent à le saluer du nom de *grand homme*. Le renvoi sans rançon des troupes russes dans leur patrie le toucha d'une manière particulière, et acheva de le gagner à la France.

Le cabinet de Saint-James ne vit pas sans alarmes des dispositions aussi contraires à ses intérêts. Lord Witworth, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, reçut l'ordre de les surveiller ; et son habileté sut mettre à profit les mécon-

1801. tentements de la noblesse. A la tête des mécontents étoient les trois frères Zouboff; le comte Pahlen, général de la cavalerie; les généraux Beningson et Ouvaroff, les colonels Tatarinoff et Yessełowitz.

Lord Witworth fut obligé de quitter Saint-Pétersbourg avant la consommation de ses desseins; mais il se retira à Kœnigsberg, d'où il continua de les suivre à l'aide de ses émissaires, et des mécontents dont nous venons de parler. Tout lui prouvoit que l'empereur persévéroit dans sa haine contre l'Angleterre. Ce fut là qu'il apprit qu'on armoit au Kamchatka cinq frégates destinées à parcourir la mer des Indes et à intercepter les vaisseaux de la compagnie. Ce fut encore de là qu'il écrivit à sa cour que Paul Ier se proposoit d'envoyer cinquante mille Russes dans l'Indostan, de s'emparer de tous les comptoirs, et de ruiner à jamais le commerce et la puissance des Anglois dans ces riches contrées....

Vrais ou faux, ces bruits étoient faits pour jeter l'alarme dans l'esprit des ministres anglois. La mort de Paul Ier, qui survint dans ces circonstances, leur fut si favorable, qu'ils furent soupçonnés d'y avoir coopéré : ils en furent même accusés hautement dans les journaux fran-

çois; mais la main ennemie qui les dirigeoit nous empêche d'ajouter foi à cette accusation. 1801.

La conspiration ourdie contre la personne de Paul Ier étoit dirigée par le comte Pahlen, gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, qui réunissoit la tête la plus froide à l'activité la plus soutenue. Le joug de l'autorité pesoit sur lui plus que sur qui que ce fût. Soumis à un maître dont la volonté étoit absolue, dont la défiance étoit extrême, il sentoit que sa faveur, sa fortune, sa vie même, dépendoient d'un soupçon. De jour en jour sa situation devenoit plus précaire. Il voulut s'affermir, et résolut de mettre Alexandre sur le trône.

Ce plan arrêté, son premier soin fut d'éloigner de Paul Ier tous ceux qu'il ne put gagner. Le comte Rostopchin, vice-chancelier des affaires étrangères, lui portoit ombrage. Il le fit renvoyer. Avant de rien tenter, il voulut se ménager les moyens de se justifier auprès d'Alexandre, s'il réussissoit; auprès de Paul Ier, s'il échouoit. Il s'appliqua donc à indisposer le père contre le fils; et le fils, contre son père. Mais n'espérant rien du caractère soumis et respectueux d'Alexandre, il le peignit à Paul, déjà trop défiant, comme coupable de vouloir attenter à son autorité.

— 1. et il lui déclara formellement qu'il ne répondoit pas de sa sûreté personnelle, s'il ne lui donnoit sur-le-champ l'ordre de l'arrêter.

Paul Ier, indigné contre son fils, signe aussitôt l'ordre. Palhen court alors chez le grand-duc, lui représente la nécessité de forcer Paul à une abdication, et oppose aux refus constants d'Alexandre l'ordre qu'il vient de recevoir contre lui. Quoique atterré par la vue de cet écrit, Alexandre ne pouvoit se résoudre à une démarche aussi hardie ; mais cette incertitude fut interprétée par Pahlen comme une autorisation : il alloit le quitter, quand Alexandre exigea de lui le serment qu'il ne seroit fait aucune violence à son père.

Cependant quelques bruits avoient transpiré. Paul manda Pahlen, et lui dit : « *On en veut à ma vie.* — Je le sais, répondit Pahlen sans se déconcerter, et pour m'assurer des coupables je suis moi-même de la conspiration. » Ces mots tranquillisèrent d'abord l'empereur ; mais un moment après ayant reçu le même avis d'Obalianoff, procureur-général, et craignant que Pahlen ne fût véritablement du complot, il expédia un courrier au général Aratchieff, ancien gouverneur de Pétersbourg, qui commandoit un régiment caserné à dix lieues de cette capitale : il lui mandoit

de venir sur-le-champ avec son régiment, parce que sa vie étoit en danger.... 1801.

Pahlen arrêta le courrier, ouvrit la dépêche, et, voyant qu'il n'y avoit pas de temps à perdre, il fixa le jour de l'exécution au lendemain. On ne sauroit trop s'étonner de la fatalité qui poursuivoit le malheureux Paul. Dans la matinée du jour convenu, il se promenoit à cheval sur la place Suwarow, accompagné de son favori Koutaïzoff, lorsqu'il fut accosté par un homme du peuple, qui lui présenta une lettre. Son cheval s'étant cabré, il ne put la prendre lui-même ; elle fut remise à Koutaïzoff. Elle contenoit tous les détails de la conspiration : mais le favori, ayant changé de vêtements pour dîner chez l'empereur, oublia de la lire.

A l'heure fixée, entre onze heures et minuit du 22 mars, les conjurés, au nombre de vingt, se présentent à une porte latérale du palais Saint-Michel, donnant sur le jardin : on leur en refuse l'entrée. « Nous sommes mandés par l'empereur, disent-ils ; il y a aujourd'hui grand conseil de guerre. » La sentinelle, trompée par ces paroles, et à la vue de plusieurs officiers-généraux, les laisse passer. Tous montent en silence à l'appartement de Paul, et demeurent un moment dans la salle des gardes.

naissant, en lui donnant pour base la religion, signa avec le saint-père une convention qui rétablissoit la religion catholique en France. C'est cette convention que nous nommons *concordat* (1). 1801.

On réclamoit de toutes parts l'ouverture des églises, le rappel des ministres catholiques, et la liberté des cultes. Les préfets, les commandans militaires, les magistrats, s'accordoient tous sur ce point dans leurs rapports. Tous représentoient que le rétablissement du culte étoit le seul moyen de ramener l'ordre, d'épurer les mœurs et de réparer les maux innombrables qu'une politique cruelle, farouche, et qui avoit armé contre elle toutes les consciences, entretenoit dans l'intérieur de la France. Concordat de 1801.

Mais après huit ans de persécutions religieuses, pendant le cours desquelles on n'avoit adoré Dieu que dans les bois, dans les caves, dans les réduits les plus obscurs, on avoit publiquement abjuré la croyance de tous les siècles, foulé aux pieds les mys-

(1) Ce traité fut signé, au nom du saint-père, par le cardinal Caprara, et par l'abbé Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, au nom du premier consul. On fut étonné de voir l'église gallicane représentée par un simple prêtre sans caractère et sans titre : mais nous [illegible] faire observer que ce prêtre avoit été l'agent des [illegible] catholiques et royales dans tout le cours de la [illegible] la Vendée.

Argamakoff, aide-de-camp de service, se présente seul à la porte de l'antichambre, dit au cosaque factionnaire que le feu est à la ville, et qu'il vient réveiller l'empereur. Le cosaque le laisse passer. Il frappe à la porte de la chambre à coucher, et se nomme. Paul, connoissant sa voix, lui ouvre à l'aide d'un cordon qui répondoit à son lit. Argamakoff sort pour introduire les conjurés, qui rentrent aussitôt avec lui. Le cosaque s'aperçoit alors, mais trop tard, qu'on en veut aux jours de l'empereur; il veut résister, et à l'instant même il tombe percé de coups. Toutefois son dévouement avertit son maître, auquel il crie, en mourant : *trahison.*

L'empereur effrayé veut fuir dans un des deux cabinets qui joignent son alcove. L'un communiquoit à l'étage inférieur; l'autre, sans issue, renfermoit les drapeaux et les armes des officiers détenus à la forteresse. C'est dans ce dernier cabinet que son malheur et son trouble le conduisirent.

Saisissant une épée, il regagnoit l'autre cabinet, quand les conjurés entrèrent. Ils allèrent droit à son lit. Ne l'y trouvant pas, tous s'écrièrent : *Il est sauvé !* Déjà ils se croyoient trahis, quand Beningson l'aperçut blotti derrière un paravent.

Paul, troublé, sans vêtements, et armé seulement de son épée, leur demande ce qu'ils veulent. « Votre abdication, » répondent-ils. Il la refuse avec emportement. Il reconnoît les conjurés ; il les nomme les uns après les autres ; il leur rappelle ses bienfaits ; il leur parle enfin de manière à ébranler leur résolution. 1801.

Alors Platon Zouboff, craignant l'effet de ses reproches, les interrompt brusquement, et lit un acte d'abdication. Paul l'interrompt à son tour, et lui reproche vivement son ingratitude et son crime. *Tu n'es plus empereur*, reprend celui-ci, *c'est Alexandre qui est notre maître*. Indigné de son audace, Paul va pour le frapper. Les conjurés paroissoient indécis. *c'en est fait de nous s'il échappe*, s'écrie Beningson. Alors Nicolas Zouboff, portant le premier la main sur son souverain, lui casse le bras droit, et par ce coup audacieux il entraîne la scélératesse irréfléchie de ses complices. Tous à la fois tombent sur lui, le percent de plusieurs coups. Il expire, et ses dernières paroles sont : *Constantin, Constantin*.

Que faisoit Pahlen pendant ce temps-là ? Il avoit rassemblé un régiment des gardes, à la tête duquel il arrive au palais, décidé à seconder l'entreprise si elle réussit ; et, si elle manque, à défendre son maître.

1801. En apprenant cet affreux événement, Alexandre tomba dans un accablement profond. Pendant plusieurs jours on chercha vainement à tempérer sa douleur, et dans le premier moment il refusa le trône. Mais cédant enfin aux instances réitérées de sa famille éplorée, des grands officiers du palais, des premières autorités de la ville et de ses plus chers serviteurs, qui lui représentèrent qu'il se devoit tout entier à l'état, il consentit à paroître au balcon du palais; il fut salué empereur au milieu des acclamations de son peuple, et reçut ensuite le serment de fidélité des officiers de son palais, de la ville et de l'armée.

En accordant la paix au roi de Naples, Buonaparte n'y mit d'autre condition que celle de son adhésion au système continental; mais, par cette adhésion, le roi s'obligeoit à fermer ses ports aux Anglois, et à ses sujets le seul débouché que le commerce offrît à leurs denrées. C'étoit là l'écueil malheureux contre lequel venoient alors se briser tous les traités de paix que la loi du plus fort imposoit aux vaincus. Nous verrons bientôt comment et pourquoi celui-ci fut rompu.

Ce fut dans le mois de juillet de la même année (1801) que Buonaparte, qui sentoit la nécessité d'affermir son gouvernement

naissant, en lui donnant pour base la religion, signa avec le saint-père une convention qui rétablissoit la religion catholique en France. C'est cette convention que nous nommons *concordat* (1). 1801.

Concordat de 1801.

On réclamoit de toutes parts l'ouverture des églises, le rappel des ministres catholiques, et la liberté des cultes. Les préfets, les commandans militaires, les magistrats, s'accordoient tous sur ce point dans leurs rapports. Tous représentoient que le rétablissement du culte étoit le seul moyen de ramener l'ordre, d'épurer les mœurs et de réparer les maux innombrables qu'une politique cruelle, farouche, et qui avoit armé contre elle toutes les consciences, entretenoit dans l'intérieur de la France.

Mais après huit ans de persécutions religieuses, pendant le cours desquelles on n'avoit adoré Dieu que dans les bois, dans les caves, dans les réduits les plus obscurs, on avoit publiquement abjuré la croyance de tous les siècles, foulé aux pieds les mys-

(1) Ce traité fut signé, au nom du saint-père, par le cardinal Caprara, et par l'abbé Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, au nom du premier consul. On fut étonné de voir l'église gallicane représentée par un simple prêtre sans caractère et sans titre : mais nous devons faire observer que ce prêtre avoit été l'agent des armées catholiques et royales dans tout le cours de la guerre de la Vendée.

tères de la religion, abandonné aux outrages et à la dérision des peuples les cérémonies et les ministres du culte catholique, ce n'étoit pas une entreprise facile que celle de rouvrir les temples profanés, de rendre aux cérémonies religieuses leur pompe antique et respectable; de rappeler aux pieds des mêmes autels les pasteurs dispersés par la persécution, et leur troupeau divisé par de vaines controverses, parmi tant de ruines et de sacriléges, parmi des prêtres dissidents, ennemis plus ardents les uns des autres qu'ils ne l'étoient de leurs persécuteurs.

On ne pouvoit arriver à ce but désirable que par le concours des deux autorités; l'autorité spirituelle oubliée ou méconnue depuis huit ans, l'autorité temporelle qui, tout à-la-fois, sentoit le besoin des secours de la première, et trembloit de s'en servir.

Il falloit que le chef de l'état, pour donner l'exemple de la soumission, consentît à courber sa tête orgueilleuse devant l'humble successeur de saint Pierre. Il falloit que, de son côté, le souverain pontife se soumît à reconnoître un protecteur de l'église dans celui qui avoit usurpé le trône des Bourbons; et des deux côtés les avantages que ce rapprochement devoit procurer ne parurent pas d'abord

un dédommagement suffisant des sacrifices qu'il exigeoit. 1801.

Heureusement pour l'église, elle étoit alors gouvernée par un prince qui réunissoit la sagesse et les lumières à la plus éminente piété.

Le respectable Pie VI, chassé de Rome par les révolutionnaires, et successivement transféré à Florence, à Briançon et à Valence, étoit mort prisonnier dans cette dernière ville, et victime des persécutions du directoire (1). Mort de Pie VI.

Grégoire-Barnabé Chiaramonti, évêque d'Imola, avoit été nommé son successeur en 1800, par un conclave assemblé à Venise. Pie VII souverain pontife.

Plus heureusement encore, il avoit donné sa confiance au cardinal Consalvi, l'un des plus habiles ministres qui, à cette époque, aient paru sur la scène politique; et l'un de ceux qui, par un zèle éclairé pour la religion, par la plus douce philosophie, par la constance de ses vues, et surtout par la rédaction du concordat, a le plus contribué à donner quelques années de paix à l'église gallicane.

De puissants obstacles et des difficultés sans nombre en traversèrent long-temps la conclusion. Le saint-père avoit résolu de rendre le calme aux consciences, et de

(1) Mort le 29 août 1798, après avoir gouverné l'église pendant vingt-cinq ans.

contribuer autant qu'il étoit en lui à la
1. restauration du culte : mais ce fut au prix de deux sacrifices bien douloureux pour son cœur qu'il acheta ce double avantage; ce fut en ratifiant la vente des biens du clergé, et en consentant à une nouvelle circonscription des diocèses.

Buonaparte demandoit ces deux articles essentiels d'un ton à n'être pas refusé. Quatre-vingt-seize églises, tant métropolitaines qu'épiscopales, furent supprimées par ce traité. « Nous avons été *forcés*, a dit depuis le saint-père dans une de ses lettres apostoliques, nous avons été forcés à ce grand sacrifice par l'urgente nécessité des circonstances; nous avouons avec une profonde douleur que tous nos soins et tous nos efforts n'ont pas été capables de vaincre cette nécessité, et que nous avons été *contraints* de nous y soumettre. »

Il y avoit dans ce même traité un autre article auquel peu de personnes firent attention, et qui étoit peut-être celui de tous qui renfermoit le plus de conséquences fâcheuses pour l'église catholique; c'est celui par lequel le gouvernement françois n'avouoit aucune religion pour la sienne. Il y étoit stipulé « que le gouvernement de la république reconnoissoit que la religion catholique, apostolique et romaine étoit la religion de la grande majorité des François. »

Les âmes religieuses interprétant tout en bonne part, pensèrent que, par ces paroles, le catholicisme étoit reconnu comme religion du gouvernement : mais c'étoit un piége qu'on tendoit à leur bonne foi. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le discours que M. Portalis, ministre des cultes, prononça à cette occasion. 1801.

« Le catholicisme, dit-il, est en France, dans le moment actuel, la religion des membres du gouvernement, et non celle du gouvernement lui-même. Il est la religion de la majorité du peuple françois, et non celle de l'état : ce sont deux choses qu'il n'est pas permis de confondre, et qui n'ont jamais été confondues (1). »

Le plus grand nombre des évêques de France, animés d'un esprit de paix, se soumirent à ce traité ; d'autres, excités par un zèle peu éclairé, le méconnurent avec éclat. Le saint-père attendit du temps le remède à cette nouvelle plaie du sanctuaire.

Le concordat fut proclamé dans l'église métropolitaine de Paris, le jour de Pâques 1802. La présence du premier consul, le concours de toutes les autorités civiles et militaires, les acclamations de l'alégresse publique, tout, jusqu'au son du bourdon de Notre-Dame, qu'on n'avoit pas entendu

(1) Discours de M. Portalis sur l'organisation des cultes, 15 germinal an 10.

1801. depuis dix ans, donna à cette fête de la *restauration religieuse* un appareil extraordinaire, et à tous les cœurs une expansion qui sembloit annoncer des jours de bonheur.

Mais dès le lendemain chacun se permit de scruter les opinions et la pensée du premier consul en matière de religion. Les uns lui supposèrent une crédulité superstitieuse, colorée d'un vernis de philosophie; les autres lui accordèrent une philosophie indépendante de tout sentiment religieux (1). Ces deux conjectures n'étoient ni fondées ni raisonnables : le consul agissoit en politique habile. S'il paroissoit reconnoître comme des droits d'anciennes prétentions ultramontaines, il fortifioit de tout l'ascendant des préjugés sa nouvelle autorité; et par des sacrifices pénibles, sans doute, mais commandés par la nécessité, il mettoit fin aux divisions qui, après avoir fait verser des torrents de sang, continuoient d'agiter l'église et de troubler le repos de l'état.

On ne doute pas aujourd'hui que, si le

(1) « Des personnes dignes de foi assurent qu'après huit mois d'efforts et de tentatives inutiles pour vaincre la résistance de la cour de Rome, le consul lui fit déclarer que si, en dernière analyse, elle ne se prêtait pas à ses vues, il alloit proclamer la religion protestante *la religion de l'état.* » *De la persécution de l'Eglise*, par M. de Laplace.

temps, les circonstances et le but de son ambition l'avoient permis, Buonaparte n'eût traité avec la cour de Rome à la manière de Henri VIII, de Gustave-Adolphe et de la confédération d'Augsbourg. Les expédients les plus prompts et les plus impétueux convenoient à ses desseins, comme à son caractère; mais il sentoit la nécessité de faire concourir, avec l'admiration et la faveur dont il étoit l'objet, l'influence de la religion et l'empire que le chef de l'église exerce sur la multitude. 1801.

Il se faisoit un moyen de l'obstacle même qu'il étoit le plus difficile de vaincre; et cette modération, dans un tel homme, étoit une extrême sagesse. Il déploya dans ces circonstances toutes les ressources de la doctrine de Machiavel: disciple de cet habile et dangereux politique, il laissa loin derrière lui non-seulement le maître, mais l'école même dans laquelle celui-ci avoit composé le modèle idéal de son *prince*.

Tout le monde sait que la cour de Rome avoit été l'école de Machiavel. Cette cour s'inclina *devant l'homme du destin*, comme si elle avoit cessé d'être l'organe de la Providence, l'arbitre des rois et la suprême dispensatrice des destinées humaines. L'ascendant du premier consul triompha des antiques préjugés; et le

ı. pontife, de bonne foi dans la négociation du traité, compta de bonne foi sur son exécution. Il ne lui vint pas dans l'esprit de demander, par exemple, l'explication de la disposition par laquelle l'exercice du culte catholique *étoit assujetti aux réglements de police que le gouvernement jugeroit nécessaires pour assurer la tranquillité publique* (1). Et cependant c'étoit de cette disposition expresse que l'on devoit se servir pour violer le concordat, presque au moment même où il fut signé. Sous le titre d'*organiques*, on y ajouta une série d'*articles* qui en dénaturoient totalement l'esprit, et qui plaçoient la puissance ecclésiastique sous la juridiction de l'autorité civile.

ix iens. Quinze jours avant la signature du concordat, la paix avec l'Angleterre avoit été signée à Amiens. Par ce traité, l'Angleterre reconnoissoit Buonaparte en qualité de premier consul, et rendoit à la France et à ses alliés tout ce qu'elle avoit conquis dans les deux hémisphères.

Mais ces avantages furent considérés, avec raison, comme des concessions forcées et dictées par la nécessité. L'Angleterre étoit alors abandonnée de tous ses alliés du continent, et menacée dans son in-

(1) Art. Ier. de la convention entre Pie VII et le gouvernement françois.

térieur d'une révolution prochaine. M. Pitt céda prudemment à l'orage, donna sa démission et fut remplacé par M. Addington. 1801.

La joie publique ne se montra dans ces circonstances qu'avec une sorte de circonspection. Tous les politiques sentirent que cette paix n'étoit qu'une trève concertée entre les puissances ennemies de la France; en la signant, les parties contractantes restèrent avec leurs dispositions hostiles, et le consul, plus que tout autre, conserva une attitude menaçante.

Tel étoit alors son irrésistible ascendant, qu'il pouvoit vouloir sans opposition, et même exécuter sans obstacle les entreprises les plus hautement condamnées par l'opinion publique. Personne ne posséda à un plus haut degré que lui cette présence d'esprit qui s'empare des événements, cette adresse qui les interprète à volonté, cette audace qui les oppose avec orgueil au jugement des hommes, et les fait servir à l'accomplissement des plus vastes desseins. Dans ses entreprises les plus hasardeuses, Buonaparte ne voyoit que le but, et ne comptoit pour rien et les pleurs et le sang qu'il falloit verser pour y arriver.

Expédition de St. Domingue.

L'expédition d'Égypte avoit fait à la marine françoise des plaies qui saignoient encore, lorsque le premier consul annonça,

1801. par d'immenses préparatifs dans nos ports, le projet de faire rentrer l'île de Saint-Domingue sous les lois de la France. Les journaux publièrent par ses ordres des espèces de *manifestes* qui présentoient ce projet comme un devoir que l'intérêt du commerce, de hautes vues politiques et l'honneur de la nation imposoient également au chef du gouvernement.

Le public ne voulut pas comprendre ces motifs, ou les interpréta défavorablement. On étoit prévenu contre les expéditions lointaines. Celle de Saint-Domingue n'inspiroit aucune confiance. Les jacobins disoient hautement qu'elle n'étoit que le prétexte dont on vouloit couvrir la *déportation des patriotes* qui inquiétoient le premier consul.

C'étoit la même politique, disoient-ils, qui avoit déterminé Charles V à envoyer au secours de Henri de Transtamare, roi de Castille, et sous la conduite de Duguesclin, les *bandes étrangères*, qui l'avoient servi pendant la guerre et qui l'importunoient pendant la paix. Quoi qu'il en soit, les soldats que Buonaparte destinoit à l'expédition de Saint-Domingue en calculèrent toutes les chances; quelques uns murmurèrent contre leur destination, mais aucun d'eux ne recula devant le danger.

Une armée navale appareilla et sortit

de nos ports le 16 décembre 1801, sous les ordres de l'amiral Villaret. Le 5 février suivant, elle entra dans la rade du Cap-François. Le même jour, sans déclaration de guerre, sans cause, sans motif, l'armée commandée par le général Leclerc, beau-frère du consul, débarque, se déploie, s'empare des forts et prend des positions. 1801.

Toussaint-Louverture.

L'île étoit alors sagement gouvernée par Toussaint-Louverture, que ses talents, son génie, et d'éminents services avoient élevé au grade de capitaine-général. Buonaparte l'avoit reconnu en cette qualité, et avoit accordé de justes éloges à son administration, dans une lettre dans laquelle il disoit :

« Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisons à reconnoître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple françois. Si son pavillon flotte encore sur Saint-Domingue, c'est à vous qu'il le doit : appelé par vos talents et par la force des circonstances au commandement suprême, vous avez, par la sagesse de votre administration, détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur *la religion et le culte de Dieu, de qui tout émane.* »

A ce témoignage de Buonaparte, il faut ajouter celui d'un grand nombre de co-

1801. lons, qui ont vu de près, qui ont connu Toussaint-Louverture, qui n'en parlent qu'avec estime et respect, et qui vantent unanimement sa bravoure, sa justice et sa pénétration.

Il connoissoit à fond le caractère des noirs, et il avoit précisément dans le sien toutes les qualités propres à les gouverner et à les civiliser.

Quoique les noirs passent en Europe pour n'être susceptibles d'aucun autre joug que de celui de l'esclavage personnel, Toussaint avoit trouvé le secret de substituer à cet esclavage, qu'ils avoient secoué, l'état moins dur et moins pénible de *serfs à la glèbe*, en l'appuyant sur un régime militaire merveilleusement organisé pour contenir, par la crainte des châtiments, ceux des nègres qui, pour se soustraire à l'obligation du travail, cherchoient à fuir dans les mornes, afin de se livrer à une vie oisive, pour eux la plus douce de toutes les jouissances.

Mais Toussaint s'étoit, en même temps, appliqué à adoucir ce nouveau régime par l'enseignement de la religion chrétienne, dont il sentoit tellement l'importance, qu'il la prêchoit lui-même jusque dans ses ordonnances civiles. Il avoit rétabli l'exercice public du culte catholique, et mis le *concordat* en pratique long-temps avant

que Buonaparte eût conçu l'idée du sien pour la France. 1801.

Ce fut à l'occasion de sa religieuse politique que les écrivains du temps, qui avoient deviné la jalousie de Buonaparte, cherchèrent à la flatter, en lui disant que Toussaint-Louverture n'étoit qu'*un fanatique et un hypocrite*; mais ceux qui ont su apprécier Toussaint lui rendent ce témoignage uniforme, qu'à toutes les époques de sa vie il se montra religieux sans fanatisme ; et que, pendant son gouvernement, il sut employer avec sagesse l'appui de la religion à l'affermissement de son autorité.

Les mêmes écrivains l'accusent *d'avoir fait la guerre avec barbarie ; d'avoir détruit, pour le seul plaisir de détruire, une partie de la colonie ; d'avoir porté le fer et la flamme partout où il a pu pénétrer ; d'avoir enfin fait égorger plus de dix mille blancs ou mulâtres*.....

Mais il faudroit vérifier si ce que ces écrivains nomment *barbarie*, n'étoit pas ce qu'on appelle partout des *représailles*, le plus terrible, mais le plus commun des droits de la guerre ; si les François eux-mêmes n'ont pas provoqué ces effusions de sang ; si Toussaint a pu les prévenir ou les arrêter ; et, pour être juste, convient-il encore de ne juger les actes de férocité

1801. dont Toussaint est accusé que d'après le caractère particulier qu'avoit pris la guerre entre les blancs et les noirs.

Un dernier reproche qu'on lui a fait, et qui nous paroît aussi peu fondé que les autres, c'est d'avoir voulu se rendre indépendant de la métropole.

En examinant sa conduite, on voit, au contraire, qu'il a toujours cherché à conserver ses communications avec la France; qu'il ne s'étoit emparé du pouvoir suprême que pour empêcher ses lieutenants d'en abuser; qu'il ne le conservoit que dans l'intention de le remettre au souverain légitime; que s'il avoit eu le projet de se l'approprier, loin de supporter un long blocus de la part des Anglois, il eût accepté avec empressement l'alliance qu'ils lui proposèrent, etc. Tout prouve que, dans ses combats, dans ses négociations, dans son administration, il ne travailloit que pour la métropole; et le succès de ses efforts pour retenir les noirs dans la soumission, et les ramener au travail, dit assez que le bon génie de la France sembloit avoir confié à cet illustre noir le soin de réparer tous les désastres que les hommes de sa couleur avoient causés dans la plus précieuse de nos colonies.

Rien ne le prouve mieux que la lettre que le général Leclerc écrivit au premier

consul, immédiatement après son débarquement. « La culture de la colonie, dit-il, est à un degré de prospérité plus haut qu'on n'auroit osé l'espérer. » 1801.

Certes, le capitaine qui l'avoit conservée indépendante, qui, en moins de quatre ans, l'avoit retirée de l'état de la plus affreuse dévastation, pour la rendre à celui d'une prospérité inattendue, méritoit bien qu'on lui demandât quelles étoient ses intentions ultérieures, avant de porter chez lui le fer, la flamme, et tous les fléaux de la guerre.

Mais Buonaparte craignit sans doute de se compromettre, en ouvrant avec Toussaint-Louverture, qu'il regardoit comme un *usurpateur*, des négociations qui paroissoient établir entre eux une égalité de droits. Il ne daigna pas lui envoyer un *aviso*, pour le prévenir de ses intentions. Ce fut le général Leclerc lui-même, c'est-à-dire celui qui étoit chargé de le combattre ou de le faire arrêter, qui fut chargé de lui remettre la lettre du consul qui lui annonçoit sa destitution.

Qu'on daigne se mettre à sa place, et qu'on se demande l'impression que durent produire sur son esprit, et cette lettre singulière, et l'appareil d'hostilités qui l'accompagnoit. Toutes les apparences tendoient à lui faire croire que les François

1801. vouloient le surprendre, l'attaquer, le remettre aux fers, lui et tous ses compagnons d'armes.

La plus terrible révolution s'opéra tout-à-coup dans ses idées : il oublia tout : ce ne fut plus qu'un Africain rendu à sa férocité naturelle, ne respirant que la vengeance : il commanda l'incendie du Cap, le bombardement de la flotte, et le massacre de tous les blancs.

Cependant des proclamations, qui promettoient le pardon au repentir et l'indulgence à l'erreur, circuloient dans la colonie. Le consul, qui avoit prévu le premier effet de l'apparition de la flotte et de l'armée, avoit déguisé sa pensée; et, dans sa lettre à Toussaint, il lui disoit : « Je remets dans vos bras vos enfants, comblés des bienfaits du gouvernement, et capables, par l'éducation libérale qu'ils ont reçue en France, de seconder un jour vos efforts pour le rétablissement de la culture et de la subordination. »

Toussaint fut attendri à la vue de ses enfants ; il les embrassa en pleurant ; mais le sacrifice qu'on lui demandoit en échange revenant à sa pensée, il se dégagea de leurs caresses, reprit les armes, et combattit avec une nouvelle fureur. Les succès furent balancés pendant quelque temps ; mais la défection de Christophe, qui, avec

les troupes qu'il commandoit, passa du côté des François, obligea Toussaint à se soumettre. Il signa une capitulation, remit ses armes et ses pouvoirs au général Leclerc, licencia ses troupes, et rentra dans la vie privée. 1801.

Un mois s'étoit à peine écoulé, que, libre sur la foi des traités, tranquille par goût, n'ayant ni la volonté ni les moyens de ressaisir l'autorité qu'il avoit volontairement abdiquée, il se vit tout-à-coup arrêté, chargé de fers, transporté en France, et jeté dans un cachot, sans qu'on ait jamais voulu ni l'entendre ni le juger. Il y a fini ses jours.

La fin si prompte de ce chef des noirs, si brave, si noble, et aussi extraordinaire que Buonaparte lui-même; le mystère qui l'a enveloppée, le silence qui l'a suivie, tout semble accuser le gouvernement de l'avoir commandée, afin de prévenir des révélations qu'une procédure éclatante rendoit inévitables. Le malheureux Toussaint a disparu, comme s'il n'avoit jamais été compté parmi les hommes. L'histoire le réclame aujourd'hui, ainsi que Pichegru, Hoche, Kléber, d'Enghien, et beaucoup d'autres : il sortira de sa tombe pour être à son tour l'accusateur de son bourreau.

Buonaparte se moquoit de l'histoire et

1802. des jugements de la postérité ; mais il croyoit encore devoir des ménagements à l'opinion de ses contemporains. Entre le trône de Louis XVI, où il vouloit monter, et la magistrature temporaire qu'il exerçoit, l'intervalle étoit immense : pour le combler, il se fit nommer consul à vie. Le sénat en fit le décret, *le peuple l'approuva* (1) : la comédie fut parfaitement jouée d'un bout à l'autre : ce n'est pas là ce que nous voulons remarquer.

Buonaparte est nommé consul à vie.

Politique du premier consul.

Ce qu'il faut dire, c'est que cette époque de la vie de Buonaparte est celle où il déploya plus d'habileté, plus d'art, et une plus sage politique, et celle où il amena plus adroitement et plus souvent l'opinion publique à regarder ses volontés comme des arrêts du destin. C'est à cette époque qu'il faut s'arrêter pour apprécier ses talents ; c'est alors qu'on le voit s'emparer, sans violence et sans alarmer les consciences républicaines, de tous les pouvoirs qui tendoient à détruire la république ; faire naître à propos les événements qui convenoient à ses desseins ; et toujours d'autant plus fidèle à son ambi-

(1) Le sénatus-consulte qui proclama Napoléon consul à vie fut soumis à la sanction du peuple. Le journal officiel nous apprit que sur 3,577,259 citoyens qui donnèrent leur suffrage, 3,568,185 votèrent en sa faveur. On ne pouvoit pas approcher plus près de l'unanimité.

tion, qu'il paroissoit plus s'occuper de nos libertés. 1802.

C'est alors qu'il sembloit vouloir modérer une autorité qu'il possédoit sans partage ; qu'il exerçoit la dictature consulaire comme un homme pressé de la déposer ; qu'il se donnoit, dans la *légion d'honneur*, un puissant véhicule de ses succès militaires ; dans la nouvelle organisation de l'Institut, des droits à la reconnoissance des sciences, des lettres et des arts ; dans l'établissement des lycées, des écoles spéciales, etc., un titre à la reconnoissance publique ; dans le rappel des émigrés, une digue secrète aux invasions de la démocratie ; par le rétablissement du culte catholique, un puissant auxiliaire dans le clergé, etc.

C'est alors qu'il donnoit aux évêques, rassemblés en concile national, une preuve de la protection qu'il accordoit à l'église ; qu'il subjuguoit les grands corps de l'état par des communications fréquentes ; qu'il savoit choisir dans ces corps d'habiles ministres, des conseillers instruits, des administrateurs dévoués à ses volontés ; qu'il semoit autour de lui tous les germes d'une rapide corruption ; qu'il préparoit la nation à une aveugle obéissance ; qu'il calculoit froidement les résultats prochains de son machiavélisme, ceux de l'admiration

1802. des courtisans, de la servilité du sénat, du dévouement des armées et de l'impuissance des lois; qu'il atteignoit enfin l'apogée de sa puissance, sans efforts et sans secousses, comme s'il ne faisoit que répondre à la voix du ciel et à la prière des hommes.

Un an s'étoit à peine écoulé depuis le traité d'Amiens, et déjà l'horizon se chargeoit de nuages; tout annonçoit la reprise très-prochaine des hostilités; une guerre de plume et d'injures étoit commencée.

Tandis que toutes les puissances du continent fléchissoient devant celle du premier consul, l'Angleterre n'avoit jamais cessé de conserver une attitude convenable. La gloire et la prospérité de cette île faisoient le tourment de sa vie; il s'efforçoit de n'y pas croire, et il entroit dans des colères terribles quand le plus petit événement venoit contrarier son opinion. Il ne parloit qu'avec mépris de la constitution angloise; mais ce mépris n'étoit pas sincère. Dans le fait, il la craignoit comme une source de patriotisme, de force et de stabilité; et il la détestoit comme le modèle des limitations du pouvoir monarchique, et comme un obstacle invincible à la domination universelle.

Il avoit souvent promis le pillage de Londres à ses soldats; mais il sentoit mieux

que personne la difficulté de tenir sa promesse. Tous les coups qu'il lui fut possible de porter aux fabriques et au commerce de la Grande-Bretagne, il les porta : tous les moyens d'y semer la haine, la division, les troubles civils, d'armer le parlement contre le ministère, le peuple contre le parlement, l'Irlande contre l'Angleterre, il les chercha, il les employa. Il entretenoit des liaisons particulières avec les *méthodistes*, espèce nouvelle de fanatiques qui affectoient une vie austère et un grand zèle religieux, mais qui, sous ce double masque, cachoient le dessein de bouleverser la religion et le gouvernement de leur pays. 1802.

Une insurrection venoit d'éclater en Irlande. Buonaparte crut que le moment de faire une descente en Angleterre étoit arrivé ; il en conçut le projet d'une manière nouvelle ; il en fit les préparatifs avec l'activité qu'il mettoit à toutes les entreprises qui flattoient son orgueil ; ce qui n'étoit pas étonnant : ce qui le parut, c'est qu'il osa se vanter d'avance d'un succès qu'il pouvoit tout au plus espérer ; qu'avec sa pénétration naturelle, il devoit croire très-difficile ; et que, dans sa politique ordinaire, il devoit dissimuler. Voici la rodomontade qu'il fit publier dans le journal officiel :

1802.

Descente en Angleterre.

« *Il faut détruire Carthage*, répétoit souvent Caton dans le sénat de Rome. On ne vaincra jamais les Romains que dans Rome, disoient Annibal et Mithridate. Le maréchal de Saxe disoit aussi qu'on ne vaincroit jamais les Anglois que dans Londres. L'Anglois, si fier sur les mers, est foible dans ses foyers. Les Romains, les Saxons, les Danois, les Normands, ont conquis la Grande-Bretagne. Louis VIII a été couronné roi à Londres. Le chemin pour y arriver n'est pas plus difficile que le passage du Rhin, du Danube, de l'Adige ou du Pô.

« Le vengeur des droits des nations et de l'humanité veut punir les attentats d'un *infame gouvernement*, qui trahit la foi des traités, et qui, pour satisfaire son ambition, veut ensanglanter la terre et détruire l'espèce humaine.

« Buonaparte s'arme de toute la puissance de la grande nation, et se prépare à passer les mers pour forcer Georges à accepter l'olivier de la paix. Ce héros magnanime n'a d'autre désir et d'autre volonté que de rompre les anneaux de cette chaîne qui garotte le commerce et l'industrie des nations. »

Camp de Boulogne.

Ce manifeste orgueilleux fut appuyé de la présence d'une armée de deux cent mille hommes, qu'il réunit sur les côtes

de la Manche, et d'environ trois mille bateaux, chaloupes, péniches, chasse-marées et canonnières, qu'il rassembla dans les ports de Boulogue, d'Étaples, d'Ambleteuse et de Calais. 1802.

Cependant toute sa présomption ne l'empêchoit pas de voir que ni son armée, ni ses flottilles, ne pourroient traverser la Manche, si elles n'étoient pas protégées par un nombre de vaisseaux de ligne suffisant pour écarter ou pour combattre les flottes que l'Angleterre ne manqueroit pas de rassembler sur ses côtes, et d'opposer à l'invasion dont elle étoit menacée. En conséquence, il se proposoit de réunir dans la Manche une flotte composée de vingt-huit vaisseaux françois sous le commandement de l'amiral Villeneuve ; dix-huit espagnols sous celui de l'amiral Gravina ; dix hollandois sous celui de l'amiral Verhuel ; et huit danois : en tout, soixante-quatre vaisseaux de guerre.

Ces préparatifs étoient bien combinés, et on ne sait ce qui fût arrivé, sans un événement qui les rendit inutiles. La bataille de Trafalgar rompit toutes ses mesures, anéantit les restes de la marine françoise, et fit évanouir le projet qu'il avoit rêvé de marcher sur les traces de Guillaume-le-Conquérant, et d'aller se faire couronner à Londres.

1802. Aucun journal françois ne rendit compte de cette funeste bataille, que la flotte an-
Bataille de Trafalgar. gloise, commandée par l'amiral Nelson, gagna sur les flottes combinées de France et d'Espagne, commandées, la première par l'amiral Villeneuve, et la seconde par l'amiral Gravina. Se voir, combattre, et s'aborder avec fureur des deux côtés, ce fut l'ouvrage du même instant. Malgré la plus vigoureuse résistance, et par l'effet des habiles manœuvres de l'amiral Nelson, les flottes combinées furent écrasées, et essuyèrent une des plus affreuses défaites dont les annales maritimes fassent mention. Dix-sept de leurs vaisseaux furent pris ou coulés; quatre autres, qui avoient échappé à ce grand désastre, sous la conduite du contre-amiral Dumanoir, furent poursuivis et pris à la vue de Rochefort. L'amiral Gravina reçut une blessure à laquelle il ne survécut pas long-temps. L'amiral Villeneuve fut fait prisonnier: renvoyé en France sur parole, il demanda un conseil de guerre, ne put l'obtenir, et
Mort de Nelson. mourut de chagrin (1).

Les Anglois, de leur côté, firent une perte qu'ils auroient voulu racheter au

(1) Cette bataille fut livrée le 21 octobre 1805. En la plaçant ici, nous avons anticipé sur les temps; mais en voulant raconter avec quelque suite des événemens qui s'enchaînent et se compliquent tout à la fois, il est difficile de suivre exactement l'ordre chronologique.

prix de leur victoire. Nelson, le héros de leur marine, reçut, à bord du *Victory*, une blessure mortelle à laquelle il ne survécut que le temps de remettre le bâton du commandement à l'amiral Collingwood. Sa mort excita un deuil général en Angleterre. Son corps y fut transporté dans le cercueil qu'il faisoit porter, et qu'il tenoit près de lui, dans toutes ses courses maritimes. Il fut exposé pendant trois jours à l'hôtel de Greenwich, et inhumé avec la plus grande pompe dans l'église de St.-Paul. On lui a élevé, dans la même église, un monument, pour la construction duquel la nation entière a voulu souscrire. C'est ainsi qu'en honorant la mémoire des grands hommes, on excite aux grandes actions et on entretient l'esprit public. 1802.

Ce ne fut que deux mois après l'événement que l'*Argus*, journal écrit en anglois, mais rédigé dans les bureaux du ministre des relations extérieures (1), apprit aux François que les amiraux Villeneuve et Gravina avoient eu, avec l'amiral Nelson, *un engagement, dans lequel les deux flottes avoient été plus maltraitées par la tempête que par le feu de l'ennemi.*

Mais ni ce silence, ni ces versions infidèles ne remédioient au mal. Il seroit difficile de savoir si, nonobstant la perte des

(1) Par MM. Goldsmith et André.

1802. deux flottes, Buonaparte crut encore à la possibilité d'une descente en Angleterre; mais il est certain qu'il feignit d'y croire, et continua d'agir sur le même plan.

Conjectures du public sur le succès de la descente.

Les opinions étoient partagées, en Europe comme en France, sur le succès éventuel de cette expédition.

« Elle réussira, disoient les uns, si tous les calculs de la prudence humaine ne sont pas trompeurs. D'abord, les forces avec lesquelles on l'entreprend sont immenses, et celui qui les commande n'a jamais rien épargné pour arriver à ses fins; ensuite l'expérience a prouvé que les Anglois ne savent pas se défendre dans leurs foyers, soit que, comptant beaucoup sur la mer, qui les protége de tous côtés, ils n'aient sur aucun point de places fortes qui puissent arrêter l'ennemi; soit que la jalousie de la liberté entretienne chez eux le germe des discordes, qui sont toujours favorables aux étrangers; enfin, les François, excités par l'espoir d'un immense butin autant que par l'amour de la gloire, ne connoissent point d'obstacles, et peuvent franchir la Manche pour arriver en Angleterre, aussi facilement qu'ils ont franchi la Méditerranée pour s'emparer de l'Egypte. Ils éprouveront de grandes pertes; ils s'y attendent, elles sont prévues et calculées. *Je perdrai*, a dit Buonaparte, *une pre-*

mière, une seconde, une troisième division : je m'y attends. Mais la quatrième passera, et suffit pour faire sauter la banque de Londres, et avec la banque le gouvernement. » 1802.

« La quatrième division ne passera pas plus que les trois premières, répondoient les partisans de l'opinion contraire. Aucune ne franchira le détroit, parce qu'elles trouveront les mêmes obstacles, devant lesquels elles viendront échouer les unes après les autres. Tous les genres de courage sont inutiles devant des obstacles insurmontables. Toutes les péniches, tous les bateaux, toutes ces *coquilles de noix* seront foudroyées et submergées par le feu des vaisseaux de ligne. Et quand quelques unes de ces *péniches* échapperoient au danger commun, quand elles transporteroient sur les côtes d'Angleterre quinze ou vingt mille hommes, que feroit cette foible armée contre la population entière de l'Angleterre, que la crainte du pillage a réunie sur un point, et que vos provocations impolitiques ont soulevée? Les Anglois ne sont, pas plus que les Allemands, que les Suisses, que les Espagnols, disposés à se laisser tranquille
trager, piller et enchaîner. Ils
dront; ils se battront *pro a*
c'est-à-dire avec le courage d

1802. repousseront dans la mer et les péniches et les soldats qui auront eu l'imprudence de s'y embarquer; et de cette expédition si coûteuse et si formidable, il restera dans la mémoire de nos neveux les souvenirs de honte et de regrets qui restent dans celle des Espagnols de la fameuse *invincible*, qui devoit détrôner la reine Elisabeth. »

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, Buonaparte avoit plus d'un motif pour entretenir dans l'esprit du soldat l'espoir de la descente : d'une part, il vouloit tenir son armée en haleine; de l'autre, il craignoit, et non sans raison, l'effet qu'auroit produit sur elle l'aveu de son impuissance.

Sa flottille et son armée de Boulogne présentoient, au reste, une apparence capable d'éblouir d'autres yeux que ceux de la multitude. L'armée se composoit de deux cent mille hommes bien vêtus, bien nourris, bien exercés, et tous déterminés à le suivre partout où il voudroit les conduire. Cent mille hommes devoient, dit-on, s'embarquer à Boulogne; dix mille à Calais, vingt mille à Étaples, vingt mille à Ambleteuse; cinquante mille devoient rester au camp, comme armée de réserve. Une autre armée de cent cinquante mille hommes étoit disposée en échelons, de-

puis Boulogne jusqu'à Metz. Celle-ci étoit destinée à renforcer celle de la descente, si elle avoit lieu; sinon, à frapper les premiers coups en Autriche, si, comme tout portoit à le croire, le traité de Lunéville étoit rompu. 1802.

La flottille se composoit d'environ trois mille bâtiments de toute grandeur et de toute espèce, parmi lesquels on comptoit soixante prames à trois mâts, qui portoient chacune six canons de trente-six, et cent hommes de débarquement, sept cent cinquante canonnières à trois mâts et pontées, qui portoient douze pièces de six et quatre-vingts hommes de débarquement; deux cent soixante grandes embarcations hollandoises, destinées à transporter la cavalerie, les fourrages et les munitions. Le reste étoit composé de chaloupes et de bateaux plats, armés de quatre pierriers chacun, et montés par vingt-cinq, trente et quarante hommes.

Tout cela étoit en mouvement depuis quatre mois, et offroit un coup d'œil superbe et imposant.

Buonaparte crut devoir en augmenter l'éclat par sa présence. Il alla s'établir avec toute sa cour au milieu du camp. Il y donna des fêtes et des spectacles; il passa des revues, distribua des croix d'honneur, et n'épargna aucune de ces

1802. séductions dont il possédoit mieux que personne le secret, quand il vouloit éblouir ou tromper la multitude.

Il donna ordre au ministre de la police de lui envoyer tous les François qui savoient la langue angloise, ou qui avoient quelques notions sur l'Angleterre. Ce fut dans ce temps-là qu'il nomma le général Clarke, Irlandois d'origine, secrétaire de son cabinet. Il fit venir des savants de l'Institut, des poëtes du Vaudeville, des journalistes, des imprimeurs, des banquiers, qui tous devoient le suivre à Londres, et y former des établissements. On ne sait s'il se moquoit intérieurement de leur crédulité, mais il encourageoit publiquement leurs espérances.

Cependant il faisoit embarquer des chevaux et des troupes : lui-même s'embarqua un matin sur une péniche, qui fit naufrage au port, et faillit l'engloutir avec ses projets gigantesques. Un autre jour, il fit sortir cent de ses péniches, pour aller s'essayer contre un vaisseau de ligne et trois frégates, qui étoient en croisière à deux portées de canon. L'engagement eut lieu à la vue de toute l'armée. Les trois vaisseaux ennemis se retirèrent, après avoir échangé quelques boulets avec l'escadrille françoise.

Nous raconterons la suite de cette ex-

pédition après les grands événements qui se préparoient dans l'intérieur, et qui vont bientôt s'accomplir. 1803.

Les projets que Buonaparte avoit formés contre l'Angleterre ne détournèrent pas un moment son attention de l'Italie, sur laquelle il avoit toujours fondé ses plus chères espérances, qu'il regardoit dès-lors comme son domaine privé, et qui pouvoit, en cas de besoin, devenir son dernier asile.

On a trouvé dans ses papiers le développement d'un système qu'il rêva dans un moment de découragement, et qui nous a paru assez curieux pour être rappelé, au moins en abrégé.

Il supposoit un traité avec l'Autriche, dont voici les principales conditions :

Projets de Buonaparte sur l'Italie.

« La France restitue sans indemnité toutes les conquêtes qu'elle a faites sur la maison d'Autriche depuis 1792, jusqu'à la ratification dudit traité, à l'exception de ses possessions, aujourd'hui comprises sous le nom de *république italienne*.

« Napoléon Buonaparte, président de la dite république italienne, en sera déclaré et reconnu souverain sous le nom de *roi de Lombardie*.

« Sa majesté l'empereur s'engage et promet de le faire reconnoître en cette qualité par les électeurs qui composent le

versé toutes les propriétés, et renversé 1799. toutes les institutions que la sagesse des temps avoit consacrées.

Depuis la révolution du 18 brumaire jusqu'à la restauration de 1815, une main puissante s'occupa du soin de relever le trône et de l'entourer d'institutions qui, comme autant de fortes barrières, garantissent les rois des insurrections populaires, et les peuples des invasions du despotisme et des malheurs de l'anarchie.

Depuis le 14 juillet, enfin, jusqu'au 18 brumaire, toutes les factions, toutes les passions, toutes les ambitions se sont partagé la France, l'ont pillée, ravagée, meurtrie et avilie.

Depuis le 18 brumaire jusqu'au 31 mars 1814, une seule ambition fit taire toutes les autres; un seul homme a régné: et quels que soient d'ailleurs les reproches qu'on lui a faits, et que nous ne lui épargnerons pas, il faut dire qu'il a régné avec gloire. L'époque de son élévation fut en même temps celle de la réhabilitation de la France. Les malheurs et les humiliations que nous avons éprou[illegible] depuis n'ont pas effacé tous nos so[illegible] t ne doivent pas nous dispenser [illegible]s.

[illegible]N DE LA QUATRIÈME É[illegible]

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI

JUSQU'AU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

DIX-HUIT BRUMAIRE, OU LE CONSULAT.

DEPUIS LA NOMINATION DE BUONAPARTE AU CONSULAT JUSQU'À SON INSTALLATION AU TRÔNE IMPÉRIAL.

1799.

Véritables causes de la révolution.

Le sage avoit raison : *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.* Quand on veut se donner la peine d'y réfléchir, les événements les plus extraordinaires ne sont que la répétition d'autres événements que nous avons perdus de vue. La révolution dont nous retraçons l'histoire, qui a produit tant de changements en Europe, qui a jeté tant d'effroi dans les âmes, sur les causes de [illegible]lle on a écrit tant de vo[illegible]mes et [illegible] de conjectures, n'est, [illegible]yeur[illegible]phe, qu'une de ces [illegible]rop[illegible]ques qui se renou-

1799. versé toutes les propriétés, et renversé toutes les institutions que la sagesse des temps avoit consacrées.

Depuis la révolution du 18 brumaire jusqu'à la restauration de 1815, une main puissante s'occupa du soin de relever le trône et de l'entourer d'institutions qui, comme autant de fortes barrières, garantissent les rois des insurrections populaires, et les peuples des invasions du despotisme et des malheurs de l'anarchie.

Depuis le 14 juillet, enfin, jusqu'au 18 brumaire, toutes les factions, toutes les passions, toutes les ambitions se sont partagé la France, l'ont pillée, ravagée, meurtrie et avilie.

Depuis le 18 brumaire jusqu'au 31 mars 1814, une seule ambition fit taire toutes les autres; un seul homme a régné : et quels que soient d'ailleurs les reproches qu'on lui a faits, et que nous ne lui épargnerons pas, il faut dire qu'il a régné avec gloire. L'époque de son élévation fut en même temps celle de la réhabilitation de la France. Les malheurs et les humiliations que nous avons éprouvés depuis n'ont pas effacé tous nos souvenirs, et ne doivent pas nous dispenser d'être justes.

FIN DE LA QUATRIÈME ÉPOQUE.

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI
JUSQU'AU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

CINQUIÈME ÉPOQUE.
DIX-HUIT BRUMAIRE, OU LE CONSULAT.
DEPUIS LA NOMINATION DE BUONAPARTE AU CONSULAT JUSQU'À SON INSTALLATION AU TRÔNE IMPÉRIAL.

1799.

Véritabl causes c la révol tion.

Le sage avoit raison : *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.* Quand on veut se donner la peine d'y réfléchir, les événements les plus extraordinaires ne sont que la répétition d'autres événements que nous avons perdus de vue. La révolution dont nous retraçons l'histoire, qui a produit tant de changements en Europe, qui a jeté tant d'effroi dans les âmes, sur les causes de laquelle on a écrit tant de volumes et formé tant de conjectures, n'est, aux yeux du philosophe, qu'une de ces catastrophes climatériques qui se renou-

1799. vellent à de grands intervalles dans le monde politique comme dans le monde physique.

Les contemporains qu'elles épouvantent n'y voient qu'un bouleversement terrible, dont ils recherchent les causes autour d'eux. A leurs yeux ce sont toujours les hommes qui ont tort : ils n'accusent ni le cours des choses, ni l'influence des antécédents, qui donnèrent l'impulsion à des agents non moins aveugles dans leurs moyens que dans leur but.

C'est sans doute une consolation que la Providence a voulu ménager à ceux qu'elle afflige, que cette habitude de séparer ainsi les effets de leurs causes, et de ne voir dans le cours nécessaire des âges que des dérangements fortuits. Cette illusion leur épargne au moins le tourment de l'attente; mais ce n'est qu'une illusion que dissipent l'étude et la réflexion.

Les siècles pèsent les uns sur les autres, et entraînent par un poids inaperçu les opinions, les institutions, et tous les rapports sur lesquels les unes et les autres étoient fondées. Le temps, novateur impitoyable, prépare en secret tous les changements que subissent les nations. L'habileté des législateurs consiste à marcher du même pas que lui, et à diminuer son action en la partageant. Mais laissons les

généralités, et venons au fait de la ré- 1799
volution, dont nous trouverons peut-être la cause et l'explication, dans le cours naturel des choses et dans l'influence des antécédents; tans que nous ayons besoin de recourir à des fautes, dont tout le monde doit être acquitté, précisément parce que personne n'en fut exempt.

1°. Lorsqu'il y a des classes privilégiées dans un état, la durée de ces priviléges dépend d'une grande et constante différence de mœurs entre ces classes et les autres. Aussitôt que le temps a introduit dans les mœurs cette conformité que les institutions tendoient à séparer, les principes qui avoient opéré et qui maintiennent cette séparation tendent également à s'affoiblir : et quand l'uniformité est parfaite, la séparation des classes et les institutions politiques ne tiennent plus qu'à un artifice, que le plus léger accident peut détruire.

2°. Lorsque les emplois sont le partage exclusif des classes privilégiées, la stabilité des priviléges et des institutions tient à un système d'éducation spéciale, tel qu'il puisse donner aux individus de ces classes une supériorité fondée sur des qualités et des talents inhérents, pour ainsi dire, à leur position : mais s'il arrivoit que, dans ce même état, le système d'é-

1799. ducation devînt commun; si toutes les classes de la nation pouvoient acquérir, avec une égale facilité, les qualités distinguées que requiert l'exercice de tous les emplois privilégiés, la faculté exclusive d'y parvenir ne paroîtroit bientôt plus qu'une injustice légale, « et le privilége ne pourroit résister long-temps à la jalousie qui s'éleveroit de toutes parts contre les classes qui conserveroient le droit d'en jouir (1). »

3°. Lorsque les mœurs sont en contradiction avec les lois, le danger dans lequel se trouvent sans cesse les institutions produit d'abord l'effet de discréditer les lois et les mœurs, et de dégrader les citoyens dans leur propre opinion. Cependant l'ordre public se maintient longtemps par une sorte de *juxtà-position*, qui fait que les éléments du corps politique restent à leur place, par la seule raison qu'il faudroit une impulsion générale pour opérer une désorganisation générale, et que le concert et l'énergie manquent pour donner cette impulsion. Il arrive aussi que tous les esprits aperçoivent en même temps le vice des institutions, la difficulté de les changer, et le risque attaché à une grande réforme. Alors on s'é-

(1) *De l'état de la France en l'an* 8, par M. de Hauterive.

tudie, comme de concert, à s'aveugler et à maintenir, à la place de l'estime des lois, une sorte d'illusion qui voile leurs imperfections, et les rend recommandables par l'obscurité de leur origine et par l'appareil de l'autorité qu'on leur attribue (1). 1799.

Mais si un incident soudain vient à porter l'atteinte, même la plus légère, à un édifice aussi mal étayé, toutes les parties qui le composent s'ébranlent à la fois, et l'état s'écroule sur ses fondements. Dans ce désastre, la destruction la plus irréparable est celle des illusions qui avoient si long-temps reculé la catastrophe.

En vain chercheroit-on à rassembler les débris épars des institutions abolies : rien ne peut faire renaître l'ancien prestige qui avoit maintenu leur caducité. L'ordre ne peut se rétablir que sur de nouveaux éléments, et le respect des lois doit être le résultat d'un prestige nouveau.

4°. Lorsque de vieilles institutions sont détruites, plus elles étoient anciennes, et plus il seroit vain de chercher à les réta-

(1) C'est la cause qui empêche les Anglois de remédier aux vices de leur constitution, parce que ces vices tiennent de trop près aux institutions fondamentales de l'état, et qu'ils craignent avec raison que celles-ci ne soient ébranlées par la réforme de ceux-là.

1799. blir. A leur chute soudaine s'effacent toutes les impressions de respect qui avoient leur source dans les souvenirs. Le temps passé ne rappelle plus à l'esprit que des idées d'ignorance et de barbarie : les temps modernes ne le ramènent qu'à des idées de mécréance, de ruines et de caducité. Tout ce qui étoit vénérable n'est plus que fabuleux. Une monarchie de mille quatre cents ans, une fois détruite, ne reparoît plus que dans l'histoire; et il n'y a pas jusqu'au genre d'intérêt qu'une grande et longue infortune inspire qui ne soit un obstacle à son rétablissement.

5°. Lorsqu'un peuple a détruit toutes ses institutions, son retour lent et soudain à ses anciennes mœurs n'a rien qui annonce son retour à ses anciennes lois. Il a détruit ses institutions, parce qu'elles n'étoient plus d'accord avec ses mœurs; il a changé ses lois, parce que des lois peuvent être changées; et il revient à ses anciennes mœurs, parce qu'on ne change pas de mœurs en aussi peu de temps qu'on en met à refaire des lois ou des institutions politiques.

En appliquant ces principes aux événements passés et à la situation actuelle de la France, on trouvera facilement l'explication de l'origine de la révolution, des

désordres qui l'ont accompagnée, et des symptômes progressifs de la décadence et de la restauration de la monarchie. 1799.

Qui le croiroit? ce fut à un monarque que ses confesseurs rendirent intolérant, et ses ministres despotique, ce fut à sa magnificence, à ses créations, à son goût pour les lettres, pour les arts, pour la guerre, que les vieilles institutions de la monarchie ont dû, sinon leurs premières atteintes, au moins celles qui, les premières, les ont sensiblement ébranlées.

Industrie et commerce.

Louis XIV consomma l'abaissement politique de la noblesse (1). En favorisant les établissements de commerce et d'industrie, il éleva une nouvelle puissance dans la monarchie, celle des capitalistes et des négociants.

En comblant de bienfaits et de considération les artistes et les gens de lettres, il en composa une classe distinguée à laquelle il ne crut attribuer que la surintendance des productions du goût et du talent; mais qui, par une pente irrésistible et un effet nécessaire, devint, cinquante ans plus tard, la régulatrice de l'opinion et le guide de l'esprit humain. Sans le vouloir, et sans le savoir, il diminua l'inégalité des conditions; le faste des grands seigneurs

(1) Abaissement commencé par Louis XI, et continué par le cardinal de Richelieu.

avoit disparu : celui de la cour éclipsa
1799. toutes les magnificences particulières.

Les guerres éternelles de ce monarque l'obligèrent d'outrer la force des armées permanentes et le poids des impositions, de ruiner ses finances, et de léguer une dette énorme à son successeur. Le crédit public et le commerce devinrent des barrières que le despotisme ne put franchir, et des autorités qu'il fut obligé de ménager. Un habile et opulent financier acquit à Versailles une considération égale à celle d'un duc et pair (1). Les progrès de la sociabilité s'étendirent, les rangs se rapprochèrent, les avantages de l'éducation se généralisèrent.

Ainsi les anciennes proportions entre les différentes classes de la société changèrent essentiellement. A la fin du règne de Louis XV, il n'y avoit pas plus de rapport entre les trois ordres de l'état et leur existence relative sous Louis XII, qu'il n'y en avoit entre la puissance de Charlemagne et celle de Louis XVI.

Ainsi, la première, la plus ancienne et la plus importante cause de la révolution a été l'action du système industriel et

(1) Chacun peut lire dans les *Mémoires du duc de St.-Simon*, avec quelle distinction Louis XIV, si fier et si avare de paroles, accueillit le célèbre banquier Samuel Bernard, auquel il prit la peine de montrer lui-même les jardins et les bâtimens de Marly.

commercial de tous les peuples de l'Europe.

Cette cause agissant puissamment, avec continuité et uniformité sur toutes les classes de la société, en a lentement, mais progressivement changé les mœurs. Elle a donné d'abord une impulsion générale au désir de *posséder* et de *jouir* : elle a ouvert une route large et facile dans toutes les carrières de l'émulation et de l'industrie : elle a relevé partout l'importance de la richesse : elle a rabaissé celle de l'orgueil, qui n'étoit fondé que sur des titres ; elle a introduit dans les classes, auparavant inégales, une manière égale de penser, de sentir et de vivre ; elle a effacé les nuances d'éducation, de qualités, de talents et de vertus qui résultoient de la différence d'origine ; elle a généralisé, en un mot, l'esprit, les usages et le caractère des classes, et les individus ont été beaucoup moins remarqués à raison de la caste à laquelle ils appartenoient, qu'à raison de la condition dans laquelle ils vivoient, et du degré d'opulence qu'on leur supposoit.

Cette cause a plus puissamment agi en France que dans tous les autres pays de l'Europe, d'abord, parce que le système commercial, sans avoir [illegible] en France autant de [illegible] qu'en [illegible] en Hollande, y a cependant [illegible] un

1799. mouvement plus général et une correspondance plus active entre les différentes classes de la société; ensuite, parce que la sensibilité de la nation étant plus vive et plus mobile, l'art de jouir est de tous les arts celui auquel elle a fait faire le plus de progrès; et que, par la pente naturelle de ses dispositions, son industrie s'est emparée par préférence de tout ce qui tient aux jouissances, aux jouissances de courte durée, aux jouissances les moins dispendieuses et les plus générales.

Lois et mœurs. De là une impulsion nouvelle donnée à toutes les ambitions; de là le grand prix attaché à l'aisance; de là un sentiment de fierté et d'indépendance dans toutes les conditions où l'on pouvoit satisfaire ses goûts; de là une disposition générale, de la part des individus nés dans les classes constitutionnellement inférieures, à rendre l'indifférence et le mépris aux individus des classes supérieures, quand la supériorité de la fortune compensoit l'infériorité de l'origine et celle même du rang.

Dans cet état de choses, les mœurs ayant progressivement changé quand les lois ne changeoient pas, les mœurs des diverses classes étant devenues uniformes, quand les lois supposoient qu'elles étoient différentes; les lois, loin de trouver un appui dans les mœurs, se

sont trouvées en contradiction avec elles.

Les lois vouloient qu'il y eût des classes distinctes : les mœurs les avoient confondues.

Les lois vouloient qu'il y eût une noblesse, un clergé et un tiers-état : mais ces distinctions étoient devenues idéales : le courage et la fierté de la noblesse étoient des qualités communes à tous les François bien élevés. Le savoir et les lumières du clergé étoient partout, et l'austérité, qui devoit être le caractère distinctif de cet ordre, n'étoit nulle part.

Il n'y avoit plus en France que deux classes ; celle des hommes du monde, et celle des hommes du peuple.

Entre ces deux classes, les lois tentoient vainement d'établir une barrière de droit : les hommes du peuple, en devenant riches, passoient de la dernière dans la première classe, où tout se trouvoit confondu.

Dans cette première classe, les lois réussissoient bien à maintenir artificiellement une sorte de privilége. Les places, les grâces, les faveurs, les honneurs, appartenoient aux nobles, et étoient refusés aux roturiers. « Mais là se trouvoit aussi la *pierre d'achoppement*, contre laquelle venoit se briser l'harmonie de la société ; là s'est portée, pendant un siècle et demi, l'action perturbatrice des lois, des mœurs

1799. et des institutions, qui a fini par renverser tous les obstacles, abolir les castes, détruire les priviléges, bouleverser la monarchie, et enfanter cette lutte terrible entre les distinctions préexistantes et les distinctions nouvelles, entre l'ancien et le nouveau régime, entre l'anarchie et le despotisme, entre la république et le gouvernement militaire (1). »

C'est sur ce conflit, infiniment plus que sur l'amour de la liberté, qu'a porté et que reposera encore long-temps la révolution. C'est à reconstruire tous les pouvoirs qu'elle avoit renversés que nous allons voir désormais Buonaparte employer tous les moyens qu'elle déposa entre ses mains.

Le pouvoir militaire dont il étoit revêtu, et qu'il exerçoit depuis cinq ans, lui donnoit un avantage immense sur les deux collègues qu'on lui avoit associés, moins pour partager avec lui l'autorité suprême que pour couvrir ce que cette autorité, remise entre les mains d'un seul, avoit d'effrayant aux yeux des ennemis de la monarchie.

Nouvelle constitution. Il s'en servit d'abord pour sanctionner, rectifier et arranger à sa manière la nouvelle constitution, qu'une commission législative avoit été chargée de rédiger, et dont voici les principaux articles.

(1) *De l'état de la France à la fin de l'an* 8.

CONSTITUTIONS CONSULAIRES. 1799.

I. La république françoise est une et indivisible.

II. Le sénat conservateur est composé de quatre-vingts membres inamovibles et à vie, âgés de quarante ans au moins.

III. Le traitement de chaque sénateur est égal au vingtième de celui du premier consul.

IV. Les citoyens Syeyes et Roger-Ducos, consuls sortants, sont nommés membres du sénat conservateur.

V. Le corps législatif est composé de deux parties, l'une proprement dite *corps législatif*, qui fera la loi par scrutin secret et sans aucune discussion; l'autre, dite *tribunat*, qui discutera les projets de loi, et en votera l'adoption ou le rejet.

VI. Le tribunat est composé de cent membres, âgés de vingt-cinq ans au moins, et qui sont renouvelés par cinquième tous les ans.

VII. Le corps législatif est composé de trois cents membres, âgés de trente ans au moins, et qui sont renouvelés par cinquième tous les ans.

VIII. Le traitement annuel d'un tribun est de 15.000 fr.; celui d'un législateur de 10.000 fr.

IX. Le gouvernement est confié a trois

1799. consuls, nommés pour dix ans et indéfiniment rééligibles.

X. *La constitution nomme premier consul le citoyen* Buonaparte; second consul le citoyen Cambacérès; troisième consul le citoyen Lebrun.

XI. Le premier consul promulgue les lois, nomme et révoque à volonté les membres du conseil d'état, les ministres, les ambassadeurs, les officiers de l'armée de terre et de mer, tous les juges criminels et civils, les membres des administrations locales.

XII. Dans les autres actes du gouvernement, les second et troisième consuls ont voix consultative; ils signent le registre de ces actes pour constater leur présence.

XIII. Le traitement du premier consul sera de 500,000 fr. en l'an 8; celui des deux autres est égal aux trois dixièmes de celui du premier.

XIV. Un institut national est chargé de recueillir les découvertes et de perfectionner les sciences et les arts.

XV. La constitution peut être suspendue par une loi dans les pays où se manifesteroit une révolte à main armée.

XVI. Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la république, etc. »

Cet acte est signé à l'original des trois consuls provisoires, Roger-Ducos, Syeyes et Buonaparte, et de MM. Jacqueminot, Regnier, Rousseau, Villetard, Vernier, Fregeville, Laussat, Fargues, Chazal, Chenier, Cornet, Cabanis, Berenger, Laloy, Lenoir-Laroche, Cornudet, Creuzé-Latouche, Boulay de la Meurthe, Garat, Lebrun, Gaudin, Depère et Lemercier, tous membres de la commission chargée de le rédiger. 1799.

Le Luxembourg fut affecté au sénat conservateur, les Tuileries aux consuls, le Palais-Bourbon au corps-législatif, et le Palais-Royal au tribunat.

L'événement inattendu qui venoit de changer le sort de la France, en donnant un autre caractère à sa révolution, et en replaçant l'intérêt du gouvernement dans celui de l'état, occupoit l'Europe et tenoit les esprits en suspens. On espéroit que la fin de cette campagne amèneroit celle de la guerre. Buonaparte, sur lequel se fixoient alors tous les regards et reposoient toutes les espérances, se prêta de bonne grâce à la tendance commune, et voulut être l'organe de l'opinion publique et des vœux de l'humanité.

Accoutumé à traiter les affaires militairement, il écrivit au roi d'Angleterre; et, sans aucun intermédiaire, sans aucune de

1799. ces formes accoutumées et reçues dans toute l'Europe, il lui proposa la paix.

Ouvertures de paix faites à l'Angleterre.

Il ignoroit sans doute, ou bien il ne voulut pas entendre que ces formes, consacrées de temps immémorial à ces hautes négociations, ont force de loi dans tous les pays civilisés, et que les écarter sans raison, c'étoit se présenter, sans titre, comme le réformateur du droit des gens.

Nous transcrirons textuellement les quatre pièces officielles dont se composa cette étrange négociation.

Lettre du ministre des relations extérieures de France à lord Grenville, secrétaire d'état de S. M. B. au département des affaires étrangères.

« Milord,

« J'expédie, par un ordre du général Buonaparte, premier consul de la république françoise, un courrier à Londres. Il est porteur d'une lettre du premier consul pour S. M. le roi d'Angleterre. Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour qu'il puisse vous la remettre sans intermédiaire. Cette démarche annonce d'elle-même l'importance de son objet.

« Recevez, milord, l'assurance de ma plus haute considération.

Signé CH.-MAUR. TALLEYRAND.

« Paris, 5 nivose an 8. »

Buonaparte, premier consul de la république, à S. M. le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande. 1799

Paris, 5 nivose an 8 de la république.

« Appelé par le vœu de la nation françoise à occuper la première magistrature de la république, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à V. M.

« La guerre, qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre?

« Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur indépendance et leur sûreté, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins, comme la première des gloires?

« Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers au cœur de V. M., qui gouverne une nation libre, et dans le seul but de la rendre heureuse.

« Votre Majesté ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement, pour la seconde fois, à la pacification générale, par une dé-

1799. marche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des états foibles, ne décèlent dans les états forts que le désir mutuel de se tromper.

« La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent long-temps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement : mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier.

« De Votre Majesté, etc.,

« BUONAPARTE. »

Lettre de lord Grenville au ministre des relations extérieures, à Paris.

Downing-Street, 4 janvier 1820.

« Monsieur,

« J'ai reçu et mis sous les yeux de S. M. les deux lettres que vous m'avez transmises. S. M., ne voyant aucune raison de se départir des formalités depuis si long-temps usitées en Europe dans les transactions des affaires de la nature de celle-ci, m'a ordonné de vous faire passer, en son nom, la réponse officielle que vous trouverez jointe à cette lettre.

« J'ai l'honneur d'être, etc.,

« GRENVILLE. »

NOTE. 1799.

« Le roi a donné des preuves réitérées de son désir sincère de voir rétablir en Europe une tranquillité solide et durable. Il ne combat et n'a jamais combattu pour une vaine gloire. Son unique but, dans cette contestation, a été de défendre contre toute agression les droits et le bonheur de ses sujets. Elle est rejetée.

« C'est par ce motif qu'il a résisté à une attaque gratuite. Tel est encore son objet dans la prolongation de la guerre. Il n'espère pas faire disparoître la nécessité de la poursuivre en entrant en négociation avec les personnes entre les mains desquelles une nouvelle révolution vient de placer l'exercice de l'autorité en France. Aucun avantage réel ne peut résulter d'une telle négociation pour le but désirable et important d'une paix générale, jusqu'à ce qu'il paroisse démontré que les causes qui ont produit, prolongé et plus d'une fois renouvelé la guerre, ont cessé d'avoir leur effet.

« C'est par le système à l'influence duquel la France attribue justement ses malheurs actuels que le reste de l'Europe a été précipité dans un état de guerre aussi prolongé que destructif, et d'une nature

1799. inconnue depuis long-temps parmi les nations civilisées.

« Les ressources de la France ont été prodiguées et sacrifiées d'année en année, malgré une détresse sans exemple, à la propagation de ce système, et à l'extermination de tout gouvernement légitime. Les Pays-Bas, les Provinces-Unies, les Cantons Suisses, anciens amis et alliés de S. M., ont été immolés indistinctement et successivement à cet aveugle esprit de destruction. L'Allemagne a été ravagée; l'Italie, aujourd'hui délivrée, a offert un spectacle d'anarchie et de rapines sans bornes. S. M. elle-même a été forcée de soutenir une lutte aussi longue que pénible, pour maintenir l'indépendance et l'existence de ses royaumes.

« Ces calamités n'ont pas frappé l'Europe seule : on les a étendues aux parties du monde les plus éloignées, et même à des nations dont la position et les intérêts les écartoient tellement de la guerre actuelle, que les causes lui en étoient inconnues au moment où elles se trouvoient plongées dans toutes ses horreurs.

« Tant qu'un pareil système prévaudra, tant que le sang et les trésors d'une nation nombreuse et puissante seront prodigués à son appui, l'expérience a démontré

qu'une guerre ouverte et vigoureuse est le seul moyen de le combattre. 1799.

« Les traités les plus solennels n'ont servi qu'à préparer les voies à de nouvelles hostilités, et ce n'est qu'à une résistance énergique que l'Europe doit la stabilité qui conserve encore la propriété, la liberté personnelle, l'ordre social et le libre exercice de la religion.

« Pour la sûreté d'objets aussi essentiels, S. M. ne peut donc pas placer sa confiance dans le renouvellement seul de vagues assurances de dispositions pacifiques. De semblables professions de foi ont été répétées par tous ceux qui ont successivement dirigé les ressources de la France vers la destruction de l'Europe, par ceux que les chefs actuels de l'état ont déclaré avoir été dès l'origine et uniformément incapables de maintenir des relations de paix et d'amitié.

« Ce sera sans doute le sujet d'une grande joie pour S. M. quand elle verra que le danger qui menace ses états et ceux de ses alliés est évanoui ; quand elle sera convaincue que la nécessité de la résistance n'existe plus ; quand on lui aura prouvé que la France a renoncé franchement, et pour toujours, à ces projets d'ambition gigantesque, à ces entreprises turbulentes qui ont mis en danger l'existence même de

1799. la civilisation : mais la conviction d'un changement aussi conforme aux vœux de S. M. ne peut résulter que de l'expérience et de l'évidence des faits.

« La meilleure garantie de sa réalité, comme de sa durée, seroit le rétablissement de cette dynastie de princes qui, depuis plusieurs siècles, conservent à la nation françoise sa prospérité dans l'intérieur, la considération et le respect dans l'étranger. Un événement semblable eût entièrement levé et lèvera toujours tout obstacle aux négociations ou à la paix. Il assureroit à la France la jouissance tranquille de son ancien territoire; et les autres nations de l'Europe trouveroient dans la paix la sécurité qu'elles sont forcées de chercher aujourd'hui dans la guerre.

« Cependant, quelque désirable que puisse être cet événement pour la France et le monde entier, S. M. ne limite pas à son accomplissement la possibilité d'une paix sûre et durable.

« S. M. ne prétend point prescrire à la France la forme de son gouvernement, ni le choix des mains auxquelles elle devra confier l'autorité nécessaire pour diriger les intérêts d'une grande et puissante nation.

« S. M. ne considère que la sécurité de ses propres états, celle de ses alliés, et la

sûreté générale de l'Europe. Lorsqu'elle jugera que ces avantages peuvent être atteints d'une manière quelconque, soit qu'ils résultent de la situation intérieure de la France, source des dangers présents, soit de toute autre circonstance qui produiroit le même effet, S. M. saisira avec ardeur l'occasion de concerter avec ses alliés les moyens d'une pacification immédiate et générale. 1799.

« Jusqu'à présent il n'existe malheureusement aucune sécurité de ce genre, aucune certitude suffisante des principes qui dirigeront le nouveau gouvernement; aucune base raisonnable, d'après laquelle on puisse juger de sa stabilité. Dans cet état de choses, il ne reste pour le moment à S. M. que de poursuivre, de concert avec d'autres puissances, les efforts qu'exige une guerre juste et défensive; guerre que sa sollicitude pour le bonheur de ses sujets ne lui permettra jamais ni de continuer au-delà de la nécessité qui la fit naître, ni de la terminer sur aucun autre fondement que ceux qui peuvent leur assurer efficacement la jouissance de leur tranquillité, de leur constitution et de leur indépendance.

GRENVILLE.

« Downing-Street, 4 janvier 1800. »

L'orgueilleuse fermeté de cette réponse

1799. du ministre anglois étoit fondée sur les succès que les alliés avoient récemment obtenus en Italie, et principalement sur l'accession de la Russie à la coalition. Mais les sentiments et les intérêts qui avoient déterminé cette dernière puissance à entrer dans le plan et à recevoir les subsides de l'Angleterre, avoient déjà perdu une grande partie de leur force.

Dispositions de la Russie.

L'empereur Paul Ier n'avoit été mu, dans cette détermination, par aucun intérêt particulier. Persuadé que le gouvernement républicain de la France étoit incompatible avec la situation actuelle de l'Europe, il crut qu'il devoit, en sa qualité de monarque, pourvoir à sa sûreté, comme à celle de tous les autres, en défendant les droits de la monarchie. Il pensoit que tous les autres princes ne manqueroient pas de s'unir à lui et de former une croisade contre les François.

Lorsque dans les divers événements de la campagne de 1799, campagne glorieuse pour son armée, malgré les revers qu'elle finit par essuyer, il vit que les grands motifs de rétablissement d'ordre social, de souveraineté légitime, de juste équilibre de puissance, qu'on avoit tant fait valoir dans les proclamations et dans les négociations, n'étoient que de vains prétextes, et que lui seul combattoit fran-

chement pour le grand intérêt commun, 1799.
il ne songea plus qu'à sortir du tourbillon dans lequel il s'étoit laissé entraîner.

Le retour de Buonaparte, et les événements qui le suivirent, justifièrent ses conjectures et sa conduite. A cette époque, il étoit d'autant mieux disposé à une pacification générale, qu'il n'avoit voulu combattre que pour arriver à ce but honorable (1).

Dispositions de l'Autrich

La maison d'Autriche n'étoit pas éloignée des mêmes dispositions. Ses dernières victoires lui avoient rendu, il est vrai, ses anciennes possessions d'Italie; mais la défection soudaine des Russes avoit considérablement affoibli ses forces. Elle n'ignoroit pas que les armées françoises s'organisoient pour la troisième fois sous les ordres d'un homme dont elle connoissoit la puissance et les talents, qui, de plus, étoit devenu le chef de l'état, et dont le génie actif substituoit un nouveau ressort, celui de la gloire, au fanatisme politique qui étoit usé. Ainsi tout conseilloit la paix à la cour de Vienne, et comme Buonaparte la proposoit sur les bases du traité de Campo-Formio, on ne peut douter qu'elle n'eût été conclue à cette époque, si le cabinet de Londres

(1) Le traité de paix entre la France et la Russie fut signé le 13 vendémiaire an 10.

1799. n'avoit redoublé d'efforts et prodigué les sacrifices pour l'empêcher.

Outre la constance du gouvernement anglois dans sa haine et dans la poursuite de ses plans hostiles contre la France, deux grandes erreurs de sa part contribuèrent à rallumer le flambeau de la guerre.

Dispositions de l'Angleterre. Peu d'observateurs des scènes de la révolution avoient suivi leur enchaînement, démêlé leurs causes successives et la complication de leurs effets. On s'occupoit fort peu, même en France, de remarquer, dans ces secousses fréquentes, les éléments qui les avoient produites. Les intérêts froissés, les imaginations exaltées, les remords, l'ambition, s'empressoient de jeter dans l'oubli et de couvrir d'un égal mépris les scènes et les acteurs qui se remplacoient successivement. On blâmoit tout en masse, et tout aveuglément.... Combien de faits néanmoins et d'exemples dignes de mémoire sont restés ignorés ! Combien d'ombres illustres attendront dans ces épaisses ténèbres que les regards de la postérité viennent à les découvrir et à les rendre à la vie de l'histoire !

Les ennemis de la France ne manquèrent pas de confondre la crise du 18 brumaire avec celles qui l'avoient précédée, et d'en méconnoître les effets.

Cependant l'événement qui venoit de concentrer dans les mains d'un seul chef l'exercice de l'autorité et la disposition sans partage de la fôrce armée, n'étoit pas moins remarquable, mais en sens contraire, que celui de la première révolution, qui, en disséminant les pouvoirs et en les enlevant au roi, lui ôta les moyens de les rallier dans l'intérêt national et dans celui de sa propre conservation. 1799.

A cette première erreur sur la révolution du 18 brumaire, le ministère anglois joignit celle de croire que les ressources de la France étoient épuisées à un tel point, qu'on ne pouvoit plus désormais lever ni subsides, ni soldats, sans employer la violence : si Buonaparte craignoit de l'employer, il restoit sans armée et sans moyens de résistance; s'il osoit l'employer, il compromettoit ouvertement sa puissance et sa vie. Telles furent les causes du refus obstiné et presque insultant qu'opposa le cabinet de Londres à l'ouverture de paix que lui fit le premier consul.

Cependant, après tant de malheurs enfantés par la guerre de la révolution, le désir d'une réconciliation tant intérieure qu'extérieure étoit si unanime et si sincère en France, qu'on sut bon gré au premier consul de ses démarches pour l'obtenir, et l'on se livroit aux plus douces

1799. espérances, quand la réponse du cabinet de Londres vint dissiper ces illusions. La consternation fut générale; mais la nation, blessée de la fierté d'un refus absolu d'écouter aucune sorte de proposition, ressentit plus vivement qu'en aucune autre circonstance les injures qui lui furent prodiguées à ce sujet dans les deux chambres du parlement, et le mépris avec lequel on y traita le chef de l'état.

Buonaparte sut profiter de ces impressions. Une administration éclairée et vigoureuse, la modification des lois atroces contre l'émigration, la réforme de quelques abus, une sorte de tendance vers toute espèce d'améliorations, lui ramenoient insensiblement les esprits.

Fin de la seconde guerre de la Vendée.

Il s'appliqua d'abord à terminer la guerre de la Vendée, que les excès du directoire et les terreurs de la *loi sur les otages* avoient rallumée. Tous les chefs avoient reparu; toutes les bandes s'étoient rassemblées. Les proclamations firent peu d'effet, parce qu'on ne croyoit plus à leur sincérité. Mais il réussit mieux et plus promptement qu'il ne l'avoit espéré, en envoyant dans ces contrées deux généraux, Hédouville et Brune, qui y portèrent, avec l'appareil d'une force imposante, un esprit de conciliation, auquel ils durent principalement leurs succès.

Le général Brune étoit arrivé à Nantes vers la fin de janvier, et un mois après il écrivit que la pacification étoit complète : Hédouville et lui avoient fait annoncer aux chefs vendéens que des négociations étoient ouvertes avec les puissances étrangères, et qu'ils seroient infailliblement abandonnés par l'Angleterre. On les séduisit par de fausses promesses et de fausses apparences ; et, à mesure qu'on les divisoit, on les poursuivoit individuellement et sans relâche : alors, contraints par des forces supérieures d'accepter les propositions honorables qu'on leur offroit, ils concouroient eux-mêmes au désarmement de leurs troupes. 1799.

C'est ainsi que MM. d'Autichamp, de Châtillon, de Bourmont, Georges et le malheureux Frotté, capitulèrent, à mesure que, dans leurs arrondissements respectifs, ils se trouvèrent séparés de leurs camarades et coupés par les colonnes d'Hédouville. Cependant avant de se rendre ils firent une vigoureuse résistance ; et ce ne fut qu'après les combats de Mêlay, de Magny, de Mortagne et du Morbihan, que, cédant à des forces supérieures ainsi qu'au désir de faire cesser l'effusion du sang dans ces contrées, depuis trop long-temps désolées par la guerre civile, ils s'acquittèrent envers l'honneur et l'humanité.

1799. M. de Frotté fut le dernier à se soumettre. Mais enfin se voyant seul, il ne voulut pas être la victime d'un fol entêtement : il le fut d'une perfidie. Il écrivit au général Hédouville, pour lui déclarer qu'il souscrivoit aux lois acceptées par les autres chefs chouans et vendéens ; mais, avant que la réponse lui parvint, il fut pris avec six autres officiers, et fusillé peu de jours après à Verneuil (1).

Grands préparatifs de guerre.

Dégagé des inquiétudes que lui donnoit cette diversion, affermi et devenu plus confiant par un succès agréable à la nation, le premier consul fit connoître, par une proclamation aux François, « que le ministère anglois avoit repoussé la paix ; que, pour la commander, *il falloit de l'argent, du fer et des soldats*. » Il appeloit aux armes toute la jeunesse, lui présageoit la victoire, et juroit de ne combattre que pour le bonheur de la France et le repos du monde.

Loin d'éprouver la moindre difficulté pour les levées, il fut secondé avec ar-

(1) M. de Frotté, gentilhomme de Normandie, avoit servi dans l'infanterie avant la révolution, dont il se montra de bonne heure un des plus ardents adversaires. Il émigra, rentra en France en 1795, se précipita dans la carrière de la guerre civile avec des talents naturels, un grand courage et une suite imperturbable dans ses desseins. Abandonné des siens, trompé par son ennemi, il périt à l'âge de quarante-cinq ans, avec le même courage qu'il avoit montré pendant toute sa vie.

1799.

deur et obéi sans murmure. La première classe de la conscription, c'est-à-dire tous les jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans, sans distinction de rang et de fortune, furent mis à la disposition du ministre de la guerre. C'est ainsi qu'il ouvrit l'artère d'où s'écoula, pendant quatorze ans, et par torrents, le plus pur sang de la nation.

Toutes nos frontières étoient menacées. Il étoit donc vraisemblable que le premier consul se borneroit à des opérations défensives, et que, avant d'avoir rassemblé assez de forces pour prévenir l'exécution du plan des alliés, il se contenteroit d'en observer les premiers développements dans une attitude menaçante. La formation d'une armée de réserve, dont il avoit pris le commandement avec éclat, confirma ces conjectures.

Dijon fut indiqué pour le lieu du rassemblement de cette armée, dont Buonaparte fit la base apparente de ses opérations défensives, et qui ne fut en effet qu'un grand dépôt intermédiaire qui servit de voile à ses principales dispositions. Loin de rassembler et de retenir au centre de la France les troupes qui arrivoient de tous côtés, il les faisoit filer, les unes vers l'armée d'Italie, commandée par le général Masséna, les autres vers l'armée du

1799. Rhin, commandée par le général Moreau. Celle-ci fut portée rapidement à un effectif de cent vingt mille hommes; et rien ne fut négligé pour la mettre en état de reprendre l'offensive.

Bientôt la France, remontée sur un pied militaire plus imposant et plus régulier, prit aussi plus de confiance dans ses armées. Le luxe des camps, les grandes revues, les parades, les récompenses accordées libéralement aux soldats, l'ordre et l'ensemble qui commençoient à reparoître dans les administrations militaires, ranimèrent et portèrent au plus haut degré le goût des armes dans toutes les classes de la nation.

Armée de Moreau sur le Rhin.

L'armée du Rhin, concentrée sur la rive gauche du fleuve, se préparoit à le passer pour la quatrième fois depuis le commencement des hostilités. Le général Moreau mûrissoit ses projets, et étoit habilement secondé par son premier lieutenant Lecourbe, et par son chef d'état-major Dessolles. Son plan de campagne, qui consistoit à prendre l'offensive par son aile gauche, et à porter la guerre dans le cœur de l'Allemagne, fut d'abord rejeté par le premier consul.

1800. Celui-ci ne songeoit qu'à reconquérir l'Italie; et, à cet effet, il n'avoit fortifié l'armée du Rhin que comme une masse

qui, par sa seule présence, devoit paralyser les principales forces de l'Autriche. Dans cette hypothèse, Moreau devoit rester en observation, et détacher ensuite son aile droite pour aller renforcer l'armée d'Italie. Ce dernier plan étoit combiné dans l'intérêt du premier consul, afin que seul il pût frapper les grands coups sur le théâtre où il lui convenoit plus que jamais de s'illustrer.

En conséquence, il fit adresser au général Moreau, par le ministre de la guerre, une instruction qui, sans annoncer son véritable projet, renfermoit, en peu de mots, son plan de campagne, et prescrivoit la force et la composition du corps qui devoit être détaché de l'armée du Rhin, sous les ordres du général Lecourbe, et se rapprocher de celle d'Italie.

Dispositions militaires de Moreau

Moreau, dont le plan étoit tout différent, résista aux insinuations et même aux ordres du premier consul. Ce dissentiment sur la coopération des deux armées fut, entre ces rivaux célèbres, le germe des querelles qui leur devinrent également funestes. La haine implacable qui en fut la suite, et qu'ils se vouèrent bientôt après, peut être regardée comme une des causes les plus actives et de leur mutuelle perte, et des grands revers que la France éprouva quatorze ans après.

1800. Malgré sa brillante campagne de 1796, et le merveilleux de son expédition d'Égypte, Buonaparte étoit loin de s'être concilié tous les suffrages de l'armée françoise. Son nom étoit moins populaire que celui de Moreau, et il n'avoit pas, comme lui, l'affection du soldat.

Moreau avoit obtenu partout de grands succès; et deux retraites savantes, l'une devant l'archiduc Charles, l'autre devant Suwarow, ne l'avoient par moins illustré que ses victoires. Si la dictature avoit eu pour lui quelques charmes, ou s'il avoit été tenté par la noble ambition de rétablir la dynastie des Bourbons, il avoit tous les moyens de prévenir son rival; il pouvoit faire intervenir l'armée dans l'un ou l'autre de ces deux projets : mais il n'avoit ni l'ambition, ni la fermeté d'esprit nécessaires pour de telles entreprises. En consentant à l'élévation du premier consul, il crut, avec raison, que celui-ci reconnoîtroit sa complaisance, en lui conférant le commandement général des armées. Il se trompa. Ce partage ne convenoit point à l'homme qui, non seulement étoit jaloux de tous les genres de gloire, mais qui redoutoit tous les genres de rivalité.

Cependant il ne pouvoit se dissimuler que le succès de ses armes en Italie dépendoit de ceux que Moreau pouvoit ob-

[illegible]

[illegible] retranchés. Ces premiers succès [illegible] pèrent le moral de l'armée, doublèrent ses forces par la confiance, et rallumèrent cette émulation de gloire qui devoit bientôt enfanter de nouveaux prodiges.

Le général Kray, s'étant replié et retranché à *Moeskirch*, fut de nouveau attaqué par le général Moreau, le combat fut vif et opiniâtre : le champ de bataille resta aux François, mais ce ne fut pas sans de grandes pertes. La renommée de Moreau s'en accrut. L'armée françoise continua de s'avancer dans la Souabe, à la poursuite de celle d'Autriche. Elle remporta à *Biberach* et à *Memmingen* des avantages d'autant plus glorieux, qu'ils furent plus savamment disputés par le général Kray, regardé sans contredit comme le plus habile [illegible]

[illegible]

1800. françoise dans sa marche victorieuse; nous nous contenterons d'indiquer les savantes manœuvres du général Moreau sur les deux rives du Danube, son entrée dans Ulm et dans Augsbourg, après deux actions meurtrières; l'action plus meurtrière qui eut lieu devant Neubourg (1), où l'on se battit avec un extrême acharnement, pendant trois heures, à l'arme blanche et à coups de crosse de fusil; et où périt le brave Latour-d'Auvergne, véritable preux de l'ancien temps, modèle de valeur et de vertus guerrières, blanchi dans les combats, et qui n'avoit voulu prendre dans les armées d'autre grade et d'autre titre que celui de *premier grenadier.* En repoussant une charge de hullands, il tomba frappé au cœur et traversé d'un coup de lance, au premier rang des grenadiers de la 46e demi-brigade, au poste qu'il avoit choisi (26 juin 1800).

Entraînés par le cours des événements, nous laisserons le général Moreau en Bavière, pour suivre le premier consul en Italie.

Buonaparte se prépare à rentrer en Italie.

Les François qui, un an auparavant, étoient regardés comme des barbares, étoient alors appelés et attendus en Lombardie comme des libérateurs. Le vain-

(1) Voyez pour les détails le *Précis des campagnes*, par M. Matthieu Dumas.

queur de Rivoli, le fondateur de la république cisalpine, étoit annoncé par une foule d'émigrés italiens, que les rigueurs imprudemment exercées par les Russes et les Autrichiens avoient forcés de chercher un asile en France. Buonaparte avoit formé une légion de ces républicains aguerris, dont il devoit bientôt faire de nouveaux sujets. 1800.

Il quitta Paris le 6 mai 1800, s'arrêta deux heures à Dijon, et arriva le 8 à Genève; il fit appeler le général Marescot, qui venoit d'achever sa reconnoissance du *Saint-Bernard*, et se contenta de lui faire cette question : *Peut-on passer?* — *Oui*, répondit le général. — *Hé bien, partons*. Léonidas n'étoit pas plus laconique.

Passage du mont Saint-Bernard.

A la vue de ces hauteurs inaccessibles, toute l'armée hésita : le général Lannes s'élance le premier, donne l'exemple, toute l'armée le suit. Sur un espace d'environ six milles, l'étroit sentier, le seul par où l'on pouvoit grimper, borné d'un côté par un torrent rapide et profond, et de l'autre par des rochers coupés à pic, étoit encombré de neiges : à peine étoit-il frayé que la moindre tourmente, agitant la neige supérieure, en effaçoit les traces, et qu'il falloit, sous peine de se précipiter dans le torrent, chercher d'autres points d'indication et former des traces nouvelles.

1800. C'est au milieu de ces dangers et de ces fatigues que le soldat, qui n'osoit prendre le temps de respirer, de peur d'arrêter la colonne, et prêt à succomber sous le poids de ses armes et de son bagage, grimpoit, chantoit, et faisoit battre la charge. Il falloit que nous fussions témoins d'un tel prodige, pour croire à celui que Tite-Live raconte de l'armée d'Annibal.

Après six heures de marche, ou plutôt d'efforts et de travaux pénibles, l'armée arriva sur le sommet de la montagne, et s'y reposa quelques heures : mais pour la descendre du côté du Piémont le travail et les dangers étoient encore plus grands. Selon les sinuosités et les diverses expositions, les neiges commençoient à fondre, se crevassoient en s'affaissant, et le moindre faux pas entraînoit et faisoit disparoître dans les précipices et dans les gouffres de neige les hommes et les chevaux.

Toutes les difficultés n'étoient pas vaincues. L'armée ne pouvoit entrer en Italie, et laisser derrière elle le fort de Bard, que le général Marescot, commandant du génie, avoit déclaré *imprenable*, si le commandant vouloit se défendre. Ce fort, bâti sur un rocher de forme pyramidale, sur la rive gauche de la Doire, rivière profonde, rapide et dangereuse, ferme en

entier la vallée, et présente une barrière formidable. 1800.

Il étoit défendu par une garnison de cinq cents hommes, et une batterie de vingt-cinq pièces de canon. On ne pouvoit y arriver que par un escalier étroit, rapide et pratiqué dans le roc : dix hommes résolus et deux pièces d'artillerie bien servies pouvoient tout arrêter et terminer la campagne. Mais qu'est-ce qui peut arrêter des grenadiers françois ? Tous les obstacles disparurent devant leur indomptable courage. Après beaucoup de tentatives infructueuses et des peines incroyables, ils trouvèrent moyen de hisser deux pièces de canon dans le clocher de la ville, et de battre le château en brèche, tandis que cinq cents autres grenadiers montoient à l'assaut à travers une grêle de balles. La garnison, effrayée d'une telle audace, pensa qu'elle avoit affaire à des êtres surnaturels, vit que toute résistance étoit inutile, et se rendit prisonnière de guerre.

Ce fut alors que l'armée françoise, victorieuse de tant d'obstacles, se crut invincible, et le devint en effet. Buonaparte marcha à grandes journées vers Milan, où il entra le 3 juin : les Autrichiens en étoient sortis la veille, au premier bruit de son passage du mont Saint-Bernard.

1800. Son arrivée tenoit du merveilleux. La plupart des habitants ne savoient pas seulement qu'il fût en Italie. Le général Mélas, à cette nouvelle inattendue, abandonna le Piémont, rassembla toutes ses forces disponibles, et, pour rétablir ses communications avec Mantoue, résolut de livrer bataille. C'étoit aussi le projet de Buonaparte. Il y eut à Montebello, entre la division du général Lannes et une colonne autrichienne, sous les ordres du général Ott, un premier engagement, dont l'avantage resta aux François : cet échec ne fit que hâter la résolution qu'avoit prise le général Mélas de livrer une bataille générale et décisive à Buonaparte, sur l'armée duquel il avoit tous les avantages du nombre, de la cavalerie et de l'artillerie.

L'armée françoise qui se trouvoit en ligne n'étoit pas forte de plus de trente mille hommes.

Le 13 juin les deux armées se trouvèrent en présence sur la rive droite du Pô, et à peu de distance du village de Marengo.

Bataille de Marengo. Le lendemain 14, à la pointe du jour, les Autrichiens passèrent la Bormida : à huit heures du matin les têtes de deux de leurs colonnes attaquèrent vivement la division Gardannes. Bientôt après l'action générale s'engagea de part et d'autre. Le

village de Marengo fut pris et repris plusieurs fois par les Autrichiens et par les François. Les généraux Victor, Lannes et Kellermann firent des prodiges de valeur, mais inutilement. Vers midi le corps de Victor fut enfoncé : ceux de Lannes et de Kellermann éprouvèrent le même échec, et firent leur retraite en bon ordre. Quatre divisions françoises étoient battues et repoussées ; à cinq heures du soir la bataille étoit perdue. Le général Desaix, dont la division très-éloignée ne s'étoit pas trouvée au commencement de l'action, arrivoit au pas de charge, et avec des troupes animées du violent désir de venger l'honneur françois. Buonaparte, qui l'attendoit, le voit arriver, se relève de son profond abattement, forme une nouvelle ligne de bataille, en parcourt rapidement le front, ranimant le courage des soldats par ces courtes harangues, par ces vives incitations qui lui étoient familières : « *Soldats, c'est assez reculer, marchons en avant; vous savez que je couche toujours sur le champ de bataille.* » Les Autrichiens s'avançoient avec la confiance que donne la victoire. Ils n'étoient plus qu'à demi-portée de canon des François, quand ceux-ci s'ébranlent tous à la fois. Le général Desaix, marchant à la tête de sa colonne d'attaque, se présente le pre- 1800.

1800. mier devant l'ennemi, l'étonne et l'arrête par un feu terrible, et une fusillade engagée à portée de pistolet. C'est au moment où commençoit l'engagement à la baïonnette, que le généreux Desaix est frappé d'une balle au milieu de la poitrine, et tombe dans les bras du colonel Le Brun (1).

Il revenoit d'Egypte; à son débarquement à Toulon il avoit appris le passage du mont Saint-Bernard. Impatient de rejoindre l'armée, il obtint qu'on abrégeât sa quarantaine, et se rendit avec la plus grande diligence en Piémont. Là, il reçut l'ordre du premier consul de prendre le commandement des deux divisions de réserve restées à San-Juliano. Ce fut avec ces deux divisions qu'il arracha la victoire à l'ennemi. Sa mort glorieuse, et digne de toute sa vie, loin d'arrêter l'ardeur de ses soldats, ne fit que les enflammer davantage. Pour la venger, ils se précipitèrent dans les rangs ennemis.

Le premier consul, voyant les Autrichiens ébranlés, les fit charger par la brigade de Kellermann, qui exécuta cette manœuvre avec tant de vigueur et d'ha-

(1) Desaix étoit issu d'une famille noble d'Auvergne, et étoit lieutenant au régiment de Bretagne avant la révolution. Il avoit trente-deux ans quand il mourut au champ d'honneur.

bileté, qu'on peut dire qu'après Desaix ce fut lui qui contribua le plus au gain de la bataille.

Le général Zach, qui avoit cru n'avoir plus qu'un dernier coup à porter, s'étant trop avancé, et n'étant pas soutenu par le reste de la ligne, se trouva tout à coup enveloppé par les François, et forcé de mettre bas les armes avec quinze cents grenadiers: Alors les Autrichiens, saisis de terreur, s'enfuirent de toutes parts, et ne se rallièrent que derrière leurs retranchements sur la Bormida : il étoit dix heures du soir.

Pendant la nuit, le général Mélas repassa la rivière avec toute son armée, et alla reprendre son camp sous Alexandrie. Il pensoit que l'armée françoise, dont les pertes égaloient au moins les siennes, avoit, autant que la sienne, besoin de repos, et lui laisseroit le temps de former un autre plan de bataille. Mais il avoit affaire à un ennemi infatigable, qui, comme César, savoit vaincre et profiter de ses victoires. Pendant la nuit, Buonaparte s'étoit avancé sur la Bormida, se disposoit à enlever les têtes de pont, et engageoit déjà une fusillade terrible dans les avant-postes, lorsqu'un parlementaire arriva de la part du général Mélas, demanda une suspension d'armes et une

1800. entrevue. Buonaparte accorda l'une et l'autre.

Suites de la bataille de Marengo.

Le général Berthier, muni d'instructions et de pleins-pouvoirs, se rendit à Alexandrie, et revint, quelques heures après, avec une capitulation inouie dans les fastes de la guerre, et connue sous le titre de *convention entre les généraux en chef des armées françoise et impériale en Italie*, en vertu de laquelle les forteresses de Tortone, de Milan, d'Alexandrie, de Turin, de Plaisance, de Coni, d'Urbain, etc., et les villes de Gênes (1) et de Savone devoient être remises à l'armée françoise.

Tel fut le résultat brillant et presque incroyable de la bataille de Marengo, l'une des plus décisives de toutes celles de la révolution.

La perte en hommes fut à peu près égale des deux côtés. Les premiers fruits de cette victoire furent six mille prisonniers, un général, huit drapeaux, vingt bouches à feu, et les douze places fortes dont nous avons parlé plus haut.

L'heureux conquérant, pressé de cueillir les fruits de sa victoire, quitta le champ

(1) La ville de Gênes venoit d'être prise par les Autrichiens, après un siége long et meurtrier, que le général Masséna avoit soutenu avec autant de valeur que d'habileté. *Vous valez seul une armée*, lui dit le général ennemi après la capitulation.

de bataille le 17 juin, et fit le même jour son entrée triomphante à Milan. « Les actions de grâces qu'il alla rendre à la cathédrale, la pompe des cérémonies religieuses qui furent rétablies par ses ordres, le trône des Césars qu'il fit préparer dans le sanctuaire, et sur lequel il alla s'asseoir, fixèrent tous les regards, et durent être pour l'Europe un grand avertissement (1). » 1800.

Après avoir prescrit assez rapidement une nouvelle forme d'administration provisoire, tant pour le Piémont que pour la Lombardie, il laissa l'Italie dans une situation précaire, favorable à ses vues ultérieures, et se hâta de revenir à Paris, où le succès de son expédition, entreprise et terminée en soixante jours, avoit ébloui tous les yeux, imposé silence à tous les partis, et affermi son gouvernement.

On s'attendoit à la paix. Buonaparte l'avoit proposée derechef sur les bases du traité de Campo-Formio. Mais l'Angleterre l'avoit devancé. Le jour même, et quelques heures seulement avant l'arrivée du courrier qui apportoit les nouvelles de la bataille de Marengo et de la convention d'Alexandrie (le 20 juin 1800), le baron de Thugut et lord Minto avoient signé un nouveau traité de subsides, par lequel

(1) *Précis des Événements militaires*, par M. Matthieu Dumas.

1800. LL. MM. impériale et britannique s'engageoient, 1°. à poursuivre la guerre contre la France avec vigueur et persévérance; 2°. à ne faire, pendant la durée de cette convention, aucune paix séparée et sans le consentement des deux parties.

On dit, dans le temps, que M. de Thugut avoit eu des raisons particulières de se hâter de signer ce traité, trop désavantageux à son souverain. En prolongeant la guerre, en effet, l'empereur compromettoit évidemment le salut de ses états héréditaires, lorsque l'Angleterre ne risquoit que de l'or. Renfermée dans son île comme dans un fort inaccessible, elle pouvoit impunément troubler et soulever le continent. Elle y trouvoit même son intérêt. Tandis que son or pénétroit dans tous les cabinets, et attachoit les princes et leurs ministres à ses vues politiques, ses flottes balayoient les deux mers, faisoient le commerce du monde, et lui rapportoient les trésors qu'elle prodiguoit pour étendre son empire et son influence.

Cependant les choses n'alloient pas toujours selon ses désirs. Dans ce temps-là, plusieurs de ses expéditions échouèrent. Celle qu'elle tenta en Hollande fut même déshonorante pour ses armes. Vingt mille Anglois, débarqués au Helder sous la conduite du duc d'York, furent attaqués et

battus complétement par le général Brune. 1800.
Leur position devint si pénible après cette bataille, qu'ils s'estimèrent trop heureux de pouvoir se rembarquer à des conditions humiliantes, surtout après l'éclat qu'ils avoient donné à leur armement, et après s'être vantés qu'ils alloient *non seulement rétablir le stathouder en Hollande, mais enlever la Belgique à la France.*

Ils ne réussirent pas mieux à Quiberon, où ils osèrent risquer une seconde descente; ni au Ferrol, où ils essayèrent vainement de mettre le feu à l'arsenal, et de s'emparer d'une escadre de six vaisseaux de ligne prêts à mettre à la voile; ni à Cadix, où la fièvre jaune avoit fait d'épouvantables ravages. Sans pitié pour le malheur, sans respect pour le droit des gens, ils ne craignirent pas d'attaquer cette malheureuse ville, qu'ils croyoient sans défense. Ils s'en approchèrent avec une flotte de cent quarante-trois voiles chargée de vingt mille hommes de débarquement, et ils eurent la double honte d'avoir tenté une lâche entreprise, et d'y échouer.

Comme port de guerre, Cadix a l'avantage de dominer les deux mers, et de renfermer des armements qui ne peuvent être ni observés, ni retenus par les croiseurs. Comme port de commerce, cette même

1800. ville semble avoir été destinée par la nature à devenir le centre de la navigation des deux mondes, et le grand marché de leurs productions. Les Anglois l'ont toujours convoitée : leur projet alors étoit d'en faire un second Gibraltar, de couper l'isthme, et d'ouvrir ou de fermer à leur gré les portes de l'Océan et de la Méditerranée. Les Espagnols se montrèrent, dans cette circonstance, ce qu'ils furent toujours, lorsqu'ils se guident eux-mêmes, fermes et intrépides. La fierté de leur attitude et l'activité des préparatifs qu'ils firent pour leur défense imposèrent à l'ennemi et le forcèrent de renoncer à ses desseins.

L'ennemi s'en dédommagea du côté de Malte et de l'Égypte. Après un siége de deux ans, habilement et courageusement soutenu par le général Vaubois, l'île de Malte venoit de tomber dans la main des Anglois. Ce fut pour eux la conquête la plus importante de toute la guerre, et pour nous le fruit le plus amer que nous ayons recueilli de l'expédition d'Égypte.

L'Égypte elle-même étoit perdue sans retour. Après la désertion de Buonaparte, les François s'y étoient encore maintenus avec honneur pendant plus d'une année.

Le général Kléber, à la tête de dix mille hommes, remporta, dans les plaines d'Hé-

liopolis, le 19 mars 1800, une victoire complète sur quatre-vingt mille Ottomans, commandés par le grand-visir. Cette victoire étoit assurément glorieuse pour l'armée françoise; mais elle ne pouvoit la sauver dans la situation critique où elle se trouvoit. L'assassinat du général mit le comble à sa détresse. Un jeune fanatique nommé Souley-Man, excité par le zèle de sa religion et par les proclamations violentes du grand-visir, saisissant le moment où le général Kleber, accompagné de l'architecte Protain, traversoit une terrasse attenante à sa maison, s'élança sur lui, et le poignarda avec une arme empoisonnée. 1800. Fin de l'expédition d'Égypte.

Le général Kléber, dont les grandes qualités comme général étoient relevées par tous les avantages qui plaisent aux yeux, par une haute stature, une belle physionomie, un regard fier et pénétrant, étoit alors âgé de cinquante ans. Il emporta dans la tombe l'estime même des ennemis de la France, et les regrets de toute l'armée.

Le général Menou prit sa place, sans avoir avec lui aucune conformité ni de vues ni de talent. Il affecta même de blâmer et de contrarier tous les plans de son prédécesseur. Croyant pouvoir gagner l'affection des musulmans, il adopta leur

01.

culte et leurs cérémonies, et ne réussit, par cette étrange apostasie, qu'à exciter le mépris de son armée, dont il s'étoit déjà aliéné le cœur par ses manières inquiètes et son caractère soupçonneux.

Le 21 mars 1801, il osa attaquer auprès d'Alexandrie une armée angloise qui venoit de débarquer sous les ordres du général Abercrombie. Il fut repoussé avec une grande perte, et rejeté dans la ville, qui fut aussitôt assiégée et vivement pressée par les Anglois et par les Turcs. M. Menou n'avoit aucun moyen de résistance. Son armée étoit affoiblie et découragée; il n'attendoit plus de secours de la France. Que pouvoit-il faire? se sacrifier sans gloire et sans utilité? il aima mieux capituler; et la capitulation stipuloit que les François évacueroient sur-le-champ l'Égypte, sur des vaisseaux que les Anglois s'engageoient à leur fournir.

Telle fut la triste issue de cette fameuse expédition, qui, dans son principe, devoit frapper au cœur le commerce de l'Angleterre, ouvrir l'ancien passage des riches contrées de l'Inde, dédommager la France de la perte de ses colonies occidentales, et rendre sa première splendeur au berceau des sciences et des arts.

aille ohen-len.

Le général Moreau vengeoit la gloire de son pays dans les plaines de *Hohenlinden*.

Le 3 decembre 1800, l'armée autrichienne, commandee par l'archiduc Jean, et forte de quatre-vingt mille hommes, attaqua l'armée françoise, fut battue complétement, et laissa sur le champ de bataille six mille morts, dix mille prisonniers, quatre-vingts bouches à feu et deux cents caissons. Digne de ce triomphe par sa modestie, le général en chef en fit honneur à ses braves compagnons d'armes, les généraux Grouchy, Bonnet, Ney, Grand-Jean et Decaen ; il ne laissa éclater sa joie que par ces paroles, si simples et si vraies dans sa bouche : « Mes amis, vous avez conquis la paix ; c'est la paix que nous venons de faire. » 1801.

Douze jours après, le général Decaen entroit dans Salzbourg par la rive droite de la Salza, tandis que le général Lecourbe y pénétroit par la rive gauche. L'occupation de cette ville et le passage de la Salza décidoient du sort de l'Autriche. La cour de Vienne, effrayée, demanda une suspension d'armes. Le général Moreau répondit qu'il ne l'accorderoit que dans le cas où l'empereur consentiroit à faire la paix avec la France sans le concours de l'Angleterre, et donna quarante-huit heures pour la réponse. La réponse fut favorable. Le 25 décembre, la convention d'armistice fut si-

1801. gnée à *Steyer*, et le 9 février suivant, la paix fut signée à Lunéville.

Paix de Lunéville.

Depuis six semaines cette ville avoit été désignée pour le lieu des négociations relatives à cet heureux événement. M. le comte de Cobentzel s'y étoit rendu au nom de l'empereur, et le citoyen Joseph Buonaparte au nom du premier consul. Les premières conférences se passèrent en discussions sans fin comme sans intérêt; et les autres se seroient probablement terminées sans résultat, si la victoire d'*Hohenlinden* n'avoit coupé court à toutes les difficultés.

Par l'article 2 de ce traité, l'empereur confirme, de la manière la plus solennelle, la cession qu'il avoit déjà faite, par le traité de *Campo-Formio*, de la Belgique à la France, et renonce, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, à tous ses droits et titres auxdites provinces.

Par l'article 6, S. M. l'empereur et roi consent, tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique, à ce que la république françoise possède désormais, en toute souveraineté, les pays et domaines situés sur la rive gauche du Rhin, qui faisoient partie de l'empire germanique.

Par l'art. 5, le grand-duc de Toscane renonce, pour lui et pour ses successeurs,

au grand-duché de Toscane et à l'île d'Elbe, en faveur de l'infant duc de Parme. 1801.

Par l'article 12, S. M. impériale renonce pour elle et ses successeurs, en faveur de la république cisalpine, à tous les droits et titres qu'elle pouvoit avoir avant la guerre sur tous les pays qui, aux termes du traité de *Campo-Formio*, font actuellement partie de ladite république.

De son côté, la république françoise consent, par l'article 3, à ce que l'empereur et roi possède, en toute souveraineté et propriété, l'Istrie, la Dalmatie, les îles vénitiennes, les bouches du Cattaro, la ville de Venise et pays compris entre les états héréditaires de S. M., la mer Adriatique et l'Adige....

Cette paix garantissoit à la France, en outre, les comtés d'Avignon et de Nice, le duché de Savoye et la principauté de Monaco. La France eut dès lors pour frontières l'embouchure de l'Escaut, le Rhin, le Jura, les Alpes et les Pyrénées. Un tel agrandissement, qui augmentoit d'un quart et le territoire et la population de l'ancien royaume, rompit évidemment cet *équilibre* de puissance, pour lequel on avoit versé tant de sang depuis le traité de Westphalie, et devoit porter l'inquiétude dans tous les cabinets; mais, d'un

1801. autre côté, les victoires de *Marengo* et de *Hohenlinden* imposoient silence à toutes les rivalités. La considération militaire de la France, qui s'étoit presque perdue sous les deux derniers règnes, étoit alors portée plus haut qu'elle ne l'avoit jamais été sous Louis XIV. L'Espagne, fidèle à ses traités, fournissoit à la France des hommes et des subsides. Les nouvelles républiques de Hollande, de Suisse, de Gênes et de Lombardie paroissoient dévouées à la puissance qui les avoit créées, et formoient autant de boulevards autour de ses frontières. Tel étoit, en un mot, la prépondérance que la France avoit acquise en Europe, depuis moins de deux ans, qu'il n'y avoit plus que sa modération qui servît de garantie contre elle-même.

Le traité de paix de Lunéville fut suivi de plusieurs autres traités avec les rois de Naples, de Suède et de Portugal; avec la Porte ottomane, avec l'empereur de Russie, avec la régence d'Alger et celle de Tunis. Buonaparte avoit besoin de quelques jours de paix pour organiser son gouvernement, et pour justifier le titre de *pacificateur*, qu'il étoit alors jaloux d'unir à celui de *conquérant*: quand il aura besoin de la guerre, soit pour étendre sa domination, soit pour satisfaire un ca-

price, il saura bien trouver les moyens et de la recommencer, et d'en rejeter la cause sur ses ennemis. 1801.

Lueurs d'espérance.

Quoi qu'il en soit, pendant ce trop court intervalle de paix, la France, prompte à s'abuser, oublia tous ses maux passés, se confia à quelques jours de bonheur, et crut voir dans les institutions qu'on lui promettoit, dans l'activité du premier consul, dans les soins qu'il donnoit aux affaires publiques, dans le choix des hommes qu'il appeloit autour de lui, dans les encouragements qu'il accordoit aux arts et à l'industrie, dans les travaux qu'il ordonnoit, soit pour la réparation des canaux et des routes, soit pour les embellissements de Paris, etc., autant de gages de sa future prospérité et l'accomplissement de ses hautes destinées.

Ce fut aussi le moment où Buonaparte, que n'avoient pas encore enivré ses flatteurs et ses conquêtes, recueillit, pour la première et la dernière fois, le prix de ses glorieux succès, dans les hommages sincères que lui rendirent les grands dignitaires de l'état, et dans la reconnoissance presque unanime de la nation.

Pourquoi sommes-nous obligés d'ajouter que ce fut encore le moment où sa sûreté personnelle fut plus souvent compromise par des complots que formèrent

1801. contre sa vie des hommes de partis contraires, des hommes aveugles dans leurs ressentiments et coupables dans leurs moyens; des hommes qui n'avoient entre eux rien de commun qu'une haine violente contre celui qu'ils regardoient, les uns comme l'ennemi de leur prétendue république, et les autres comme l'usurpateur du trône des Bourbons?

Complots contre la vie du premier consul.

Les complots qui tendent à renverser un gouvernement nouveau ne sont point des crimes de tous les temps, ni reconnus tels, dans le même temps, par tous les hommes. Flétris dans un parti, ils sont glorifiés dans un autre. Ils sont jugés différemment dans les républiques et dans les monarchies; différemment par les contemporains et par la postérité; différemment quand leurs auteurs montent sur le trône ou à l'échafaud. Le premier des Brutus, qui fut l'idole des Romains, n'eût été qu'un factieux et un conspirateur à leurs yeux, si Tarquin eût transmis sa couronne à son fils. Si Catilina et Mallet eussent réussi, au lieu de la honte dont le vainqueur a voulu flétrir leurs noms, ils auroient reçu une couronne civique de leurs concitoyens. *Malheur aux vaincus*, dans tous les cas. Si le fils de Cromwell eût hérité du génie comme du pouvoir de son père, le cadavre de celui-ci auroit été

déposé honorablement dans les tombeaux de Westminster, et n'eût pas été jeté aux gémonies. 1801.

Buonaparte n'ignoroit pas que son élévation excitoit beaucoup de jalousies, et blessoit beaucoup d'intérêts. Il devoit craindre, et il craignoit en effet l'opposition des royalistes, la vengeance des jacobins, et le stylet des conspirateurs. Ses craintes, exaltées par ses courtisans, le rendirent inquiet et farouche, en lui faisant voir un ennemi dans tout inconnu, et des assassins dans tous ses ennemis.

Dès le 27 fructidor an 8 (12 septembre 1800), dix mois après son élévation, il crut sa vie en danger par suite d'un complot dont il fut averti à temps, et dont la police fit arrêter les auteurs, sans qu'on ait su ni leurs noms, ni leurs moyens d'exécution.

Un mois après, la police découvrit un second complot; et, soit ineptie de la part des auteurs, soit arrangement systématique de la part de la police, celui-ci n'étoit que la copie exacte du premier. Voici comment le journal officiel en rendit compte dans la feuille du 23 vendémiaire.

« Dans les premiers jours de la seconde décade de vendémiaire, on fut instruit qu'un nommé Demerville avoit distribué

1. par d'immenses préparatifs dans nos ports, le projet de faire rentrer l'île de Saint-Domingue sous les lois de la France. Les journaux publièrent par ses ordres des espèces de *manifestes* qui présentoient ce projet comme un devoir que l'intérêt du commerce, de hautes vues politiques et l'honneur de la nation imposoient également au chef du gouvernement.

Le public ne voulut pas comprendre ces motifs, ou les interpréta défavorablement. On étoit prévenu contre les expéditions lointaines. Celle de Saint-Domingue n'inspiroit aucune confiance. Les jacobins disoient hautement qu'elle n'étoit que le prétexte dont on vouloit couvrir la *déportation des patriotes* qui inquiétoient le premier consul.

C'étoit la même politique, disoient-ils, qui avoit déterminé Charles V à envoyer au secours de Henri de Transtamare, roi de Castille, et sous la conduite de Duguesclin, les *bandes étrangères*, qui l'avoient servi pendant la guerre et qui l'importunoient pendant la paix. Quoi qu'il en soit, les soldats que Buonaparte destinoit à l'expédition de Saint-Domingue en calculèrent toutes les chances; quelques uns murmurèrent contre leur destination, mais aucun d'eux ne recula devant le danger.

Une armée navale appareilla et sortit

de nos ports le 16 décembre 1801, sous les ordres de l'amiral Villaret. Le 5 février suivant, elle entra dans la rade du Cap-François. Le même jour, sans déclaration de guerre, sans cause, sans motif, l'armée commandée par le général Leclerc, beau-frère du consul, débarque, se déploie, s'empare des forts et prend des positions. 1801.

L'île étoit alors sagement gouvernée par Toussaint-Louverture, que ses talents, son génie, et d'éminents services avoient élevé au grade de capitaine-général. Buonaparte l'avoit reconnu en cette qualité, et avoit accordé de justes éloges à son administration, dans une lettre dans laquelle il disoit : Toussaint-Louverture.

« Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisons à reconnoître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple françois. Si son pavillon flotte encore sur Saint-Domingue, c'est à vous qu'il le doit : appelé par vos talents et par la force des circonstances au commandement suprême, vous avez, par la sagesse de votre administration, détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur *la religion et le culte de Dieu, de qui tout émane.* »

A ce témoignage de Buonaparte, il faut ajouter celui d'un grand nombre de co-

lons, qui ont vu de près, qui connoissoient Toussaint-Louverture, qui n'en parloient qu'avec estime et respect, et qui vantoient unanimement sa bravoure, sa justice et sa pénétration.

Il connoissoit à fond le caractère des noirs, et il avoit précisément dans le sien toutes les qualités propres à les gouverner et à les civiliser.

Quoique les noirs passent en Europe pour n'être susceptibles d'aucun autre joug que de celui de l'esclavage personnel, Toussaint avoit trouvé le secret de substituer à cet esclavage, qu'ils avoient secoué, l'état moins dur et moins pénible de *serfs à la glèbe*, en l'appuyant sur un régime militaire merveilleusement organisé pour contenir, par la crainte des châtiments, ceux des nègres qui, pour se soustraire à l'obligation du travail, cherchoient à fuir dans les mornes, afin de se livrer à une vie oisive, pour eux la plus douce de toutes les jouissances.

Mais Toussaint s'étoit, en même temps, appliqué à adoucir ce nouveau régime par l'enseignement de la religion chrétienne, dont il sentoit tellement l'importance, qu'il la prêchoit lui-même jusque dans ses ordonnances civiles. Il avoit rétabli l'exercice public du culte catholique, et mis le *concordat* en pratique long-temps avant

de *la Création du Monde*, trouva la rue Saint-Nicaise embarrassée et presque coupée par une petite charrette attelée d'un seul cheval. Cet obstacle étoit d'autant plus inattendu, que l'avant-garde du piquet de la garde à cheval qui escortoit la voiture l'avoit dépassé et n'avoit rien remarqué. Le cocher, très-adroit, évita l'obstacle, sans modérer la course de ses chevaux. 1801.

A peine étoit-il au-delà, qu'une explosion terrible brisa les glaces de la voiture, blessa le cheval du dernier homme du piquet, et inonda la rue de mitraille, d'artifices et de fumée. La charrette, chargée de deux tonneaux de poudre, avoit sauté quelques secondes seulement après le passage du premier consul. La moindre hésitation du cocher eût entraîné sa perte, celle du premier consul, et des généraux Berthier, Lannes et Lauriston, qui étoient dans sa voiture. Huit personnes furent tuées, vingt-neuf blessées grièvement, les deux maisons les plus voisines de la *machine infernale* presque entièrement renversées, et quarante-quatre autres extrêmement endommagées. Le dégât des meubles fut immense. Les débris des tonneaux cerclés en fer, de la charrette et du cheval, furent portés à de grandes distances.

1801. dont Toussaint est accusé que d'après le caractère particulier qu'avoit pris la guerre entre les blancs et les noirs.

Un dernier reproche qu'on lui a fait, et qui nous paroît aussi peu fondé que les autres, c'est d'avoir voulu se rendre indépendant de la métropole.

En examinant sa conduite, on voit, au contraire, qu'il a toujours cherché à conserver ses communications avec la France; qu'il ne s'étoit emparé du pouvoir suprême que pour empêcher ses lieutenants d'en abuser; qu'il ne le conservoit que dans l'intention de le remettre au souverain légitime; que s'il avoit eu le projet de se l'approprier, loin de supporter un long blocus de la part des Anglois, il eût accepté avec empressement l'alliance qu'ils lui proposèrent, etc. Tout prouve que, dans ses combats, dans ses négociations, dans son administration, il ne travailloit que pour la métropole; et le succès de ses efforts pour retenir les noirs dans la soumission, et les ramener au travail, dit assez que le bon génie de la France sembloit avoir confié à cet illustre noir le soin de réparer tous les désastres que les hommes de sa couleur avoient causés dans la plus précieuse de nos colonies.

Rien ne le prouve mieux que la lettre que le général Leclerc écrivit au premier

consul, immédiatement après son débarquement. « La culture de la colonie, dit-il, est à un degré de prospérité plus haut qu'on n'auroit osé l'espérer. » 1801.

Certes, le capitaine qui l'avoit conservée indépendante, qui, en moins de quatre ans, l'avoit retirée de l'état de la plus affreuse dévastation, pour la rendre à celui d'une prospérité inattendue, méritoit bien qu'on lui demandât quelles étoient ses intentions ultérieures, avant de porter chez lui le fer, la flamme, et tous les fléaux de la guerre.

Mais Buonaparte craignit sans doute de se compromettre, en ouvrant avec Toussaint-Louverture, qu'il regardoit comme un *usurpateur*, des négociations qui paroissoient établir entre eux une égalité de droits. Il ne daigna pas lui envoyer un *aviso*, pour le prévenir de ses intentions. Ce fut le général Leclerc lui-même, c'est-à-dire celui qui étoit chargé de le combattre ou de le faire arrêter, qui fut chargé de lui remettre la lettre du consul qui lui annonçoit sa destitution.

Qu'on daigne se mettre à sa place, et qu'on se demande l'impression que durent produire sur son esprit, et cette lettre singulière, et l'appareil d'hostilités qui l'accompagnoit. Toutes les apparences tendoient à lui faire croire que les François

vouloient le surprendre, l'attaquer, le remettre aux fers, lui et tous ses compagnons d'armes.

La plus terrible révolution s'opéra tout-à-coup dans ses idées : il oublia tout : ce ne fut plus qu'un Africain rendu à sa férocité naturelle, ne respirant que la vengeance : il commanda l'incendie du Cap, le bombardement de la flotte, et le massacre de tous les blancs.

Cependant des proclamations, qui promettoient le pardon au repentir et l'indulgence à l'erreur, circuloient dans la colonie. Le consul, qui avoit prévu le premier effet de l'apparition de la flotte et de l'armée, avoit déguisé sa pensée ; et, dans sa lettre à Toussaint, il lui disoit : « Je remets dans vos bras vos enfants, comblés des bienfaits du gouvernement, et capables, par l'éducation libérale qu'ils ont reçue en France, de seconder un jour vos efforts pour le rétablissement de la culture et de la subordination. »

Toussaint fut attendri à la vue de ses enfants ; il les embrassa en pleurant ; mais le sacrifice qu'on lui demandoit en échange revenant à sa pensée, il se dégagea de leurs caresses, reprit les armes, et combattit avec une nouvelle fureur. Les succès furent balancés pendant quelque temps ; mais la défection de Christophe, qui, avec

les troupes qu'il commandoit, passa du côté des François, obligea Toussaint à se soumettre. Il signa une capitulation, remit ses armes et ses pouvoirs au général Leclerc, licencia ses troupes, et rentra dans la vie privée. 1801.

Un mois s'étoit à peine écoulé, que, libre sur la foi des traités, tranquille par goût, n'ayant ni la volonté ni les moyens de ressaisir l'autorité qu'il avoit volontairement abdiquée, il se vit tout-à-coup arrêté, chargé de fers, transporté en France, et jeté dans un cachot, sans qu'on ait jamais voulu ni l'entendre ni le juger. Il y a fini ses jours.

La fin si prompte de ce chef des noirs, si brave, si noble, et aussi extraordinaire que Buonaparte lui-même; le mystère qui l'a enveloppée, le silence qui la couvre, tout semble accuser le gouvernement de l'avoir commandée, afin de prévenir les révélations qu'une procédure régulière rendoit inévitables. Le malheureux Toussaint a disparu, comme s'il n'avoit jamais été compté parmi les hommes. L'histoire le réclame aujourd'hui, ainsi que Pichegru, Hoche, Kléber, d'Enghien, et beaucoup d'autres : il sortira de sa tombe pour être à son tour l'accusateur de son bourreau.

Buonaparte se moquoit de [illegible]

1802. des jugements de la postérité ; mais il croyoit encore devoir des ménagements à l'opinion de ses contemporains. Entre le trône de Louis XVI, où il vouloit monter, et la magistrature temporaire qu'il exerçoit, l'intervalle étoit immense : pour le combler, il se fit nommer consul à vie. Le sénat en fit le décret, *le peuple l'approuva* (1) : la comédie fut parfaitement jouée d'un bout à l'autre : ce n'est pas là ce que nous voulons remarquer.

Buonaparte est nommé consul à vie.

Politique du premier consul.

Ce qu'il faut dire, c'est que cette époque de la vie de Buonaparte est celle où il déploya plus d'habileté, plus d'art, et une plus sage politique, et celle où il amena plus adroitement et plus souvent l'opinion publique à regarder ses volontés comme des arrêts du destin. C'est à cette époque qu'il faut s'arrêter pour apprécier ses talents ; c'est alors qu'on le voit s'emparer, sans violence et sans alarmer les consciences républicaines, de tous les pouvoirs qui tendoient à détruire la république ; faire naître à propos les événements qui convenoient à ses desseins ; et toujours d'autant plus fidèle à son ambi-

(1) Le sénatus-consulte qui proclama Napoléon consul à vie fut soumis à la sanction du peuple. Le journal officiel nous apprit que sur 3,577,259 citoyens qui donnèrent leur suffrage, 3,568,185 votèrent en sa faveur. On ne pouvoit pas approcher plus près de l'unanimité.

tion, qu'il paroissoit plus s'occuper de nos libertés. 1802.

C'est alors qu'il sembloit vouloir modérer une autorité qu'il possédoit sans partage; qu'il exerçoit la dictature consulaire comme un homme pressé de la déposer; qu'il se donnoit, dans la *légion d'honneur*, un puissant véhicule de ses succès militaires; dans la nouvelle organisation de l'Institut, des droits à la reconnoissance des sciences, des lettres et des arts; dans l'établissement des lycées, des écoles spéciales, etc., un titre à la reconnoissance publique; dans le rappel des émigrés, une digue secrète aux invasions de la démocratie; par le rétablissement du culte catholique, un puissant auxiliaire dans le clergé, etc.

C'est alors qu'il donnoit aux évêques, rassemblés en concile national, une preuve de la protection qu'il accordoit à l'église; qu'il subjuguoit les grands corps de l'état par des communications fréquentes; qu'il savoit choisir dans ces corps d'habiles ministres, des conseillers instruits, des administrateurs dévoués à ses volontés; qu'il semoit autour de lui tous les germes d'une rapide corruption; qu'il préparoit la nation à une aveugle obéissance; qu'il calculoit froidement les résultats prochains de son machiavélisme, ceux de l'admiration

1802. des courtisans, de la servilité du sénat, du dévouement des armées et de l'impuissance des lois; qu'il atteignoit enfin l'apogée de sa puissance, sans efforts et sans secousses, comme s'il ne faisoit que répondre à la voix du ciel et à la prière des hommes.

Un an s'étoit à peine écoulé depuis le traité d'Amiens, et déjà l'horizon se chargeoit de nuages; tout annonçoit la reprise très-prochaine des hostilités; une guerre de plume et d'injures étoit commencée.

Tandis que toutes les puissances du continent fléchissoient devant celle du premier consul, l'Angleterre n'avoit jamais cessé de conserver une attitude convenable. La gloire et la prospérité de cette île faisoient le tourment de sa vie; il s'efforçoit de n'y pas croire, et il entroit dans des colères terribles quand le plus petit événement venoit contrarier son opinion. Il ne parloit qu'avec mépris de la constitution angloise; mais ce mépris n'étoit pas sincère. Dans le fait, il la craignoit comme une source de patriotisme, de force et de stabilité; et il la détestoit comme le modèle des limitations du pouvoir monarchique, et comme un obstacle invincible à la domination universelle.

Il avoit souvent promis le pillage de Londres à ses soldats; mais il sentoit mieux

que personne la difficulté de tenir sa promesse. Tous les coups qu'il lui fut possible de porter aux fabriques et au commerce de la Grande-Bretagne, il les porta : tous les moyens d'y semer la haine, la division, les troubles civils, d'armer le parlement contre le ministère, le peuple contre le parlement, l'Irlande contre l'Angleterre, il les chercha, il les employa. Il entretenoit des liaisons particulières avec les *méthodistes*, espèce nouvelle de fanatiques qui affectoient une vie austère et un grand zèle religieux, mais qui, sous ce double masque, cachoient le dessein de bouleverser la religion et le gouvernement de leur pays. 1802.

Une insurrection venoit d'éclater en Irlande. Buonaparte crut que le moment de faire une descente en Angleterre étoit arrivé ; il en conçut le projet d'une manière nouvelle ; il en fit les préparatifs avec l'activité qu'il mettoit à toutes les entreprises qui flattoient son orgueil ; ce qui n'étoit pas étonnant : ce qui le parut, c'est qu'il osa se vanter d'avance d'un succès qu'il pouvoit tout au plus espérer ; qu'avec sa pénétration naturelle, il devoit croire très-difficile ; et que, dans sa politique ordinaire, il devoit dissimuler. Voici la rodomontade qu'il fit publier dans le journal officiel :

« *Il faut détruire Carthage*, répétoit souvent Caton dans le sénat de Rome. On ne vaincra jamais les Romains que dans Rome, disoient Annibal et Mithridate. Le maréchal de Saxe disoit aussi qu'on ne vaincroit jamais les Anglois que dans Londres. L'Anglois, si fier sur les mers, est foible dans ses foyers. Les Romains, les Saxons, les Danois, les Normands, ont conquis la Grande-Bretagne. Louis VIII a été couronné roi à Londres. Le chemin pour y arriver n'est pas plus difficile que le passage du Rhin, du Danube, de l'Adige ou du Pô.

« Le vengeur des droits des nations et de l'humanité veut punir les attentats d'un *infame gouvernement*, qui trahit la foi des traités, et qui, pour satisfaire son ambition, veut ensanglanter la terre et détruire l'espèce humaine.

« Buonaparte s'arme de toute la puissance de la grande nation, et se prépare à passer les mers pour forcer Georges à accepter l'olivier de la paix. Ce héros magnanime n'a d'autre désir et d'autre volonté que de rompre les anneaux de cette chaîne qui garotte le commerce et l'industrie des nations. »

Ce manifeste orgueilleux fut appuyé de la présence d'une armée de deux cent mille hommes, qu'il réunit sur les côtes

de la Manche, et d'environ trois mille bateaux, chaloupes, péniches, chasse-marées et canonnières, qu'il rassembla dans les ports de Boulogue, d'Étaples, d'Ambleteuse et de Calais. 1802.

Cependant toute sa présomption ne l'empêchoit pas de voir que ni son armée, ni ses flottilles, ne pourroient traverser la Manche, si elles n'étoient pas protégées par un nombre de vaisseaux de ligne suffisant pour écarter ou pour combattre les flottes que l'Angleterre ne manqueroit pas de rassembler sur ses côtes, et d'opposer à l'invasion dont elle étoit menacée. En conséquence, il se proposoit de réunir dans la Manche une flotte composée de vingt-huit vaisseaux françois sous le commandement de l'amiral Villeneuve; dix-huit espagnols sous celui de l'amiral Gravina; dix hollandois sous celui de l'amiral Verhuel; et huit danois : en tout, soixante-quatre vaisseaux de guerre.

Ces préparatifs étoient bien combinés, et on ne sait ce qui fût arrivé, sans un événement qui les rendit inutiles. La bataille de Trafalgar rompit toutes ses mesures, anéantit les restes de la marine françoise, et fit évanouir le projet qu'il avoit rêvé de marcher sur les traces de Guillaume-le-Conquérant, et d'aller se faire couronner à Londres.

2. Aucun journal françois ne rendit compte de cette funeste bataille, que la flotte an-
e de gar. gloise, commandée par l'amiral Nelson, gagna sur les flottes combinées de France et d'Espagne, commandées, la première par l'amiral Villeneuve, et la seconde par l'amiral Gravina. Se voir, combattre, et s'aborder avec fureur des deux côtés, ce fut l'ouvrage du même instant. Malgré la plus vigoureuse résistance, et par l'effet des habiles manœuvres de l'amiral Nelson, les flottes combinées furent écrasées, et essuyèrent une des plus affreuses défaites dont les annales maritimes fassent mention. Dix-sept de leurs vaisseaux furent pris ou coulés; quatre autres, qui avoient échappé à ce grand désastre, sous la conduite du contre-amiral Dumanoir, furent poursuivis et pris à la vue de Rochefort. L'amiral Gravina reçut une blessure à laquelle il ne survécut pas long-temps. L'amiral Villeneuve fut fait prisonnier: renvoyé en France sur parole, il demanda un conseil de guerre, ne put l'obtenir, et
rt de lson. mourut de chagrin (1).

Les Anglois, de leur côté, firent une perte qu'ils auroient voulu racheter au

(1) Cette bataille fut livrée le 21 octobre 1805. En la plaçant ici, nous avons anticipé sur les temps; mais en voulant raconter avec quelque suite des événemens qui s'enchaînent et se compliquent tout à la fois, il est difficile de suivre exactement l'ordre chronologique.



çois; mais la main ennemie qui les dirigeoit nous empêche d'ajouter foi à cette accusation. 1801.

La conspiration ourdie contre la personne de Paul Ier étoit dirigée par le comte Pahlen, gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, qui réunissoit la tête la plus froide à l'activité la plus soutenue. Le joug de l'autorité pesoit sur lui plus que sur qui que ce fût. Soumis à un maître dont la volonté étoit absolue, dont la défiance étoit extrême, il sentoit que sa faveur, sa fortune, sa vie même, dépendoient d'un soupçon. De jour en jour sa situation devenoit plus précaire. Il voulut s'affermir, et résolut de mettre Alexandre sur le trône.

Ce plan arrêté, son premier soin fut d'éloigner de Paul Ier tous ceux qu'il ne pût gagner. Le comte Rostopchin, vice-chancelier des affaires étrangères, lui portoit ombrage. Il le fit renvoyer. Avant de rien tenter, il voulut se ménager les moyens de se justifier auprès d'Alexandre, s'il réussissoit; auprès de Paul Ier, s'il échouoit. Il s'appliqua donc à indisposer le père contre le fils; et le fils, contre son père. Mais n'espérant rien du caractère soumis et respectueux d'Alexandre, il le peignit à Paul, déjà trop défiant, comme coupable de vouloir attenter à son autorité.

1801. et il lui déclara formellement qu'il ne répondoit pas de sa sûreté personnelle, s'il ne lui donnoit sur-le-champ l'ordre de l'arrêter.

Paul Ier, indigné contre son fils, signe aussitôt l'ordre. Palhen court alors chez le grand-duc, lui représente la nécessité de forcer Paul à une abdication, et oppose aux refus constants d'Alexandre l'ordre qu'il vient de recevoir contre lui. Quoique atterré par la vue de cet écrit, Alexandre ne pouvoit se résoudre à une démarche aussi hardie; mais cette incertitude fut interprétée par Pahlen comme une autorisation. Il alloit le quitter, quand Alexandre exigea de lui le serment qu'il ne seroit fait aucune violence à son père.

Cependant quelques bruits avoient transpiré. Paul manda Pahlen, et lui dit : « *On en veut à ma vie.* — Je le sais, répondit Pahlen sans se déconcerter, et pour m'assurer des coupables je suis moi-même de la conspiration. » Ces mots tranquillisèrent d'abord l'empereur; mais un moment après ayant reçu le même avis d'Obalianoff, procureur-général, et craignant que Pahlen ne fût véritablement du complot, il expédia un courrier au général Aratchieff, ancien gouverneur de Pétersbourg, qui commandoit un régiment caserné à dix lieues de cette capitale : il lui mandoit

mière, une seconde, une troisième division : je m'y attends. Mais la quatrième passera, et suffit pour faire sauter la banque de Londres, et avec la banque le gouvernement. » 1802.

« La quatrième division ne passera pas plus que les trois premières, répondoient les partisans de l'opinion contraire. Aucune ne franchira le détroit, parce qu'elles trouveront les mêmes obstacles, devant lesquels elles viendront échouer les unes après les autres. Tous les genres de courage sont inutiles devant des obstacles insurmontables. Toutes les péniches, tous les bateaux, toutes ces *coquilles de noix* seront foudroyées et submergées par le feu des vaisseaux de ligne. Et quand quelques unes de ces *péniches* échapperoient au danger commun, quand elles transporteroient sur les côtes d'Angleterre quinze ou vingt mille hommes, que feroit cette foible armée contre la population entière de l'Angleterre, que la crainte du pillage a réunie sur un point, et que vos provocations impolitiques ont soulevée? Les Anglois ne sont, pas plus que les Allemands, que les Suisses, que les Espagnols, disposés à se laisser tranquillement outrager, piller et enchaîner. Ils se défendront; ils se battront *pro aris et focis*, c'est-à-dire avec le courage du désespoir :

repousseront dans la mer et les péniches et les soldats qui auront eu l'imprudence de s'y embarquer ; et de cette expédition si coûteuse et si formidable, il restera dans la mémoire de nos neveux les souvenirs de honte et de regrets qui restent dans celle des Espagnols de la fameuse *invincible*, qui devoit détrôner la reine Elisabeth. »

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, Buonaparte avoit plus d'un motif pour entretenir dans l'esprit du soldat l'espoir de la descente : d'une part, il vouloit tenir son armée en haleine ; de l'autre, il craignoit, et non sans raison, l'effet qu'auroit produit sur elle l'aveu de son impuissance.

Sa flottille et son armée de Boulogne présentoient, au reste, une apparence capable d'éblouir d'autres yeux que ceux de la multitude. L'armée se composoit de deux cent mille hommes bien vêtus, bien nourris, bien exercés, et tous déterminés à le suivre partout où il voudroit les conduire. Cent mille hommes devoient, dit-on, s'embarquer à Boulogne ; dix mille à Calais, vingt mille à Étaples, vingt mille à Ambleteuse ; cinquante mille devoient rester au camp, comme armée de réserve. Une autre armée de cent cinquante mille hommes étoit disposée en échelons, de-

puis Boulogne jusqu'à Metz. Celle-ci étoit destinée à renforcer celle de la descente, si elle avoit lieu; sinon, à frapper les premiers coups en Autriche, si, comme tout portoit à le croire, le traité de Lunéville étoit rompu. 1802.

La flottille se composoit d'environ trois mille bâtiments de toute grandeur et de toute espèce, parmi lesquels on comptoit soixante prames à trois mâts, qui portoient chacune six canons de trente-six, et cent hommes de débarquement, sept cent cinquante canonnières à trois mâts et pontées, qui portoient douze pièces de six et quatre-vingts hommes de débarquement; deux cent soixante grandes embarcations hollandoises, destinées à transporter la cavalerie, les fourrages et les munitions. Le reste étoit composé de chaloupes et de bateaux plats, armés de quatre pierriers chacun, et montés par vingt-cinq, trente et quarante hommes.

Tout cela étoit en mouvement depuis quatre mois, et offroit un coup d'œil superbe et imposant.

Buonaparte crut devoir en augmenter l'éclat par sa présence. Il alla s'établir avec toute sa cour au milieu du camp. Il y donna des fêtes et des spectacles; il passa des revues, distribua des croix d'honneur, et n'épargna aucune de ces

1802. séductions dont il possédoit mieux que personne le secret, quand il vouloit éblouir ou tromper la multitude.

Il donna ordre au ministre de la police de lui envoyer tous les François qui savoient la langue angloise, ou qui avoient quelques notions sur l'Angleterre. Ce fut dans ce temps-là qu'il nomma le général Clarke, Irlandois d'origine, secrétaire de son cabinet. Il fit venir des savants de l'Institut, des poëtes du Vaudeville, des journalistes, des imprimeurs, des banquiers, qui tous devoient le suivre à Londres, et y former des établissements. On ne sait s'il se moquoit intérieurement de leur crédulité, mais il encourageoit publiquement leurs espérances.

Cependant il faisoit embarquer des chevaux et des troupes : lui-même s'embarqua un matin sur une péniche, qui fit naufrage au port, et faillit l'engloutir avec ses projets gigantesques. Un autre jour, il fit sortir cent de ses péniches, pour aller s'essayer contre un vaisseau de ligne et trois frégates, qui étoient en croisière à deux portées de canon. L'engagement eut lieu à la vue de toute l'armée. Les trois vaisseaux ennemis se retirèrent, après avoir échangé quelques boulets avec l'escadrille françoise.

Nous raconterons la suite de cette ex-

1802.

pédition après les grands événements qui se préparoient dans l'intérieur, et qui vont bientôt s'accomplir.

Les projets que Buonaparte avoit formés contre l'Angleterre ne détournèrent pas un moment son attention de l'Italie, sur laquelle il avoit toujours fondé ses plus chères espérances, qu'il regardoit dès-lors comme son domaine privé, et qui pouvoit, en cas de besoin, devenir son dernier asile.

On a trouvé dans ses papiers le développement d'un système qu'il rêva dans un moment de découragement, et qui nous a paru assez curieux pour être rappelé, au moins en abrégé.

Il supposoit un traité avec l'Autriche, dont voici les principales conditions :

Projets de Buonaparte sur l'Italie.

« La France restitue sans indemnité toutes les conquêtes qu'elle a faites sur la maison d'Autriche depuis 1792, jusqu'à la ratification dudit traité, à l'exception de ses possessions, aujourd'hui comprises sous le nom de *république italienne.*

« Napoléon Buonaparte, président de la dite république italienne, en sera déclaré et reconnu souverain sous le nom de *roi de Lombardie.*

« Sa majesté l'empereur s'engage et promet de le faire reconnoître en cette qualité par les électeurs qui composent le

1803. corps germanique. Le royaume de Lombardie sera héréditaire dans la dynastie de Napoléon.

« Voulant mettre un terme aux factions qui désolent la France, Louis-Stanislas-Xavier, frère du dernier roi, est rappelé au trône des François.

« Napoléon, roi de Lombardie, s'engage, si besoin est, d'appuyer de la force de ses armes la rentrée de Louis XVIII dans ses états, et, de concert avec S. M. l'empereur d'Allemagne, de l'aider à s'affermir sur le trône de ses pères.

« S. M. Louis XVIII s'engage, de son côté, à reconnoître Napoléon Buonaparte en qualité de roi de Lombardie, et d'employer ses bons offices pour le faire reconnoître par les cours étrangères.

« La France restera nantie du Hanovre jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Angleterre.

« Tous les états envahis rentreront sous la domination de leurs anciens maîtres. »

En lisant ce projet, il se présente une foule de réflexions; nous n'en ferons qu'une seule : c'est qu'avec le caractère de Buonaparte l'exécution en étoit impraticable. Ce traité, signé en 1802, eût été rompu par lui-même en 1804.

Il y avoit dans la république cisalpine, plus qu'en France, des hommes qui ne

voyoient pas de bon œil l'essor prodigieux que prenoit l'autorité du premier consul, et qui avoient deviné ses projets. Il importoit de les gagner ou de les intimider. Les principaux citoyens de la Lombardie reçurent l'ordre de se rendre à Lyon, et de s'y former en *consulte extraordinaire*, que Buonaparte voulut présider lui-même. La moitié des membres lui étoit vendue, et l'autre trembloit en arrivant.

1803.

Il est nommé président de la république cisalpine.

De tous les peuples de l'Europe, l'Italien est celui qui sait le mieux contraindre ses affections. On peut le gagner par des caresses, on peut l'intimider par des menaces, mais jamais on ne le soumettra par la force. Buonaparte, qui mieux que personne devoit connoître ce caractère, devoit donc avoir recours au seul moyen de se l'attacher : il devoit être doux et caressant avec eux; il fut dur et impérieux. Jamais représentants d'un peuple ne furent traités avec plus de hauteur et de sévérité.

Quelques jours avant l'ouverture de l'assemblée générale, il réunit dans son palais ceux dont il redoutoit le plus ou les lumières ou les opinions, et leur tint le discours suivant :

« Messieurs, depuis que je vous ai formés en corps d'état, je n'ai reçu de vous que tribulations et chagrins. Vous regorgez d'intrigants, de factieux et de lâches

soudoyés par l'Autriche. Je vous déclare, messieurs, que vous avez à choisir ou d'être pays conquis, ou d'être un peuple indépendant. Dans le premier cas, je saurai conserver ma conquête ; dans le second, je protégerai, je ferai respecter la puissance que j'ai créée, et de laquelle je me propose d'être le chef, chose que je n'aurois point faite si j'avois trouvé parmi vous des hommes dépouillés de préjugés, et un homme assez ferme pour vous présider.

« Veuillez donc, messieurs, transmettre à vos collègues cet extrait de mes intentions, qui toutes ne tendent qu'au bonheur de votre pays. Ce sera préparer leurs réponses à ce que j'aurai l'honneur de leur exposer dans l'assemblée générale. »

L'auditoire resta muet de surprise autant que de crainte. Le consul, ne recevant point de réponse, reprit d'un ton plus modéré : « Vous paroissez étonnés, messieurs ; je n'ai point entendu vous blesser. Mais vous touchez à l'époque qui va vous placer au premier rang des secondes puissances de l'Europe. Tout ce qui suit ou précède ce grand acte doit être marqué au coin de l'énergie et de la fermeté. »

Cette seconde partie du discours, quoiqu'elle fût adoucie et dans le style et par le ton de l'orateur, ne fut pas mieux ac-

cueillie que la première. Quelques uns des députés se retirèrent fort mécontents; mais leur mécontentement ne changea rien aux déterminations du consul : quatre jours après, il fut nommé président de la république cisalpine, qui prit alors le nom de *république italienne*. 1803.

Confédération helvétique.

Cette importante affaire terminée, ses regards se portèrent sur la Suisse, qui refusa quelque temps d'adopter ses projets. Il y fit marcher des troupes; et, après de légers combats et de plus longues discussions, la force contraignit la justice. Toute résistance cessa, et la Suisse fut constituée, sans son consentement, en *confédération helvétique;* Buonaparte s'en fit déclarer le *protecteur,* et lui donna M. d'Affry pour landamman.

Avant d'entrer dans le récit des événements qui vont encore une fois changer la forme du gouvernement françois, nous devons rappeler sommairement quelques faits isolés qui ont signalé la fin de cette année 1803, et le commencement de celle de 1804.

En prenant les rênes du gouvernement, Buonaparte trouva tout à faire, et ne parut pas effrayé de la tâche que sa situation lui imposoit.

Il réorganisa le notariat, les écoles de médecine et celles de pharmacie. Il réta-

1803. blit l'ordre et une sage police dans les fabriques et les manufactures. Il donna des codes au commerce, à la procédure criminelle et à la procédure civile, et choisit pour les rédiger des hommes connus par leurs lumières et leur probité. Il voulut qu'on revisât les lois qui régissoient la banque de France.

En accordant à ce grand et utile établissement le privilége exclusif d'émettre des billets de banque, il en consolida la fortune. Il créa, sous le nom d'*auditeurs*, un troisième degré dans la hiérarchie des pouvoirs du conseil d'état. Il nomma M. de Fontanes président du corps législatif, M. Lacepède grand-chancelier de la légion d'honneur, M. Barbé-Marbois ministre du trésor public, etc., etc.

Louis Ier et dernier roi d'Étrurie (1) mourut à Florence, le 29 mai 1803, à l'âge de trente et un ans, et M. Necker à Genève, le 9 avril 1804, à l'âge de soixante-huit ans. Ces deux personnages s'éteignirent également sans bruit; mais le second en avoit beaucoup trop fait dans le cours de sa vie. Son nom est désormais et irrévocablement attaché à la révolution fran-

(1) Ce jeune prince, fils de don Ferdinand, duc de Parme, et de Marie-Amélie d'Autriche, fut dépossédé de ses états héréditaires par Buonaparte, qui lui accorda pour indemnité le grand duché de Toscane, sous le nom de *royaume d'Etrurie*.

çoise. Nous sommes loin de l'accuser de tous les maux qui sont sortis de cette malheureuse boîte de Pandore ; mais il est permis de croire, et nous devons dire qu'il fut au moins coupable d'une grande témérité lorsqu'il y porta la main pour la découvrir. 1803.

1804.

Conjuration de Georges et de Pichegru.

A mesure que le premier consul s'approchoit du terme où tendoient tous ses vœux, ses partisans et ses ennemis redoubloient d'efforts, les uns pour le soutenir, les autres pour le renverser. De là vinrent les deux conspirations, dont on a tant parlé sans en expliquer l'amalgame et la cause ; l'une en faveur de Buonaparte, l'autre en faveur de Louis XVIII ; l'une formée par les royalistes, l'autre par la police ; l'une allant droit et franchement au but, par les princes et par les émigrés ; l'autre ayant le double intérêt de tendre un piége à ceux-ci, en paroissant les encourager, et d'élever sur leurs ruines le trône du nouveau monarque.

Que les princes et les émigrés eussent formé le projet de rentrer en France avec le secours des Anglois et des royalistes de l'intérieur, rien n'étoit plus naturel ; et cela étoit possible avec un peu d'adresse.

Mais que, pour arriver à cet objet de tous leurs vœux et de leurs efforts, les princes et les émigrés se soient concertés

03. avec leurs plus grands ennemis, aient accordé leur confiance à des bruits vagues, à des libelles mensongers, à des inconnus, à des espions de la police de Buonaparte, voilà ce qui confond tous les calculs de la prudence humaine, et ce qui malheureusement n'est que trop vrai.

La police de Buonaparte avoit envoyé en Angleterre et en Allemagne des espions qui se présentèrent comme des hommes persécutés et mécontents du gouvernement françois : ils avoient la double mission d'observer et de rendre compte de tous les mouvements des émigrés, et notamment de ceux du comte d'Artois, du duc d'Enghien, de Pichegru, de Willot et de Georges Cadoudal ; de se plaindre amèrement du premier consul ; d'écrire des libelles contre lui ; de représenter la France dans l'état d'un extrême mécontentement, et prête à se soulever dès qu'un prince de la maison de Bourbon auroit passé le Rhin ou la Manche.

Tandis que, trompés par ces manœuvres, les François d'outre-mer prenoient de fausses mesures pour rentrer dans leur pays, la police de Paris en prenoit de plus sûres pour les faire tomber dans ses filets. Elle leur faisoit écrire lettres sur lettres par des hommes connus et respectables, dont on contrefaisoit merveilleusement

térieur d'une révolution prochaine. M. Pitt céda prudemment à l'orage, donna sa démission et fut remplacé par M. Addington. 1801.

La joie publique ne se montra dans ces circonstances qu'avec une sorte de circonspection. Tous les politiques sentirent que cette paix n'étoit qu'une trève concertée entre les puissances ennemies de la France; en la signant, les parties contractantes restèrent avec leurs dispositions hostiles, et le consul, plus que tout autre, conserva une attitude menaçante.

Tel étoit alors son irrésistible ascendant, qu'il pouvoit vouloir sans opposition, et même exécuter sans obstacle les entreprises les plus hautement condamnées par l'opinion publique. Personne ne posséda à un plus haut degré que lui cette présence d'esprit qui s'empare des événements, cette adresse qui les interprète à volonté, cette audace qui les oppose avec orgueil au jugement des hommes, et les fait servir à l'accomplissement des plus vastes desseins. Dans ses entreprises les plus hasardeuses, Buonaparte ne voyoit que le but, et ne comptoit pour rien et les pleurs et le sang qu'il falloit verser pour y arriver.

Expédition de St. Domingue.

L'expédition d'Égypte avoit fait à la marine françoise des plaies qui saignoient encore, lorsque le premier consul annonça,

1803. jusque dans la capitale. Georges et le général Pichegru étoient à leur tête; leur arrivée avoit été provoquée par un homme qui compte encore dans nos rangs, par le général Moreau, qui fut remis hier aux mains de la justice nationale.

« Leur projet, après avoir assassiné le premier consul, étoit de livrer la France aux horreurs de la guerre civile et aux terribles convulsions de la contre-révolution.

« Les camps de Boulogne, de Montreuil, de Bruges, de Toulon, de Brest, auroient cessé de commander la paix : notre gloire périssoit avec notre liberté.

« Mais tous ces complots ont échoué; dix de ces brigands sont arrêtés. L'ex-général Lajollais, l'entremetteur de cette trame infernale, est aux fers. La police est sur les traces de Georges et de Pichegru.

« Un nouveau débarquement de vingt de ces brigands doit avoir lieu : des embuscades sont dressées; ils seront arrêtés.

« Dans cette circonstance, si affligeante pour le cœur du premier consul, nous, soldats de la patrie, nous serons les premiers à lui faire un bouclier de nos corps, et autour de lui nous vaincrons les ennemis de la France et les siens (1).

« *Signé* MURAT. »

(1) On est moins fâché de la manière funeste qui a

Le lendemain, MM. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, de Ségur et Berlier, allèrent, par ordre du premier consul, au corps législatif; et le premier de ces trois conseillers d'état, doué d'une servile audace et d'une voix très-sonore, fit à l'assemblée la lecture du rapport que M. Regnier, ministre de la justice, avoit fait de cet événement au consul lui-même. 1804.

« Citoyen premier consul,

« De nouvelles trames ont été ourdies par l'Angleterre; elles l'ont été au milieu de la paix qu'elle avoit jurée : et quand elle violoit le traité d'Amiens, c'étoit bien moins sur ses forces qu'elle comptoit que sur le succès de ses machinations.

« Mais le gouvernement veilloit : l'œil de la police suivoit tous les pas des agents de l'ennemi; elle comptoit les démarches de ceux que son or ou ses intrigues avoient corrompus.

« Enfin *la toile paroissoit achevée* : déjà, sans doute, on s'imaginoit à Londres entendre l'explosion de cette mine qu'on avoit creusée sous nos pas. On y semoit du moins les bruits les plus sinistres, et l'on s'y repaissoit des plus coupables espérances.

« Tout à coup les artisans de la conspi-

terminé les jours de Murat dans la Calabre, quand on a lu cette proclamation.

1804. ration sont saisis, les preuves s'accumulent, et elles sont d'une telle force, d'une telle évidence, qu'elles porteront la conviction dans tous les esprits.

« Georges et sa bande d'assassins étoient restés à la solde de l'Angleterre; ses agents parcouroient encore la Vendée, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, et y cherchoient en vain des partisans, que la modération du gouvernement et des lois leur avoit enlevés.

« Pichegru, dévoilé par les événements qui précédèrent le 18 fructidor an 5, dévoilé surtout par cette correspondance que le général Moreau avoit adressée au directoire; Pichegru avoit porté en Angleterre sa haine contre sa patrie.

« En l'an 8, il étoit avec Willot à la suite des armées ennemies pour se rallier aux brigands du midi.

« En l'an 9, il conspiroit avec le comité de Bareuth. Depuis la paix d'Amiens, il est le conseil et l'espoir des ennemis de la France.

« La perfidie britannique associe Georges à Pichegru, l'infame Georges à ce Pichegru que la France avoit estimé, qu'elle avoit cru long-temps incapable d'une trahison.

« En l'an 11, une réconciliation criminelle rapproche Pichegru et le général Moreau, deux hommes entre lesquels l'honneur devoit mettre une haine éter-

nelle (1). La police saisit à Calais un de leurs agents, au moment où il retournoit pour la seconde fois en Angleterre. 1804.

« A cette nouvelle, le général Moreau parut un moment agité, et fit des démarches obscures pour s'assurer si le gouvernement étoit instruit; mais tout se taisoit; et, lui-même rendu à sa tranquillité, il crut devoir taire au gouvernement un fait qui pouvoit compromettre sa tranquillité. Il se tut alors même qu'il savoit que Pichegru assistoit publiquement au conseil du ministère britannique.

« Le gouvernement ne voulut voir dans son silence que la crainte d'un aveu qui l'auroit humilié; comme il n'avoit vu dans son éloignement de la chose publique, dans ses liaisons équivoques, dans l'indiscrétion de ses discours, que de l'humeur et un vain mécontentement.

« Le général Moreau, qui devoit être suspect, puisqu'il traitoit secrètement avec l'ennemi de sa patrie; qui, sur ce soupçon plus que légitime, eût été arrêté à toute autre époque, jouissoit tranquillement de ses honneurs, d'une fortune immense, et des bienfaits de la république.

« Cependant les événements se pressent. Lajollais, l'ami, le confident de Pi-

(1) Allusion à la conduite de Moreau, à l'époque du 18 fructidor.

1804. chegru, va furtivement de Paris à Londres, revient de Londres à Paris, porte à Pichegru les pensées du général Moreau, rapporte au général Moreau les pensées et les desseins de Pichegru. Les brigands de Georges préparent, dans Paris même, tout ce qui est nécessaire à l'exécution des projets communs.

« Un lieu est assigné entre Dieppe et Tréport : c'est là que les brigands, conduits par des vaisseaux de guerre anglois, débarquent sans être aperçus; c'est là qu'ils trouvent des hommes corrompus pour les recevoir, des hommes payés pour les conduire, pendant la nuit, de stations en stations convenues, jusqu'à Paris.

« A Paris, des asiles leur sont ménagés dans des maisons louées d'avance, où sont des gardiens affidés. Ils en ont à Chaillot, dans la rue du Bac, au Marais et au faubourg Saint-Marceau.

« Un premier débarquement s'est opéré: c'étoit Georges et huit de ses brigands.

« Georges retourne sur les côtes pour assister au débarquement de Coster-Saint-Victor et de dix autres brigands.

« Dans un troisième débarquement, Pichegru, Lajollais, Jean-Marie (Couchery), Armand-Gaillard, sont reçus par Georges, Joyan, Saint-Vincent et Picot.

« Un quatrième débarquement est at- 1804.
endu; les vaisseaux sont en vue; mais es vents contraires les empêchent d'a- order.

« Georges et Pichegru arrivent à Paris; ls sont logés dans la même maison, en- ourés d'une trentaine de brigands aux- uels Georges commande. Ils voient le énéral Moreau. On connoît le lieu, le our, l'heure où la première conférence 'est tenue. Un second rendez-vous étoit onvenu et n'a pas eu lieu. Il y en a eu n troisième et un quatrième dans la mai- on même du général Moreau.

« Les traces de Georges et de Pichegru ont suivies de maison en maison; ceux ui ont aidé à leur débarquement; ceux ui, dans l'ombre de la nuit, les ont re- us; ceux qui les ont conduits de poste n poste; ceux qui leur ont donné asile à aris, leurs confidents, leurs complices, eur principal intermédiaire, le général Moreau, tous sont arrêtés. Les effets et es papiers de Pichegru sont saisis.

« L'Angleterre vouloit renverser le gou- ernement, assassiner le premier consul, t livrer la France à des siècles de guerres iviles. Les citoyens ne doivent concevoir ucune inquiétude, et doivent prendre xemple sur le gouvernement. »

Ce rapport, rédigé avec beaucoup d'a-

1804. dresse quant aux intentions, étoit d'ailleurs exact quant à la plupart des faits. On y voit que Moreau n'est pas moins que Pichegru l'objet principal de la haine du consul, et qu'il doit paroître, comme lui, le chef ou l'âme du complot.

Personne ne doute aujourd'hui que Moreau n'eût connoissance du projet, dont Pichegru étoit l'âme en effet et devoit être le premier agent; personne ne doute qu'il ne fît des vœux pour le succès de la partie de ce projet qui tendoit à renverser celui qu'il appeloit le *tyran de son pays*; mais Moreau étoit, dans sa vie privée, un homme très-prudent, et, dans sa vie publique, il professoit des opinions républicaines. Il ne haïssoit point les rois, mais il croyoit que son pays pouvoit s'en passer. Il eût deux entrevues avec Pichegru, dont il estimoit le caractère, mais dont il n'adopta pas les projets. Quand le ministre de la justice dit que Moreau traitoit secrètement avec *l'ennemi de son pays*, il savoit positivement le contraire; mais ce mensonge officieux importoit à son maître, qui craignoit autant Moreau comme républicain, que Pichegru comme royaliste, et qui vouloit les faire périr tous les deux, comme les deux grands obstacles à ses desseins.

Le ministre n'étoit pas de meilleure foi, lorsqu'il invitoit les citoyens à *rester tran-*

les troupes qu'il commandoit, passa du côté des François, obligea Toussaint à se soumettre. Il signa une capitulation, remit ses armes et ses pouvoirs au général Leclerc, licencia ses troupes, et rentra dans la vie privée. 1801.

Un mois s'étoit à peine écoulé, que, libre sur la foi des traités, tranquille par goût, n'ayant ni la volonté ni les moyens de ressaisir l'autorité qu'il avoit volontairement abdiquée, il se vit tout-à-coup arrêté, chargé de fers, transporté en France, et jeté dans un cachot, sans qu'on ait jamais voulu ni l'entendre ni le juger. Il y a fini ses jours.

La fin si prompte de ce chef des noirs, si brave, si noble, et aussi extraordinaire que Buonaparte lui-même ; le mystère qui l'a enveloppée, le silence qui l'a suivie, tout semble accuser le gouvernement de l'avoir commandée, afin de prévenir des révélations qu'une procédure éclatante rendoit inévitables. Le malheureux Toussaint a disparu, comme s'il n'avoit jamais été compté parmi les hommes. L'histoire le réclame aujourd'hui, ainsi que Pichegru, Hoche, Kléber, d'Enghien, et beaucoup d'autres : il sortira de sa tombe pour être à son tour l'accusateur de son bourreau.

Buonaparte se moquoit de l'histoire et

04. dit à ce sujet plusieurs bons mots, que ses courtisans prétendirent être sublimes, et qui n'étoient que méchants.

Toutes les autorités allèrent, suivant un usage déjà bien établi, lui renouveler les protestations d'amour et de respect dont elles étoient pénétrées pour sa personne; toutes prononcèrent, à ce sujet, des discours flatteurs et qui commençoient dès-lors à devenir une espèce de protocole, dénué de sens et d'esprit. Le premier consul fit à toutes ces députations des réponses gracieuses et préparées d'avance. Voici celle qu'il fit au sénat:

« Depuis le jour où je suis arrivé à la suprême magistrature, un grand nombre de complots ont été formés contre ma vie. Nourri dans les camps, je n'ai jamais mis aucune importance à des dangers qui ne m'inspirent aucune crainte.

« Mais je ne puis me défendre d'un sentiment profond et pénible, lorsque je songe dans quelle situation se trouveroit aujourd'hui ce grand peuple, si ce dernier attentat avoit pu réussir : car c'est principalement contre la gloire, la liberté et les destinées du peuple françois que l'on a conspiré.

« J'ai depuis long-temps renoncé aux douceurs de la condition privée. Tous mes moments, ma vie entière, sont employés

à remplir les devoirs que mes destinées et le peuple françois m'ont imposés. 1804.

« Le ciel veillera sur la France et déjouera les complots des méchants. Les citoyens doivent être sans alarmes. *Ma vie durera tant qu'elle sera nécessaire à la nation* (1) ; mais ce que je veux que le peuple françois sache bien, c'est *que l'existence, sans sa confiance et sans son amour, seroit pour moi sans consolation*, et n'auroit plus aucun but (2). »

Pendant plus d'un mois toutes les tribunes, tous les journaux, toutes les places publiques retentirent des louanges du premier consul, et de censures de l'Angleterre : on porta, à ce dernier égard, l'oubli de toutes les bienséances au point de publier, dans le *Moniteur* du 17 ventose, l'article suivant :

« Les ministres du roi d'Angleterre comptoient annoncer au parlement qu'ils avoient lâchement fait assassiner le pre-

(1) C'est probablement en conséquence de cette pensée, et parce qu'il croyoit toujours sa vie nécessaire à la nation, qu'il eut le courage de déserter son armée en Egypte, à Moscou, à Leipsick et à Waterloo.

(2) Que pensera la postérité, que devons-nous penser nous-mêmes du sentiment qui lui dicta cette phrase héroïque, quand nous la rapprochons de la réponse atroce qu'il fit à peu près dans le même temps à son frère Lucien, qui lui exprimoit ses craintes *que la France ne se révoltât contre l'abus qu'il faisoit de son pouvoir.* « Ne crains rien, dit-il, *je la saignerai tellement au blanc, qu'elle en sera de long-temps incapable.* »

1804. mier consul. Mais celui qui dispose de la vie des hommes et de la destinée des empires en avoit ordonné autrement. Le premier consul, supérieur à tous les événements, tranquille au milieu de ces vaines conjurations, *tout entier au bonheur de son peuple* (1), est plus que jamais en état d'accomplir l'ordre des destinées, tandis que le roi d'Angleterre est frappé de démence *le jour même* qu'il avoit marqué pour l'assassinat du premier consul (2); sa nation est en proie aux alarmes, aux divisions, à la guerre civile. Le frère est armé contre le frère, la mère contre le fils.

« A la vue de ces preuves éclatantes de l'existence d'une Providence divine et juste, on se rappelle les tableaux sublimes du prophète Isaïe, et on dit avec Daniel: *Mane, thecel, phares.* »

Quel étrange abus d'érudition! quelle odieuse prostitution des livres saints! Comment les hommes d'état qui entouroient le premier consul n'eurent-ils pas le courage de l'avertir que de pareilles invectives outrageoient à la fois la vérité, la décence et l'humanité? comment osa-t-on dire à

(1) Ce fut la première fois qu'il se servit de cette expression, *mon peuple*. Son peuple!

(2) En 1787, Georges III eut une première attaque de la maladie qui l'a privé de la raison. En 1792, il eut une seconde attaque plus forte, et qui donna lieu à la question de la régence.

la face de l'Europe que, pour venger un attentat imaginaire ou réel contre le premier consul, le ciel, prenant soin de sa défense, avoit frappé le roi d'Angleterre d'une maladie dont il étoit affligé depuis douze ans? 1804.

L'Angleterre repoussa ces outrages avec dignité. Dans la séance des communes, du 17 avril, lord Morpeth ayant sollicité l'attention de la chambre sur la correspondance de M. Drack, ministre plénipotentiaire de S. M. britannique en Bavière, le chancelier de l'échiquier prit la parole, et dit :

« Je dois rendre grâces au noble lord, puisqu'il me fournit l'occasion de repousser ouvertement et courageusement une des plus grossières et des plus atroces calomnies qui aient jamais été fabriquées par une nation civilisée contre une autre. J'affirme que nul pouvoir n'a été donné par le gouvernement, qu'aucune instruction n'a été envoyée à aucun individu, à l'effet d'agir contre les usages reçus; j'affirme encore, tant pour moi que pour mon collègue, que nous n'avons autorisé aucune créature humaine à se conduire d'une manière contraire à l'honneur de ce pays ou au droit des gens (1). »

(1) Et ces paroles, graves comme le sujet qui les inspiroit, ne trouvèrent pas un seul incrédule en Europe

1804. Avec Moreau, Georges et Pichegru, on arrêta quarante-cinq personnes, parmi lesquelles on remarquoit MM. Jules et Armand de Polignac, le marquis de Rivière, le général Lajollais, Victor Couchery, etc.

La première instruction de leur procès fut faite par le sieur Thuriot, ancien avocat, ancien conventionnel, ardent révolutionnaire, orateur sans talent, juge sans conscience; il s'étoit vendu lâchement aux intérêts du consul, après avoir été un des plus vils courtisans de Danton.

Pichegru, enchaîné au fond d'un cachot, et livré aux satellites de Buonaparte, lui parut encore trop redoutable. Il craignoit son sang-froid, son courage et les secrets dont il étoit dépositaire. Il craignoit qu'il ne fît publiquement des révélations qui pouvoient compromettre le succès du grand projet dont il étoit occupé. Il fut décidé, dans un conseil secret, qu'il ne paroîtroit pas sur les bancs du tribunal, et qu'il mourroit sous les verrous, à moins qu'il ne voulût racheter sa vie par une bassesse, en signant le billet suivant :

« Je déclare, moi Pichegru, que, dans l'affaire du 13 vendémiaire an 4, le général Buonaparte s'est comporté en brave

parmi les hommes qui réunissoient la moindre instruction au plus simple bon sens.

militaire et en citoyen généreux; qu'il n'a fait que ce que tout autre auroit fait à sa place; que, si j'en ai parlé autrement, soit en France, soit chez l'étranger, c'est par une suite de mes démêlés avec lui, et de la différence de nos opinions; que rien ne me contraint à faire cet aveu; que je le dois à la vérité et au repos de ma conscience, et qu'à l'avenir tout acte contraire à la présente déclaration doit être regardé comme nul, et l'effet d'un nouveau ressentiment envers le général. *Fait à Strasbourg, ce 15 nivose an 5.* » 1804.

Ce billet lui fut présenté par une dame qu'il avoit beaucoup aimée, et qui obtint à cette condition la permission de pénétrer dans son cachot. Pichegru lit, et s'écrie : *O le lâche! il m'a jugé d'après lui.* La dame insiste, et il répond : « L'amour que je porte à mon pays, l'honneur et mes principes ont mis entre Buonaparte et moi une barrière d'airain : il veut mon sang : mais, ce qu'il ne sait pas, c'est que pour le verser il faudra qu'il me donne des bourreaux comme lui. Si parmi les juges, parmi les gardes, dans l'auditoire, il se trouve encore des hommes qui n'aient pas abjuré tout sentiment d'amour de la patrie ou de l'humanité, je réponds de ma cause, et sa dernière heure aura sonné..... Voilà, ajouta-t-il en arrachant sa cravate,

1804. et en déroulant des papiers qu'il y avoit cachés, voilà son arrêt de mort. Là se trouve la masse de tous les forfaits qu'il a commis depuis le siége de Toulon jusqu'à ce jour. En plein tribunal, je démasquerai l'hypocrite, j'attaquerai l'assassin, je ferai trembler le tyran. Je rassemblerai toutes mes forces, je triplerai mon éloquence. A ma voix sortiront de leurs tombeaux Frotté, Hoche, Kléber, d'Enghien. A ces quatre illustres victimes viendront se joindre les malheureux habitants fusillés dans Lodi, à Pavie, à Venise et dans les *Marches*. A leurs cris se mêleront ceux des François mitraillés à Toulon, et sur les marches de St.-Roch. Je traînerai l'auditoire dans les nombreux cachots de la capitale : on n'y verra pas sans frémir cette foule d'innocents que le monstre y fait entasser. De pareilles vérités, madame, entraînent la multitude, et qui sait les exposer avec chaleur est toujours sûr du triomphe..... »

Le malheureux ne savoit pas qu'en parlant ainsi il étoit écouté, et qu'il avoit prononcé lui-même son arrêt. La nuit suivante il fut étranglé par quatre mamelucks ; et le lendemain on publia dans Paris qu'il s'étoit étranglé lui-même avec son mouchoir et un tortillon. C'est ainsi que mourut le plus illustre général de la ré-

volution, le vainqueur de la Hollande, le héros dont le bras et les talents pouvoient également bien servir la patrie dans les conseils et à la tête des armées. 1804.

Le 13 mai 1804, le plus illustre de ses élèves, le général Moreau, comparut sur le banc des accusés avec MM. Armand et Jules de Polignac, Georges, le marquis de Rivière et les autres prévenus du même délit.

Procès de Moreau.

Ce grand procès fixoit depuis trois mois l'attention de Paris, de la France et de l'Europe entière. La nature de l'affaire, le nom des accusés, la qualité des accusateurs, tout étoit fait pour exciter la curiosité publique au plus haut degré.

On peut dire sans emphase, et sans crainte d'employer un style d'avocat, que jamais une cause de plus haute importance n'avoit été appelée devant les tribunaux. Aucune n'excita jamais plus d'intérêt.

On voyoit d'un côté le gouvernement se présentant comme accusateur, entouré de tout l'appareil de la justice et de toute la force militaire. On voyoit de l'autre un illustre accusé, défendu par sa réputation et protégé par la force morale de l'opinion publique.

L'opinion publique s'étoit hautement déclarée en sa faveur, et prenoit sa dé-

fense avec éclat. On discutoit les motifs de l'accusation dans les salles du palais, dans les cafés, et jusque dans les rues, sans aucune appréhension des espions de la police ou des soldats de la garde, qui circuloient partout. Jamais on ne parla plus librement ni plus hardiment contre les abus du pouvoir.

De son côté, le gouvernement faisoit répandre de l'argent dans les cabarets, des calomnies dans les salons, et des libelles dans tous les lieux publics.

Le premier consul, informé de l'agitation des esprits, en fut étonné, en prit de l'humeur, et donna ordre de faire arrêter tous les mécontents. Le ministre auquel il s'adressa eut le courage de lui répondre, *qu'en ce cas-là il faudroit que la moitié de la France arrêtât l'autre;* et la prudence d'ajouter *que c'étoit une inondation accidentelle qui ne seroit dangereuse qu'autant qu'on voudroit lui opposer des digues.*

La salle des débats n'étoit pas assez vaste pour contenir la moitié des curieux qui se présentoient tous les jours pour voir et pour entendre Georges et Moreau.

Ils se défendirent l'un et l'autre avec un sang-froid et une sérénité qui, plus d'une fois, déconcertèrent leurs juges, et attachoient de plus en plus les spectateurs

à leur cause. Georges prit tout sur son compte (1). Il avoua qu'il étoit venu à Paris, non pour *assassiner*, mais pour enlever le premier consul *au milieu de ses gardes*. Quand on lui demanda le nom de ses complices, il dit qu'il avoit des soldats, et point de complices. Vainement on lui représenta que de tels desseins ne pouvoient être accomplis par un seul homme; vainement le juge-instructeur, homme rusé, employa toutes les ressources de la chicane pour lui arracher des aveux contre Moreau; vainement on lui opposa ceux qu'on avoit arrachés par la torture à quelques uns de ses obscurs compagnons d'armes; il ne se laissa point entamer. Il répondit constamment à toutes les questions qu'on lui fit en particulier comme en public, tantôt par des dénégations fermes, tantôt par des sarcasmes amers, et toujours avec une accablante supériorité. Il fut condamné à mort avec dix-neuf de ses complices. 1804.

Le général Moreau ne déploya pas un moins beau caractère dans sa défense. Il

(1) Georges, fils d'un meunier de Bretagne et né en 1769, se distingua dans la guerre de la Vendée par sa force, son audace et son intrépidité. Il fit la guerre des chouans avec habileté et opiniâtreté. Il ne voulut jamais traiter avec les républicains. Nul ne servit la cause des Bourbons avec plus de constance et de fidélité. Il avoit toutes les qualités d'un chef de parti.

1802. repousseront dans la mer et les péniches et les soldats qui auront eu l'imprudence de s'y embarquer; et de cette expédition si coûteuse et si formidable, il restera dans la mémoire de nos neveux les souvenirs de honte et de regrets qui restent dans celle des Espagnols de la fameuse *invincible*, qui devoit détrôner la reine Elisabeth.»

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, Buonaparte avoit plus d'un motif pour entretenir dans l'esprit du soldat l'espoir de la descente : d'une part, il vouloit tenir son armée en haleine; de l'autre, il craignoit, et non sans raison, l'effet qu'auroit produit sur elle l'aveu de son impuissance.

Sa flottille et son armée de Boulogne présentoient, au reste, une apparence capable d'éblouir d'autres yeux que ceux de la multitude. L'armée se composoit de deux cent mille hommes bien vêtus, bien nourris, bien exercés, et tous déterminés à le suivre partout où il voudroit les conduire. Cent mille hommes devoient, dit-on, s'embarquer à Boulogne; dix mille à Calais, vingt mille à Étaples, vingt mille à Ambleteuse; cinquante mille devoient rester au camp, comme armée de réserve. Une autre armée de cent cinquante mille hommes étoit disposée en échelons, de-

puis Boulogne jusqu'à Metz. Celle-ci étoit destinée à renforcer celle de la descente, si elle avoit lieu; sinon, à frapper les premiers coups en Autriche, si, comme tout portoit à le croire, le traité de Lunéville étoit rompu. 1802.

La flottille se composoit d'environ trois mille bâtiments de toute grandeur et de toute espèce, parmi lesquels on comptoit soixante prames à trois mâts, qui portoient chacune six canons de trente-six, et cent hommes de débarquement, sept cent cinquante canonnières à trois mâts et pontées, qui portoient douze pièces de six et quatre-vingts hommes de débarquement; deux cent soixante grandes embarcations hollandoises, destinées à transporter la cavalerie, les fourrages et les munitions. Le reste étoit composé de chaloupes et de bateaux plats, armés de quatre pierriers chacun, et montés par vingt-cinq, trente et quarante hommes.

Tout cela étoit en mouvement depuis quatre mois, et offroit un coup d'œil superbe et imposant.

Buonaparte crut devoir en augmenter l'éclat par sa présence. Il alla s'établir avec toute sa cour au milieu du camp. Il y donna des fêtes et des spectacles; il passa des revues, distribua des croix d'honneur, et n'épargna aucune de ces

1802. séductions dont il possédoit mieux que personne le secret, quand il vouloit éblouir ou tromper la multitude.

Il donna ordre au ministre de la police de lui envoyer tous les François qui savoient la langue angloise, ou qui avoient quelques notions sur l'Angleterre. Ce fut dans ce temps-là qu'il nomma le général Clarke, Irlandois d'origine, secrétaire de son cabinet. Il fit venir des savants de l'Institut, des poëtes du Vaudeville, des journalistes, des imprimeurs, des banquiers, qui tous devoient le suivre à Londres, et y former des établissements. On ne sait s'il se moquoit intérieurement de leur crédulité, mais il encourageoit publiquement leurs espérances.

Cependant il faisoit embarquer des chevaux et des troupes : lui-même s'embarqua un matin sur une péniche, qui fit naufrage au port, et faillit l'engloutir avec ses projets gigantesques. Un autre jour, il fit sortir cent de ses péniches, pour aller s'essayer contre un vaisseau de ligne et trois frégates, qui étoient en croisière à deux portées de canon. L'engagement eut lieu à la vue de toute l'armée. Les trois vaisseaux ennemis se retirèrent, après avoir échangé quelques boulets avec l'escadrille francoise.

Nous raconterons la suite de cette ex-

pédition après les grands événements qui se préparoient dans l'intérieur, et qui vont bientôt s'accomplir. 1803.

Les projets que Buonaparte avoit formés contre l'Angleterre ne détournèrent pas un moment son attention de l'Italie, sur laquelle il avoit toujours fondé ses plus chères espérances, qu'il regardoit dès-lors comme son domaine privé, et qui pouvoit, en cas de besoin, devenir son dernier asile.

On a trouvé dans ses papiers le développement d'un système qu'il rêva dans un moment de découragement, et qui nous a paru assez curieux pour être rappelé, au moins en abrégé.

Il supposoit un traité avec l'Autriche, dont voici les principales conditions :

Projets de Buonaparte sur l'Italie.

« La France restitue sans indemnité toutes les conquêtes qu'elle a faites sur la maison d'Autriche depuis 1792, jusqu'à la ratification dudit traité, à l'exception de ses possessions, aujourd'hui comprises sous le nom de *république italienne*.

« Napoléon Buonaparte, président de la dite république italienne, en sera déclaré et reconnu souverain sous le nom de *roi de Lombardie*.

« Sa majesté l'empereur s'engage et promet de le faire reconnoître en cette qualité par les électeurs qui composent le

1803. corps germanique. Le royaume de Lombardie sera héréditaire dans la dynastie de Napoléon.

« Voulant mettre un terme aux factions qui désolent la France, Louis-Stanislas-Xavier, frère du dernier roi, est rappelé au trône des François.

« Napoléon, roi de Lombardie, s'engage, si besoin est, d'appuyer de la force de ses armes la rentrée de Louis XVIII dans ses états, et, de concert avec S. M. l'empereur d'Allemagne, de l'aider à s'affermir sur le trône de ses pères.

« S. M. Louis XVIII s'engage, de son côté, à reconnoître Napoléon Buonaparte en qualité de roi de Lombardie, et d'employer ses bons offices pour le faire reconnoître par les cours étrangères.

« La France restera nantie du Hanovre jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Angleterre.

« Tous les états envahis rentreront sous la domination de leurs anciens maîtres. »

En lisant ce projet, il se présente une foule de réflexions; nous n'en ferons qu'une seule : c'est qu'avec le caractère de Buonaparte l'exécution en étoit impraticable. Ce traité, signé en 1802, eût été rompu par lui-même en 1804.

Il y avoit dans la république cisalpine, plus qu'en France, des hommes qui ne

voyoient pas de bon œil l'essor prodigieux que prenoit l'autorité du premier consul, et qui avoient deviné ses projets. Il importoit de les gagner ou de les intimider. Les principaux citoyens de la Lombardie reçurent l'ordre de se rendre à Lyon, et de s'y former en *consulte extraordinaire*, que Buonaparte voulut présider lui-même. La moitié des membres lui étoit vendue, et l'autre trembloit en arrivant.

1803.

Il est nommé président de la république cisalpine.

De tous les peuples de l'Europe, l'Italien est celui qui sait le mieux contraindre ses affections. On peut le gagner par des caresses, on peut l'intimider par des menaces, mais jamais on ne le soumettra par la force. Buonaparte, qui mieux que personne devoit connoître ce caractère, devoit donc avoir recours au seul moyen de se l'attacher : il devoit être doux et caressant avec eux; il fut dur et impérieux. Jamais représentants d'un peuple ne furent traités avec plus de hauteur et de sévérité.

Quelques jours avant l'ouverture de l'assemblée générale, il réunit dans son palais ceux dont il redoutoit le plus ou les lumières ou les opinions, et leur tint le discours suivant :

« Messieurs, depuis que je vous ai formés en corps d'état, je n'ai reçu de vous que tribulations et chagrins. Vous regorgez d'intrigants, de factieux et de lâches

1804. pliquai pas moins à faire respecter le caractère de la nation françoise qu'à faire redouter ses armes. La guerre, sous mes ordres, ne fut un fléau que sur le champ de bataille.

« Du milieu de leurs campagnes ravagées, plus d'une fois les nations ennemies m'ont rendu ce témoignage. Cette conduite, je la croyois aussi propre que nos victoires à faire des conquêtes à la France.

« Dans le temps même où les maximes contraires sembloient prévaloir dans les comités de gouvernement, cette conduite ne suscita contre moi ni calomnie ni persécution. Aucun nuage ne s'éleva jamais autour de ce que j'avois acquis de gloire militaire, jusqu'à cette journée trop fameuse du 18 fructidor.

« Ceux qui firent éclater cette journée avec tant de rapidité me reprochèrent d'avoir été trop lent à dénoncer un homme dans lequel je ne pouvois voir qu'un frère d'armes, jusqu'au moment où l'évidence des faits et des preuves me feroit voir qu'il étoit coupable.

« Le directoire, qui connoissoit toutes les circonstances de ma conduite, et n'étoit pas disposé à l'indulgence, ne m'en déclara pas moins irréprochable. Il me donna de l'emploi. Le poste n'étoit pas brillant, il ne tarda pas à le devenir.

« J'ose croire que la nation n'a point oublié avec quel dévouement facile on me vit combattre en Italie dans des postes subalternes; comment je fus reporté au commandement en chef par les revers de nos armées, et comment j'en déposai le commandement, pour aller en prendre un d'une plus grande confiance. 1804.

« Je n'étois pas à cette époque de ma vie plus républicain que dans toutes les autres. Je le parus davantage. Je vis se porter sur moi d'une manière plus particulière les regards et la confiance de ceux qui étoient en possession d'imprimer des mouvements et des directions à la république.

« On me proposa de me mettre à la tête d'une journée à peu près semblable à celle du 18 brumaire. Mon ambition, si j'en avois eu beaucoup, pouvoit facilement ou se couvrir de toutes les apparences, ou s'honorer de tous les sentiments de l'amour de la patrie.

« La proposition m'étoit faite par des hommes célèbres dans la révolution par leur patriotisme, et dans nos assemblées nationales par leurs talents ; je la refusai : je me croyois fait pour commander aux armées, et ne voulois point commander à la république.

« Le 18 brumaire arriva, et j'étois à

1804. Paris. Cette révolution, provoquée par d'autres que par moi, ne pouvoit en rien alarmer ma conscience. Dirigée par un homme environné d'une grande gloire, elle pouvoit avoir d'heureux résultats. J'y entrai pour la seconder, tandis que d'autres partis me pressoient de me mettre à leur tête pour la combattre. Je reçus dans Paris les ordres du général Buonaparte. En les faisant exécuter, je concourus à l'élever à ce haut degré de puissance que les conjonctures rendoient nécessaire.

« Lorsqu'il m'offrit le commandement en chef de l'armée du Rhin, je l'acceptai de lui avec autant de dévouement que de la république elle-même. Jamais mes succes militaires ne furent plus rapides et plus décisifs, et leur éclat se répandoit sur le gouvernement qui m'accuse.

« Au retour de tant de succès, dont le plus grand de tous étoit d'avoir assuré la paix du continent, le soldat entendoit les cris éclatants de la reconnoissance nationale.

« Quel moment pour conspirer, si un tel dessein avoit pu jamais entrer dans mon âme!... On connoît le dévouement des armées pour les chefs qui les ont menées à la victoire.

« Un ambitieux, un conspirateur auroit-il laisser échapper l'occasion, à la tête

l'une armée de cent mille hommes, tant le fois triomphante ? 1804.

« Je ne songeai qu'à licencier la mienne et je rentrai dans le repos de la vie civile.

« Dans ce repos, qui n'étoit pas sans gloire, je jouissois de ces honneurs qu'il n'est pas dans la puissance de m'arracher ; du souvenir de ma vie, du témoignage de ma conscience, de l'estime de mes compatriotes et des étrangers.

« J'étois content de ma fortune et de ma situation.... Je me tenois éloigné de toutes les routes de l'ambition, et depuis la victoire de Hohenlinden jusqu'à mon arrestation, mes plus ardents ennemis n'ont pu me trouver d'autres torts que la liberté de mes discours.

« Eh bien ! ces discours ont souvent été favorables au gouvernement, et s'ils ne l'ont pas toujours été, pouvois-je croire que cette liberté fût un crime chez un peuple qui avoit tant de fois décrété celle de la parole et de la presse ?

« Je le confesse, né avec une grande franchise de caractère, je n'ai pu perdre cet attribut de la contrée de la France où j'ai reçu le jour (1), ni dans les camps, ni dans la révolution qui l'a toujours proclamée comme une vertu de l'homme et

(1) La Bretagne.

1804. comme un devoir du citoyen. Mais ceux qui conspirent blâment-ils si hautement ce qu'ils n'approuvent pas? Tant de franchise s'accorde mal avec les attentats de la politique.

« Si j'avois voulu concevoir et suivre un plan de conspiration, j'aurois dissimulé mes opinions; j'aurois sollicité tous les emplois qui m'auroient replacé au milieu des forces de la nation.

« Pour me tracer cette marche, au défaut d'un génie politique que je n'eus jamais, j'avois des exemples connus de tout le monde, et rendus imposants par des succès. Je n'ignorois pas que Monck ne s'étoit pas éloigné des armées lorsqu'il voulut conspirer; et que Cassius et Brutus s'étoient rapprochés du cœur de César pour le percer.

« Magistrats, je n'ai plus rien à dire: tel a été mon caractère, telle a été ma vie entière. Je proteste, à la face du ciel et des hommes, de mon innocence. Vous savez vos devoirs, la France vous écoute, l'Europe vous contemple, et la postérité vous attend.

« Je suis accusé d'être un brigand et un conspirateur, l'homme généreux que j'ai chargé de ma défense vous convaincra que cette accusation n'est pas fondée. »

Ce discours fit une profonde impression

sur l'auditoire, et fut lu avec un vif intérêt dans toute la France. 1804.

On avoit insinué aux juges qu'il falloit que Moreau fût condamné à mort, afin de laisser au premier consul le plaisir de lui faire grâce ; le consul avoit dit : « En me réservant le droit de lui faire grâce, ce sera un moyen de nous rapprocher. »

Il est problable que, si la conscience des juges ne se fût pas révoltée contre ces insinuations, s'ils eussent cru à la générosité du consul, ils se seroient rendus ses complices. Le jugement fut une sorte de transaction entre la force et la justice. Moreau fut déclaré *coupable, mais excusable*, et, comme tel, condamné à une détention de deux ans (1).

Si, pour croire que Buonaparte n'avoit pas le dessein de lui faire grâce, on avoit besoin d'une autre preuve que celle qu'on peut tirer de son caractère connu, on la trouveroit dans l'accès d'humeur qu'il éprouva, et dans les paroles qu'il prononça en apprenant la nouvelle de ce jugement.

(1) Il s'étoit formé pendant le jugement une véritable conspiration, à l'effet d'enlever Moreau, s'il avoit été condamné à mort. La police en fut instruite, et fit entourer le palais de soldats et de canons, qui n'auroient rien empêché, tant les mesures étoient bien prises. Après le jugement, qui fut prononcé pendant la nuit, Moreau eut encore la liberté de fuir : loin d'en profiter, il se jeta dans un fiacre, et se rendit seul à la tour du Temple.

1804. « Des juges timides et sans caractère, dit-il, sont la perte des gouvernements, je les aimerois mieux hardis prévaricateurs. »

Il en avoit trouvé de ces juges *selon son cœur*, dans une autre cause non moins importante, et qui eut une issue plus affreuse que celle de Moreau, la cause du duc d'Enghien (1).

Assassinat du duc d'Enghien.

Depuis la paix de Lunéville, l'arrière-petit-fils et le digne héritier dès vertus du grand Condé avoit déposé les armes, qu'il croyoit désormais inutiles à la plus noble des causes. Il étoit retiré à Ettenheim, petite ville du duché de Bade, où il partageoit son temps entre la chasse, la culture des fleurs et les épanchements de l'amitié. Il laissoit souvent ses regards errer sur les côtes de France, mais sans ressentiment, sans arrière-pensée, sans aucun projet hostile : depuis qu'il avoit vu tous les souverains de l'Europe abandonner sa cause, il l'avoit abandonnée lui-même, il avoit renoncé à la guerre et à l'ambition.

Buonaparte ne pouvoit pas croire à tant de résignation. Quand il apprit que les princes réfugiés en Angleterre songeoient à revenir en France, il ne douta pas que

(1) Louis-Antoine-Henri de Bourbon, fils du duc de Bourbon, et petit-fils du prince de Condé, né le : août 1772.

le duc d'Enghien, celui de tous dont il redoutoit le plus et le caractère et les talents, ne fût entré dans leur projet. Il résolut de s'emparer de sa personne, à quelque prix que ce fût. 1804.

Le 14 mars 1804, le duc d'Enghien, qui avoit passé la journée à la chasse, venoit de se coucher et de s'endormir, quand il fut réveillé en sursaut par deux fidèles serviteurs qui lui dirent sans préambule que le château étoit cerné par des hommes armés. Il saute à bas de son lit, s'arme d'un fusil, ouvre une fenêtre, crie *qui va là ?* Il alloit faire feu, lorsqu'un nommé Schmidt, ancien officier de l'armée de Condé, releva le fusil du prince, en lui disant que toute résistance étoit inutile. Le prince se revêt à la hâte d'un pantalon et d'une veste de chasse, il n'a pas le temps de mettre ses bottes ; des gendarmes entrent chez lui, le pistolet au poing, et en criant : *Qui de vous est le duc d'Enghien ?* personne ne répondit. A une seconde interpellation, le prince dit : « Si vous êtes venus pour l'arrêter, vous devez avoir son signalement. » *Eh bien ! marchez tous*, reprit durement le commandant des gendarmes. On marcha le reste de la nuit, et le matin on s'arrêta dans un moulin, où le prince fut reconnu, et désigné par le bourguemestre d'Ettenheim :

1804. alors, n'ayant plus de motifs de se déguiser, le duc demanda et obtint la permission d'envoyer chercher du linge, des habits et de l'argent.

L'escorte se remit en route, passa le Rhin à Koppel, et arriva sur de mauvais chariots à Strasbourg. Le prince fut déposé à la citadelle, dont le commandant se conduisit avec dureté ; mais le général Leval, commandant de la province, répara le mal autant qu'il put, en faisant révoquer des ordres trop rigoureux, et en témoignant au prince les égards qu'il devoit à son rang, et encore plus à son infortune. Ce fut là qu'on fit le dépouillement des papiers qu'on avoit saisis à Ettenheim ; on n'y trouva que le testament du prince, des lettres de tendresse d'une ancienne amie, qu'on a dit mariée secrètement avec lui, et quelques plaisanteries sur Buonaparte.

Le 18 de grand matin, les portes de sa prison s'ouvrent, des gendarmes entourent son lit, et le pressent de s'habiller. Ses gens accourent ; il demande s'il pourra emmener avec lui Joseph, son fidèle valet-de-chambre. On lui répond que non. — S'il peut emporter du linge et des habits. — Cela n'est pas nécessaire. — Quel sera le terme du voyage. — Point de réponse. Dès-lors il perdit tout espoir de salut.

Mais conservant tout son courage, et relevant la tête avec dignité, il embrassa ses compagnons d'infortune, leur distribua son argent, et leur dit un éternel adieu. 1804.

On se remet en route; on marche jour et nuit; on arrive le 20, à quatre heures et demie du soir, près de la barrière de Pantin. Là se trouvoit un courrier de la police militaire, qui signifia l'ordre de se rendre à Vincennes, sans entrer dans Paris; à cinq heures, le prince entra dans le donjon.

Tout avoit été calculé avec précision pour arriver à cette heure, afin d'ensevelir cet attentat dans les ombres de la nuit et d'en assurer l'exécution.

L'invasion subite d'un territoire neutre, l'enlèvement du prince au milieu de la nuit, la brutalité des gendarmes chargés de l'escorter, la rapidité de la marche, tout jusqu'à la privation de nourriture pendant deux jours et demi, tout avoit pour objet d'affoiblir l'indomptable courage qu'il avoit déployé aux champs d'honneur, et qui faisoit trembler son ennemi jusqu'au fond de son palais : mais ce criminel espoir fut déçu; le caractère du prince répondit à sa valeur.

Il arriva exténué de fatigue et de besoin, prit un léger repas, demanda un

1804. lit, se coucha sans se déshabiller, et s'endormit aussitôt. Heureux effet de la paix de l'âme ! Le descendant du grand Condé dormoit tranquillement sur un mauvais grabat, au fond d'un cachot, sur le bord de sa fosse ; tandis que son ennemi, son bourreau invoquoit en vain le sommeil dans son palais magnifique, et attendoit, dans des transes mortelles, l'issue des ordres sanguinaires qu'il avoit donnés.

Le prince fut réveillé à minuit, et conduit dans une pièce du pavillon du milieu. Là étoient réunis, autour d'une table, huit officiers en grand uniforme. C'étoit un simulacre de conseil de guerre, présidé par le général Hullin : un nommé Dautancourt, capitaine de gendarmerie, faisoit les fonctions de rapporteur. Le rapporteur, le président et les six autres officiers avoient été choisis par Murat, gouverneur de Paris. L'instruction ne fut pas longue. Si les questions étoient précises, les réponses furent nobles et dignes.

Interrogé s'il avoit conspiré contre la France, le prince a répondu : Je me bats et ne conspire pas.

Interrogé s'il avoit pratiqué des intelligences dans Strasbourg, a répondu : Ce ne sont pas mes intelligences dans Strasbourg, c'est mon épée au champ de bataille que vous redoutez.

Interrogé s'il a porté les armes contre son pays, a répondu : Ce n'est pas contre mon pays, mais contre ses ennemis que j'ai porté les armes. Je les ai déposées *le jour où j'ai reconnu qu'il n'y avoit plus de rois en Europe.* 1804.

Les juges, étonnés de la sagesse et de l'intrépidité de ces réponses, n'osèrent passer outre, et délibérèrent s'ils écriroient au consul pour prendre de nouveaux ordres. Tout étoit prévu. Un aide-de-camp du consul et le général Murat étoient chargés de nouveaux ordres, qui ne portoient que ces mots : *Condamné à mort.* Il fut condamné. Il entendit de sang-froid la lecture de son jugement, et demanda un confesseur. *Tu veux donc mourir comme un capucin?* lui répondit-on. Sans répliquer et sans plus rien entendre, le jeune héros s'isole dans l'univers, s'agenouille au milieu de ses bourreaux, élève son âme à Dieu; et après un moment de recueillement, il se relève avec un nouveau courage, et dit d'une voix ferme : *Marchons.*

Il étoit trois heures du matin. On le fit descendre par un escalier étroit et rapide dans les fossés du château, où, à la sombre lueur des flambeaux, il put voir son appareil de mort, les soldats armés pour le tuer, et la fosse creusée pour le rece-

1804. voir. « Grâce au ciel, dit-il, je mourrai de la mort d'un soldat ! » Il pria l'un de ceux qui étoient le plus près de lui de remettre à la princesse de Rohan (1) une tresse de cheveux, une lettre et un anneau. L'aide-de-camp de Buonaparte s'en aperçoit, se saisit des trois gages de l'amitié, en s'écriant d'une voix frénétique : *Personne ne doit faire ici les commissions d'un traître.*

Au moment d'être frappé, le duc d'Enghien, debout, la tête nue, la poitrine découverte et le front serein, dit aux gendarmes : *Allons, mes amis.* — *Tu n'as point d'amis ici*, s'écrie Murat avec férocité ; et, en même temps, il commande le feu.

Telle fut la fin d'un prince, l'orgueil de sa famille, l'espoir de la France, le modèle des guerriers, le dernier rejeton d'une race de héros !

Il avoit reçu de la nature la plus heureuse physionomie, une taille élevée, un son de voix mâle, beaucoup d'esprit et un goût vif pour tous les exercices du corps. L'éducation avoit perfectionné tous ces dons. Jeunesse, valeur, gloire acquise dans vingt combats, vertus éprouvées par

(1) Charlotte de Rohan, princesse de Rochefort, qu'il aima éperdument, et avec laquelle on croit qu'il avoit contracté un mariage secret.

seize ans d'infortunes, tout ce qui pouvoit rendre un prince recommandable, tout ce qui pouvoit le faire chérir, fut alors ravi à la terre, et fut enseveli obscurément dans les fossés du château de Vincennes! 1804.

Madame Buonaparte avoit essayé d'obtenir sa grâce; elle se jeta aux pieds de son mari; elle pleura, elle le pria par tous les motifs de politique et d'humanité d'épargner un prince qui ne lui avoit jamais fait aucun mal, et qui, dans la position où il étoit, n'en pouvoit jamais faire aux siens. Buonaparte fut inexorable, et répondit : *L'univers entier ne pourroit le sauver.*

Il est impossible de se faire une idée de l'impression que cette nouvelle fit à Paris. On ne peut la comparer qu'à celle de la funeste journée du 21 janvier. Tout prit un air sombre et réservé. Hommes et femmes, amis, ennemis, royalistes et républicains frémirent, en apprenant la nouvelle d'un coup d'état qui en présageoit tant d'autres.

Mais ce coup d'état servoit à la fois la vengeance et l'ambition du consul. Le sang de l'illustre victime lui concilioit le suffrage des jacobins, et levoit le principal obstacle qui lui fermoit le chemin du trône.

1804. dit à ce sujet plusieurs bons mots, que ses courtisans prétendirent être sublimes, et qui n'étoient que méchants.

Toutes les autorités allèrent, suivant un usage déjà bien établi, lui renouveler les protestations d'amour et de respect dont elles étoient pénétrées pour sa personne; toutes prononcèrent, à ce sujet, des discours flatteurs et qui commençoient dès-lors à devenir une espèce de protocole, dénué de sens et d'esprit. Le premier consul fit à toutes ces députations des réponses gracieuses et préparées d'avance. Voici celle qu'il fit au sénat:

« Depuis le jour où je suis arrivé à la suprême magistrature, un grand nombre de complots ont été formés contre ma vie. Nourri dans les camps, je n'ai jamais mis aucune importance à des dangers qui ne m'inspirent aucune crainte.

« Mais je ne puis me défendre d'un sentiment profond et pénible, lorsque je songe dans quelle situation se trouveroit aujourd'hui ce grand peuple, si ce dernier attentat avoit pu réussir: car c'est principalement contre la gloire, la liberté et les destinées du peuple françois que l'on a conspiré.

« J'ai depuis long-temps renoncé aux douceurs de la condition privée. Tous mes moments, ma vie entière, sont employés

« Et pourquoi ne prendriez-vous pas « celui d'*empereur?* lui dit un de ses plus « zélés conseillers (1). Ce titre est françois; « il vous assimile à Charlemagne; il signale « une dynastie nouvelle; il vous place au-« dessus des rois que nos hommes de la « révolution se sont accoutumés à traiter « avec trop peu de respect. » 1804.

« *J'y pensois*, répondit le consul.

« Ce n'est pas assez, reprit un flatteur: votre gloire vous a placé au-dessus de toutes les gloires; il est nécessaire que votre titre soit au-dessus de tous les titres.

« — Et quel est ce titre ?

« — Celui d'*empereur d'Occident*. Par là vous effacez l'éclat des cours de Vienne et de Pétersbourg; vous agrandissez la nation qui vous le donne; vous déconcertez sans retour et les projets des républicains et les espérances des royalistes (2).

« Je me moque des uns et des autres, répondit le consul, mais je ne suis pas aussi ambitieux que vous le pensez; *je me contenterai du titre d'empereur de la république françoise*. Retournez vers le sénat; instruisez vos collègues de mes dispositions, et dites-leur que si j'ai quelque ambition, c'est de placer la France au premier

(1) M. Rœderer.

(2) Ce dialogue n'est point un artifice oratoire; c'est un fait historique.

1804. rang des puissances de l'Europe, de la voir tranquille dans l'intérieur, respectée au-dehors, et redoutable à quiconque oseroit s'en déclarer l'ennemi. Pour atteindre ce but, il n'est rien que je n'entreprenne, surtout quand j'ai la conviction que vous me seconderez tous de vos lumières et de vos conseils. Voilà, Messieurs, l'unique ambition qui me dévore; sentiment précieux, auquel je m'abandonne avec délices, auquel je sacrifierai, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

« Je vous prie d'ailleurs de m'oublier dans vos décisions. Votre opinion doit être vierge, et ne doit jaillir que de la sincérité de votre cœur, de la pureté de vos intentions, et surtout de l'intérêt que chacun de vous doit prendre à la prospérité de l'état. Encore une fois, retournez vers vos collègues, et dites-leur que l'individu, quel qu'il soit, n'est rien, quand il s'agit du bonheur général. »

« Citoyen consul, répondit l'interlocuteur, mes collègues et moi, nous vous refusons aujourd'hui une réponse qui, d'après les sentiments que vous venez d'exprimer, blesseroit trop votre modestie. Dans quelques jours, le sénat en corps vous transmettra cette réponse, que vous pourriez lire, à l'instant même, dans les yeux de ceux qui vous entourent. » Pen-

dant ce dialogue, Buonaparte rayonnoit d'espérance et de joie : il avoit atteint son but. 1804.

En conséquence des instructions qu'ils reçurent, tous les ministres ordonnèrent, chacun en ce qui le concernoit, aux préfets, aux commandants des départements, aux évêques, aux présidents des tribunaux, aux commissaires de police, d'envoyer au premier consul d'humbles suppliques d'accepter le titre d'*empereur des François*.

Bientôt après arrivèrent de toutes les parties de la France des adresses variées dans le style et uniformes dans l'objet; adresses que tous les journaux publièrent avec un zèle et un abandon qui ne laissoient aucun doute sur la sincérité de leurs auteurs; en voici la substance :

« Général, la France étoit perdue, vous l'avez sauvée; la France pénétrée de reconnoissance vous offre la couronne de Charlemagne. Puissiez-vous la porter longtemps avec gloire, et puissent vos descendants la porter après vous jusqu'à la fin des siècles ! »

Lorsque ces adresses eurent produit leur effet, lorsque les vœux qu'elles exprimoient eurent suffisamment préparé les esprits au dénoûment de la grande comé-

1804.

Motion faite dans le tribunat.

die (1) qu'on jouoit depuis deux mois, on frappa le dernier coup, le coup décisif.

Le 30 avril 1804, M. Curée, Gascon d'origine, confident du prince et membre du tribunat, prononça un discours, dans lequel il récapitula toute l'histoire de la révolution, assura que la nation avoit besoin d'un chef héréditaire, prétendit que le système d'élection étoit pour les grands états un système de destruction, essaya de prouver que les temps étoient arrivés où la troisième race, effacée du livre héréditaire, laissoit voir la race de Charlemagne demandant vengeance et un successeur digne des trois héros qui l'ont fondée. Il conclut en proposant : 1°. que Napoléon fût proclamé *empereur de la république françoise ;* 2°. que l'empire fût héréditaire dans sa famille ; 3°. que les institutions existantes reçussent une forme définitive et conforme aux deux premiers articles de ce vœu.

MM. Siméon, Duveyrier, Jaubert, Duvidal, Fréville et Carion-Nisas, appuyèrent cette motion de tout ce que l'histoire, les services du premier consul, les avantages du système héréditaire, le passé, le

(1) Le mot de *comédie* est peut-être un peu léger pour un événement qui a eu des suites si graves et si fâcheuses : mais quel autre nom donner à des scènes dans lesquelles les auteurs, les acteurs et les spectateurs se moquoient les uns des autres ?

présent et l'avenir, pouvoient fournir d'ar- 1804.
guments péremptoires en sa faveur.

M. Carnot seul osa parler contre la motion, et dire que si Buonaparte avoit en effet rétabli la liberté en France, ce n'étoit pas une raison de lui en offrir le sacrifice pour récompense. L'opposition de M. Carnot ne servit qu'à rehausser le triomphe du consul. La motion de M. Curée fut convertie en décret et portée au sénat par une députation, au discours de laquelle le vice-président répondit ce qui suit :

« Citoyens tribuns, ce jour est remarquable : c'est celui où vous exercez pour la première fois près du sénat conservateur cette initiative républicaine et populaire que vous ont déléguée nos lois fondamentales. Vous ne pouviez ni l'essayer dans un moment plus favorable, ni l'appliquer à un plus grand objet. Vous venez d'exprimer devant les conservateurs des droits nationaux un droit national. Je dois vous dire que depuis long-temps le sénat avoit fixé sur le même sujet la pensée du premier consul.

« Comme vous, citoyens tribuns, nous ne voulons pas des Bourbons, parce que nous ne voulons pas la contre-révolution, seul présent que puissent nous faire ces malheureux transfug[illegible] t emporté



1804. avec eux *le despotisme, la noblesse, la féodalité, la servitude et l'ignorance* (1).

« Comme vous, nous voulons élever une nouvelle dynastie, parce que nous voulons garantir au peuple françois tous ses droits, que des insensés ont le projet de lui reprendre. Comme vous, nous voulons que la liberté, l'égalité et les lumières ne puissent plus rétrograder.

« Je ne parle pas du grand homme appelé par sa gloire à donner son nom à son siècle, et qui doit l'être par nos vœux à nous consacrer son existence. Ce n'est pas pour lui, c'est pour nous qu'il doit se dévouer. Ce que vous proposez avec enthousiasme, le sénat le pèse avec calme.

« Citoyens tribuns, c'est ici qu'est la pierre angulaire de l'édifice social, mais c'est dans le gouvernement d'un chef héréditaire qu'est la clef de la voûte. Vous déposez dans notre sein le vœu que cette voûte soit enfin cimentée. En recevant ce vœu, le sénat ne perd pas de vue que ce que vous sollicitez est moins un changement de l'état de la république qu'un moyen de perfection et de stabilité..... »

(1) Si cette phrase signifie quelque chose, elle tend à faire croire que sous le règne des Bourbons les François n'ont fait que végéter dans la servitude et dans l'ignorance. M. le président du sénat devoit pourtant se douter que cela n'étoit pas vrai, et que le siècle de Louis XIV valoit bien celui de Buonaparte.

Quelques jours avant celui où ce discours fut prononcé, le sénat avoit pris une *première initiative*, en adressant au consul les paroles suivantes, par l'organe de M. Cambacérès : 1804.

« Citoyen premier consul, vous êtes pressé par le temps, par les événements, par les conspirateurs, par les ambitieux. Vous seul pouvez enchaîner le temps, maîtriser les événements, mettre un frein aux conspirateurs, désarmer les ambitieux, tranquilliser l'univers, en acceptant la couronne impériale, que la nation vous offre par nos mains. Adresse du sénat.

« Soyez-en bien assuré, citoyen premier consul, le sénat vous parle ici au nom de tous les citoyens (1) : tous vous admirent et vous aiment. Mais il n'en est aucun qui ne songe avec anxiété à ce que deviendroit le vaisseau de l'état, s'il avoit le malheur de perdre son pilote avant d'avoir été fixé sur des ancres inébranlables. Dans les villes, dans les campagnes, si vous pouviez interroger tous les François l'un après l'autre, il n'en est aucun qui ne vous dît avec nous :

« *Grand homme, achevez votre ouvrage, en le rendant immortel comme*

De tous les citoyens dont se composoient le sénat, le conseil d'état et l'état-major de l'armée ; ce qui étoit avec la nation dans la proportion d'[illegible]

1804. *votre gloire.* Vous nous avez tirés du chaos passé, vous nous faites bénir les bienfaits du présent; garantissez-nous l'avenir. »

Le premier consul répondit :

« Sénateurs, votre adresse est toujours présente à ma pensée. Elle est l'objet de mes méditations les plus constantes.

« Vous avez jugé l'hérédité de la suprême magistrature nécessaire pour mettre le peuple françois à l'abri des complots de nos ennemis, et des agitations qui naîtroient d'ambitions rivales. Plusieurs de nos institutions vous ont en même temps paru devoir être perfectionnées. A mesure que j'ai arrêté mon attention sur ces grands objets, je me suis convaincu de la vérité des sentiments que vous m'avez exprimés, et j'ai senti de plus en plus que, dans une circonstance aussi nouvelle qu'importante, les conseils de votre sagesse m'étoient nécessaires pour fixer mes idées. Je vous invite donc à me faire connoître *votre pensée tout entière.* »

C'étoit le 5 floréal que le premier consul s'exprimoit ainsi; et ce fut le 14 du même mois que *le sénat fit connoître sa pensée tout entière*, dans la réponse suivante :

« Citoyen premier consul, le sénat conservateur, après avoir rappelé le passé,

examiné le présent, porté ses regards sur l'avenir; après avoir réuni et comparé avec soin les résultats des méditations de ses membres, les fruits de leur expérience, et les effets du zèle qui les anime pour la prospérité du peuple dont ils sont chargés de conserver les droits, a pensé que, pour conserver à jamais nos libertés, les palmes du génie et les lauriers de la victoire, le gouvernement héréditaire étoit nécessaire; que ce gouvernement ne pouvoit être confié qu'à Napoléon Buonaparte et à sa famille; que la gloire, la reconnoissance, l'amour, la raison, l'intérêt de l'état, tout proclamoit Napoléon empereur héréditaire. » 1804.

Enfin les vœux réunis du tribunat, du conseil d'état et du sénat furent plus amplement développés et irrévocablement fixés dans le *sénatus-consulte organique* qui parut le 28 floréal de la même année (1). Il est nommé empereur.

Cet acte important en lui-même, et pouvant être regardé comme la base d'une nouvelle constitution, exige que nous en donnions ici les articles principaux.

(1) Ce fut de ce nom tout-à-fait nouveau qu'on appela par la suite les actes du sénat qui changeoient la constitution de l'état au gré de l'intérêt et même des caprices de celui qui le gouvernoit. A de nouvelles idées il falloit bien de nouveaux signes.

1804.

TITRE I.

De l'empire.

Constitution de l'empire.

Art. I. Le gouvernement de la république est confié à un *empereur*, qui prend le titre d'EMPEREUR DES FRANÇOIS. La justice se rend en son nom par les officiers qu'il institue.

II. Napoléon Buonaparte, premier consul actuel de la république, est EMPEREUR DES FRANÇOIS.

TITRE II.

De l'hérédité.

III. La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime de Napoléon Buonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion des femmes et de leur descendance.

IV. Napoléon peut adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, et que lui-même n'ait point d'enfants mâles au moment de l'adoption. Ses fils adoptifs entrent dans la ligne de la descendance directe. L'adoption est interdite aux successeurs de Napoléon Buonaparte et à leurs descendants.

V. A défaut d'héritier naturel et légi-

time ou d'héritier adoptif de Napoléon, la dignité impériale est dévolue à Joseph Buonaparte et à ses descendants. 1804.

VI. A défaut de Joseph Buonaparte et de ses descendants mâles, la dignité impériale est dévolue et déférée à Louis Buonaparte et à ses descendants, etc.

VII. A défaut des héritiers naturels et légitimes de Napoléon, de Joseph et de Louis, un sénatus-consulte organique, proposé au sénat par les titulaires des grandes dignités de l'empire, et soumis à l'acceptation du peuple, nommera l'empereur, et règlera dans sa famille l'ordre de l'hérédité (1).

TITRE III.

De la famille impériale.

VIII. Les membres de la famille impériale, dans l'ordre de l'hérédité, portent le titre de *princes françois*. Le fils aîné de l'empereur porte celui de *prince impérial*.

IX. Les princes françois sont membres

(1) Il n'est ici question ni de Lucien ni de Jérome Buonaparte, deux autres frères de l'empereur. Il étoit brouillé avec eux; avec Lucien, qui n'avoit pas voulu ployer sous le joug, et qui s'étoit retiré d'abord à Rome, puis en Angleterre; avec Jérome, qui, sans le consentement de son frère, avoit épousé en Amérique mademoiselle Patterson, fille d'un négociant des Etats-U

1804. du sénat et du conseil d'état, lorsqu'ils ont atteint leur dix-huitième année.

X. Ils ne peuvent se marier sans l'autorisation de l'empereur. Le mariage d'un prince fait sans l'autorisation de l'empereur emporte privation de droit à l'hérédité.

XI. Napoléon Buonaparte établit par des statuts auxquels ses successeurs sont tenus de se conformer, 1°. les devoirs des individus des deux sexes membres de la famille impériale envers l'empereur; 2°. une organisation du palais impérial conforme à la dignité du trône et à la grandeur de la nation.

XII. La liste civile reste réglée ainsi qu'elle le fut par l'assemblée constituante le 26 mai 1791.

XIII. L'empereur visite les départements. En conséquence, des palais impériaux sont établis aux quatre points principaux de l'empire.

TITRE IV.

De la régence.

XIV. L'empereur est mineur jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis. Pendant sa minorité, il y a un régent de l'empire.

XV. Le régent doit être âgé au moins

de vingt-cinq ans accomplis. Les femmes sont exclues de la régence. 1804.

XVI. Le régent exerce jusqu'à la majorité de l'empereur toutes les attributions de la dignité impériale.

XVII. Le traitement du régent est fixé au quart du montant de la liste civile.

XVIII. La garde de l'empereur mineur est confiée à sa mère; et, à son défaut, au prince désigné par le prédécesseur de l'empereur mineur.

TITRE V.

Des grandes dignités de l'empire.

XIX. Les grandes dignités de l'empire sont celles de grand-électeur, d'archichancelier de l'empire, d'archichancelier d'état (1), d'architrésorier, de connétable, de grand-amiral.

XX. Les titulaires des grandes dignités de l'empire sont nommés par l'empereur, jouissent des mêmes honneurs que les princes françois, et prennent rang immédiatement après eux. Ils sont inamovibles.

XXI. Le grand-électeur porte à la

(1) Personne n'a jamais su dire avec précision la différence qui existoit entre ces deux dignités d'*archichancelier de l'empire* et *de l'état*, ni pourquoi elles furent instituées.

1804. connoissance de l'empereur les réclamations et les vœux des colléges électoraux, et présente les membres du sénat, du conseil d'état, du corps législatif et du tribunat au serment qu'ils prêtent entre les mains de l'empereur. Il reçoit ceux des présidents des colléges électoraux.

XXII. L'archichancelier de l'empire fait les fonctions de chancelier pour la promulgation des lois. Il préside la haute cour impériale et les sections réunies du conseil d'état. Il présente les grands titulaires au serment qu'ils prêtent. Il signe et scelle les commissions et brevets des membres des cours de justice et des officiers ministériels.

XXIII. L'archichancelier d'état fait les fonctions de chancelier pour la promulgation de la paix et de la guerre. Il présente les ambassadeurs et ministres de l'empereur dans les cours étrangères au serment qu'ils prêtent. Il présente les ambassadeurs étrangers, etc.

XXIV. L'architrésorier est présent au travail annuel dans lequel les ministres des finances et du trésor rendent à l'empereur compte des recettes et des dépenses de l'état. Il arrête tous les ans le grand-livre de la dette publique. Il signe les brevets des pensions civiles, etc.

XXV. Le connétable est gouverneur

des écoles militaires, passe les revues en l'absence de l'empereur, présente les maréchaux de l'empire, les colonels-généraux, les inspecteurs-généraux au serment qu'ils prêtent. Il installe les maréchaux. Il signe les brevets de l'armée. 1804.

XXVI. Le grand-amiral est présent au travail annuel dans lequel le ministre de la marine rend compte à l'empereur de l'état des constructions navales, des arsenaux et des approvisionnements. Il présente les amiraux, vice-amiraux et capitaines de vaisseau au serment qu'ils prêtent. Il signe les brevets des officiers de l'armée navale.

TITRE VI.

Des grands-officiers de l'empire.

XXVII. Les grands-officiers de l'empire sont les maréchaux, dont le nombre n'excède pas celui de seize; huit inspecteurs-généraux, et les grands-officiers civils de la couronne.

TITRE VII.

Des serments.

XXVIII. Dans les deux ans qui suivent son avénement ou sa majorité, l'empereur prête sur l'Evangile et en présence des grands-titulaires, des grands-officiers, du

1804. sénat, du conseil d'état, etc., serment au peuple françois.

XXIX. Le serment de l'empereur est ainsi conçu : « Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la république, de respecter et de faire respecter la liberté des cultes et les lois du concordat; de respecter et de faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux; de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi; de maintenir l'institution de la légion d'honneur; de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple francois. »

XXX. Les titulaires des grandes dignités de l'empire, les ministres, les grands-officiers, les membres du sénat, du conseil d'état, du corps législatif, etc., prêtent serment en ces termes : « Je jure obéissance aux constitutions de l'empire, et fidélité à l'empereur. » Les fonctionnaires publics, civils et judiciaires, les officiers et soldats de l'armée de terre et de mer prêtent le même serment.

TITRE VIII.

Du sénat.

XXXI. Le sénat se compose des princes

françois, des titulaires des grandes digni- 1804.
tés, des quatre-vingts membres nommés sur la présentation des candidats choisis par l'empereur sur les listes formées par les colléges électoraux de département, des citoyens que l'empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur.

XXXII. Le président du sénat est nommé par l'empereur, et choisi parmi les sénateurs. Ses fonctions durent un an.

XXXIII. Il convoque le sénat sur un ordre du propre mouvement de l'empereur, et il rend compte à l'empereur du résultat des délibérations.

XXXIV. Une commission de sept membres, nommés par le sénat et choisis dans son sein, prend connoissance des arrestations des individus qui n'auront pas été traduits devant les tribunaux dans les dix jours de leur emprisonnement. Cette commission est appelée *commission sénatoriale de la liberté individuelle.*

XXXV. Une autre commission dite *commission sénatoriale de la liberté de la presse*, et composée également de sept sénateurs, est chargée de veiller à la liberté de la presse (1).

(1) Ces deux commissions, établies pour la forme, n'ont pas fait un seul acte qui réponde à l'esprit de leur institution. On ne pouvoit pas se moquer plus ouvertement de la nation.

1804. XXXVI. Les projets de loi décrétés par le corps législatif sont transmis, le jour même de leur adoption, au sénat, et déposés dans ses archives.

XXXVII. Tout décret rendu par le corps législatif peut être dénoncé au sénat par un sénateur, 1°. comme tendant au rétablissement du régime féodal; 2°. comme contraire à l'irrévocabilité des ventes des domaines nationaux; 3°. comme portant atteinte aux prérogatives de la dignité impériale et à celles du sénat.

XXXVIII. Le sénat peut, dans ce cas-là, exprimer l'opinion *qu'il n'y a pas lieu à promulgation, etc.*

TITRE IX.

Du conseil d'état.

XXXIX. Lorsque le conseil d'état délibère sur les projets de loi ou sur les réglements d'administration publique, les deux tiers des membres du conseil en service ordinaire doivent être présents. Le nombre des conseillers présents ne peut être moindre de vingt-cinq.

XL. Le conseil d'état se divise en six sections; savoir : section de législation, de l'intérieur, des finances, de la guerre, de la marine et du commerce.

XLI. Lorsqu'un membre du conseil

d'état est porté pendant cinq ans sur la liste des membres en service ordinaire, il reçoit un brevet de conseiller d'état à vie. Lorsqu'il cesse d'être porté sur la liste du conseil en service ordinaire ou extraordinaire, il n'a droit qu'au tiers de son traitement. 1804

TITRE X.

Du corps législatif.

XLII. Les séances du corps législatif se distinguent en séances ordinaires et en comités généraux.

XLIII. En séance ordinaire, le corps législatif entend les orateurs du conseil d'état et ceux du tribunat, et vote sur le projet de loi. En comité général, les membres du corps législatif discutent entre eux les avantages et les inconvénients du projet de loi (1).

TITRE XI.

Du tribunat.

XLIV. Les fonctions des membres du tribunat durent dix ans.

XLV. Le président est nommé par l'em-

(1) Dans cette machine si compliquée du gouvernement, le pouvoir qu'on appeloit *corps législatif* étoit le plus inutile de ses rouages.

1804. pereur. Ses fonctions durent deux ans.

XLVI. Le tribunat est divisé en trois sections : législation, intérieur et finances.

XLVII. En aucun cas, les projets de loi ne peuvent être discutés par le tribunat en assemblée générale.

TITRE XII.

Des colléges électoraux.

XLVIII. Les grands-officiers, les commandants et officiers de la légion d'honneur sont membres du collége électoral de leur département.

XLIX. Les préfets et commandants militaires ne peuvent être élus candidats au sénat par les colléges électoraux des départements dans lesquels ils exercent leurs fonctions.

TITRE XIII.

De la haute-cour impériale.

L. Une haute-cour impériale connoît des délits commis par les princes, les grands-dignitaires, les ministres et sénateurs, contre la sûreté intérieure et extérieure de l'état et la personne de l'empereur, etc.

LI. La haute-cour est composée des

princes, des grands-dignitaires, du grand-juge, de soixante sénateurs, de quatorze conseillers d'état et de vingt membres de la cour de cassation. 1804.

TITRE XIV.

De l'ordre judiciaire.

LII. Les présidents des cours de justice sont nommés à vie par l'empereur.

LIII. Le tribunal de cassation prend la dénomination de *cour de cassation;* les tribunaux d'appel, *cours d'appel;* tribunaux criminels, *cours de justice criminelle.* Les présidents de la cour de cassation et des cours d'appel prennent le titre de *premier président;* le vice-président, de *président;* les commissaires du gouvernement, celui de *procureurs-généraux.*

TITRE XV.

De la promulgation.

LIV. L'empereur fait sceller et promulguer les sénatus-consultes et les lois.

LV. La promulgation est ainsi conçue: N....., par la grâce de Dieu et les constitutions de la république, empereur des François, à tous présents et à venir: SALUT.

1804. lit, se coucha sans se déshabiller, et s'endormit aussitôt. Heureux effet de la paix de l'âme ! Le descendant du grand Condé dormoit tranquillement sur un mauvais grabat, au fond d'un cachot, sur le bord de sa fosse ; tandis que son ennemi, son bourreau invoquoit en vain le sommeil dans son palais magnifique, et attendoit, dans des transes mortelles, l'issue des ordres sanguinaires qu'il avoit donnés.

Le prince fut réveillé à minuit, et conduit dans une pièce du pavillon du milieu. Là étoient réunis, autour d'une table, huit officiers en grand uniforme. C'étoit un simulacre de conseil de guerre, présidé par le général Hullin : un nommé Dautancourt, capitaine de gendarmerie, faisoit les fonctions de rapporteur. Le rapporteur, le président et les six autres officiers avoient été choisis par Murat, gouverneur de Paris. L'instruction ne fut pas longue. Si les questions étoient précises, les réponses furent nobles et dignes.

Interrogé s'il avoit conspiré contre la France, le prince a répondu : Je me bats et ne conspire pas.

Interrogé s'il avoit pratiqué des intelligences dans Strasbourg, a répondu : Ce ne sont pas mes intelligences dans Strasbourg, c'est mon épée au champ de bataille que vous redoutez.

« Ce décret, qui vous défère un nouveau titre, et qui, après vous, en assure l'hérédité à votre race, n'ajoute rien ni à votre gloire ni à *vos droits* (1). 1804.

« L'amour et la reconnoissance du peuple françois ont, depuis quatre années, confié à votre majesté les rênes du gouvernement. La dénomination plus imposante qui vous est décernée n'est donc qu'un tribut que la nation paye à sa propre dignité, et au besoin qu'elle sent de vous donner chaque jour un nouveau témoignage de son respect.

« Et comment le peuple françois pourroit-il mettre des bornes à sa reconnoissance, lorsque vous n'en mettez aucune à votre sollicitude pour lui ?

« Les armées étoient vaincues, les finances en désordre, les factions en présence, tous les principes anéantis : votre majesté a paru, elle a rappelé la victoire sous nos drapeaux, l'ordre dans les finances, le repos dans l'intérieur, les principes dans la morale et dans la religion.....

« Le peuple françois a, pendant plusieurs siècles, goûté les avantages attachés à l'hérédité du pouvoir.

(1) Quels étoient donc les *droits* de Buonaparte à la couronne de France? S'il en avoit, pourquoi les remettre en problème? S'il n'en avoit pas, pourquoi les reconnoît-on ? Avec beaucoup d'esprit, ces messieurs manquoient souvent de logique.

1804. « Il use librement de ses droits pour déléguer à votre majesté impériale une puissance que son intérêt lui défend d'exercer par lui-même.

« Il stipule pour les générations à venir; il confie le bonheur de ses neveux à des rejetons de votre race (1).

« Heureuse la nation qui, après tant de dissensions, a trouvé dans son sein celui qui peut apaiser la tempête des passions, concilier tous les intérêts, réunir toutes les voix!

« Heureux le prince qui tient son pouvoir de la volonté, de la confiance et de l'affection des citoyens (2)! »

L'empereur répondit en ces termes :

« Tout ce qui peut contribuer au bien de la patrie est essentiellement lié à mon bonheur. J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation.

« Je soumets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. J'espère que la France ne se repentira jamais des honneurs dont elle environne ma famille.

(1) En principe général, et abstraction faite de l'expérience, comment M. Cambacérès pouvoit-il, au nom des hommes qui avoient fait et qui prolongeoient la révolution, pouvoit-il, dis-je, stipuler pour les générations à venir, et confier le bonheur d'une nation à des rejetons éventuels?

(2) Ce n'est donc pas seulement d'aujourd'hui, et *avec une bonhomie qui fait pitié*, qu'on peut compter, pour la stabilité des empires, sur l'affection des peuples!

1804.

« Dans tous les cas, mon esprit ne sera plus avec ma postérité le jour où elle cesseroit de mériter l'amour et la confiance de la *grande nation.* »

Nomination des grands-dignitaires

Cette grande affaire ainsi terminée, le nouvel empereur se hâta de composer sa cour, de nommer ses grands-dignitaires, et de distribuer des récompenses en proportion des services qu'on lui avoit rendus. Savoir récompenser en pareil cas, c'est déjà prouver qu'on est digne de régner.

Il nomma MM. Joseph Buonaparte grand-électeur;

Louis Buonaparte, connétable;

Le général Murat, grand-amiral;

Cambacérès, archichancelier de l'empire;

Lebrun, architrésorier;

Eugène Beauharnais, archichancelier d'état;

Talleyrand-Périgord, vice-grand-électeur;

Duroc, gouverneur du palais;

Les généraux Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadote, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessières, Kellermann, Lefebvre, Pérignon, Serrurier, maréchaux de l'empire;

MM. de Montesquiou, grand-chambellan;
de Caulaincourt, grand-écuyer;

1804. MM. Berthier, grand-veneur;
de Ségur, grand-maître des cérémonies, etc., etc.

Nous terminerons cette nomenclature par une réflexion extraite du rapport que M. Lacépède fit au sénat à ce sujet.

« Ces constitutions, dit-il, rendent l'hommage le plus éclatant à la souveraineté nationale. Elles font plus : elles consacrent et fortifient par de sages institutions le gouvernement que la nation françoise a voulu dans les plus beaux jours de la révolution, et lorsqu'elle a manifesté sa volonté avec le plus d'éclat, de force et de grandeur. »

En prononçant ces paroles, M. Lacépède pouvoit bien être l'interprète du sénat, mais certes le sénat n'étoit alors ni l'interprète, ni le représentant de la nation.

FIN DE LA CINQUIÈME ÉPOQUE.

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI
JUSQU'AU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

SIXIÈME ÉPOQUE.
EMPIRE.
DEPUIS L'ÉLÉVATION DE BUONAPARTE AU TRÔNE IMPÉRIAL JUSQU'A SA CHUTE.

QUELQUE étonnante que nous paroisse aujourd'hui l'élévation de Buonaparte, il arriva que personne alors n'en fut surpris, parce qu'elle se fit par degrés, et qu'il sut y accoutumer les esprits. 1804.

Un des traits les plus remarquables de son caractère, naturellement impétueux, étoit de savoir attendre; et un de ses secrets étoit de se faire donner par le public l'éveil des mesures qu'il avoit depuis long-temps résolues dans la profondeur de ses desseins.

C'est ainsi qu'avant 1



1804. parut inactif, solitaire et studieux; et que néanmoins toute la France, hors lui, disoit qu'il alloit prendre la place du directoire.

C'est ainsi qu'avant de se faire nommer consul à vie, chacun répétoit que les gouvernements temporaires étoient des gouvernements orageux; et il n'y avoit pas un maire de village qui ne fît des vœux et ne préparât une adresse pour le prier d'accepter un titre inamovible qui faisoit l'objet de toute son ambition.

Et le jour qu'il osa mettre sur sa tête la couronne de Charlemagne, la nation étoit déjà, je ne sais comment, tout accoutumée à voir en lui le successeur de ce grand monarque.

Buonaparte et Charlemagne. Les hommes à qui les souvenirs tiennent souvent lieu de jugement ont trouvé beaucoup de traits de ressemblance entre Charlemagne et lui. Ils ont dit qu'ils avoient franchi l'un et l'autre de grands obstacles pour arriver au plus haut degré d'élévation auquel de simples mortels puissent parvenir; que l'un et l'autre avoient été créateurs du vaste empire qu'ils ont gouverné; qu'ils durent leur puissance à leur génie et à leur audace, et non à leurs ancêtres; qu'ils se jouèrent également des périls qui menacent les conquérants et les usurpateurs; qu'ils *firent enfin*

les plus grandes choses avec facilité, et les plus difficiles avec promptitude (1). 1804.

Tout cela peut être vrai, sans que le parallèle soit exact. Et il suffiroit de la différence qui distingue les temps, les mœurs, les circonstances au milieu desquelles ces deux princes ont vécu, non seulement pour en prouver l'inexactitude, mais encore pour éloigner toute induction sur leurs motifs, sur leurs actions, sur leurs principes, et sur la nature des événements auxquels ils ont pris part.

En qualité de guerrier, Buonaparté peut soutenir la comparaisôn avec Charlemagne. La campagne de 1795, surtout, le place incontestablement à côté des plus grands généraux. L'histoire offre peu d'exemples d'une défense aussi savante et aussi opiniâtre et d'une attaque aussi rapide dans ses mouvemens, aussi fertile en victoires, aussi féconde en ressources (2).

Mais tout fut grand dans les conceptions de Charlemagne, et rien de plus simple que les moyens dont il se servit « pour exécuter les plans que son vaste

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois.*

(2) Il ne faut pas oublier d'ailleurs que, dans les siècles d'ignorance et de barbarie, les grands hommes ont moins de rivaux, et par cette raison moins d'obstacles à vaincre pour subjuguer une nation et fonder une dynastie, que dans les siècles de lumières et de civilisation.

1804. génie avoit conçus. Souvent il donnoit à l'exécution la rapidité de la pensée. Les Saxons le voyoient sur leurs frontières, lorsqu'ils le croyoient à peine occupé des préparatifs de son départ (1). »

Jamais guerrier n'eut un courage plus froid et plus actif; jamais général ne se distingua par une prudence plus consommée : il savoit punir et récompenser.

Ayant lui-même créé tous les ressorts de son administration, aucun détail n'échappoit à sa pénétration, et tous les résultats étoient prévus d'avance.

Dans cette nuit profonde, produite par l'envahissement des barbares, et au milieu de laquelle il naquit, Charlemagne entrevit, par la seule force de son génie, les principes qui devoient régir les sociétés politiques. C'est à lui, plus qu'à l'auteur fameux du *Contrat social*, que l'Europe doit la premiere idée des gouvernements représentatifs; car c'est lui qui institua les *états-généraux*. Ce fut lui qui établit et simplifia cette représentation des trois ordres, dont l'imprudente confusion est devenue si funeste à la monarchie des Bourbons.

Les bourgs et les communautés municipales envoyoient leurs députés à l'assemblée *d'automne*.

(1) Montesquieu, Esprit des Lois.

Le prince se garda bien d'abandonner la législation politique à la fougue toujours dangereuse des assemblées populaires. 1804.

Il ne soumettoit à leur délibération que les édits qui, long-temps provoqués par l'opinion publique, sembloient mûris d'avance dans toutes les têtes, et avoient déjà été préparés dans la réunion du *champ de mai*, composée seulement des évêques et des hauts barons, que le monarque admettoit à son conseil. *L'assemblée d'automne*, ne pouvant douter que le prince ne s'occupât du bonheur de son peuple, recevoit avec reconnoissance et décidoit avec respect les questions de législation civile et d'administration générale qu'on soumettoit à ses délibérations. Sous ce point de vue, Charlemagne fut incomparablement supérieur à Buonaparte.

Il l'étoit encore comme souverain. On n'ignore plus aujourd'hui combien étoit faux, violent et par conséquent fragile le système de gouvernement que Buonaparte suivit dans le cours de son règne. Au lieu de se mettre à la tête d'une nation généreuse qui vouloit bien le reconnoître pour chef, il la mit sous ses pieds : il se crut assez grand pour la mépriser, et fut assez mal inspiré pour l'avilir.

Au lieu de faire concourir sa gloire et

1804. ses talents à la prospérité de son peuple, il pensa que le sang du peuple n'étoit bon qu'à cimenter sa gloire, à augmenter sa puissance, à étendre ses conquêtes.

Si, pendant son consulat, il nous fit entrevoir l'aurore d'un beau règne, ce fut pour nous faire sentir plus douloureusement le poids de son sceptre de fer, lorsqu'il fut élevé sur le trône de Charlemagne.

Gouvernement impérial.

Son gouvernement, fortement constitué, étoit une combinaison singulière et jusqu'alors inouie de *libéralité* en paroles, et de tyrannie en effet; de principes incontestables et d'actes arbitraires; d'audace militaire et de ruses diplomatiques. Il fut sans doute aidé dans son ouvrage par des mains plus habiles que les siennes, mais lui seul avoit la force de soutenir le poids et d'entretenir l'activité de cette machine colossale.

Conseil d'état.

A la tête de cette machine, il faut placer son conseil d'état, qui en étoit le grand ressort, et qui, sans attribution spéciale, étoit l'interprète de ses volontés, l'oracle de la justice, le point central de l'administration, et le laboratoire des lois.

Une telle réunion d'attributions étoit une monstruosité politique; mais le mouvement prodigieux qu'elle imprima et qu'elle entretint dans toutes les parties

de l'administration prouva qu'elle n'étoit pas une absurdité. 1804.

C'est dans le conseil d'état que se rédigeoient les ordonnances du gouvernement, les décrets du sénat, les lois du corps législatif, les jugements des tribunaux, et jusqu'aux décrets des préfets. De cette manière, l'empereur tenoit immédiatement dans ses mains les préfets, les tribunaux, le corps législatif et le sénat.

L'empereur étoit doué d'une pénétration extraordinaire : il apprenoit facilement tout ce qu'il vouloit savoir. Mais il avoit la malheureuse prétention d'être plus habile que tout le monde, et de tout savoir sans avoir rien appris.

Il s'étoit persuadé qu'il étoit aussi haut publiciste que M. de Talleyrand, plus savant jurisconsulte que M. Merlin, plus fin politique que M. Foucher, plus habile financier que M. Corvetto, plus profond théologien que M. l'abbé Maury, et plus versé dans les sciences et la littérature que tous les membres de l'Institut. C'est pourquoi il voulut tout diriger, la littérature, la théologie, les finances, la police, la jurisprudence et la diplomatie : de là les nombreuses bévues qui lui échappèrent dans ses moments de fougue, et que sa toute-puissance avoit bien de la peine à réparer; de là ces décisions té-

1804. méraires qu'il affectoit de prendre en plein conseil contre l'avis unanime de ses conseillers.

Il se prit un jour de belle passion pour la discipline ecclésiastique : il avoit lu quelques pages de la *Défense de la déclaration du clergé de France sur la puissance ecclésiastique ;* et, se croyant dès-lors aussi savant que l'illustre évêque de Meaux, il donna ses instructions aux pères du concile, qui se tenoit alors à Paris.

A cette vanité, ridicule dans un particulier et dangereuse dans un souverain, il joignoit l'habitude non moins fâcheuse de n'écouter jamais de réplique ; de ne souffrir aucune contradiction, de se croire infaillible et de ne rendre que des arrêts irrévocables. Il en résulta que tous ses agents, ministres, conseillers d'état, sénateurs, résumèrent leurs devoirs dans ces trois mots : *L'empereur l'a dit.*

Ministres. Mais si ses agents trembloient en sa présence, loin d'elle ils savoient s'en dédommager ; ils en faisoient trembler bien d'autres. Ses ministres surtout, véritables visirs du plus orgueilleux des sultans, rendoient avec usure les humiliations dont ils étoient abreuvés.

Justice, grâces, faveurs et pensions, tout étoit à leur disposition ; tout passoit par leurs mains. Ils prenoient les grâces

pour leur compte; ils mettoient les refus sur celui du maître. Le maître vouloit tout savoir, et ne savoit que ce qu'il étoit impossible de lui cacher. Il étoit trompé toute la journée, précisément parce qu'il vouloit être plus habile que tout le monde. Il avoit tout l'odieux et toutes les charges de la tyrannie, dont ses ministres recueilloient les bénéfices. 1804.

Dès qu'un décret étoit signé, il étoit irrévocable. Il n'y avoit moyen ni d'en éluder l'exécution, ni d'en demander la révocation. Et à qui s'adresser pour obtenir justice? Aux ministres? ils étoient invisibles. A leurs commis? ils ne savoient rien. Leurs audiences étoient de vaines parades.

Singes de leur maître, magnifiquement vêtus, richement salariés, si d'un côté ils faisoient profession d'une obéissance passive, ils savoient transmettre de l'autre des ordres absolus.

L'empereur a eu jusqu'à douze ministres en plein exercice : savoir, 1. Ministre secrétaire d'état. 2. Ministre des cultes. 3. Ministre de la justice. 4. Ministre de l'intérieur. 5. Ministre des relations extérieures. 6. Ministre de la guerre. 7. Ministre de l'administration de la guerre. 8. Ministre de la marine. 9. Ministre des

1804. finances. 10. Ministre du trésor public. 11. Ministre de la police. 12. Ministre du commerce. Chacun de ces ministres avoit depuis deux jusqu'à trois cent mille francs de traitement; les frais de bureaux étoient le double ou le triple de cette somme : et l'énormité de cette charge pour l'état en étoit le moindre inconvénient.

Ministre secrétaire d'état.

Le ministre secrétaire d'état étoit, sous un nom modeste, le premier ministre de l'empereur : c'étoit par ses mains que lui parvenoit le travail de tous les autres. C'étoit lui qui revoyoit tout et qui signoit tout. Avec du caractère et du talent il auroit pu partager le pouvoir du maître. Mais celui qui exerça long-temps ce ministère n'étoit qu'un homme bon, facile, complaisant, et dont le premier mérite fut un dévouement entier aux volontés de Napoléon, et le second de deviner promptement sa pensée et d'expliquer avec clarté ses ordres, qui étoient souvent inintelligibles à force de précision.

Grand juge ministre de la justice.

Le ministère du grand-juge, ministre de la justice, étoit une superfétation dans la hiérarchie des pouvoirs, puisque le chef de l'état exerçoit lui-même la justice dans son conseil, que les lois n'étoient que les actes de sa volonté, que nous avions un archichancelier, qui, par son état et ses

talents, avoit tous les moyens de régler en dernier ressort tous les droits et toutes les juridictions. 1804.

Pour envoyer le bulletin des lois aux tribunaux, pour écrire quelques lettres aux greffiers et aux procureurs-généraux, pour recevoir des mémoires, pour régler des recours en grâce, il suffisiot d'un commis de plus dans les bureaux de l'archi-chancelier; et cela ne valoit pas les frais d'un ministère à part.

Celui des cultes n'étoit pas moins inutile, et auroit pu avoir des conséquences plus fâcheuses pour l'état, si l'esprit qui présida à son établissement n'eût pas changé peu de jours après son établissement, et par des circonstances imprévues.

Buonaparte avoit eu l'intention d'établir en France un catholicisme exclusif, intolérant et absolu comme lui-même. Ce projet lui fut suggéré par ces écrivains mercenaires qui livrent leur conscience à tous ceux qui veulent l'acheter, et font servir la religion au triomphe de toutes leurs passions. En lui répétant souvent cette maxime des temps d'ignorance, *un roi, une loi, une foi*, ils étoient venus à bout de lui persuader que l'*unité* en matière de religion n'étoit pas moins nécessaire au salut des princes, que l'est au

1804. repos des peuples cette même *unité* en matière de gouvernement.

Il se préparoit à faire de cette doctrine la règle de sa conduite politique et religieuse, lorsque ses querelles avec le pape et les suites imprévues qu'elles eurent, tant pour l'Europe que pour la France, changèrent le cours de ses idées, et lui firent adopter un système tout différent.

Ce système, qui ne se développa que peu-à-peu, et dont le défaut de temps seul a pu empêcher l'établissement, consistoit d'abord à reconnoître toutes les religions, ensuite à les réunir dans une seule, fondée sur la doctrine de l'évangile, et qu'il eût fait déclarer *nationale* par un sénatus-consulte organique; enfin, à l'exemple d'Auguste, de Henri VIII et de Pierre-le-Grand, à prendre le gouvernement de cette nouvelle église, et à le réunir à celui de l'état.

Dès que ce plan fut arrêté, on ne parla plus que de tolérer tous les cultes. Ses confidents, ses apôtres, les prêtres se mirent à prêcher ouvertement une espèce de fatalisme religieux et moral, aussi favorable à ses vues que contraire aux principes de la religion romaine.

Ce fut alors qu'il donna de nouvelles instructions à son ministre des cultes, et que celui-ci fut chargé spécialement de lui rendre un compte exact de ce que fai-

soient les évêques, les curés et les vicaires des campagnes les plus éloignées; et, par leur ministère, de ce que disoient et de ce que pensoient de son gouvernement les dévots et les dévotes, les royalistes et les républicains qui fréquentoient les temples catholiques. 1804.

Ce fut alors que la plupart des ecclésiastiques, placés entre l'indigence et l'infamie, n'eurent pas le courage de se réfugier dans l'indigence, se firent les apôtres du despotisme et les espions d'un gouvernement qui les avilissoit.

Ce fut alors que la religion, dont il se vantoit d'avoir relevé les autels, ne fut plus pour lui qu'un moyen d'inquisition, un gage d'obéissance aveugle pour le clergé, et un objet d'indifférence pour la nation.

Les catéchismes et les livres élémentaires, rédigés dans cet esprit, mêlèrent le profane au sacré, assimilèrent le prince à Dieu, érigèrent le pouvoir absolu en dogme, et l'obéissance aveugle en devoir.

C'étoit autant de blasphèmes et d'impiétés ; car la religion chrétienne, ses dogmes sacrés, sa discipline la plus pure, ses traditions les plus respectables, réprouvent et condamnent ces doctrines monstrueuses. Le plus beau triomphe de

1804. la religion chrétienne est d'avoir affranchi les hommes du joug du fatalisme et de la nécessité.

Ministère de l'intérieur.

Tandis que par le ministre des cultes, l'empereur s'efforçoit de rattacher les consciences à son gouvernement, il employoit avec plus de succès le ministre de l'intérieur à concentrer à Paris toutes les branches de l'administration. Que le chef de ce ministère eût exercé une surveillance attentive sur la comptabilité des départements et des communes, sur les prisons et les hôpitaux, sur la confection et l'entretien des routes, des ports marchands, des ponts et des canaux, sur les manufactures, l'agriculture, les arts et l'instruction publique, sur les théâtres et les sociétés savantes, etc...... il n'en pouvoit résulter que du bien ; il eût été dans ces cas-là l'œil d'une providence bienfaisante qui voit tout, qui préside à tout, et qui ne se montre nulle part.

Mais attirer dans ses bureaux toutes les comptabilités, faire administrer par ses commis les biens communaux et le patrimoine des pauvres, gêner, entraver, décourager le commerce, l'agriculture et l'industrie, sous prétexte d'en connoître les produits et d'en régler les intérêts ; réduire les maires, les sous-préfets et les préfets à n'être que les commis de ses

commis, etc...... c'étoit vouloir tout encombrer et ne rien finir. 1804.

A l'exemple du maître, le ministre exerçoit un pouvoir absolu; à l'exemple du ministre, les préfets étoient de véritables tyrans. Rien ne se faisoit dans les départements sans leur permission : ils gouvernoient arbitrairement les autorités communales par leurs instructions; ils intimidoient les autorités judiciaires par leur police; ils corrompoient l'esprit public par leurs journaux. On ne pouvoit ni replacer un pavé dans une grande route, ni allumer une lanterne dans une petite ville, sans l'agrément de M. le préfet.

Dans les gouvernements bien réglés, l'administration est à découvert. Dans celui de Buonaparte, l'administration, comme tout le reste, étoit sombre et mystérieuse. Le même mystère enveloppoit la pensée du maître et les opérations de ses ministres.

Les bureaux de l'intérieur se composoient de demi-philosophes, de demi-hommes de lettres, de demi-patriotes, d'hommes enfin qui n'avoient rien d'entier que la morgue de l'orgueil et l'obstination de la sottise, compagnes ordinaires de ces demi-lumières aujourd'hui si répandues.

Au milieu des monopoles, des vexations et d'une oppression froidement cal-

1804. culée par tous les agents du pouvoir, le ministre de l'intérieur publioit annuellement un tableau magnifique de la prospérité de notre agriculture, de l'accroissement de la population, du progrès des sciences et des arts, de l'activité de l'industrie, et de la richesse de notre commerce.

Ce fut par ce canal que nous apprîmes un jour, à nôtre grand étonnement, les heureux effets de la conscription militaire. « Sire, disoit le ministre, plus on enlève d'hommes à la France pour le triomphe de vos armes, et plus la population augmente ! »

Ministère de la guerre.

On a dit de Louis XIV qu'il avoit été son premier ministre, et que Colbert, Louvois, Le Tellier et tous les autres, malgré leur mérite, n'avoient été que ses secrétaires. On pourroit en dire autant de Buonaparte, quant au ministère de la guerre.

Non-seulement il fit la guerre en conquérant, mais il voulut la conduire en administrateur. Son ministre ne fut que son premier commissaire-général. La veille du jour où il déclara pour la seconde fois la guerre à l'Autriche, il dit à M. Lacuée (1) : « J'ai besoin de 158 millions et de deux cent mille conscrits ; voici mes plans. » M. Lacuée prit les plans, demanda

(1) Ministre de la guerre.

les conscrits aux préfets et les millions au trésor public; et Buonaparte régla l'emploi des uns et des autres. 1801.

On conçoit ce qu'une telle méthode pouvoit aplanir de difficultés, mais on auroit peine à concevoir quels abus, quels désordres, quelles injustices elle devoit entraîner dans son application. Il ne seroit pas plus facile de donner une idée de l'insolence de la plupart des commis de ce ministère, de la négligence qu'ils apportoient à remplir leurs devoirs, de l'arbitraire qu'ils portoient dans toutes leurs décisions, de la dureté avec laquelle ils traitoient les officiers de la ligne. Les grades au-dessous de celui de colonel étoient à peine aperçus dans leurs bureaux.

Mais telle étoit l'impulsion donnée par le génie militaire de l'empereur autant que par la puissance de sa volonté, que, malgré les injustices du ministre, la négligence de ses commis, les dilapidations des fournisseurs, les dégoûts prodigués aux officiers, il a trouvé pendant quatorze ans autant d'hommes qu'il a voulu en dépenser dans les campagnes les plus meurtrières, et pour des intérêts les plus étrangers à ceux de la nation ! C'est ici le moment de parler de la *conscription*, de cette source fatale où il puisa tous ces hommes ; Conscription.

1804. et nous emprunterons pour signaler ses malheureux effets les paroles qu'un de nos ministres adressa au roi la première année du retour de sa majesté.

« On a vu, dit-il, avec un étonnement mêlé de terreur un peuple civilisé, condamné à échanger son bonheur et son repos contre la vie errante des peuples nomades. Les liens de famille ont été rompus. Les pères ont vieilli loin de leurs enfants, et les enfants sont allés mourir à cinq cents lieues de leurs pères. Aucun espoir de retour n'adoucissoit cette affreuse séparation, que l'on s'étoit accoutumé à regarder comme inévitable et comme éternelle. On a vu des paysans en basse Bretagne qui, après avoir conduit leurs enfants au dépôt, revenoient à l'église réciter d'avance les prières des morts (1). »

Il est impossible d'évaluer l'effroyable consommation d'hommes qu'a faite le gouvernement de Napoléon. Les fatigues et les maladies en ont enlevé autant que la guerre. Les entreprises étoient si vastes et si rapides que tout étoit sacrifié au désir d'en assurer le succès. Il n'y avoit de régularité ni dans l'approvisionnement des ambulances, ni dans le service des hôpitaux. Ces soldats, dont la valeur faisoit la

(1) Rapport fait au roi en 1814, par M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur.

d'état est porté pendant cinq ans sur la liste des membres en service ordinaire, il reçoit un brevet de conseiller d'état à vie. Lorsqu'il cesse d'être porté sur la liste du conseil en service ordinaire ou extraordinaire, il n'a droit qu'au tiers de son traitement. 1804.

TITRE X.

Du corps législatif.

XLII. Les séances du corps législatif se distinguent en séances ordinaires et en comités généraux.

XLIII. En séance ordinaire, le corps législatif entend les orateurs du conseil d'état et ceux du tribunat, et vote sur le projet de loi. En comité général, les membres du corps législatif discutent entre eux les avantages et les inconvénients du projet de loi (1).

TITRE XI.

Du tribunat.

XLIV. Les fonctions des membres du tribunat durent dix ans.

XLV. Le président est nommé par l'em-

(1) Dans cette machine si compliquée du gouvernement, le pouvoir qu'on appeloit *corps législatif* étoit le plus inutile de ses rouages.

santes; mais on a évidemment exagéré leurs effets, lorsque, voulant tromper la nation sur l'étendue de ses sacrifices, on lui a dit *qu'elle pouvoit aisément suffire à ses pertes* (1).

Nous avons parlé des mariages que la crainte de la conscription avoit fait contracter, mais on ne sait pas assez de combien d'unions scandaleuses, de malheurs, de désordres et d'immoralités cette même conscription fut la cause et l'excuse. On a vu des enfants de seize ans épouser des femmes de soixante ans. On a vu des hommes qui, bientôt lassés des femmes qu'ils n'avoient épousées que pour se soustraire aux dangers de la conscription, se précipiter volontairement dans ces mêmes dangers, et marcher gaîment au champ de bataille pour rompre des liens si mal assortis.

Si, en multipliant les mariages, la conscription accrut le nombre des naissances, il ne faut pas oublier qu'elle enlevoit annuellement à la France les hommes de vingt à quarante ans, qui constituent la force des nations. Les faits prouvent cette conséquence. La population au-dessous de vingt ans s'est accrue sous le règne de Napoléon; au-dessus de vingt ans la di-

(1) Rapport de M. de Champagny, ministre de l'intérieur.

minution est sensible et incontestable. On s'apercevra un jour d'une lacune de dix générations dans la série des âges. 1804.

Ministère de la police.

Que dirons-nous du ministère de la police ? Tout le monde sait qu'il fut une des plus déplorables inventions de la révolution, et, sous le prétendu règne de la liberté, l'instrument le plus actif de la tyrannie.

C'est dans les bureaux de ce ministère que se sont fabriqués tous les complots qui tendoient, les uns à river nos fers, les autres à les briser pour nous en donner de nouveaux. C'est de là que sortoient les dénonciations contre des classes entières de la société ; les lettres de cachet qui assuroient la vie du tyran ; les pièces de théâtre qui célébroient sa gloire, sa bienfaisance et son amour de l'humanité ; les journaux qui corrompoient la morale et altéroient toutes les traditions. C'est là que, sous les titres pompeux d'*esprit public* et de *liberté de la presse*, étoient établies deux commissions inquisitoriales, chargées l'une d'étouffer la lumière, et l'autre de tromper le public ; l'une d'arrêter l'essor de toute pensée généreuse, et l'autre de publier un code de servitude.

Le ministre de la police avoit parmi ses agents des enfants aimables et des vieillards décorés dont il étoit difficile de se

1804.

TITRE XVI ET DERNIER.

LVI. La proposition suivante sera présentée à l'acceptation du peuple : « Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Buonaparte, et dans la descendance directe, naturelle et légitime de Joseph et de Louis Buonaparte, ainsi qu'il est réglé par le sénatus-consulte organique du 28 floréal an 12. »

Signé CAMBACÉRÈS, 2e. *consul, président;*
MORARD DE GALLES, JOSEPH CORNUDET, *secrétaires;*
LAPLACE, *chancelier du sénat.*

Il reçoit les félicitations à ce sujet.

Le même jour, 28 floréal, le sénat en corps se transporta à Saint-Cloud, où étoit le premier consul, et fut admis aussitôt à l'audience. Le consul Cambacérès, président, présenta le sénatus-consulte qu'on vient de lire, et prononça le discours suivant :

« Sire,

« Le décret que le sénat vient de rendre et qu'il s'empresse de présenter à votre majesté impériale, n'est que l'expression authentique d'une volonté déjà manifestée par la nation.

mocratie, et la nation de celles du despotisme, étoit une des plus belles conceptions de la législation moderne. Malheureusement celle-ci ne fut qu'une belle apparence, et fut avilie dès son origine. 1804.

Le sénat romain n'arriva au dernier degré de corruption que par des causes morales et insensibles qui, tôt ou tard, agissent sur les corps délibérants. Il étoit réservé à la France d'offrir le spectacle d'une assemblée d'hommes qui, avant leur réunion et pris individuellement, étoient pour la plupart distingués, ceux-ci par de belles actions, ceux-là par de bons ouvrages, quelques uns par d'éminentes qualités, et qui, oubliant toute dignité et toute pudeur, manifestèrent dès leurs premières délibérations la lâche et muette complaisance qui caractérisa la décrépitude du sénat romain (1).

Ils n'osèrent jamais rien refuser à l'homme qui les avoit institués; comme si dès-lors ils avoient contracté l'obligation réciproque, lui de ne mettre aucun terme à son exigence, eux de n'en mettre aucun à leur déférence.

Si tout ce qu'il exigea de leur déférence

(1) Je ne connois pas de corps plus *genuflexible* que le sénat, disoit Louis-Sébastien Mercier. Le mot n'est pas françois; et c'est dommage, car il réunit la justesse à l'euphonie.

1804. s'étoit borné à lui livrer sans examen tous les hommes qu'il devoit immoler à son ambition, on pourroit excuser jusqu'à un certain point leur foiblesse par sa force, et dire que leur volonté n'eut aucune part à leur consentement ; mais il n'y a pas moyen de se contenter de cette excuse, quand on les voit aller, séparément ou en corps, baiser la main sanglante qui saignoit le peuple aux quatre veines; quand on lit ces *adresses* si rampantes et si malheureuses, dont le style ne laisse pas plus de prétexte à leur crédulité que d'excuse à leur avilissement.

Soyons justes. Si le sénat en corps mérite tous les reproches que nous venons de lui faire, tous les sénateurs ne méritent pas d'être compris dans la même censure; quelques uns ont protesté contre la conduite de leurs collègues ; d'autres l'ont désapprouvée par leur silence.

Nous devons ajouter qu'en se ralliant tout à coup et sans hésitation au vœu général de la nation, qui rappeloit les Bourbons après la chute de Napoléon, le sénat fit un acte de haute sagesse, éteignit le flambeau de la guerre civile, et nous rendit un service que tous ses torts précédents ne peuvent nous faire oublier.

A mesure que nous avancons dans l'examen du gouvernement de Napoléon, nous

acquérons la conviction qu'il avoit mis sa volonté à la place des lois, et qu'il s'étoit mis lui-même à la place de la nation. Tout n'étoit qu'apparences, fiction et jongleries dans ses institutions. S'il conserva quelques unes de celles que la nation chérissoit comme les sauvegardes de ses libertés, il sut les dénaturer et s'en servir avec adresse pour mieux assurer son despotisme. 1804.

Tel étoit le corps législatif, qui avoit traversé la révolution sous différents noms, mais qui, n'importe à quel titre, avoit toujours conservé le droit de faire des lois: Napoléon lui ôta son droit, en lui laissant son nom; ce n'étoit plus qu'un vain simulacre. Corps législati

Le silence rigoureux qu'il lui imposa en fit une assemblée de muets qui n'avoit d'autre faculté que celle d'écouter les orateurs du conseil d'état, quand ceux-ci venoient lui signifier les volontés de l'empereur.

Malgré la nullité de ce rôle, auquel ils se réduisirent sans résistance, les souvenirs de celui qu'ils avoient joué dans les premiers temps de la révolution lui inspiroient encore de l'ombrage. On s'en aperçut un jour, à l'occasion que nous allons rapporter.

Dans une réponse que l'impératrice Jo-

1804. séphine adressa à une députation du corps législatif, par habitude ou par inadvertance, elle prononça les mots de *représentants du peuple* : ces mots furent répétés dans les journaux, et déplurent beaucoup à l'empereur. Peu de jours après il fit insérer dans le *Moniteur* la note suivante :

Paris, 14 décembre 1808.

« Plusieurs journaux ont imprimé que S. M. l'impératrice, dans sa réponse à la députation du corps législatif, avoit dit qu'elle étoit bien aise que le premier sentiment de l'empereur eût été *pour les représentants de la nation.*

« S. M. l'impératrice n'a point dit cela. Elle connoît trop bien nos constitutions, elle sait trop bien que le premier représentant de la nation, c'est l'empereur. Car *tout pouvoir vient de Dieu* et de la nation.

« Dans l'ordre de nos constitutions, après l'empereur, c'est le sénat; après le sénat, c'est le conseil d'état; et après, c'est le conseil législatif. Après le conseil législatif viennent chaque tribunal et les fonctionnaires publics dans l'ordre de leurs attributions : car s'il y avoit dans nos constitutions un corps représentant la nation, ce corps seroit souverain, ses vo-

lontés seroient tout, les autres corps ne seroient rien. 1804.

« La convention et même le corps législatif ont été *représentants*. Telles étoient nos constitutions. Aussi le président disputa-t-il le fauteuil au roi, se fondant sur ce principe, que le président de l'assemblée de la nation étoit avant les autorités de la nation.

« Nos malheurs sont venus en partie de cette exagération d'idées. Ce seroit une prétention chimérique, et même criminelle, que de *vouloir représenter la nation avant l'empereur* (1).

« *Le corps législatif*, improprement appelé de ce nom, devroit être appelé *conseil législatif*, puisqu'il n'a pas la faculté de faire des lois, n'en ayant pas la proposition. Le conseil législatif est donc la réunion des mandataires des colléges électoraux. On les appelle *députés des départements*, parce qu'ils sont nommés par les départements.

« Il faut le répéter : dans l'ordre de notre hiérarchie constitutionnelle le premier représentant de la nation, c'est l'empereur, et ses ministres sont les organes de ses décisions.

(1) Ces dernières paroles sont vraiment curieuses dans la bouche de celui qui a répété tant de fois avant son élévation et après sa chute, *que tous les pouvoirs émanoient de la nation.*

1804. « La seconde autorité *représentante*, c'est le sénat; la troisième le conseil d'état, qui a de véritables attributions législatives. Le conseil législatif a le quatrième rang.

« Tout rentreroit dans le désordre, si d'autres idées constitutionnelles venoient pervertir les idées de nos constitutions monarchiques. »

Cette note n'a pas besoin de commentaires. L'auteur dit clairement ce qu'il veut dire. Il ne s'embarrasse plus de cacher sa pensée sous le voile des grands mots de *souveraineté du peuple, représentation nationale*, et toute cette logomachie révolutionnaire dont il se servoit dans les premiers temps de son élévation. Il dit ici que *le premier représentant de la nation, c'est l'empereur* : il dira plus tard *que la nation c'est lui* (1). C'étoit lui, et toujours lui qu'il envisageoit dans tous ses établissements.

Université impériale. Nul établissement ne paroissoit et plus utile et plus populaire que celui de l'*Université ;* il trouva le secret d'en faire un des plus fermes appuis de son autorité ; il ne prit même pas la peine de s'en cacher,

(1) « Qu'êtes-vous dans la constitution ? Rien. Vous n'avez aucune autorité. C'est le trône qui est la constitution. Tout est dans le trône et dans moi. » *Réponse de l'empereur à la députation du corps législatif, le 1er. janvier* 1814.

puisqu'il fit déclarer dans le préambule de sa création, *qu'elle seroit non-seulement l'instrument le plus propre à perfectionner la raison, mais encore la garantie la plus durable du gouvernement monarchique.* 1804.

Il y avoit avant la révolution douze universités dans le royaume, et une grande liberté dans l'enseignement public; l'empereur voulut qu'elles fussent toutes réunies dans une seule, et que l'enseignement public fût surveillé avec soin et conduit dans une certaine direction.

« Tout pays, disoit le ministre de l'intérieur, où il n'y aura qu'une opinion sur la constitution, le gouvernement et les lois, sera préservé des dissensions civiles, ou tout oau moins du caractère dangereux qu'elles pourroient contracter.

« Pour assurer cet avantage, le gouvernement, qui veille et agit pour la société entière, doit diriger et surveiller l'instruction publique; il doit faire marcher de front, quoique séparées, l'éducation civile et l'instruction religieuse.

« Destinées à se prêter de mutuels secours et à rivaliser de succès pour le bonheur de l'homme, leur double direction sera indépendante. On ne les verra désormais ni se heurter ni se dominer. Heureuse alliance, vainement recherchée jus-

1804. qu'à ce jour, et qu'il faut regarder comme consommée par les combinaisons profondes et la distribution des moyens établis par les constitutions de l'université.

« S'il falloit chercher les avantages de l'unité d'enseignement, on trouveroit l'exemple des anciennes universités et des grands corps enseignants; mais on y verroit en même temps combien la part trop foible de l'autorité souveraine, dans la direction de l'instruction, produisit de désordres dans l'état; combien de fois la paix publique fut inquiétée et compromise; combien de fois encore les citoyens furent égarés et détournés de leurs devoirs exclusifs envers la patrie par des opinions dangereuses et un pouvoir sans droits et sans modération (1).

« L'université impériale aura la force de l'unité, sans partager aucun des inconvénients des anciennes institutions. Sa surveillance s'étendra sur les plus foibles éléments de l'instruction : elle l'accompagnera dans tous ses développements. Son action sera simple et sûre, parce qu'elle

(1) « Anciennement l'université étoit très-puissante dans l'état. Dès qu'il lui sembloit qu'on donnoit quelque atteinte à ses privilèges, elle fermoit ses écoles. Les prédicateurs, devenant tout à coup enrhumés, cessoient de prêcher, et les médecins abandonnoient leurs malades. Le peuple se plaignoit et crioit. La cour étoit obligée de céder et de satisfaire l'université. » *Essais sur Paris*, *tom. I.*

aboutit à un seul chef, *le grand-maître*, magistrature éminente nouvellement élevée et dès à présent si dignement remplie par un des principaux fonctionnaires de l'empire (1). L'université fournira des professeurs dans tous les degrés ; elle les formera, dans le sein d'une école normale, à l'art si difficile d'enseigner ; elle leur préparera une carrière honorable, et rassurera leur existence contre les malheurs de l'âge et des infirmités (2), etc., etc. » 1801.

Il est temps de reprendre le cours des événements.

Les premiers jours qui suivirent l'élévation de Buonaparte au trône impérial, furent employés par lui à recevoir les félicitations et les serments des grands dignitaires et de toutes les autorités de l'état. De tous les discours qui furent prononcés à cette occasion, nous ne citerons qu'un fragment de celui de M. François de Neufchâteau, président du sénat.

« Sire, les Romains souhaitoient à chaque nouvel empereur qu'il fût plus fortuné qu'Auguste et plus vertueux que Trajan. Nous n'avons pas besoin de chercher dans l'histoire des rapprochements dont aucun

(1) M. de Fontanes, qui fut en même temps grand-maître de l'université et président du corps législatif.

(2) *Discours du ministre de l'intérieur au corps législatif*, séance du 2 novembre 1808.

1804. ne sauroit vous flatter. Nulle autre époque ne ressemble à celle de Napoléon (1). Nous ne connoissons qu'un souhait digne de vous. Sire, soyez long-temps vous-même. Vous n'aurez point eu de modèle, et vous en servirez toujours. Oui, sire, vous en servirez; et c'est ici le grand objet que nous nous sommes proposé en décrétant l'hérédité. »

Il est reconnu par la plupart des souverains de l'Europe.

Napoléon fit annoncer son avénement à tous les souverains avec lesquels il étoit en relation de bonne amitié, et il ne tarda pas à être reconnu en qualité d'empereur par le pape, par les rois d'Espagne, de Naples, de Prusse et de Danemarck; par les électeurs de Bavière, de Saxe et de Hesse-Cassel; par le prince de Bade, le duc de Wurtemberg et le coadjuteur de Mayence.

Le 7 juillet il reçut sur son trône les lettres de créance des ambassadeurs et des ministres de ces différents princes accrédités auprès de lui, et le lendemain il fit publier officiellement la note suivante :

« Le ministère des agents diplomatiques étant spécialement destiné à maintenir la bonne harmonie entre les états, les lettres

(1) Depuis son avénement, Buonaparte ayant pris le nom de *Napoléon*, nous ne le désignerons plus dans le cours de son règne que sous ce nom ou sous celui d'empereur.

de créance qui les accréditent sont comme le renouvellement des stipulations politiques qui engagent et unissent les souverains. Ces actes sont, de leur nature et par leur objet, aussi imposants et aussi sacrés que des traités de paix ; et peut-être, par ces considérations, eût-il été plus sage qu'en Europe on conservât l'éclat qu'on leur avoit donné dans des siècles antérieurs. Mais en diminuant à leur égard la solennité des formes, l'opinion de leur importance n'a pas été altérée. 1804.

« Toutes les lettres de créance qui ont été présentées à S. M. I. montrent que telle a été la disposition des souverains de qui elles émanent.

« Le fond et la substance des engagements qui lient les autres états à la France ont été renouvelés d'une manière conforme aux relations politiques qui existent de tout temps.

« Quant au protocole, en reproduisant les communications directes de gouvernement à gouvernement, des formes agrandies et exactement calculées sur la force des états et sur la dignité des puissances, il a fait voir que l'empire françois, au moment de son institution, s'est présenté aux yeux de l'Europe avec le même caractère d'élévation, et avec plus d'éclat encore

1804. que n'en avoit la grande monarchie de treize siècles dans les beaux moments du règne de Louis XIV.

« Toutes les lettres de créance s'accordent surtout en ce point, que les gouvernements y marquent la plus vive satisfaction de voir les destinées de la grande nation françoise, à jamais unies à celle de l'empereur des François. Un de ces souverains a exprimé l'opinion de tous, quand il a dit :

« Si, pendant toute l'administration de votre majesté impériale, l'objet de mes plus vives sollicitudes a constamment été de cimenter de plus en plus les liaisons d'amitié et de bon voisinage qui m'attachent à l'empire françois, ce désir doit être bien plus cher à mon cœur, depuis le moment heureux où la dignité impériale a été déclarée héréditaire dans votre auguste famille, et où je vois consolidées et garanties ces institutions salutaires si intimement liées au bien-être et à la conservation de mes propres états (1). »

Protestation de Louis XVIII. La joie que toutes ces prospérités réunies causèrent à l'empereur fut troublée par la hauteur avec laquelle l'Angleterre refusa de le reconnoître, et par la protestation que Louis XVIII, résidant alors à

(1) *Moniteur*.

talents, avoit tous les moyens de régler en dernier ressort tous les droits et toutes les juridictions. 1804.

Pour envoyer le bulletin des lois aux tribunaux, pour écrire quelques lettres aux greffiers et aux procureurs-généraux, pour recevoir des mémoires, pour régler des recours en grâce, il suffisiot d'un commis de plus dans les bureaux de l'archichancelier; et cela ne valoit pas les frais d'un ministère à part.

Celui des cultes n'étoit pas moins inutile, et auroit pu avoir des conséquences plus fâcheuses pour l'état, si l'esprit qui présida à son établissement n'eût pas changé peu de jours après son établissement, et par des circonstances imprévues.

Buonaparte avoit eu l'intention d'établir en France un catholicisme exclusif, intolérant et absolu comme lui-même. Ce projet lui fut suggéré par ces écrivains mercenaires qui livrent leur conscience à tous ceux qui veulent l'acheter, et font servir la religion au triomphe de toutes leurs passions. En lui répétant souvent cette maxime des temps d'ignorance, *un roi, une loi, une foi*, ils étoient venus à bout de lui persuader que l'*unité* en matière de religion n'étoit pas moins nécessaire au salut des princes, que l'est au

1804. repos des peuples cette même *unité* en matière de gouvernement.

Il se préparoit à faire de cette doctrine la règle de sa conduite politique et religieuse, lorsque ses querelles avec le pape et les suites imprévues qu'elles eurent, tant pour l'Europe que pour la France, changèrent le cours de ses idées, et lui firent adopter un système tout différent.

Ce système, qui ne se développa que peu-à-peu, et dont le défaut de temps seul a pu empêcher l'établissement, consistoit d'abord à reconnoître toutes les religions, ensuite à les réunir dans une seule, fondée sur la doctrine de l'évangile, et qu'il eût fait déclarer *nationale* par un sénatus-consulte organique; enfin, à l'exemple d'Auguste, de Henri VIII et de Pierre-le-Grand, à prendre le gouvernement de cette nouvelle église, et à le réunir à celui de l'état.

Dès que ce plan fut arrêté, on ne parla plus que de tolérer tous les cultes. Ses confidents, ses apôtres, les prêtres se mirent à prêcher ouvertement une espèce de fatalisme religieux et moral, aussi favorable à ses vues que contraire aux principes de la religion romaine.

Ce fut alors qu'il donna de nouvelles instructions à son ministre des cultes, et que celui-ci fut chargé spécialement de lui rendre un compte exact de ce que fai-

nale qui les soutient. A ce double titre, la maison d'Hanovre règne sur la Grande-Bretagne, et celle d'Autriche tient le sceptre impérial. Hugues Capet, chef de la dernière dynastie, reçut la couronne de ses pairs, qui représentoient la nation; et si l'on admettoit les principes sur lesquels repose la réclamation du comte de Lille, ce prince lui-même n'auroit d'autre titre à faire valoir que celui qui lui auroit été transmis par l'usurpateur des droits des enfants de Charlemagne. 1804.

« Mais qu'est-il besoin de ces exemples? Si le comte de Lille proteste contre la révolution, la révolution ne proteste pas moins contre lui. Les résultats de cette révolution, reconnus par toute l'Europe, scellés par la victoire, affermis par l'intérêt des peuples, élèvent entre la France et la maison de Bourbon une barrière de diamant. Il faut que le comte de Lille la franchisse avant que sa voix soit entendue.

« Ce n'est point par des écrits que l'on recouvre un trône : le souverain réduit à cette extrémité est déchu du haut rang où la volonté de la nation l'avoit placé. Quand Henri IV voulut remonter sur le trône de S. Louis, il prit les armes, combattit et régna. Il fut un temps où le comte de Lille auroit pu parler de ses droits, parce qu'il étoit en son pouvoir de les défendre. Il

1804. préféra de se retirer. Il n'est que deux partis pour un roi détrôné, de combattre ou de se taire. »

Louis XVIII, voué à un dur exil, et forcé par les plus cruelles circonstances de traîner ses malheurs dans presque tous les états de l'Europe, vivoit alors à Varsovie avec son neveu et sa nièce, le duc et la duchesse d'Angoulême, mariés depuis cinq ans (1). Tous les trois menoient la vie la plus retirée; et dans une ville où les plaisirs et la dissipation surpassoient tout ce qu'on voyoit ailleurs, ils n'en partageoient aucun.

Quelques visites fort courtes qu'ils recevoient (ils n'en faisoient point), une course en voiture lorsque le temps étoit beau, ou une promenade à pied dans des lieux solitaires, étoient les seules distractions qu'ils permissent à leurs pensées mélancoliques. Le roi passoit la plus grande partie du jour dans son cabinet, expédiant plus d'affaires dans une matinée que beaucoup de ministres n'en expédient dans une semaine.

S. M. avoit fait venir auprès d'elle M. l'abbé Edgeworth, ce prêtre courageux

(1) Ce fut à Mittaw, et le 10 juin 1799, que leur mariage fut célébré, en présence du roi, de tous les François attachés à ce prince et des principaux habitants de la ville. Paul Ier. signa le contrat de mariage, et en fit déposer une copie dans les archives de son sénat.

qui avoit assisté Louis XVI dans ses derniers moments; et c'étoit par ses mains vénérables qu'il faisoit passer les abondantes aumônes que, malgré la modicité de son revenu, il distribuoit aux émigrés répandus en Europe; et même en France, à de pauvres familles que la révolution avoit dépouillées de tous leurs moyens de subsistance. 1804.

Le 14 juillet 1804, l'empereur alla faire aux Invalides l'inauguration de la légion d'honneur. Il étoit difficile de choisir un local mieux approprié à cette grande cérémonie que le temple orné par les mains de la Victoire des nombreux drapeaux enlevés aux ennemis de la France; et d'un autre côté, cette institution ne pouvoit dater d'une époque plus mémorable. L'esprit qui animoit les François au 14 juillet 1789 sembloit y respirer tout entier. Elle offroit les principaux éléments des réformes qu'alors on croyoit nécessaires. Elle annonçoit que les vertus, les talents et les services rendus à la patrie alloient devenir les seuls titres aux distinctions; elle réunissoit sous la même bannière tous les genres de mérite; elle allioit les mots sacrés d'*honneur* et de *patrie*, si puissants sur le cœur des François. Légion d'honneur.

Aucun autre état moderne ne présentoit un établissement de cette nature. Par-

1804. tout ailleurs les différences entre les professions diverses font naître et entretiennent les rivalités : de là vient que partout ailleurs un militaire n'est qu'un soldat, un prêtre un homme d'église, un magistrat un homme de loi, un ouvrier un homme de peine. Par l'institution du nouvel ordre, tous les citoyens françois devoient être unis d'un même nœud, attachés aux mêmes devoirs, et honorés des mêmes distinctions. Cette décoration ne donnoit ni autorité civile, ni grade militaire : toutes les professions pouvoient y aspirer ; elle pouvoit honorer également tous les individus. Tel étoit au moins l'esprit de son institution ; et celui qui en conçut le projet connoissoit parfaitement le caractère françois.

Tant que la croix d'honneur fut le prix des services ou la récompense des talents, elle fit des merveilles ; mais elle ne tarda pas à devenir la proie des courtisans, des flatteurs du pouvoir, des familiers du prince, de tous les intrigants.

Ainsi multipliée à l'excès, et prostituée sans ménagement, cette marque de distinction ne distingua plus personne ; cette décoration, qui devoit être la récompense du courage, du talent et de la vertu, fut livrée à quiconque se donna la peine de la demander : cette *croix d'honneur*, qui

devoit être immortelle comme son fondateur, a subi le sort de l'*Ordre de l'Etoile*, institué par le roi Jean, et qui, abandonné aux chevaliers du guet, fut prostitué dès son origine (1). 1804.

L'empereur quitta Paris dans le mois d'août, pour aller se montrer dans sa nouvelle dignité au camp de Boulogne, dans les ports de Dunkerque, d'Ostende et d'Anvers, dans les villes de Mayence, de Bruxelles, d'Aix-la-Chapelle, de Liége, de Paderborn..... Partout il fut reçu avec un enthousiasme réel ou commandé; partout il voulut voir ce qui méritoit d'être vu, examiner par lui-même ce qui offroit ou des abus à réformer, ou des établissements utiles à encourager; écoutant avec attention les plaintes qu'on avoit à porter, recevant avec bonté les fêtes qu'on vouloit lui donner, étonnant les peuples par sa prodigieuse activité, et laissant partout des traces de sa munificence. Ce voyage fut, d'un bout à l'autre, une suite de triomphes et de réjouissances publiques.

Mais ce voyage fut en même temps l'époque de cette guerre de plume que les feuilles d'Angleterre n'ont cessé de lui faire pendant tout le cours de son règne,

(1) En 1816, le nombre des commandants, officiers et chevaliers de la légion d'honneur passoit quarante-cinq mille.

104. à laquelle il eut la foiblesse de paroître sensible, et le tort de répondre sans modération et sans dignité.

S'il n'aimoit pas les Anglois, ce n'étoit pas sans raison. Il les trouva toujours dans son chemin, il les eut pour ennemis constants et à découvert. Il n'ignoroit pas que M. Pitt, rappelé au ministère, avoit eu le talent de former contre lui une quatrième coalition, dans laquelle étoient entrées les deux plus grandes puissances du continent, l'Autriche et la Russie. Il eut le chagrin de faire auprès du roi d'Angleterre une seconde tentative, qui ne réussit pas mieux que la première. Il écrivit sans succès la lettre suivante :

Lettre de l'empereur au roi d'Angleterre.

« Monsieur mon frère,

« Appelé au trône de France par la Providence et par les suffrages du sénat, du peuple et de l'armée, mon premier sentiment est un vœu de paix. La France et l'Angleterre usent leur prospérité; elles peuvent lutter des siècles. Mais leurs gouvernements remplissent-ils bien le plus sacré de leurs devoirs? et tant de sang versé inutilement, et sans la perspective d'aucun but, ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience? Je n'attache point

de déshonneur à faire le premier pas. J'ai assez, je pense, prouvé au monde que je ne redoute aucune des chances de la guerre. Elle ne m'offre d'ailleurs rien que je doive redouter. 1804.

« La paix est le vœu de mon cœur : mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire. Je conjure votre majesté de ne pas se refuser au bonheur de donner elle-même la paix au monde. Qu'elle ne laisse pas cette douce satisfaction à ses enfants : car enfin il n'y eut jamais de plus belle circonstance, ni de moment plus favorable pour faire taire toutes les passions, et pour écouter uniquement le sentiment de l'humanité.

« Ce moment une fois perdu, quel terme assigner à une guerre que tous mes efforts n'auroient pu terminer ?

« Votre majesté a plus gagné depuis dix ans en territoire et en richesses que l'Europe n'a d'étendue. Sa nation est au plus haut point de prospérité. Que peut-elle espérer de la guerre ? Coaliser quelques puissances du continent ? Le continent restera tranquille, ou sera victime des nouveaux mouvements qu'on veut lui donner. Une coalition ne peut qu'accroître la prépondérance et la grandeur continentale de la France. Renouveler les troubles intérieurs ? les temps ne sont plus les

mêmes. Détruire nos finances? des finances fondées sur une bonne agriculture, ne se détruisent jamais. Enlever à la France ses colonies? les colonies sont pour la France un objet secondaire; et votre majesté n'en possède-t-elle pas plus qu'elle n'en peut garder?

« Si votre majesté veut elle-même y songer, elle verra que la guerre est sans but et sans aucun résultat avantageux pour elle. Eh! quelle triste perspective que celle de faire battre des peuples sans but et sans utilité pour personne! Le monde est assez grand pour que nos deux nations puissent y vivre à l'aise, et les deux gouvernements sont assez éclairés pour trouver les moyens de tout concilier, s'ils en ont la volonté.

« J'ai toutefois rempli un devoir saint et précieux à mon cœur. Je prie votre majesté de croire à la sincérité des sentiments que je viens de lui exprimer, et à mon désir de lui en donner des preuves.

« Paris, ce 12 nivose an 13 (2 janvier 1805). »

Le ministère britannique fit à cette lettre une réponse évasive relativement à l'ouverture de négociations, mais qui, quant à la reconnoissance de Napoléon en qualité d'empereur des François, n'étoit pas équivoque. La voici :

Lettre de lord Mulgrave à S. Exc. M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures. 1804.

« Monsieur, sa majesté a reçu la lettre qui lui a été adressée par le chef du gouvernement françois, datée du deuxième jour de ce mois.

« Il n'y a aucun objet que sa majesté ait plus à cœur que de saisir la première occasion de procurer de nouveau à ses sujets les avantages d'une paix fondée sur des bases qui ne soient pas incompatibles avec la sûreté permanente et les intérêts essentiels de ses états. Sa majesté est persuadée que ce but ne peut être atteint que par des arrangements qui puissent en même temps pourvoir à la sûreté et à la tranquillité à venir de l'Europe, et prévenir le renouvellement des dangers et des malheurs dans lesquels elle s'est trouvée enveloppée. Conformément à ce sentiment, sa majesté sent qu'il lui est impossible de répondre plus particulièrement à l'ouverture qui lui a été faite, jusqu'à ce qu'elle ait eu le temps de communiquer avec les puissances du continent avec lesquelles elle se trouve engagée dans des liaisons et des rapports confidentiels, et particulièrement avec l'empereur de Russie, qui a donné les preuves les plus fortes de la sagesse et de l'élévation des sentiments

1804. défier, et contre lesquels il étoit impossible de se prémunir. Il avoit, de plus, de beaux hommes et des femmes charmantes qui employoient, les premiers auprès des femmes, les autres auprès des jeunes gens, tous les moyens de séduction pour arracher les secrets de famille, et jeter d'innocentes victimes dans les serres du vautour (1).

Est-il vrai que parmi ces femmes il y en avoit qui portoient un nom distingué, et que parmi les hommes plusieurs occupoient des places éminentes ? C'étoit un bruit public : on les nommoit. Mais l'histoire, qui s'occupe aussi des mœurs, a besoin, pour trouver des coupables, d'autres preuves que celles qui ne sont fondées que sur des bruits.

Sénat conservateur.

De toutes les institutions de Buonaparte, celle d'un *sénat conservateur* parut au premier coup d'œil la plus neuve, la plus sage, la plus digne de la reconnoissance publique. Placer, en effet, entre le monarque et la nation, un corps nombreux composé d'hommes illustres et de grands propriétaires, toujours disposés à défendre le trône des invasions de la dé-

(1) On dit que, dans ses moments de gaieté, le vautour donnoit le nom de *cohorte cythéréenne* à cette troupe infâme d'hommes et de femmes qui se chargeoient d'alimenter sa voracité par leurs révélations journalières.

seul appartenoient et le droit et le pouvoir de délier les François de l'antique serment de fidélité qu'ils avoient prêté à la maison de Bourbon; on lui avoit dit encore que le saint-père avoit conservé en France, au milieu de tous les désordres de la révolution, une influence fondée sur douze cents ans d'habitudes et sur la conscience des peuples. 1804.

Il n'ignoroit pas qu'un pape avoit sacré Pepin roi de France, et que le fils de Pepin, le plus grand monarque des temps modernes, avoit reçu d'un autre pape (Léon III) la couronne impériale. Frappé de cette idée et de ces souvenirs, il prit la résolution de se faire couronner à Paris par Pie VII, dont il connoissoit le foible caractère et les pieuses intentions. Il lui en fit faire la proposition, qu'il eut soin d'accompagner de paroles flatteuses et de promesses séduisantes.

« Le moment est venu, lui écrivit-il, où la réconciliation de l'église et de l'empire va recevoir la sanction la plus auguste. Le premier effet de votre condescendance, très-saint-père, sera de consacrer la réconciliation du peuple françois avec la monarchie, qui est nécessaire à son repos; de prévenir tous les prétextes de la guerre civile, d'aplanir tous les différents qui conduisent à un schisme, en

1814. s'étoit borné à lui livrer sans examen tous les hommes qu'il devoit immoler à son ambition, on pourroit excuser jusqu'à un certain point leur foiblesse par sa force, et dire que leur volonté n'eut aucune part à leur consentement ; mais il n'y a pas moyen de se contenter de cette excuse, quand on les voit aller, séparément ou en corps, baiser la main sanglante qui saignoit le peuple aux quatre veines ; quand on lit ces *adresses* si rampantes et si malheureuses, dont le style ne laisse pas plus de prétexte à leur crédulité que d'excuse à leur avilissement.

Soyons justes. Si le sénat en corps mérite tous les reproches que nous venons de lui faire, tous les sénateurs ne méritent pas d'être compris dans la même censure ; quelques uns ont protesté contre la conduite de leurs collègues ; d'autres l'ont désapprouvée par leur silence.

Nous devons ajouter qu'en se ralliant tout à coup et sans hésitation au vœu général de la nation, qui rappeloit les Bourbons après la chute de Napoléon, le sénat fit un acte de haute sagesse, éteignit le flambeau de la guerre civile, et nous rendit un service que tous ses torts précédents ne peuvent nous faire oublier.

A mesure que nous avancons dans l'examen du gouvernement de Napoléon, nous

gneront tous les pas du saint-père, à qui nous voulons qu'on décerne les mêmes honneurs que Léon III reçut de Charlemagne, notre glorieux prédécesseur..... » 1804.

Comment ces puissantes considérations, présentées avec tant d'artifice, n'auroient-elles pas ébranlé un pontife aussi pieux que celui qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, qui ne soupiroit qu'après la paix de l'église, qui avoit déjà fait tant de sacrifices pour l'obtenir, et donné, dans le *concordat*, le gage de tous ceux qu'on pourroit exiger de lui?

Il voyoit l'église menacée d'un schisme, le plus grand de tous les malheurs à ses yeux : il vouloit l'éviter à tout prix; il crut qu'il l'éviteroit, en cédant aux vœux de Napoléon.

Cependant une voix secrète et plus forte que toutes ses craintes lui conseilloit de ne pas faire cette démarche. Il avoit eu la nomination des Bourbons au conclave (1); il savoit que leurs droits étoient incontestables : manquera-t-il à la justice et à la reconnoissance, en allant poser leur couronne sur la tête de l'usurpateur? Cette

(1) Pour entendre ceci, il faut savoir que les princes catholiques disposoient dans le conclave de la voix des cardinaux qui restoient leurs sujets. *Avoir la nomination des Bourbons*, c'étoit avoir le suffrage des cardinaux françois, espagnols et napolitains, et c'étoit un poids dans la balance!

1804. pensée l'effraya un moment, mais ne l'arrêta pas.

Allocution du saint-père. Il annonça sa dernière résolution dans une allocution qu'il prononça en plein consistoire, le 29 octobre 1804, et dans laquelle il dit :

« Vénérables frères,

« Lorsque nous vous annonçâmes, de ce lieu même, que nous avions fait un concordat avec S. M. l'empereur des François, nous fîmes éclater, en votre présence, la joie dont le Dieu de toute consolation remplissoit notre cœur, à la vue des heureux changements que le concordat venoit d'opérer dans ce vaste et populeux empire, pour le bien de la religion.

« Une œuvre si grande et si admirable dut exciter en nous les plus vifs sentiments de reconnoissance pour le très-puissant prince qui avoit employé son autorité à la conduire à sa fin.

« Ce puissant prince, notre très-cher fils en J. C., nous a fait connoître qu'il désiroit vivement recevoir de nous l'onction sainte et la couronne impériale, afin que la religion, imprimant à cette cérémonie solennelle le caractère le plus sacré, en fît la source des plus abondantes bénédictions.

« Cette demande, faite dans de tels sen-

timents, n'est pas seulement un témoignage authentique de la religion de l'empereur et de sa piété filiale pour le saint-siége, mais elle se trouve encore appuyée de déclarations positives que sa volonté ferme est de protéger de plus en plus la foi sainte, dont il a jusqu'ici travaillé à relever les ruines par tant de généreux efforts. 1804.

« Ainsi, vénérables frères, vous voyez combien sont justes et puissantes les raisons que nous avons d'entreprendre ce voyage. Nous y sommes déterminés par des vues d'utilité pour notre sainte religion, et par des sentiments particuliers de reconnoissance pour le très-puissant empereur qui, après avoir rétabli la religion catholique en France, nous témoigne le désir de favoriser ses progrès et sa gloire.

« A ces causes, vénérables frères, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, qui se sont quelquefois éloignés de leur siége, et se sont transportés dans des régions lointaines pour le bien de l'église, nous entreprenons ce voyage, sans nous dissimuler que sa longueur, une saison peu favorable, notre âge avancé et notre foible santé, auroient dû nous en détourner (1); mais nous comptons pour rien

(1) Il y avoit pour l'en détourner des raisons bien plus

1804. « La seconde autorité *représentante*, c'est le sénat; la troisième le conseil d'état, qui a de véritables attributions législatives. Le conseil législatif a le quatrième rang.

« Tout rentreroit dans le désordre, si d'autres idées constitutionnelles venoient pervertir les idées de nos constitutions monarchiques. »

Cette note n'a pas besoin de commentaires. L'auteur dit clairement ce qu'il veut dire. Il ne s'embarrasse plus de cacher sa pensée sous le voile des grands mots de *souveraineté du peuple*, *représentation nationale*, et toute cette logomachie révolutionnaire dont il se servoit dans les premiers temps de son élévation. Il dit ici que *le premier représentant de la nation, c'est l'empereur* : il dira plus tard *que la nation c'est lui* (1). C'étoit lui, et toujours lui qu'il envisageoit dans tous ses établissements.

Université impériale.

Nul établissement ne paroissoit et plus utile et plus populaire que celui de l'*Université*; il trouva le secret d'en faire un des plus fermes appuis de son autorité; il ne prit même pas la peine de s'en cacher,

(1) « Qu'êtes-vous dans la constitution? Rien. Vous n'avez aucune autorité. C'est le trône qui est la constitution. Tout est dans le trône et dans moi. » *Réponse de l'empereur à la députation du corps législatif, le* 1er. *janvier* 1814.

ges, de galons et d'armoiries brodées en or. La nef, le chœur et le sanctuaire étoient couverts de tapis d'Aubusson et de la Savonnerie. Des gradins en amphithéâtre étoient chargés de spectateurs : les femmes brillantes de grâces et de parure, les hommes revêtus d'un costume obligé, des places assignées à tous les grands dignitaires de l'état, le trône de l'empereur élevé au milieu de la nef, celui du pape dans le sanctuaire et à côté de l'autel.... ; tout cela étoit beau, magnifique et bien ordonné. Ce mélange de la pompe des cérémonies de l'église romaine avec la magnificence de la cour des Tuileries, présentoit à l'œil, il faut en convenir, un brillant spectacle, mais laissoit dans tous les esprits je ne sais quelle inquiétude, qui provenoit sans doute autant de la profanation des mystères de la religion que de l'intervertissement des dogmes anciens de la politique. 1804.

L'empereur reçut à genoux l'onction sainte des mains du pape ; mais il *prit lui-même la couronne sur l'autel*, et la plaça sur sa tête; puis, assis sur son trône, la couronne en tête et la main sur l'Evangile, il prononça le serment suivant : « Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la république, la vente des biens nationaux, la loi du concordat, la liberté

1804. des cultes, l'institution de la légion d'honneur, et de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple françois. »

Le chef des hérauts dit alors d'une voix forte : « *Le très-glorieux et très-auguste empereur Napoléon, empereur des François, est couronné et intronisé. Vive l'empereur!* » Et pendant dix minutes l'église retentit des cris répétés de *vive l'empereur.*

Aucun accident ne troubla la cérémonie. La police veilloit partout. Tous les travaux furent suspendus. Le peuple parut joyeux, fut bruyant et animé, mais contenu. Le soir la ville fût illuminée avec profusion. Des flammes de Bengale allumées sur les édifices les plus élevés, répandoient au loin un éclat nouveau et d'un effet extraordinaire.

Toute l'Europe, moins l'Angleterre, voulut être témoin de cette cérémonie. Les princes d'Allemagne furent invités, ce jour-là, à déjeuner chez le maréchal Murat, gouverneur de Paris. Après le repas, le maréchal, par une galanterie familière qui dut les offenser, mais qu'ils n'osèrent refuser, leur offrit des carrosses à sa livrée, et à six chevaux, pour les conduire à Notre-Dame, où il les fit accompagner chacun par deux aides-de-camp,

et par une escorte d'honneur de cent hommes à cheval. La beauté des attelages, la richesse de la livrée et l'élégance des voitures firent remarquer ce cortége parmi tant d'autres, et même après celui de l'empereur. 1804.

Celui de l'empereur étoit d'une rare magnificence. Je ne sais si, depuis ces fameux triomphes dont la capitale du monde s'enorgueillissoit, on avoit rien vu d'aussi brillant, tant par l'éclat des armes que par la richesse des costumes; tout étoit éblouissant. Sa voiture, d'une construction nouvelle, surmontée d'une immense couronne d'or, attelée de huit chevaux blancs, panachés et caparaçonnés, étoit à découvert, et lui permettoit de tout voir et d'être vu. Quelque insatiable que fût sa vanité, elle dut être satisfaite ce jour-là, car jamais aucun mortel ne fut plus avidement regardé, applaudi avec plus d'éclat et plus magnifiquement accompagné.

La fête du couronnement fut suivie de deux autres fêtes, dont l'une étoit exclusivement consacrée au peuple, auquel on distribua largement du vin, des volailles, et de petites médailles d'argent, portant d'un côté l'effigie de l'empereur, avec cette légende : *Napoléon, empereur;* et, de l'autre, le même en pied, vêtu à la ro-

1804. ne sauroit vous flatter. Nulle autre époque ne ressemble à celle de Napoléon (1). Nous ne connoissons qu'un souhait digne de vous. Sire, soyez long-temps vous-même. Vous n'aurez point eu de modèle, et vous en servirez toujours. Oui, sire, vous en servirez; et c'est ici le grand objet que nous nous sommes proposé en décrétant l'hérédité. »

Il est reconnu par la plupart des souverains de l'Europe.

Napoléon fit annoncer son avénement à tous les souverains avec lesquels il étoit en relation de bonne amitié, et il ne tarda pas à être reconnu en qualité d'empereur par le pape, par les rois d'Espagne, de Naples, de Prusse et de Danemarck; par les électeurs de Bavière, de Saxe et de Hesse-Cassel; par le prince de Bade, le duc de Wurtemberg et le coadjuteur de Mayence.

Le 7 juillet il reçut sur son trône les lettres de créance des ambassadeurs et des ministres de ces différents princes accrédités auprès de lui, et le lendemain il fit publier officiellement la note suivante :

« Le ministère des agents diplomatiques étant spécialement destiné à maintenir la bonne harmonie entre les états, les lettres

(1) Depuis son avénement, Buonaparte ayant pris le nom de *Napoléon*, nous ne le désignerons plus dans le cours de son règne que sous ce nom ou sous celui d'empereur.

diplomatique et des illustres étrangers qui se trouvoient à Paris. 1804.

La statue ayant été découverte par les maréchaux Murat et Masséna, M. de Fontanes, président de l'assemblée, se leva et dit :

« La gloire obtient aujourd'hui la plus juste récompense, et le pouvoir en même temps les plus nobles instructions. Ce n'est point au grand capitaine, ce n'est point au vainqueur de tant de peuples que ce monument est érigé : le corps législatif le consacre au restaurateur des lois. Des esclaves tremblants, des nations enchaînées ne s'humilient point devant cette statue ; mais une nation généreuse y voit avec plaisir les traits de son libérateur. Discours de M. de Fontanes.

« Périssent les monuments élevés par l'orgueil et la flatterie ! Mais que la reconnoissance honore toujours ceux qui sont le prix de l'héroïsme et des bienfaits ! Eh ! quel bienfait plus mémorable que celui d'un code uniforme (1) donné à trente millions d'hommes ? Le jour où le code civil reçut dans cette enceinte la sanction nationale fut le premier jour qui fixa nos destinées. On n'a pu croire à la stabilité du nouveau gouvernement de la France que lorsque

(1) Cette statue avoit été votée un an auparavant, à l'occasion de la rédaction du code civil.

1804. que n'en avoit la grande monarchie de treize siècles dans les beaux moments du règne de Louis XIV.

« Toutes les lettres de créance s'accordent surtout en ce point, que les gouvernements y marquent la plus vive satisfaction de voir les destinées de la grande nation françoise, à jamais unies à celle de l'empereur des François. Un de ces souverains a exprimé l'opinion de tous, quand il a dit :

« Si, pendant toute l'administration de votre majesté impériale, l'objet de mes plus vives sollicitudes a constamment été de cimenter de plus en plus les liaisons d'amitié et de bon voisinage qui m'attachent à l'empire françois, ce désir doit être bien plus cher à mon cœur, depuis le moment heureux où la dignité impériale a été déclarée héréditaire dans votre auguste famille, et où je vois consolidées et garanties ces institutions salutaires si intimement liées au bien-être et à la conservation de mes propres états (1). »

Protestation de Louis XVIII.

La joie que toutes ces prospérités réunies causèrent à l'empereur fut troublée par la hauteur avec laquelle l'Angleterre refusa de le reconnoître, et par la protestation que Louis XVIII, résidant alors à

(1) *Moniteur*.

1804.

'ose le dire devant eux, et je suis sûr [u'ils ne me démentiront pas, parce que 'intérêt de la patrie leur est plus cher que ;elui de leur renommée : les talents miliaires pouvoient tout contre les ennemis lu dehors, et ne pouvoient rien contre les ennemis du dedans.

« Ce n'étoit point assez pour notre salut le ces légions victorieuses qui nous pro-tégeoient contre l'Europe, il étoit temps qu'on vît paroître un législateur qui nous protégeât contre nous-mêmes. Ce législateur est venu, et nous avons enfin respiré sous son empire.

« Que d'autres vantent ses hauts faits d'armes; que toutes les voix de la renommée se fatiguent à dénombrer ses conquêtes; je ne veux célébrer aujourd'hui que les travaux de sa sagesse. Son plus beau triomphe dans la postérité sera d'avoir défendu, contre toutes les révoltes de l'esprit humain, le système social prêt à se dissoudre. Il a vaincu les fausses doctrines : elles commencent à s'éloigner devant son génie; et bientôt il achèvera leur défaite entière, en prouvant que la liberté publique n'est garantie que par un monarque, premier sujet de la loi.

« Dans le chaos de tant d'opinions, et sous les ruines de tout un empire, combien il étoit difficile de retrouver le prin-

1804. cipe conservateur qui l'anima pendant quatorze siècles! La première place étoit vacante, le plus digne a dû la remplir : en y montant *il n'a détrôné que l'anarchie*, qui régnoit seule dans l'absence de tous les pouvoirs légitimes.

« La fête qui nous rassemble est donc, s'il m'est permis de le dire, celle de la renaissance de la société. Les lois civiles l'ont en effet raffermie sur ses fondements, et c'est alors que le caractère national s'est hâté de reparoître. Lorsqu'un peuple, long-temps séduit par de faux guides, se rallie autour de la gloire; lorsqu'il recommence à honorer les grandes actions par des monuments durables, les sentiments du juste et du beau rentrent dans tous les cœurs, et l'ordre social est rétabli.

« Les statues qu'on érige à ces hommes privilégiés, qui sont faits pour conduire la foule, indiquent à tous les autres le chemin du véritable honneur. Autour de ces monuments dressés par la reconnoissance publique, on voit se manifester les affections les plus douces et les plus nobles du cœur humain. L'enthousiasme de la gloire et de la vertu se communique à toutes les âmes, élève toutes les pensées, agrandit tous les talents, et peut enfanter tous les prodiges. Tel est l'état de la société réparée.

« Au contraire, quand le corps politique tombe en ruines, tout ce qui fut obscur attaque tout ce qui fut illustre. La bassesse et l'envie parcourent les places publiques, en outrageant les images révérées qui les décorent. On persécute la gloire des grands hommes jusque dans le marbre et l'airain qui en reproduisent les traits. Leurs statues tombent; on ne respecte pas même leurs tombeaux. Le citoyen fidèle ose à peine dérober en secret quelques uns de ces restes sacrés; il y cherche en pleurant l'ancienne gloire de la patrie. Cependant il ne désespère jamais du salut de l'état, et au milieu de tous les excès il attend le réveil de tous les sentiments généreux. 1804.

« Ces sentiments se sont ranimés de toutes parts; mais leur retour fut préparé par l'homme supérieur qui nous rendit peu à peu toutes nos anciennes habitudes. C'est lui qui, dès les premiers jours de son gouvernement, honora les cendres de Turenne, et fit placer dans son palais les bustes de tous ces héros dont il égale la renommée.

« Déjà les artistes, animés par sa voix, se préparent à relever sur nos places désertes les statues des plus grands hommes françois. Celui qui montra tant de respect



1804. préféra de se retirer. Il n'est que deux partis pour un roi détrôné, de combattre ou de se taire. »

Louis XVIII, voué à un dur exil, et forcé par les plus cruelles circonstances de traîner ses malheurs dans presque tous les états de l'Europe, vivoit alors à Varsovie avec son neveu et sa nièce, le duc et la duchesse d'Angoulême, mariés depuis cinq ans (1). Tous les trois menoient la vie la plus retirée ; et dans une ville où les plaisirs et la dissipation surpassoient tout ce qu'on voyoit ailleurs, ils n'en partageoient aucun.

Quelques visites fort courtes qu'ils recevoient (ils n'en faisoient point), une course en voiture lorsque le temps étoit beau, ou une promenade à pied dans des lieux solitaires, étoient les seules distractions qu'ils permissent à leurs pensées mélancoliques. Le roi passoit la plus grande partie du jour dans son cabinet, expédiant plus d'affaires dans une matinée que beaucoup de ministres n'en expédient dans une semaine.

S. M. avoit fait venir auprès d'elle M. l'abbé Edgeworth, ce prêtre courageux

(1) Ce fut à Mittaw, et le 10 juin 1799, que leur mariage fut célébré, en présence du roi, de tous les François attachés à ce prince et des principaux habitants de la ville. Paul Ier. signa le contrat de mariage, et en fit déposer une copie dans les archives de son sénat.

impolitiques, et que *tout attentat contre le christianisme est un attentat contre la société*. 1804.

« Le retour de l'ancien culte prépara bientôt celui d'un gouvernement plus naturel aux grands états, et plus conforme aux habitudes de la France. Tout le système social, ébranlé par les opinions inconstantes de l'homme, s'appuya de nouveau sur une doctrine immuable comme Dieu même. C'est la religion qui poliçoit autrefois les sociétés sauvages; mais il est plus difficile aujourd'hui de réparer leurs ruines que de fonder leur berceau.

« Nous devons ce bienfait à un double prodige. La France a vu naître un de ces hommes extraordinaires qui sont envoyés de loin en loin au secours des empires prêts à tomber; tandis que Rome en même temps a vu briller sur le trône de S. Pierre toutes les vertus apostoliques du premier âge.

« Leur douce autorité se fait sentir à tous les cœurs. Des hommages universels doivent suivre un pontife aussi sage que pieux, qui sait à la fois tout ce qu'il faut laisser au cours des affaires humaines, et tout ce qu'exigent les intérêts de la religion.

« Cette religion auguste vient consacrer avec lui les nouvelles destinées de l'em-

1804. pire françois, et prend le même appareil qu'au siècle des Clovis et des Pepin.

« Tout a changé autour d'elle; elle seule n'a point changé.

« Elle voit finir les familles des rois comme celle des sujets : mais sur les débris des trônes qui s'écroulent, et sur les degrés des trônes qui s'élèvent, elle admire toujours la manifestation successive des desseins éternels, et leur obéit avec confiance.

« Jamais l'univers n'eut un plus imposant spectacle; jamais les peuples n'ont reçu de plus grandes instructions.

« Ce n'est plus le temps où le sacerdoce et l'empire étoient rivaux. Tous les deux se donnent la main pour repousser les doctrines funestes qui ont menacé l'Europe d'une subversion totale : puissent-elles céder pour jamais à la double influence de la religion et de la politique réunies ! Ce vœu sans doute ne sera point trompé. Jamais en France la politique n'eut tant de génie; jamais le trône pontifical n'offrit au monde chrétien un modèle plus respectable et plus touchant. »

Hélas ! cet hommage que reçut alors le saint-père, et ceux que lui adressèrent, par ordre de l'empereur, le sénat, le conseil d'état, le département de Paris, et toutes les cours de justice, pouvoient être



sincères; mais les caractères en étoient tracés sur le sable. Tant qu'on eut besoin de son saint ministère, la cour et la ville furent à ses pieds; dès qu'il n'eut plus rien à donner, il ne trouva que des ingrats et des indifférents. Il ne fut bientôt plus à Paris qu'un personnage déplacé et hors de rang. On ne savoit s'il étoit un courtisan dans le palais de l'empereur; ou, dans son cabinet, un souverain qui défendoit les droits de ses sujets; ou enfin le chef de l'église catholique dans un pays qui en professoit la religion. 1804

Ce qui étoit incertain pour le public ne l'étoit déjà plus pour le saint-père. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il étoit tombé dans un piége; qu'en croyant servir la religion par son exrtême condescendance, il n'avoit servi que les projets d'un ambitieux; et que, s'il ne vouloit pas perdre tout-à-fait l'église, il n'avoit d'autre parti à prendre qu'à s'exposer au courroux de l'empereur, à l'insolence de ses ministres et à la dérision des courtisans. Ce fut aussi le parti qu'il prit.

Promené de paroisse en paroisse, il répandoit en gémissant ses bénédictions sur une multitude qui n'en demandoit pas, et recueilloit en échange des acclamations ironiques. Un mois n'étoit pas écoulé que ses chapelets étoient sans demande et ses



1804. à laquelle il eut la foiblesse de paroître sensible, et le tort de répondre sans modération et sans dignité.

S'il n'aimoit pas les Anglois, ce n'étoit pas sans raison. Il les trouva toujours dans son chemin, il les eut pour ennemis constants et à découvert. Il n'ignoroit pas que M. Pitt, rappelé au ministère, avoit eu le talent de former contre lui une quatrième coalition, dans laquelle étoient entrées les deux plus grandes puissances du continent, l'Autriche et la Russie. Il eut le chagrin de faire auprès du roi d'Angleterre une seconde tentative, qui ne réussit pas mieux que la première. Il écrivit sans succès la lettre suivante :

Lettre de l'empereur au roi d'Angleterre.

« Monsieur mon frère,

« Appelé au trône de France par la Providence et par les suffrages du sénat, du peuple et de l'armée, mon premier sentiment est un vœu de paix. La France et l'Angleterre usent leur prospérité; elles peuvent lutter des siècles. Mais leurs gouvernements remplissent-ils bien le plus sacré de leurs devoirs? et tant de sang versé inutilement, et sans la perspective d'aucun but, ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience? Je n'attache point

et sans motif apparent d'un accès de folle gaieté à un accès de mauvaise humeur, d'un ton plein de grâce et d'aménité au ton le plus chagrin. Mais cette réponse n'est pas suffisante. 1804.

On soupçonna dans le temps, et on sait aujourd'hui la véritable cause de son changement de conduite à l'égard du saint-père. Il avoit pensé que le pape ne pouvoit plus rien lui refuser, après lui avoir accordé deux choses aussi extraordinaires que le concordat et son ministère pour le couronnement. En conséquence, il lui fit proposer par ses ministres l'échange de Rome contre un état plus riche, dans un autre pays. Le pape n'hésita pas un moment à repousser une si étrange proposition. Elle fut renouvelée plusieurs fois, et autant de fois rejetée. L'empereur ne s'attendoit pas à ces refus réitérés. Il fut très-mécontent, mais il n'en parla plus; et, remettant l'exécution de son projet à un autre temps, il se vengea lâchement du pape, en le livrant à la dérision des philosophes de sa cour, à la hauteur insultante de ses ministres, et aux acclamations dérisoires d'une populace mal apprise.

Ce fut donc avec la conviction de sa faute et des malheurs qui devoient en être la conséquence que le saint-père quitta Paris et la France, et arriva à Rome, où

1805. l'attendoient d'autres chagrins et de cuisants remords.

Système continental. Napoléon l'avoit devancé de quelques jours, et parcouroit les départements du midi, recevant partout des fêtes et des félicitations. Il étoit arrivé au comble de la fortune ; il sembloit qu'il dût être au comble du bonheur ; il n'en étoit rien. On vit plus d'une fois son visage s'obscurcir et ses yeux s'allumer au milieu de la joie qu'inspiroit sa présence. Plus d'une fois il se plaignit dans son intérieur de ce que l'Angleterre s'obstinoit à ne pas le reconnoître. Il voyoit avec une sombre jalousie la prospérité toujours croissante de l'Angleterre, et ne perdoit pas de vue le projet d'abattre cette puissance colossale, dont l'empire s'étendoit sur les deux mondes, dont les vaisseaux formoient la chaîne qui embrassoit l'univers, dont l'orgueil enfin blessoit vivement le sien.

La justice et la politique approuvoient le dessein qu'il avoit conçu de rompre cette chaîne importune, mais désavouoient les moyens qu'il employoit à cet effet. Ces moyens étoient tout à la fois ruineux et insensés. Ils étoient insensés, car ils éloignoient la France et l'Europe du but qu'il vouloit atteindre. Ils étoient ruineux, car ils favorisoient un monopole qui ne profitoit qu'à l'Angleterre.

1805.

Le temps, la prudence, le progrès des lumières, de sages discussions, des négociateurs habiles, devoient tôt ou tard dévoiler le secret des Anglois, et apprendre à toutes les nations commerçantes que leur désunion avoit causé leur foiblesse, et qu'en s'unissant sincèrement dans un intérêt commun, elles viendroient à bout de secouer le joug du tyran des mers. Cette idée étoit trop simple pour entrer dans la tête de Napoléon.

Il n'avoit point abandonné son projet de descente. Le camp de Boulogue subsistoit toujours. Le soldat s'exerçoit à la rame, et le marin au maniement des armes. Leur émulation, leur égale impatience flattoient singulièrement la vanité de l'empereur, qui avoit oublié le désastre de Trafalgar, qui ne pouvoit s'accoutumer à l'idée de s'humilier devant les marchands de Londres, et qui se perdoit dans les rêves de son orgueil.

Le projet de passer la mer, quelqu'important qu'il fût, ne l'occupoit cependant pas assez pour l'empêcher de suivre celui qu'il avoit conçu depuis long-temps de se faire couronner roi d'Italie. Le moment étoit favorable.

Cette belle contrée, si favorisée de la nature et si maltraitée par les hommes, étoit depuis dix siècles la proie des étran-

1805. gers, et depuis dix ans le théâtre des plus sanglantes révolutions.

Soumise aux Francois depuis la bataille de Marengo, elle n'en étoit ni plus heureuse, ni plus tranquille. L'esprit révolutionnaire y faisoit tous les jours de nouveaux progrès, mais il avoit tous les jours à soutenir des assauts contre les anciennes traditions, qu'on appeloit de *vieux préjugés*.

On peut se rappeler que Napoléon avoit, en 1802, convoqué à Lyon une consulte extraordinaire, composée des principaux habitants de la Lombardie, du Bolonnois et des états vénitiens; qu'il leur avoit donné de nouvelles constitutions, et à leur pays le nouveau nom de *république italienne*, dont il *voulut bien accepter* la présidence. Cet état de choses, que rien n'empêchoit de croire définitif, n'étoit que provisoire dans la pensée de Napoléon, et devoit être remplacé par un autre, que dès lors il avoit en vue, mais qu'il n'osa mettre au jour; c'est ce qui lui donna tant d'humeur.

accepte la couronne l'Italie.

Trois ans après, M. de Melzi, vice-président de cette république éphémère, vint à Paris à la tête d'une nombreuse députation, dans le dessein d'annoncer à l'empereur que la *république italienne ne pouvoit plus subsister, sous peine de rester en arrière dans la marche rapide*

des événements qui caractérisent l'époque actuelle. 1805.

En partant de ce point, la marche des Italiens étoit tracée par celle des François. Le système de la monarchie, que ceux-ci avoient adopté, devenoit celui de tous les peuples soumis à leur influence, ou conquis par leurs armes.

Le 17 mars 1805, Napoléon étant sur son trône au palais des Tuileries, et entouré des grands-dignitaires de l'état, reçut la députation italienne, composée de MM. de Melzi, Marescalchi, Caprara, Paradisi, Fenaroli, Costabili, Guicciardi, Carlotti, Dabrowski, Rangone, Calepia, Litta, Salinbeni.... M. de Melzi porta la parole en ces termes :

« Sire, la constitution de Lyon avoit tous les caractères de provisoire. Ce ne fut qu'un ouvrage de circonstance, un système trop foible pour répondre aux vues de durée et de conservation. L'urgente nécessité de le changer est démontrée à la réflexion, comme elle est généralement sentie.

« En partant de ce point, tout étoit simple. Le système de la monarchie nous étoit indiqué par le progrès des lumières et par les résultats de l'expérience (1), le mo-

(1) Cinq ans auparavant le système des républiques étoit indiqué par le même progrès des lumières.....

1804. établissant d'une manière fixe les rapports de la religion avec l'état, et de l'état avec la religion.

« La France, d'ailleurs, mérite cette faveur particulière. Son église est la fille aînée de l'église romaine : il s'agit de dissiper tous les nuages qui ont obscurci les derniers jours de leur union; et cette union en deviendra plus sainte, et les jours qui suivront en seront plus sereins.

« Nous nous proposons de notre côté de réparer toutes les ruines de l'église, de rendre au culte son antique splendeur, et à ses ministres toute notre confiance, si votre sainteté répond à nos vœux par l'inspiration du Très-Haut, dont elle est l'organe sur la terre.

« Sous tous les rapports religieux, moraux et politiques, l'univers chrétien recueillera des avantages immenses du voyage que je supplie votre sainteté de faire à Paris; de ce voyage que, malgré la saison, les distances et les difficultés, elle ne doit pas hésiter d'entreprendre, si l'intérêt de la religion en prescrit la nécessité.

« Les concerts de la reconnoissance s'unissent déjà, dans le cœur de tous les François, à la vénération qu'ils ressentent pour celui que ses lumières et ses vertus ont appelé au gouvernement de l'église.

« Des hommages universels accompa-

être réunie à celle de France que sur sa tête ; 1805.

« 5° Qu'il ait le droit de se donner de son vivant un successeur parmi ses enfants légitimes, soit naturels, soit adoptifs ;

« 6° Qu'il soit prié de venir à Milan, pour y prendre la couronne, et donner au royaume une constitution définitive. »

L'empereur répondit :

« Depuis le moment où nous parûmes pour la première fois dans vos contrées, nous avons toujours eu la pensée de créer indépendante et libre la nation italienne. Nous avons poursuivi ce grand objet au milieu des incertitudes et des événements : c'est pourquoi nous avons d'abord formé les peuples de la rive droite du Pô en république cispadane, et ceux de la rive gauche en république transpadane.

« De plus heureuses circonstances nous ont permis depuis de réunir ces états et d'en former la république italienne. Les statuts de Lyon remirent la souveraineté entre les mains de la consulte et des colléges, où nous avions réuni les différents éléments qui constituent les nations.

« Vous crûtes alors nécessaire à vos intérêts que nous fussions le chef de votre gouvernement, et aujourd'hui, persistant dans la même pensée, vous voulez que

1804. pensée l'effraya un moment, mais ne l'arrêta pas.

Allocution du saint-père. Il annonça sa dernière résolution dans une allocution qu'il prononça en plein consistoire, le 29 octobre 1804, et dans laquelle il dit :

« Vénérables frères,

« Lorsque nous vous annonçâmes, de ce lieu même, que nous avions fait un concordat avec S. M. l'empereur des François, nous fîmes éclater, en votre présence, la joie dont le Dieu de toute consolation remplissoit notre cœur, à la vue des heureux changements que le concordat venoit d'opérer dans ce vaste et populeux empire, pour le bien de la religion.

« Une œuvre si grande et si admirable dut exciter en nous les plus vifs sentiments de reconnoissance pour le très-puissant prince qui avoit employé son autorité à la conduire à sa fin.

« Ce puissant prince, notre très-cher fils en J. C., nous a fait connoître qu'il désiroit vivement recevoir de nous l'onction sainte et la couronne impériale, afin que la religion, imprimant à cette cérémonie solennelle le caractère le plus sacré, en fît la source des plus abondantes bénédictions.

« Cette demande, faite dans de tels sen-

« De toutes parts on entend éclater le vœu généreux que l'Italie soit indépendante. C'est par suite de ce vœu que vingt peuples réunis, impatients de consolider leur liberté, reçurent à Lyon une organisation commune, et déférèrent à votre majesté la première magistrature. Cette institution, indéterminée par sa dénomination, et indécise par sa durée, ne répondoit qu'à l'intérêt et au besoin d'associer les affections et d'apaiser les inquiétudes du moment. Mais si l'organisation de la France avoit permis à ces peuples de s'ouvrir sans réserve sur le gouvernement qu'ils préféroient, dès lors ils auroient exprimé à votre majesté tout ce que, depuis la fondation de l'empire, l'armée italienne, les autorités constituées et des réunions nombreuses de citoyens lui ont unanimement exposé dans leurs adresses.... 1805.

« Ainsi votre majesté régnera en Italie, et pendant quelque temps l'empire et le royaume que vous avez institués, liés par les mêmes affections, engagés par les mêmes intérêts, s'éleveront, s'affermiront à l'abri du même pouvoir.

« Tout n'est pas incertain dans l'avenir : les âmes fortes et les esprits élevés savent y distinguer ce qui est du domaine de leur prudence et ce qui appartient au grand arbitre des événements. Votre ma-

1804. ces obstacles, pourvu que Dieu nous accorde ce que notre cœur lui demande. »

La nouvelle de ce voyage étonna toute l'Europe, et consterna les partisans de la légitimité.

Arrivée du saint-père à Paris.

Le saint-père quitta Rome le 5 novembre, et arriva à Fontainebleau le 25 du même mois.

Napoléon, prévenu de son arrivée, alla au-devant de lui jusqu'à la croix de St.-Herem, le reçut avec toutes les marques d'un profond respect, et lui fit rendre partout les honneurs dus à son éminente dignité.

Couronnement de l'empereur.

Le 2 décembre étoit le jour fixé pour la cérémonie du couronnement, à laquelle toute l'élite de la France assista par députation.

A dix heures du matin, l'empereur sortit des Tuileries pour se rendre à Notre-Dame. Son cortége étoit nombreux et magnifique: cinq cents voitures escortoient la sienne; il y avoit cinquante mille hommes sous les armes, et cinq cent mille curieux aux fenêtres ou dans les rues.

L'église étoit entièrement tendue en étoffes de soie cramoisie, ornées de fran-

puissantes que celles qu'il allègue dans son discours, sur lesquelles la politique l'obligeoit alors de garder le silence, et que ses remords lui ont rappelées depuis avec amertume.

siècles. Charlemagne vivoit à une époque où l'esprit humain, affoibli par l'ignorance, ne pouvoit se porter sur l'avenir. 1805.

« Alexandre, en reculant sans cesse les limites de ses conquêtes, ne fit que se préparer des funérailles sanglantes. La grande, l'héroïque pensée de succession n'entra jamais dans son esprit. Charlemagne et Alexandre léguèrent leur empire à l'anarchie.

« Comme ces grands hommes, nous avons vu votre majesté porter avec rapidité ses armes en Europe et en Asie. Comme eux, elle a su embrasser en peu de temps la plus vaste étendue et franchir les plus grandes distances. Mais dans ses plus glorieuses expéditions et dans ses entreprises les plus hardies, a-t-elle été entraînée par la passion d'envahir et de dominer? Non, votre majesté a voulu rappeler la France à des idées d'ordre, et l'Europe à des sentiments de paix.

« En agissant toujours d'après son caractère, en organisant un état nouveau, votre majesté est occupée du soin de manifester à tous les peuples ses principes de stabilité, de conservation et de justice. Elle donne en même temps à la paix future un gage généreux de ses invariables dispositions.

« La France, l'Italie vous choisissent

1804. des cultes, l'institution de la légion d'honneur, et de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple françois. »

Le chef des hérauts dit alors d'une voix forte : « *Le très-glorieux et très-auguste empereur Napoléon, empereur des François, est couronné et intronisé. Vive l'empereur!* » Et pendant dix minutes l'église retentit des cris répétés de *vive l'empereur.*

Aucun accident ne troubla la cérémonie. La police veilloit partout. Tous les travaux furent suspendus. Le peuple parut joyeux, fut bruyant et animé, mais contenu. Le soir la ville fut illuminée avec profusion. Des flammes de Bengale allumées sur les édifices les plus élevés, répandoient au loin un éclat nouveau et d'un effet extraordinaire.

Toute l'Europe, moins l'Angleterre, voulut être témoin de cette cérémonie. Les princes d'Allemagne furent invités, ce jour-là, à déjeuner chez le maréchal Murat, gouverneur de Paris. Après le repas, le maréchal, par une galanterie familière qui dut les offenser, mais qu'ils n'osèrent refuser, leur offrit des carrosses à sa livrée, et à six chevaux, pour les conduire à Notre-Dame, où il les fit accompagner chacun par deux aides-de-camp,

« La force et la puissance de l'empire françois sont surpassées par la modération qui préside à toutes nos transactions politiques. 1805.

« Nous avons conquis la Hollande, les trois quarts de l'Allemagne, la Suisse, et l'Italie tout entière. Nous avons été modérés au milieu de la plus grande prospérité. De tant de provinces, nous n'avons gardé que ce qui étoit nécessaire pour nous maintenir au même point de considération et de puissance où fut toujours la France. Le partage de la Pologne, les provinces soustraites à la Turquie, la conquête des Indes et de presque toutes les colonies, avoient rompu, à notre détriment, l'équilibre général.

« Tout ce que nous avons jugé inutile pour le rétablir, nous l'avons rendu. L'Allemagne a été évacuée, ses provinces ont été restituées aux descendants de tant d'illustres maisons qui étoient perdues pour toujours, si nous ne leur eussions accordé une généreuse protection.

« L'Autriche elle-même, après deux guerres malheureuses, a obtenu l'état de Venise. Dans tous les temps, elle eût échangé de gré à gré Venise contre les provinces qu'elle a perdues.

« A peine conquise, la Hollande a été déclarée indépendante, quoique sa ---

1804. maine, élevé sur un bouclier, avec cette légende : *le sénat et le peuple.*

L'autre fête fut donnée à l'armée, qui, par des députations qu'elle avoit envoyées à Paris, reçut ce jour-là ses aigles et ses drapeaux. En les distribuant au Champ-de-Mars, l'empereur prononça les paroles suivantes :

« Soldats, voilà vos drapeaux. Ces aigles vous serviront toujours de point de ralliement. Ils seront partout où votre empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple. Vous jurez de sacrifier votre vie pour les défendre, et de les maintenir constamment, par votre courage, dans le chemin de la victoire. » Tous les soldats répétèrent : *Nous le jurons.*

Tous les corps de l'état allèrent ensuite se prosterner aux pieds du nouveau monarque, et lui adresser des félicitations que nous nous dispenserons de répéter : jamais le langage de la flatterie ne fut et plus monotone et moins ingénieux.

Nous ferons une exception en faveur d'un discours qui fut prononcé un mois après le couronnement de l'empereur, à l'occasion de l'inauguration de sa statue dans la salle du corps législatif, en présence de l'impératrice, des princes et maréchaux de l'empire, du sénat, du corps

1805.

y restera réuni. Aucune nouvelle province n'y sera incorporée (1); mais les lois de la république batave, l'acte de médiation des dix-neuf cantons suisses, et ce premier statut du royaume d'Italie, seront constamment sous la protection de notre couronne, et nous ne souffrirons jamais qu'il y soit porté atteinte.

« Dans toutes les circonstances, dans toutes les transactions, nous montrerons la même modération, et nous espérons que notre peuple n'aura plus besoin de déployer ce courage et cette énergie qu'il a toujours montrés pour défendre ses droits légitimes. »

Si nous avons donné aux discours qui furent prononcés dans cette occasion plus d'étendue que n'en comportent et la nature du sujet et le plan de notre ouvrage, c'est qu'ils font connoître mieux que toutes nos réflexions l'esprit du temps et le caractère de l'homme sur lequel tous les regards étoient fixés, qui ne parloit jamais sans motif, et aux paroles duquel on prêtoit d'autant plus d'attention qu'on y cherchoit toujours et qu'on y trouvoit quelquefois le sens qu'elles cachoient dans leur ambiguité.

(1) Il faut croire qu'il ne songeoit pas encore à s'emparer des états du pape, des villes anséatiques, de la Hollande, de l'Espagne, etc.

1804. toutes les factions désarmées ont été contraintes d'obéir aux mêmes lois.

« Les trophées guerriers, les arcs de triomphe, en conservant des souvenirs glorieux, rappellent les malheurs des peuples vaincus. Mais dans cette solennité d'un genre nouveau, tout est consolant, tout est paisible, tout est digne du lieu qui nous rassemble.

« L'image du vainqueur de l'Egypte et de l'Italie est sous vos regards, mais elle ne paroît point environnée des attributs de la force et de la victoire. Le héros ne porte ici dans sa main tant de fois triomphante que le livre de la loi qui doit commander à la force et à la victoire elle-même.

« Malheur à celui qui voudroit affoiblir l'admiration et la reconnoissance que méritent les vertus militaires! Loin de moi une telle pensée! Pourrois-je la concevoir devant cette statue? Et l'anniversaire même du jour où le vainqueur de Rivoli (1) défit en quelques heures deux armées ennemies qui se croyoient sûres de l'envelopper, m'en interdiroit le moyen. Comment ne pas honorer la valeur au milieu des guerriers qui ont vaincu sous lui, et de ses plus illustres lieutenants? Mais

(1) La bataille de Rivoli, gagnée le 15 janvier 1797.

pour lui. Si l'on juge la conduite du gouvernement anglois d'après ce principe, son procès est fait. Les brandons qu'il jette en Europe n'ont pour but que la ruine de toutes les nations commerçantes.... C'est le *génie du mal* (1). » 1805.

Quoi qu'il en soit, l'empereur partit de Paris le 30 mars, et arriva à Milan le 6 mai. Si nous nous en rapportons aux journaux du temps, la ville tout entière alla au-devant de lui. Tous les cœurs étoient émus; tous les visages s'épanouirent en sa présence. « Le temps étoit superbe; le soleil couchant sembloit arrêter sa marche pour embellir encore de ses rayons ce spectacle d'un effet impossible à décrire, qu'on devroit retracer sur la toile, mais qui fera toujours le désespoir du plus habile pinceau. »

On a pu remarquer que la *pureté du ciel et l'éclat du soleil* occupent toujours, bien ou mal, une place dans le récit des grandes époques de l'histoire de Napoléon. C'étoit une de ses foiblesses. Il sentoit l'impossibilité de se faire passer pour un dieu dans le *siècle des lumières*; mais il désiroit qu'on le crût *l'enfant du destin*. Il auroit voulu que le peuple fût persuadé que le ciel lui accordoit une protection spéciale.

Ce qu'il y a de vrai. surtout

(1) *Moniteur.*



1805. depuis son entrée en Italie, la plus grande pompe accompagna ses pas. A Turin, à Alexandrie, à Gênes, à Pavie, à Milan, on lui donna des fêtes magnifiques, on lui adressa partout des compliments flatteurs. En fait de démonstrations, les Italiens sont restés nos maîtres et nos modèles.

Il est encore vrai que la plupart de ces démonstrations n'étoient pas sincères; que la plupart des fêtes qu'on lui donna étoient aussi tristes que magnifiques; que les cœurs n'étoient pas contents; et que le peuple, à qui on prodiguoit du vin et de l'argent pour l'engager à crier *viva il re, viva Napoleone*, regrettoit la domination paternelle de l'Autriche, et ne voyoit dans Napoléon qu'un maître armé, qui avoit la volonté et le moyen de se faire obéir. Les Italiens l'avoient choisi pour roi comme les François l'avoient choisi pour empereur; et, comme les François, ils le craignoient et ne l'aimoient pas.

Les patriotes, qui l'avoient aidé dans ses premières campagnes, et auxquels il avoit tant de fois promis de relever la *république romaine*, étoient cruellement déçus dans leur espoir, et voyoient, avec un profond chagrin, les préparatifs de son couronnement.

Les dévots se rappeloient, en le voyant,

le pillage de leurs églises, qu'il avoit autorisé, et les farces anti religieuses qu'il avoit fait jouer en 1797 sur le grand théâtre de Milan. Les propriétaires se souvenoient des énormes contributions dont il les avoit grevées. Tous étoient las et frustrés : tous allèrent néanmoins jurer à ses pieds *respect, fidélité, obéissance et soumission.* 1805.

Lorsqu'il se présenta à l'église, l'archevêque (1), entouré de tout son clergé, le reçut sous le portique, et lui adressa l'allocution suivante :

« Sire,

» Respect, fidélité, obéissance et soumission, voilà les tributs qu'en signe d'hommages j'ai l'honneur d'offrir humblement à V. M. impériale et royale, en ma qualité d'interprète du clergé et du peuple que je préside, depuis que votre munificence royale m'en a confié le gouvernement spirituel. Que le Très-Haut seconde les vœux ardents que forment les sujets de votre royaume pour la conservation de votre personne auguste. Que les illustres protecteurs de cette capitale, *Ambrosio* et *Carlo* (1), accueillent ceux que je forme, non pour votre grandeur, qui n'a pas besoin d'augmentation, mais pour votre bon-

(1) Le cardinal Caprara.

(2) S. Ambroise et S. Charles Borromée.

1805. heur, pour celui de votre auguste compagne et de votre famille, bonheur qui doit faire celui de vos fidèles sujets. »

A travers les harangues qu'il entendit, les hommages qu'il reçut, et les fêtes qu'on lui donna, son esprit pénétrant et soupçonneux démêla très-bien les secrètes pensées de ses nouveaux sujets. Il devina l'opinion qu'ils s'étoient formée de sa personne et de son caractère. Sa vanité en fut blessée, son humeur s'en ressentit, sa physionomie se rembrunit. Il cessa d'être aimable avec les femmes et familier avec les hommes. A peine ouvroit-il la bouche. Ses yeux ardents et farouches avoient l'air de chercher un ennemi dans tous les yeux. Ce fut dès-lors, dit-on, qu'il endossa par-dessous ses habits cette fameuse cotte de mailles qui étoit à l'épreuve de la balle et du poignard.

Il est sacré à Milan.

Il fut sacré le 26 mai, dans l'église de St.-Ambroise. « La cérémonie fut exécutée avec la plus grande pompe, dit le Journal officiel, et dans l'ordre le plus imposant. *La beauté du temps, la pureté du ciel, la splendeur du soleil* concouroient à rendre cette solennité plus brillante. »

A midi, l'empereur sortit du palais, portant sur sa tête la couronne impériale, tenant dans ses mains le sceptre et la main de justice, et revêtu du manteau royal.

Le cardinal archevêque, à la tête de son clergé, reçut sa majesté sous le portail, l'encensa, la harangua, et la conduisit sous le dais jusqu'au sanctuaire. 1805.

Après les prières et les bénédictions accoutumées, l'empereur alla au pied de l'autel recevoir des mains de l'archevêque l'anneau, le manteau et l'épée, qu'il remit au prince Eugène. Ensuite il alla prendre sur l'autel la couronne de fer; et, en la posant avec fierté sur sa tête, il prononça d'une voix forte ces paroles :

Dieu me la donne; gare à qui la touche. Paroles antiques et consacrées dans le rituel du couronnement des rois lombards.

Ayant remis cette couronne sur l'autel, il prit celle d'Italie, la plaça également sur sa tête au bruit des applaudissements de la foule qui remplissoit cette vaste basilique.

Après la messe, il prêta son serment sur l'évangile; et le chef des hérauts cria comme un autre avoit crié à Paris : *Napoléon, empereur des François et roi d'Italie, est couronné et intronisé; vive l'empereur et roi!*

L'impératrice Joséphine fut sacrée et couronnée avec lui. Cette princesse le suivoit partout. Il croyoit, avec une sorte de superstition, que le bonheur de sa des-

1805. tinée étoit attachée à celle de sa femme (1).

Envahissement de [Gê]nes.

Ce n'étoit pas sans raison que l'Autriche et l'Angleterre se défioient des promesses, et redoutoient la *modération* de Napoléon. A peine étoit-il couronné roi d'Italie, qu'il songeoit à s'emparer de la république de Gênes.

Cette république, depuis quinze ans, ne conservoit plus qu'une ombre de liberté. Son territoire étoit envahi par l'étranger, et son gouvernement livré à la fureur des partis. C'étoit un des états d'Italie où les principes révolutionnaires avoient fait plus de progrès et plus de mal. La populace de la basse ville s'étoit portée à tous les excès contre les nobles et les commerçants, dès qu'elle eut secoué le joug de son ancien gouvernement. La noblesse et les commerçants appelèrent les étrangers à leur secours; et Gênes perdit à la fois sa liberté, son repos, son commerce et ses richesses.

Il est bien difficile, sans doute, aux petits états de l'Europe, de conserver leur indépendance au milieu de ces grandes commotions qui mettent leurs puissants

Joséphine Tascher, née à la Martinique en 1768, mariée en premières noces au vicomte de Beauharnais (qui fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire en 1794); en secondes noces à Napoléon Buonaparte. Elle ne parut point déplacée sur le trône. L'extrême bonté de son cœur et l'agrément de ses manières lui tinrent lieu de naissance royale, et la mirent tout à coup au niveau de sa fortune.



voisins aux prises les uns avec les autres, 1805.
et encore plus difficile de résister à la contagion d'un mauvais exemple, que leur donnent les souverains et les peuples qu'ils sont accoutumés à craindre ou à respecter.

Mais en supposant que, par un chef-d'œuvre de politique, la république de Gênes eût échappé à ce double danger, il est douteux qu'elle eût pu en recueillir le fruit, parce que le gouvernement françois, sous le comité de salut public, sous le directoire, comme sous le consulat, auroit bien su déconcerter toutes ses mesures de prudence, et envahir par la force ce qu'il n'auroit pas obtenu par la subornation.

Un gouvernement qui convertissoit par un décret tous ses sujets en autant de soldats, et dont le premier dogme étoit de croire que toutes les entreprises étoient justifiées par le succès, devoit finir par engloutir tous ses voisins, de proche en proche, jusqu'à ce qu'il fût englouti lui-même par une réaction, qui tôt ou tard étoit inévitable.

La république de Gênes ne pouvoit donc échapper au sort commun, lors même qu'elle se fût conduite avec plus de sagesse. Mais avant de la réunir à la France, Napoléon se fit un jeu de prolonger son anarchie, en lui donnant une constitution inintelligible et par conséquent inexécutable.

1804. messes sans assistants : tant il est vrai que les papes ne jouissent qu'à Rome de la considération qui leur est due ! Partout ailleurs, l'humble vicaire de Jésus-Christ ne représente aujourd'hui ni la puissance divine, ni la souveraineté temporelle.

Si on nous demande ensuite pourquoi l'empereur, qui avoit mis autant d'empressement que d'importance à l'attirer à Paris, qui avoit eu l'air de croire que son couronnement ne seroit valable et digne de sa haute élévation qu'autant qu'il seroit fait par les mains du chef de la religion, et qui enfin avoit souvent répété qu'il vouloit placer sous la garantie de cette même religion, lui, sa couronne et sa dynastie, pourquoi, disons-nous, il devint tout à coup si différent de lui-même, et par quels motifs il changea de conduite au point d'oublier non-seulement le respect qu'il devoit au pape, comme chef de l'église et comme souverain, mais les égards de la simple politesse qu'il devoit à l'illustre étranger qu'il avoit invité à venir chez lui, et qu'il logeoit dans son palais.

Nous pourrions répondre que rien n'étoit plus fréquent dans la conduite publique et privée de l'empereur que des contradictions de cette nature ; qu'il n'étoit pas rare de le voir passer subitement

et sans motif apparent d'un accès de folle gaieté à un accès de mauvaise humeur, d'un ton plein de grâce et d'aménité au ton le plus chagrin. Mais cette réponse n'est pas suffisante. 1804.

On soupçonna dans le temps, et on sait aujourd'hui la véritable cause de son changement de conduite à l'égard du saint-père. Il avoit pensé que le pape ne pouvoit plus rien lui refuser, après lui avoir accordé deux choses aussi extraordinaires que le concordat et son ministère pour le couronnement. En conséquence, il lui fit proposer par ses ministres l'échange de Rome contre un état plus riche, dans un autre pays. Le pape n'hésita pas un moment à repousser une si étrange proposition. Elle fut renouvelée plusieurs fois, et autant de fois rejetée. L'empereur ne s'attendoit pas à ces refus réitérés. Il fut très-mécontent, mais il n'en parla plus ; et, remettant l'exécution de son projet à un autre temps, il se vengea lâchement du pape, en le livrant à la dérision des philosophes de sa cour, à la hauteur insultante de ses ministres, et aux acclamations dérisoires d'une populace mal apprise.

Ce fut donc avec la conviction de sa faute et des malheurs qui devoient en être la conséquence que le saint-père quitta Paris et la France, et arriva à Rome, où

1805. l'attendoient d'autres chagrins et de cuisants remords.

Système continental. Napoléon l'avoit devancé de quelques jours, et parcouroit les départements du midi, recevant partout des fêtes et des félicitations. Il étoit arrivé au comble de la fortune ; il sembloit qu'il dût être au comble du bonheur ; il n'en étoit rien. On vit plus d'une fois son visage s'obscurcir et ses yeux s'allumer au milieu de la joie qu'inspiroit sa présence. Plus d'une fois il se plaignit dans son intérieur de ce que l'Angleterre s'obstinoit à ne pas le reconnoître. Il voyoit avec une sombre jalousie la prospérité toujours croissante de l'Angleterre, et ne perdoit pas de vue le projet d'abattre cette puissance colossale, dont l'empire s'étendoit sur les deux mondes, dont les vaisseaux formoient la chaîne qui embrassoit l'univers, dont l'orgueil enfin blessoit vivement le sien.

La justice et la politique approuvoient le dessein qu'il avoit conçu de rompre cette chaîne importune, mais désavouoient les moyens qu'il employoit à cet effet. Ces moyens étoient tout à la fois ruineux et insensés. Ils étoient insensés, car ils éloignoient la France et l'Europe du but qu'il vouloit atteindre. Ils étoient ruineux, car ils favorisoient un monopole qui ne profitoit qu'à l'Angleterre.

Le temps, la prudence, le progrès des lumières, de sages discussions, des négociateurs habiles, devoient tôt ou tard dévoiler le secret des Anglois, et apprendre à toutes les nations commerçantes que leur désunion avoit causé leur foiblesse, et qu'en s'unissant sincèrement dans un intérêt commun, elles viendroient à bout de secouer le joug du tyran des mers. Cette idée étoit trop simple pour entrer dans la tête de Napoléon. 1805.

Il n'avoit point abandonné son projet de descente. Le camp de Boulogue subsistoit toujours. Le soldat s'exerçoit à la rame, et le marin au maniement des armes. Leur émulation, leur égale impatience flattoient singulièrement la vanité de l'empereur, qui avoit oublié le désastre de Trafalgar, qui ne pouvoit s'accoutumer à l'idée de s'humilier devant les marchands de Londres, et qui se perdoit dans les rêves de son orgueil.

Le projet de passer la mer, quelqu'important qu'il fût, ne l'occupoit cependant pas assez pour l'empêcher de suivre celui qu'il avoit conçu depuis long-temps de se faire couronner roi d'Italie. Le moment étoit favorable.

Cette belle contrée, si favorisée de la nature et si maltraitée par les hommes, étoit depuis dix siècles la proie des étran-

1805. gers, et depuis dix ans le théâtre des plus sanglantes révolutions.

Soumise aux Francois depuis la bataille de Marengo, elle n'en étoit ni plus heureuse, ni plus tranquille. L'esprit révolutionnaire y faisoit tous les jours de nouveaux progrès, mais il avoit tous les jours à soutenir des assauts contre les anciennes traditions, qu'on appeloit de *vieux préjugés*.

On peut se rappeler que Napoléon avoit, en 1802, convoqué à Lyon une consulte extraordinaire, composée des principaux habitants de la Lombardie, du Bolonnois et des états vénitiens; qu'il leur avoit donné de nouvelles constitutions, et à leur pays le nouveau nom de *république italienne*, dont il *voulut bien accepter* la présidence. Cet état de choses, que rien n'empêchoit de croire définitif, n'étoit que provisoire dans la pensée de Napoléon, et devoit être remplacé par un autre, que dès lors il avoit en vue, mais qu'il n'osa mettre au jour; c'est ce qui lui donna tant d'humeur.

Il accepte la couronne d'Italie.

Trois ans après, M. de Melzi, vice-président de cette république éphémère, vint à Paris à la tête d'une nombreuse députation, dans le dessein d'annoncer à l'empereur que la *république italienne ne pouvoit plus subsister, sous peine de rester en arrière dans la marche rapide*

des événements qui caractérisent l'époque actuelle. 1805.

En partant de ce point, la marche des Italiens étoit tracée par celle des François. Le système de la monarchie, que ceux-ci avoient adopté, devenoit celui de tous les peuples soumis à leur influence, ou conquis par leurs armes.

Le 17 mars 1805, Napoléon étant sur son trône au palais des Tuileries, et entouré des grands-dignitaires de l'état, reçut la députation italienne, composée de MM. de Melzi, Marescalchi, Caprara, Paradisi, Fenaroli, Costabili, Guicciardi, Carlotti, Dabrowski, Rangone, Calepia, Litta, Salinbeni.... M. de Melzi porta la parole en ces termes :

« Sire, la constitution de Lyon avoit tous les caractères de provisoire. Ce ne fut qu'un ouvrage de circonstance, un système trop foible pour répondre aux vues de durée et de conservation. L'urgente nécessité de le changer est démontrée à la réflexion, comme elle est généralement sentie.

« En partant de ce point, tout étoit simple. Le système de la monarchie nous étoit indiqué par le progrès des lumières et par les résultats de l'expérience (1), le mo-

(1) Cinq ans auparavant le système des républiques étoit indiqué par le même progrès des lumières.....

1805. Il ne faut pas oublier qu'il avoit la noble ambition d'effacer Solon par la sagesse de ses lois, et Alexandre par l'étendue de ses conquêtes. Malheureusement pour les peuples qu'il soumit à ses armes, rien n'étoit plus amphibologique que ses plans de législation ; rien de plus étranger à leur état civil, moral et politique, que les ordonnances militaires qu'il leur donna sous le nom de *constitutions*.

Tandis qu'il leur traçoit d'une main des lois impraticables, de l'autre, avec son compas ensanglanté, il circonscrivoit les limites de leurs états comme on dessine des cartes géographiques.

Au lieu d'exécuter le plan raisonnable conçu jadis par le fameux Gabrino, dit *Rienzi*, lequel consistoit à éloigner les étrangers de l'Italie, à consulter la différence des mœurs, à ménager les préjugés de l'éducation : au lieu d'unir les peuples de cette contrée par un pacte fédératif, Napoléon affecta d'abolir toutes les lois anciennes et de confondre toutes les limites. Il fit un appel aux factieux de tous les pays, les jeta pêle-mêle au milieu des Romains, des Vénitiens, des Génois, et crut qu'on pouvoit façonner des hommes pour en faire des nations, comme le potier pétrit de l'argile pour en faire des vases.

L'effet répondit aux moyens. Ses consti-

tutions, fruits du délire et de la présomption, ne furent jamais que des voiles destinés à couvrir ses violences, ou des sources inépuisables de querelles, de guerres civiles et de désordres. 1805

Celle de Gênes, en particulier, n'auroit pas subsisté une année entière, quand la guerre, dont cette ville fut long-temps le théâtre, n'en auroit pas suspendu l'exercice au bout de six mois.

Le siége long et meurtrier qu'elle avoit soutenu glorieusement (1) contre les armées d'Autriche avoit achevé d'épuiser ses forces. Quoique le vainqueur eût supprimé ses directeurs et ses deux conseils, copie ridicule des deux conseils et des directeurs établis en France; quoiqu'on lui eût rendu son sénat, son doge, ses formes antiques, *Gênes la superbe* n'existoit plus.

Ce n'étoient ni ses trésors, ni son territoire qui tentoient alors l'ambition de l'empereur, quoique son port, d'ailleurs, lui parût un objet d'importance en ce qu'il lui offroit un point de communication facile entre la France, la Corse et l'Italie.

Ce qui le flattoit le plus dans la soumission volontaire des Génois, c'étoit l'exemple qu'ils donnoient aux peuples de la Toscane, de Rome et de Naples, dont il méditoit dès-lors l'invasion. Il crut que

(1) Sous le commandement de Masséna.

1805. cet exemple entraîneroit l'Italie toute entière, et que, son rôle se bornant à ne pas rejetter des peuples qui se livroient volontairement à lui, il n'auroit point à se justifier, aux yeux de l'Europe, d'avoir rompu la paix qu'il avoit jurée, ni d'avoir violé aucun des articles du traité de Lunéville.

Par ces considérations, qui font peu d'honneur à sa politique, il avoit envoyé de nouvelles instructions aux nombreuses créatures qu'il entretenoit dans la ville de Gênes : il leur avoit spécialement recommandé de tourner en ridicule leurs institutions républicaines, et de faire espérer, dans un changement de gouvernement, au peuple une diminution d'impôts, aux nobles des titres, des places et des honneurs. Il avoit attaché à ses intérêts MM. Cambiaso, Serra, Durazzo, Brignolé, Doria, et autres familles jadis riches et puissantes dans l'état, alors appauvries par la révolution, mais qui, par leur nom, exerçoient encore un reste d'influence sur la multitude.

Le 4 juin, tandis qu'il s'occupoit à Milan des institutions de son nouveau royaume, une nombreuse députation de la république l ne fut introduite auprès de lui, d s pieds les archives de la ville, e tous les citoyens, et une adı ıquelle le peuple de

Gênes, las et malheureux de son indépendance, demandoit à être incorporé à la France. 1805.

L'empereur répondit aux députés :

« Messieurs,

« Je suis souvent intervenu dans vos affaires, et toujours dans l'intention de faire prospérer les *idées libérales* (1); mais j'ai découvert que cela étoit impossible tant que vous resteriez abandonnés à vos propres forces. Les Anglois et les Barbaresques y mettront constamment obstacle.

« La postérité me saura gré d'avoir voulu vous délivrer, vous et le monde entier, du joug humiliant des Anglois et des Barbaresques.

« Je ne fus jamais animé que par l'intérêt et la dignité de l'homme. Au traité d'Amiens, les Anglois refusèrent de coopérer à la propagation des *idées libérales ;* ce sont les *idées libérales* qui feront le bonheur du genre humain. Vous avez bien fait de venir les recueillir à leur source, et vous ferez mieux en les cultivant sous l'égide de ma puissance. Je consens à vous réunir à mon grand peuple ; je vous pro-

(1) Il n'est pas hors de propos de remarquer que c'est ici pour la première fois que nous entendons parler des *idées libérales*, et que c'est peut-être l'homme qui en avoit le moins dans la tête qui en a parlé le premier et le plus souvent.

1805. cet exemple entraîneroit l'Italie toute entière, et que, son rôle se bornant à ne pas rejetter des peuples qui se livroient volontairement à lui, il n'auroit point à se justifier, aux yeux de l'Europe, d'avoir rompu la paix qu'il avoit jurée, ni d'avoir violé aucun des articles du traité de Lunéville.

Par ces considérations, qui font peu d'honneur à sa politique, il avoit envoyé de nouvelles instructions aux nombreuses créatures qu'il entretenoit dans la ville de Gênes : il leur avoit spécialement recommandé de tourner en ridicule leurs institutions républicaines, et de faire espérer, dans un changement de gouvernement, au peuple une diminution d'impôts, aux nobles des titres, des places et des honneurs. Il avoit attaché à ses intérêts MM. Cambiaso, Serra, Durazzo, Brignolé, Doria, et autres familles jadis riches et puissantes dans l'état, alors appauvries par la révolution, mais qui, par leur nom, exerçoient encore un reste d'influence sur la multitude.

Le 4 juin, tandis qu'il s'occupoit à Milan des institutions de son nouveau royaume, une nombreuse députation de la république ligurienne fut introduite auprès de lui, déposa à ses pieds les archives de la ville, les votes de tous les citoyens, et une adresse dans laquelle le peuple de

Gênes, las et malheureux de son indépendance, demandoit à être incorporé à la France. 1805.

L'empereur répondit aux députés :

« Messieurs,

« Je suis souvent intervenu dans vos affaires, et toujours dans l'intention de faire prospérer les *idées libérales* (1) ; mais j'ai découvert que cela étoit impossible tant que vous resteriez abandonnés à vos propres forces. Les Anglois et les Barbaresques y mettront constamment obstacle.

« La postérité me saura gré d'avoir voulu vous délivrer, vous et le monde entier, du joug humiliant des Anglois et des Barbaresques.

« Je ne fus jamais animé que par l'intérêt et la dignité de l'homme. Au traité d'Amiens, les Anglois refusèrent de coopérer à la propagation des *idées libérales ;* ce sont les *idées libérales* qui feront le bonheur du genre humain. Vous avez bien fait de venir les recueillir à leur source, et vous ferez mieux en les cultivant sous l'égide de ma puissance. Je consens à vous réunir à mon grand peuple ; je vous pro-

(1) Il n'est pas hors de propos de remarquer que c'est ici pour la première fois que nous entendons parler des *idées libérales*, et que c'est peut-être l'homme qui en avoit le moins dans la tête qui en a parlé le premier et le plus souvent.



en comble, devoit commencer par déraci- 1805.
ner de leur sol natal les souches des grandes maisons, et finir par les anéantir sans bruit et sans obstacle sur le sol étranger où il lui convenoit de les transplanter.

Le nouveau roi d'Étrurie ne régna que deux ans; il mourut à l'âge de trente ans, d'une maladie de langueur dont il avoit puisé le germe à Paris, dans un voyage qu'il ne fut pas le maître de refuser.

Sa veuve, Marie-Louise de Bourbon, infante d'Espagne, nommée régente du royaume et tutrice de son fils, resta sous la tutèle d'une forte garnison françoise que Napoléon fit entrer à Florence. Quelque précaire que fût sa situation, elle n'en résista pas avec moins de fermeté à la demande qu'on lui fit de céder ses états à la France. Elle crut que son tyran n'oseroit jamais employer la force ouverte pour la chasser d'un pays qu'elle possédoit à titre d'échange, et dont l'Autriche et l'Espagne garantissoient la souveraineté à son fils. Elle se trompa.

Le 25 novembre 1806, M. d'Aubusson-Lafeuillade, ministre plénipotentiaire de France en Toscane, alla, au nom de l'empereur, lui déclarer que son royaume ne lui appartenoit plus, et qu'elle devoit en sortir dans le plus court délai. Les persécutions, les menaces, les mauvais traite-

1805. tégerai de tout mon pouvoir : retournez vers ceux qui vous ont envoyés, et dites-leur que les barrières qui les séparent du continent seront bientôt levées, et que toutes choses seront remises à leur place. » (1)

C'est ainsi que fut consommée, dans une conférence de vingt minutes, la réunion de Gênes à l'empire françois. Celle de la Toscane exigea plus de temps et de formalités.

La Toscane, qui, par la sagesse de son gouvernement autant que par celle des peuples, étoit parvenue jusqu'alors à se garantir de la contagion des principes révolutionnaires, n'en avoit pas moins subi le joug de la république françoise, qui la faisoit exploiter par une foule de fripons, sous toutes sortes de dénominations.

Envahissement de la Toscane.

Par le traité de Lunéville, elle fut donnée au jeune duc de Parme en échange de ses états héréditaires, qu'on lui prit sans lui demander son consentement, et qui reçut en même temps de Napoléon le titre de *roi d'Étrurie*, titre éteint depuis la mort de Porsenna.

Ces échanges de titres et d'états convenoient à la politique de celui qui, se proposant de bouleverser l'Europe de fond

(1) On n'entend rien à ce discours, sinon que les Anglois veulent étouffer les idées libérales, dont l'empereur est la source !

en comble, devoit commencer par déraciner de leur sol natal les souches des grandes maisons, et finir par les anéantir sans bruit et sans obstacle sur le sol étranger où il lui convenoit de les transplanter. 1805.

Le nouveau roi d'Étrurie ne régna que deux ans; il mourut à l'âge de trente ans, d'une maladie de langueur dont il avoit puisé le germe à Paris, dans un voyage qu'il ne fut pas le maître de refuser.

Sa veuve, Marie-Louise de Bourbon, infante d'Espagne, nommée régente du royaume et tutrice de son fils, resta sous la tutèle d'une forte garnison françoise que Napoléon fit entrer à Florence. Quelque précaire que fût sa situation, elle n'en résista pas avec moins de fermeté à la demande qu'on lui fit de céder ses états à la France. Elle crut que son tyran n'oseroit jamais employer la force ouverte pour la chasser d'un pays qu'elle possédoit à titre d'échange, et dont l'Autriche et l'Espagne garantissoient la souveraineté à son fils. Elle se trompa.

Le 25 novembre 1806, M. d'Aubusson-Lafeuillade, ministre plénipotentiaire de France en Toscane, alla, au nom de l'empereur, lui déclarer que son royaume ne lui appartenoit plus, et qu'elle devoit en sortir dans le plus court délai. Les persécutions, les menaces, les mauvais traite-

1805. ments qui suivirent cette déclaration et que cette malheureuse princesse essuya, depuis ce moment jusqu'à la chute du bourreau de toute sa famille, seroient trop longs à décrire et n'entrent point dans notre sujet.

Nous ferons cependant une remarque. On auroit lieu d'être aussi surpris que révolté de tant d'outrages gratuits, et d'insultes sans provocations envers des femmes et des enfants, de la part d'un prince aussi puissant que l'étoit alors Napoléon, si l'on ne savoit qu'il avoit trois sœurs et quatre frères dont la fortune n'étoit pas encore faite, dont l'élévation devoit se coordonner avec la sienne, et dont les établissements ne pouvoient s'accomplir que par la force et aux dépens de toute justice.

Il donna la Toscane, sous le nom de *grand-duché*, à sa sœur Élisa, mariée au sieur Bacciochi, son compatriote, homme sans caractère et sans talent, et que, par une bizarrerie digne de tout le reste, il fit premier sujet de sa femme sous le nom de *commandant militaire*.

Envahissement de Naples.

Pendant que ceci se passoit en Toscane (1), le royaume de Naples éprouvoit, pour la troisième fois depuis dix ans, une révolution dont le but étoit de placer Jo-

(1) 1805.

seph Buonaparte sur le trône de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles. 1805.

Ferdinand IV étoit depuis dix ans le jouet et une des plus déplorables victimes de nos fureurs révolutionnaires. Nul pays, par sa position géographique, n'en paroissoit plus facile à garantir; et nul pays, par la plus étrange fatalité, n'en souffrit davantage. Trois fois envahi par les armées françoises, il expia trois fois par le pillage, le meurtre et l'incendie, les torts ou la foiblesse d'un prince qui, cédant tour à tour aux conseils énergiques de sa femme (1) et aux lâches insinuations de quelques uns de ses courtisans, faisoit à contretemps la guerre et la paix, et ne savoit jamais prendre un parti définitif.

C'est dans les grandes crises, de la nature de celles dont l'Europe avoit été le théâtre depuis 1789, qu'il faut délibérer long-temps avant que d'embrasser un parti; mais une fois pris, il faut le suivre, quels qu'en soient les conséquences et les dangers. Un prince doit savoir vivre avec honneur, ou mourir; autrement ses peuples et lui tombent sans gloire, et ses états

(1) Marie-Charlotte Louise de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, sœur aînée de Marie-Antoinette, reine de France, née en 1752, étoit, comme son illustre mère Marie-Thérèse, une femme à grand caractère, mais n'eut pas comme elle le bonheur d'être comprise et secondée par les hommes qui l'entouroient.

1805. deviennent la proie du premier occupant.

Ferdinand n'avoit pas vu sans effroi le nouveau roi d'Italie s'emparer successivement de la république de Gênes, du grand-duché de Parme, du royaume d'Étrurie. L'orage s'approchoit de ses états. Deux ans plus tôt il auroit pu le conjurer, en s'unissant franchement aux Anglois et aux Autrichiens ; mais la crainte de livrer ses forteresses et lui-même à des alliés dont il redoutoit la puissance, fit qu'il prit de fausses mesures d'attaque et de résistance.

Dans de simples vues de commerce, il ouvrit ses ports aux Anglois et aux Russes ; Napoléon jeta les hauts cris, et prétendit que cette infraction aux traités étoit une déclaration de guerre. Le contraire étoit facile à prouver. L'empereur ne voulut entendre parler ni de preuves ni d'explications : il donna ordre à son armée de marcher sur Naples, et, pour toute déclaration de guerre, il mit à l'ordre du jour la proclamation suivante :

« Soldats,

« Depuis dix ans j'ai tout fait pour sauver le roi de Naples ; il a tout fait pour se perdre. Trois fois je lui ai pardonné ses trahisons : pardonnerai-je une quatrième fois ? Me fierai-je une quatrième fois à une cour sans foi, sans honneur et sans raison ?

Non. La dynastie de Naples a cessé de régner. Son existence est incompatible avec le repos de l'Europe et l'honneur de ma couronne. Soldats, marchez : montrez au monde de quelle manière nous punissons les parjures. Ne tardez pas à m'apprendre que l'Italie toute entière est soumise à mes lois. Mon frère marchera à votre tête. Il connoît mes projets. Il est dépositaire de mon autorité. » (1) 1805.

Le 30 mars, le prince archi-chancelier de l'empire se rendit au sénat convoqué par les ordres de l'empereur ; et, après un discours adapté à la circonstance, il présenta à la sanction de l'assemblée un statut additionnel aux constitutions de l'état, lequel régloit en définitif tout ce qui concernoit l'état civil de la maison impériale, et déterminoit les devoirs des princes et princesses qui la composent envers l'empereur.

« C'est dans l'intérêt des peuples, dit à

(1) Ce prince, *confident des projets et dépositaire de l'autorité de l'empereur*, n'étoit pas plus destiné par sa naissance que par ses qualités personnelles à jouer un rôle éminent sur la scène politique du monde. Il étoit naturellement simple et bon ; il aimoit le plaisir et craignoit la représentation. Il avoit déjà refusé la couronne du royaume d'Italie, en disant à son frère : « Vous avez trop présumé de mes moyens ; je vous dirai franchement que je ne me sens point les qualités nécessaires pour régner..... » A cela le frère avoit répondu, *Vous êtes un imbécile*.

1805. ce sujet l'orateur, que les princes sont élevés au-dessus des autres hommes. Les honneurs qui entourent leur berceau ont pour motif de donner plus d'autorité aux exemples de soumission et de vertu, qui sont leur première dette envers la patrie.

« C'est aussi par l'accomplissement de leurs grandes destinées qu'ils doivent être placés, presque en naissant, sous les yeux du père de l'empire, afin que sa surveillance dirige leurs penchants vers l'intérêt de l'état, et qu'une morale plus sévère épure et ennoblisse leurs affections. »

L'archi-chancelier présenta ensuite à la même sanction du sénat six décrets importants.

Le premier opéroit la réunion des provinces vénitiennes (1) au royaume d'Italie.

Le second conféroit le trône de Naples à S. A. I. le prince Joseph, et à sa descendance légitime et masculine.

Ici l'orateur ajouta : « Cette glorieuse récompense des services du prince Joseph, de sa constante et pieuse affection pour le chef de sa famille, sera pour vous, messieurs, le sujet d'une vive satifaction. »

Voici les magnifiques dons que, par les

(1) Provinces qui furent rétrocédées à l'empereur des François après la bataille d'Austerlitz, et par le traité de Presbourg, dont nous parlerons bientôt.

quatre autres décrets, il conféroit à ses parents et courtisans, savoir : 1805.

La coadjutorerie du grand-duché de Francfort, à son oncle le cardinal Fesch.

Le grand-duché de Clèves à son beau-frère le prince Murat, marié à la princesse Caroline.

La principauté de Lucques au prince Bacciochi, un autre de ses beaux-frères, époux de la grande-duchesse de Toscane.

La principauté de Guastalla à sa sœur Pauline, mariée depuis peu au prince Borghèse.

La principauté de Neufchâtel au maréchal Berthier.

Il créa deux grands fiefs héréditaires, l'un sous le titre de *grand-duché de Parme*, en faveur de M. Cambacérès; l'autre sous celui de *grand-duché de Plaisance*, en faveur de M. Le Brun.

Quant à ses trois frères qui restoient à doter, il leur réservoit des trônes; celui d'Espagne à Lucien, celui de Hollande à Louis, celui de Westphalie à Jérôme.

Le sort de Louis fut décidé avant celui des deux autres.

Louis Buonaparte roi de Hollande.

Le jeudi 5 juin 1806, des ambassadeurs extraordinaires des états-généraux de Hollande furent admis à l'audience de S. M. l'empereur et roi.

1805. Le vice-amiral Verhuel, président de la députation, dit :

« Sire,

« Les représentants d'un peuple connu par sa patience courageuse dans les temps difficiles, célèbre par la solidité de son jugement et par sa fidélité à remplir ses engagements, nous ont donné l'honorable mission de nous présenter devant le trône de votre majesté. Ce peuple a beaucoup souffert des agitations de l'Europe et des siennes. Témoin des catastrophes qui ont renversé quelques états, victime des désordres qui les ont tous ébranlés, il a senti la nécessité de se placer sous la première des sauvegardes politiques de l'Europe. Nous sommes chargés, sire, d'exprimer à votre majesté le vœu de nos représentants ; nous la supplions de nous accorder comme chef suprême de notre république, comme roi de Hollande, le prince Louis Napoléon, frère de votre majesté, auquel nous remettons, avec une entière et respectueuse confiance, la garde de nos lois, la défense de nos droits politiques, et tous les intérêts de notre patrie. »

L'empereur répondit :

« MM. les représentants du peuple batave, 1805.

« J'ai toujours regardé comme le premier intérêt de ma couronne de protéger votre patrie..... J'adhère à vos vœux. Je proclame roi de Hollande le prince Louis. Vous, prince, régnez sur ce peuple; protégez ses libertés, ses lois, sa religion, mais ne cessez jamais d'être François.... »

Le prince Louis prit la parole à son tour, et dit :

« Sire, j'irai régner en Hollande, puisque les Hollandois le désirent et que votre majesté l'ordonne. Votre majesté permettra que j'éprouve des regrets en m'éloignant d'elle, mais ma vie et ma volonté lui appartiennent. »

Il ne se passera pas long-temps sans que le concert que nous voyons régner aujourd'hui entre les deux frères soit irrévocablement troublé par l'insupportable abus de pouvoir que le premier voulut exercer sur le second.

L'empereur instruisit le sénat des grandes mesures qu'il venoit de prendre pour l'établissement de sa famille; son *message* étoit terminé par ces mots :

« Ainsi le service de la patrie appelle loin de nous nos frères et nos enfants.

1805. Mais le bonheur et les prospérités de nos peuples composent aussi nos plus chères affections. »

Peu de temps avant l'invasion de Naples, et pour la justifier à sa manière, l'empereur avoit fait insérer dans le *Moniteur* la note suivante :

« L'ordre du destin est irrévocable. De trois filles de Marie-Thérèse l'une a perdu la monarchie de France, l'autre la maison de Parme ; la troisième vient de perdre Naples. *Une reine furieuse et insensée, une femme méchante et sans mœurs, une nouvelle Frédégonde* est le présent le plus funeste que le ciel, dans sa colère, puisse faire à un souverain, à un époux, à une nation. »

Cette note insolente, et plus digne du chef de l'école des cyniques que d'un empereur des François, ne peut avoir été dictée que dans un moment de délire.

Ce fut en effet peu de jours après la bataille d'Austerlitz, et dans l'ivresse de la victoire, que Napoléon l'écrivit.

Causes de démêlés avec l'Autriche.

L'Autriche et la Russie avoient conclu avec l'Angleterre un traité dont l'objet immédiat étoit l'indépendance de l'Allemagne et de la Suisse. L'empereur de Russie, plein de cette loyauté que, depuis, nous avons eu occasion d'admirer, envoya M. de Novosiltzoff à Paris, avec l'ordre

d'en communiquer les articles à Napoléon, et de prévenir, s'il étoit possible, la nouvelle effusion de sang dont l'Europe étoit menacée. 1805.

Il étoit trop tard : Napoléon connoissoit le traité. Il entretenoit à grands frais, dans tous les cabinets de l'Europe, des correspondants traîtres à leurs maîtres, et qui l'instruisoient exactement de tout ce qu'il avoit intérêt de savoir. Ce fut, pendant son règne, un de ses plus grands moyens de succès en diplomatie comme en guerre. M. de Novosiltzoff fit donc un voyage inutile; il ne put remplir la mission dont il étoit chargé : Napoléon refusa de le voir.

Si Napoléon étoit mécontent de la Russie, il l'étoit bien davantage de l'Autriche, dont il accusoit et les dispositions hostiles et les ruses diplomatiques.

Afin d'opposer ruse à ruse, et pour tromper la cour de Vienne sur ses véritables projets, il lui fit écrire par le comte Philippe de Cobentzel, ambassadeur d'Autriche à Paris, « qu'il n'y avoit rien à craindre pour l'Allemagne des armements de la France; que l'armée de Boulogne s'embarqueroit infailliblement; que l'armée autrichienne pouvoit se porter en Italie, et qu'il falloit profiter du moment où il n'y avoit pas trente mille Fran-

1805. çois dans ce pays pour le recouvrer (1). »

Il fit en même temps insérer dans la gazette officielle de La Haye (20 juillet 1805) la note suivante :

« Napoléon ne peut plus différer l'exécution de son grand plan ; il fera partir l'expédition destinée à envahir l'Angleterre, et forcera cette puissance à faire une paix séparée avant que les puissances du continent puissent se joindre au traité. »

Ce fut en conséquence de ces avis perfides que l'Autriche arrangea son plan de campagne, et envoya ses meilleures troupes en Italie, sous le commandement du prince Charles, le plus habile de ses généraux.

Lorsque tout fut ainsi préparé, Napoléon leva soudain le camp de Boulogne, et l'armée des côtes prit à grandes journées la route de l'Allemagne.

Avant d'aller en prendre le commandement, il se rendit au sénat, tant pour accuser l'Autriche d'une ambition démesurée et d'une perfidie sans exemple, que pour *manifester son profond chagrin* d'être obligé de reprendre les armes, lorsqu'il

(1) Le comte Philippe de Cobentzel fut, on ne sait par quel motif, un des plus grands admirateurs de Napoléon, et par conséquent l'homme le moins propre à surveiller ses mouvements à Paris, et à rendre compte à sa cour de ce qui se passoit au château des Tuileries.

ne soupiroit qu'après les douceurs de la paix (1). Et il ajouta : 1805.

« Je vais quitter *ma* capitale pour aller me mettre à la tête de *mes* armées. J'espérois encore la paix il y a peu de jours : mes espérances se sont évanouies. L'armée autrichienne a passé l'Inn : Munich est envahi, l'électeur de Bavière est chassé de ses états. Je gémis du sang qu'il en coûtera à l'Europe ; mais le nom françois en obtiendra un nouveau lustre.

Campagne d'Autriche en 1805 et 1806.

« François, votre empereur fera son devoir, *mes* soldats feront le leur. Vous ferez le vôtre (2). »

Voici quel étoit l'état de nos forces à cette époque. L'armée de Boulogne, qui s'avançoit sur le Rhin, étoit de deux cent dix mille hommes ; celle d'Italie de cent vingt-deux mille. Nous en avions une de vingt-cinq mille en Hollande, une autre de vingt-cinq mille dans le Hanovre, une de vingt mille sur les côtes de l'ouest ; et cent soixante mille conscrits étoient en route pour augmenter ces forces déjà très-

(1) Nous pensons qu'il est désormais inutile de faire remarquer le contraste des discours de l'empereur avec ses actions. Nos lecteurs n'ont plus besoin d'être avertis de se tenir en garde contre des artifices qui, dès ce temps-là, ne trompoient personne.

(2) *Mes soldats, mes armées, ma capitale!* Il s'appropriait tout. On ne se figure pas combien ce ton d'égoïsme lui fit d'ennemis même parmi ses anciens partisans.

1805. imposantes. Le tout devoit former au mois d'octobre un état militaire de cinq cent soixante mille hommes, partagés en dix grands corps d'armée, commandés par des généraux exercés, accoutumés à vaincre, et dirigés par un chef suprême, actif, entreprenant, à qui les sacrifices d'hommes et d'argent ne coûtoient rien pour arriver à ses fins.

La campagne s'ouvrit par une violation des territoires neutres et du droit des gens. A Bade et à Stuttgard, les François forcèrent les hôtels des ministres d'Autriche, de Suède et de Russie, dont on enleva tous les papiers. Le palais de l'électeur de Wurtemberg fut pillé. Une division de l'armée françoise traversa en ennemie le territoire neutre de Bayreuth, pour se rendre en Hanovre.

L'Europe crut un moment que cette dernière violence alloit jeter le roi de Prusse dans le parti de la coalition : et dans ce cas, Napoléon, pris à revers, eût été perdu. Il en fut autrement. Le roi de Prusse, gagné, trompé ou intimidé, resta froid spectateur de l'invasion de son territoire et de la dévastation de l'Allemagne. Il mérita par cette conduite le sort qu'il subit l'année suivante.

Prise d'Ulm. Cependant la *grande armée* s'avançoit rapidement dans le cœur de l'Allemagne,

et arriva sans livrer de combats importants devant la ville d'Ulm, que défendoient sa position, un camp retranché, et une armée de quarante-cinq mille hommes sous les ordres du général Mack. 1805.

Une position militaire aussi formidable devoit arrêter au moins pendant quelques jours les armées et l'impétuosité françoises : vaines conjectures ! Le camp et la ville furent emportés en vingt-quatre heures. L'armée entière fut faite prisonnière.

On ne sut comment expliquer un fait de guerre aussi extraordinaire. Les uns prétendirent que le général Mack, toujours malheureux, avoit été trahi par les siens, et forcé de capituler ; d'autres assurent qu'il étoit un traître lui-même. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il signa une des capitulations les plus ignominieuses dont les annales militaires fassent mention. On peut dire cependant que s'il eût été un traître, il n'eût pas attendu et encore moins provoqué le jugement du conseil de guerre, qui le condamna à une détention perpétuelle dans une forteresse.

Nous remarquerons à cette occasion qu'on parla beaucoup de trahisons dans cette campagne. Pour expliquer les étonnants succès de Napoléon, on eut recours

1805. tantôt à ses intelligences, et tantôt à ses profusions dans le cabinet et dans les armées d'Autriche. Ce fut un de ses moyens, sans doute, mais ce ne fut pas le plus puissant : avec moins de préventions, on eût trouvé une plus heureuse solution du problème dans le caractère même des hommes qui gouvernoient alors les deux nations en guerre.

Le conseil aulique étoit composé d'hommes fidèles, sages, instruits, mais affoiblis par l'âge, et opiniâtrément attachés à leurs vieilles pratiques et à leurs systèmes de routine, sans égard aux changements que les François avoient introduits dans la stratégie.

Le conseil des Tuileries étoit conduit par un chef unique, ardent, actif, absolu, et dans toute la vigueur de son âge.

Les généraux de l'armée autrichienne ne connoissoient ni les vues secrètes, ni les plans ultérieurs, ni souvent les motifs des ordres qui les faisoient agir. Ils n'y pouvoient rien changer. Napoléon exécutoit lui-même les plans qu'il avoit conçus; il pouvoit les changer, les étendre ou les modifier, suivant les circonstances. Il nommoit et dirigeoit ses généraux et ses ministres.

Il avoit certainement une grande habitude de la guerre, et de grands talents

militaires ; mais on se tromperoit si l'on n'attribuoit ses succès qu'à son génie. Un général moins habile dans sa position, et avec les hommes qu'il conduisoit, avec les capitaines que Pichegru et Moreau avoient formés, avec les ressources immenses que la révolution avoit mises entre ses mains, auroit obtenu les mêmes succès, et en auroit peut-être mieux profité. 1805.

Personne ne doute qu'il n'ait entretenu un grand nombre d'espions dans les cabinets étrangers, qu'il n'ait acheté beaucoup de secrets, qu'il n'ait suborné beaucoup d'agents ; mais il faut aller chercher ces agents et ces traîtres parmi les valets et les employés subalternes, et non dans la classe des ministres ou des généraux autrichiens.

La veille de la bataille d'Ulm, Napoléon avoit dit : *La journée de demain sera plus brillante que celle de Marengo.* Ce mot étoit un de ceux qu'il savoit trouver dans l'occasion, et qui étoit fondé sur la connoissance qu'il avoit des hommes, plutôt que sur ses intelligences avec le général ennemi.

Le lendemain, il mit la fanfaronnade suivante à l'ordre du jour : « Soldats de la grande armée, nous avons fait une campagne en quinze jours. Vous ne vous ar-

1805. deviennent la proie du premier occupant.

Ferdinand n'avoit pas vu sans effroi le nouveau roi d'Italie s'emparer successivement de la république de Gênes, du grand-duché de Parme, du royaume d'Étrurie. L'orage s'approchoit de ses états. Deux ans plus tôt il auroit pu le conjurer, en s'unissant franchement aux Anglois et aux Autrichiens ; mais la crainte de livrer ses forteresses et lui-même à des alliés dont il redoutoit la puissance, fit qu'il prit de fausses mesures d'attaque et de résistance.

Dans de simples vues de commerce, il ouvrit ses ports aux Anglois et aux Russes ; Napoléon jeta les hauts cris, et prétendit que cette infraction aux traités étoit une déclaration de guerre. Le contraire étoit facile à prouver. L'empereur ne voulut entendre parler ni de preuves ni d'explications : il donna ordre à son armée de marcher sur Naples, et, pour toute déclaration de guerre, il mit à l'ordre du jour la proclamation suivante :

« Soldats,

« Depuis dix ans j'ai tout fait pour sauver le roi de Naples ; il a tout fait pour se perdre. Trois fois je lui ai pardonné ses trahisons : pardonnerai-je une quatrième fois ? Me fierai-je une quatrième fois à une cour sans foi, sans honneur et sans raison ?

Non. La dynastie de Naples a cessé de régner. Son existence est incompatible avec le repos de l'Europe et l'honneur de ma couronne. Soldats, marchez : montrez au monde de quelle manière nous punissons les parjures. Ne tardez pas à m'apprendre que l'Italie toute entière est soumise à mes lois. Mon frère marchera à votre tête. Il connoît mes projets. Il est dépositaire de mon autorité. » (1) 1805.

Le 30 mars, le prince archi-chancelier de l'empire se rendit au sénat convoqué par les ordres de l'empereur; et, après un discours adapté à la circonstance, il présenta à la sanction de l'assemblée un statut additionnel aux constitutions de l'état, lequel régloit en définitif tout ce qui concernoit l'état civil de la maison impériale, et déterminoit les devoirs des princes et princesses qui la composent envers l'empereur.

« C'est dans l'intérêt des peuples, dit à

(1) Ce prince, *confident des projets et dépositaire de l'autorité de l'empereur*, n'étoit pas plus destiné par sa naissance que par ses qualités personnelles à jouer un rôle éminent sur la scène politique du monde. Il étoit naturellement simple et bon; il aimoit le plaisir et craignoit la représentation. Il avoit déjà refusé la couronne du royaume d'Italie, en disant à son frère : « Vous avez trop présumé de mes moyens; je vous dirai franchement que je ne me sens point les qualités nécessaires pour régner..... » A cela le frère avoit répondu, *Vous êtes un imbécile*.

1805. ce sujet l'orateur, que les princes sont élevés au-dessus des autres hommes. Les honneurs qui entourent leur berceau ont pour motif de donner plus d'autorité aux exemples de soumission et de vertu, qui sont leur première dette envers la patrie.

« C'est aussi par l'accomplissement de leurs grandes destinées qu'ils doivent être placés, presque en naissant, sous les yeux du père de l'empire, afin que sa surveillance dirige leurs penchants vers l'intérêt de l'état., et qu'une morale plus sévère épure et ennoblisse leurs affections. »

L'archi-chancelier présenta ensuite à la même sanction du sénat six décrets importants.

Le premier opéroit la réunion des provinces vénitiennes (1) au royaume d'Italie.

Le second conféroit le trône de Naples à S. A. I. le prince Joseph, et à sa descendance légitime et masculine.

Ici l'orateur ajouta : « Cette glorieuse récompense des services du prince Joseph, de sa constante et pieuse affection pour le chef de sa famille, sera pour vous, messieurs, le sujet d'une vive satifaction. »

Voici les magnifiques dons que, par les

(1) Provinces qui furent rétrocédées à l'empereur des François après la bataille d'Austerlitz, et par le traité de Presbourg, dont nous parlerons bientôt.

quatre autres décrets, il conféroit à ses parents et courtisans, savoir : 1805.

La coadjutorerie du grand-duché de Francfort, à son oncle le cardinal Fesch.

Le grand-duché de Clèves à son beau-frère le prince Murat, marié à la princesse Caroline.

La principauté de Lucques au prince Bacciochi, un autre de ses beaux-frères, époux de la grande-duchesse de Toscane.

La principauté de Guastalla à sa sœur Pauline, mariée depuis peu au prince Borghèse.

La principauté de Neufchâtel au maréchal Berthier.

Il créa deux grands fiefs héréditaires, l'un sous le titre de *grand-duché de Parme*, en faveur de M. Cambacérès; l'autre sous celui de *grand-duché de Plaisance*, en faveur de M. Le Brun.

Quant à ses trois frères qui restoient à doter, il leur réservoit des trônes; celui d'Espagne à Lucien, celui de Hollande à Louis, celui de Westphalie à Jérôme.

Le sort de Louis fut décidé avant celui des deux autres.

Louis Buonaparte roi de Hollande.

Le jeudi 5 juin 1806, des ambassadeurs extraordinaires des états-généraux de Hollande furent admis à l'audience de S. M. l'empereur et roi.

1805. Le vice-amiral Verhuel, président de la députation, dit :

« Sire,

« Les représentants d'un peuple connu par sa patience courageuse dans les temps difficiles, célèbre par la solidité de son jugement et par sa fidélité à remplir ses engagements, nous ont donné l'honorable mission de nous présenter devant le trône de votre majesté. Ce peuple a beaucoup souffert des agitations de l'Europe et des siennes. Témoin des catastrophes qui ont renversé quelques états, victime des désordres qui les ont tous ébranlés, il a senti la nécessité de se placer sous la première des sauvegardes politiques de l'Europe. Nous sommes chargés, sire, d'exprimer à votre majesté le vœu de nos représentants ; nous la supplions de nous accorder comme chef suprême de notre république, comme roi de Hollande, le prince Louis Napoléon, frère de votre majesté, auquel nous remettons, avec une entière et respectueuse confiance, la garde de nos lois, la défense de nos droits politiques, et tous les intérêts de notre patrie. »

L'empereur répondit :

« MM. les représentants du peuple batave, 1805.

« J'ai toujours regardé comme le premier intérêt de ma couronne de protéger votre patrie..... J'adhère à vos vœux. Je proclame roi de Hollande le prince Louis. Vous, prince, régnez sur ce peuple; protégez ses libertés, ses lois, sa religion, mais ne cessez jamais d'être François.... »

Le prince Louis prit la parole à son tour, et dit :

« Sire, j'irai régner en Hollande, puisque les Hollandois le désirent et que votre majesté l'ordonne. Votre majesté permettra que j'éprouve des regrets en m'éloignant d'elle, mais ma vie et ma volonté lui appartiennent. »

Il ne se passera pas long-temps sans que le concert que nous voyons régner aujourd'hui entre les deux frères soit irrévocablement troublé par l'insupportable abus de pouvoir que le premier voulut exercer sur le second.

L'empereur instruisit le sénat des grandes mesures qu'il venoit de prendre pour l'établissement de sa famille; son *message* étoit terminé par ces mots :

« Ainsi le service de la patrie appelle loin de nous nos frères et nos enfants.

1805. Mais le bonheur et les prospérités de nos peuples composent aussi nos plus chères affections. »

Peu de temps avant l'invasion de Naples, et pour la justifier à sa manière, l'empereur avoit fait insérer dans le *Moniteur* la note suivante :

« L'ordre du destin est irrévocable. De trois filles de Marie-Thérèse l'une a perdu la monarchie de France, l'autre la maison de Parme ; la troisième vient de perdre Naples. *Une reine furieuse et insensée, une femme méchante et sans mœurs, une nouvelle Frédégonde* est le présent le plus funeste que le ciel, dans sa colère, puisse faire à un souverain, à un époux, à une nation. »

Cette note insolente, et plus digne du chef de l'école des cyniques que d'un empereur des François, ne peut avoir été dictée que dans un moment de délire.

Ce fut en effet peu de jours après la bataille d'Austerlitz, et dans l'ivresse de la victoire, que Napoléon l'écrivit.

Causes de démêlés avec l'Autriche.

L'Autriche et la Russie avoient conclu avec l'Angleterre un traité dont l'objet immédiat étoit l'indépendance de l'Allemagne et de la Suisse. L'empereur de Russie, plein de cette loyauté que, depuis, nous avons eu occasion d'admirer, envoya M. de Novosiltzoff à Paris, avec l'ordre

militaires ; mais on se tromperoit si l'on n'attribuoit ses succès qu'à son génie. Un général moins habile dans sa position, et avec les hommes qu'il conduisoit, avec les capitaines que Pichegru et Moreau avoient formés, avec les ressources immenses que la révolution avoit mises entre ses mains, auroit obtenu les mêmes succès, et en auroit peut-être mieux profité. 1805.

Personne ne doute qu'il n'ait entretenu un grand nombre d'espions dans les cabinets étrangers, qu'il n'ait acheté beaucoup de secrets, qu'il n'ait suborné beaucoup d'agents ; mais il faut aller chercher ces agents et ces traîtres parmi les valets et les employés subalternes, et non dans la classe des ministres ou des généraux autrichiens.

La veille de la bataille d'Ulm, Napoléon avoit dit : *La journée de demain sera plus brillante que celle de Marengo.* Ce mot étoit un de ceux qu'il savoit trouver dans l'occasion, et qui étoit fondé sur la connoissance qu'il avoit des hommes, plutôt que sur ses intelligences avec le général ennemi.

Le lendemain, il mit la fanfaronnade suivante à l'ordre du jour : « Soldats de la grande armée, nous avons fait une campagne en quinze jours. Vous ne vous ar-

1805. rêterez pas là. Cette armée russe que l'or d'Angleterre a transportée des extrémités de l'univers, *nous l'exterminerons*. »

Les soldats qui l'entendoient parler ainsi, et qui le voyoient souvent agir en conséquence, étoient disposés à croire que non-seulement il étoit un grand capitaine, mais qu'il étoit un homme surnaturel : et c'est ainsi qu'on fait des choses extraordinaires.

Lorsque l'armée françoise fut arrivée aux portes de Vienne, elle se trouva tout à coup arrêtée par les dispositions que le prince d'Auersberg avoit faites à la tête du pont sur le Danube. Il n'étoit pas aisé de le forcer; il étoit dangereux de se ralentir. La ruse vint au secours de la force : le général Murat, qui commandoit l'avant-garde, demanda une entrevue au prince, lui dit que « trop de sang avoit coulé; que la guerre devoit finir aux portes des capitales; que les capitales, depuis long-temps, ne soutenoient plus de siéges; enfin qu'un armistice étoit signé.... » Le prince, se fiant trop légèrement à ces déclarations, négligea les précautions les plus indispensables; le pont fut enlevé, les François pénétrèrent dans la ville, que l'empereur et le gouvernement avoient abandonné depuis deux jours.

Prise de Vienne.

La conduite de Napoléon fut parfaite

en cette circonstance. Il entra dans Vienne moins en conquérant qu'en ami. Il donna l'exemple d'une modération rare après la victoire, et d'une magnanimité plus rare envers un prince qu'il accusoit d'être l'agresseur. 1805.

Il dédaigna l'orgueil de punir une injure, et parut immoler sans peine les ressentiments qu'il avoit apportés du camp de Boulogne. Les habitans de Vienne furent épargnés, et à peine s'aperçurent-ils que leur gouvernement étoit changé.

Cette campagne sera toujours remarquable, non-seulement par la rapidité et la grandeur des événements qui l'ont remplie, mais par la modération que le vainqueur y montra constamment. Il avoit dans son armée plusieurs généraux dont chacun eût pu concevoir aussi bien que lui un plan de campagne, en diriger la conduite, en assurer le succès. Tous exécutèrent les manœuvres les plus savantes, tandis que leur chef déployoit toutes les ressources de la science et du génie avec ce calme qui présage des triomphes. Il ne tarda pas à en recueillir les fruits.

François II s'étoit retiré en Moravie, avec une partie de son armée. Ce fut là qu'il fut joint par l'armée russe, que l'empereur Alexandre envoyoit à son secours et commandoit en personne. Ce fut là que

1805. se donna la bataille décisive qui termina cette campagne et la guerre.

Il n'y a peut-être rien au monde de plus imposant que le spectacle de ces grandes batailles qui doivent décider du sort des empires. C'est en vain que la philosophie blâme sévèrement la cause et les auteurs de la guerre; c'est en vain que l'humanité pleure amèrement sur ses effets; l'imagination subjuguée porte avidement et attache avec complaisance ses regards sur ces milliers d'hommes qui vont s'entre-égorger pour des intérêts qui leur sont étrangers, et qui, dans ce champ de carnage, vont déployer tout ce que la valeur a de plus brillant, tout ce que la prudence a de plus consommé, tout ce que le génie a de plus hardi, tout ce que la science humaine a recueilli d'observations : telle est l'idée au moins que nous aimons à nous en former. On est fortement ému en considérant Alexandre dans les plaines d'Arbelles, César à Pharsale, Condé à Rocroy, Buonaparte à Austerlitz; et la gloire, *cette grande erreur de tous les siècles*, suivant l'expression d'un orateur chrétien, manque rarement de nous éblouir. Nous en faisons le prix d'une victoire qui n'est souvent due qu'au hasard.

Bataille d'Auster- Le 2 décembre 1805, les deux armées, de forces à peu près égales, se trouvèrent

en présence dans les plaines de Brünn; l'armée françoise, forte de cent cinq mille hommes; celle de l'ennemi, de cent vingt mille; savoir, quatre-vingt-deux mille Russes, et trente-huit mille Autrichiens. Napoléon avoit, par plusieurs manœuvres savamment combinées, soit en se retranchant avec soin, soit en se retirant avec précaution, augmenté la présomption de ses ennemis. 1805.

Il avoit envoyé le général Savary complimenter l'empereur de Russie, et lui demander une entrevue. L'empereur de Russie lui dépêcha à son tour le prince Dolgorouski, qui, en arrivant aux avant-postes françois, vit que tout respiroit la crainte et la foiblesse; que de toutes parts on élevoit des fortifications et des redoutes; que le service se faisoit avec une extrême sévérité. Introduit auprès de Napoléon, il osa lui proposer comme préliminaire de la paix d'abandonner la Belgique et l'Italie....!

Ces visites réciproques et ces ruses que permet la guerre eurent le résultat que Napoléon en attendoit. Dans la présomption que les frayeurs simulées des François inspirèrent aux Russes, ils abandonnèrent les fortes positions qu'ils occupoient sur les hauteurs entre Aujest, Pratzen et Ho-

1805. lubitz : ils descendirent dans la plaine où Napoléon les attendoit.

Le premier décembre vers le soir, en considérant ces nombreux bataillons qui sembloient venir d'eux-mêmes se livrer à sa merci, il laissa échapper ces mots : *Voilà la plus belle soirée de ma vie;* mais s'apercevant aussitôt de l'impression fâcheuse que cet aveu, digne de Néron, avoit produite sur quelques uns de ses officiers généraux, il se hâta d'en corriger l'effet en ajoutant : « mais je ne pense qu'avec regret que je perdrai demain un grand nombre de mes braves ; au mal que cela me fait je sens qu'ils sont mes enfants. »

Il fit lire à la tête de chaque bataillon la proclamation suivante :

« Soldats,

« L'armée russe se présente devant vous pour venger l'armée autrichienne d'Ulm. Ce sont ces mêmes bataillons que vous avez battus à Hollebrun. Les positions que nous occupons sont formidables, et pendant qu'ils marcheront pour tourner ma droite, ils me présenteront le flanc.

« Soldats, si vous portez le désordre et la confusion dans les rangs ennemis, je me tiendrai loin du feu ; mais si la victoire étoit un moment incertaine, vous verriez

votre empereur s'exposer aux premiers rangs. 1805.

« Cette victoire terminera notre campagne, et la paix qui la suivra sera digne de vous et de moi.

« Signé Napoléon. »

Le maréchal Soult commandoit la droite; le maréchal Lannes la gauche; le maréchal Bernadotte le centre; le prince Murat la cavalerie.

L'empereur, avec son fidèle compagnon de guerre, le maréchal Berthier, et le général Junot, son premier aide-de-camp général, se plaça en réserve avec dix bataillons de sa garde, et dix bataillons de grenadiers, commandés par le général Oudinot.

L'armée, impatiente de combattre, bivouaqua toute la nuit; et le 2, à huit heures du matin, le feu commença des deux côtés. A neuf heures, une canonnade épouvantable s'engagea sur toute la ligne: deux cents pièces de canon vomissoient la mort de part et d'autre. On se rapprocha, on se battit à la baïonnette avec un extrême acharnement. Les succès furent long-temps balancés. Le courage étoit égal des deux côtés; mais, du côté des François, le courage étoit secondé par un chef audacieux, par des manœuvres habiles, et par l'expé-

1805. rience des officiers. La garde impériale françoise fit des prodiges de valeur contre la garde impériale russe, qui, repoussée quatre fois, revint quatre fois à la charge.

Le maréchal Lannes, surnommé le *brave des braves*, paya plusieurs fois de sa personne, et rallia lui-même ses bataillons dispersés.

Le maréchal Bernadotte fut vivement attaqué, et un moment battu par le grand-duc Constantin; mais, secouru à propos par la cavalerie de la garde impériale, que commandoit le maréchal Bessières, il reprit l'avantage, et mit à son tour le désordre dans les rangs du grand-duc.

L'action duroit depuis six heures, sans qu'on pût dire encore de quel côté penchoit la victoire, lorsque l'empereur Alexandre, qui perdoit du terrain, et qui ne sacrifioit pas les hommes avec autant de légèreté que son ennemi, fit ordonner la retraite, laquelle se fit en bon ordre, lentement, et de manière à laisser croire que la bataille n'étoit que suspendue.

Le champ de bataille nous resta, couvert de vingt-cinq mille morts; les François eurent moins de morts, mais plus de blessés que les alliés. Les généraux St.-Hilaire, Walter, Kellermann, Valhubert, Thiebault, Rapp, Compans et Sebastiani furent du nombre de ces derniers. Le gé-

néral Friant eut quatre chevaux tués sous lui. 1805.

En parlant de cette horrible boucherie dans son *trentième bulletin*, Napoléon disoit : « Le cœur saigne à la vue de ce vaste cimetière : puisse tant de sang versé retomber sur les perfides insulaires qui en sont la cause ! Puissent les lâches oligarques de Londres porter la peine de tant de maux ! » (1)

Alexandre tint, pendant la nuit, avec ses officiers-généraux, un conseil, dont le résultat fut de recommencer la bataille à la pointe du jour. Cette résolution ayant été communiquée à l'empereur d'Autriche, lui parut téméraire ; il refusa d'y souscrire, parla d'*armistice* et de *paix*, et ne cacha pas qu'il alloit demander une entrevue au vainqueur. Elle lui fut accordée sur-le-champ.

« J'attends de vous, mon frère, lui dit

(1) Ce fut pendant cette campagne que parurent pour la première fois ces relations mensongères, connues sous le nom de *bulletins de la grande armée* ; invention nouvelle qui avoit le double but de caresser la vanité des soldats et d'entretenir la crédulité des peuples. Ils étoient communément fabriqués dans le cabinet du général Berthier, et toujours revus par l'empereur. Dans le *bulletin* qui annonçoit la victoire d'Austerlitz, on ne craignit pas de blesser toutes les vraisemblances, en disant que les alliés avoient laissé vingt-cinq mille morts et quinze mille blessés sur le champ de bataille ; les François n'ayant eu que sept cent soixante-seize morts et six mille blessés.

1805. Napoléon sans autre préambule, que vous signerez cette nuit un armistice. »

François II hésita, et invoqua timidement le nom d'Alexandre.....—La cause d'Alexandre, reprit brusquement Napoléon, n'est plus la vôtre. Je sais qu'il a le projet de recommencer demain la bataille; je l'attends. Quant à vous, sire, je vous invite à signer un armistice; *la rentrée dans votre capitale est à ce prix*. L'infortuné François II n'eut rien à répliquer: il prit la plume en tremblant, et signa tout ce que le vainqueur voulut.

En apprenant cette nouvelle, Alexandre eut un moment d'humeur; mais ensuite réfléchissant sur la situation critique de son auguste allié, il le plaignit sincèrement, ne voulut pas l'exposer à de nouveaux malheurs en prolongeant une guerre devenue pour lui-même sans objet, et se retira avec son armée, sans conclure ni paix ni trève avec le vainqueur d'*Austerlitz*. (1)

Paix de Presbourg. Le 26 décembre suivant, François II et Napoléon signèrent à Presbourg un traité, par lequel le premier reconnoissoit le second en qualité d'empereur des François

(1) Ainsi fut nommée la bataille dont nous venons de faire le récit. Elle prit ce nom de l'un des villages situés dans cette partie de la Moravie, et qui fut pris et repris plusieurs fois pendant l'action.

et de roi d'Italie; lui cédoit à perpétuité la Belgique, les états de Venise, de Parme, de Plaisance et de la Toscane; reconnoissoit en qualité de rois les électeurs de Bavière et de Wurtemberg, etc. 1805.

Par ce traité, l'Autriche perdit l'influence qu'elle avoit exercée jusqu'alors dans la confédération germanique, que Napoléon devoit bientôt soumettre à la sienne.

Avant de quitter Vienne, Napoléon adressa aux habitants de cette ville une proclamation qui, par les paroles pleines de modération qu'elle contient, méritoit de couronner la campagne glorieuse dont elle annonçoit la fin.

« Habitants de la ville de Vienne,

« J'ai signé la paix avec l'empereur d'Autriche. Prêt à partir pour ma capitale, je veux que vous sachiez l'estime que je vous porte, et le contentement que j'ai de votre bonne conduite, pendant le temps que vous avez été sous ma loi. Je vous ai donné un exemple inoui jusqu'à présent dans l'histoire des nations. Dix mille hommes de votre garde nationale sont restés armés, ont gardé vos portes; votre arsenal tout entier est demeuré en votre pouvoir: et pendant ce temps-là je courois les chances les plus hasardeuses de la

1805. guerre. Je me suis confié en vos sentiments d'honneur, de bonne foi et de loyauté. Vous n'avez point trahi ma confiance.

« Habitants de Vienne, je sais que vous avez tous blâmé la guerre que des ministres vendus à l'Angleterre ont suscitée sur le continent. Votre souverain est éclairé sur les menées de ces ministres corrompus (1). Il est livré tout entier aux grandes qualités qui le distinguent; et désormais j'espère pour vous et pour le continent des jours plus heureux.

« Habitants de Vienne, je me suis peu montré parmi vous, non par dédain ou par un vain orgueil; mais je n'ai pas voulu distraire en vous aucun des sentiments que vous deviez au prince avec qui j'étois dans l'intention de faire une prompte paix. En vous quittant, recevez, comme un présent qui vous prouve mon estime, votre arsenal intact, que les lois de la guerre ont rendu ma propriété. Servez-vous-en toujours pour le maintien de l'ordre. Tous les maux que vous avez soufferts, attribuez-les aux malheurs inséparables de la guerre; et tous les ménagements que mon armée a apportés dans vos contrées, vous

(1) Il désignoit entre autres par ces imputations mal fondées M. de Thugut, qui étoit son ennemi personnel, mais qui n'étoit pas un traître.

les devez à l'estime que vous avez mé- 1806.
ritée.

« *Signé* NAPOLÉON.

« Schœnbrunn, 6 nivose an 14. »

Napoléon reprit la route de ses états : il s'arrêta quelques jours à Munich, pour la célébration d'un mariage auquel il attachoit un grand prix, qui étoit nécessaire à ses vues secrètes, et qui fut le premier exemple de ces mésalliances qui ont scandalisé l'univers, le mariage d'Eugène Beauharnais avec une fille du roi de Bavière. Cette victoire sur les vieux préjugés lui parut plus douce et presque aussi glorieuse que celle d'Austerlitz.

Mariage d'Eugène Beauharnais.

Il arriva à Paris dans la nuit du 29 au 30 janvier 1806. Le lendemain il reçut les hommages accoutumés du sénat, du clergé, du conseil d'état. Cette fois-ci, ils étoient justes, honorables et mérités.

La gloire et la fortune se réunissoient pour le combler de leurs dons : tout se ressentit autour de lui du bonheur dont il jouissoit. Il distribua les récompenses avec autant de largesse que de discernement. Il s'occupa avec son activité ordinaire des soins du gouvernement, il porta dans l'administration ce coup d'œil juste et pénétrant dont il étoit doué quand il n'étoit

1805. rience des officiers. La garde impériale françoise fit des prodiges de valeur contre la garde impériale russe, qui, repoussée quatre fois, revint quatre fois à la charge.

Le maréchal Lannes, surnommé le *brave des braves*, paya plusieurs fois de sa personne, et rallia lui-même ses bataillons dispersés.

Le maréchal Bernadotte fut vivement attaqué, et un moment battu par le grand-duc Constantin; mais, secouru à propos par la cavalerie de la garde impériale, que commandoit le maréchal Bessières, il reprit l'avantage, et mit à son tour le désordre dans les rangs du grand-duc.

L'action duroit depuis six heures, sans qu'on pût dire encore de quel côté penchoit la victoire, lorsque l'empereur Alexandre, qui perdoit du terrain, et qui ne sacrifioit pas les hommes avec autant de légèreté que son ennemi, fit ordonner la retraite, laquelle se fit en bon ordre, lentement, et de manière à laisser croire que la bataille n'étoit que suspendue.

Le champ de bataille nous resta, couvert de vingt-cinq mille morts; les François eurent moins de morts, mais plus de blessés que les alliés. Les généraux St.-Hilaire, Walter, Kellermann, Valhubert, Thiebault, Rapp, Compans et Sebastiani furent du nombre de ces derniers. Le gé-

néral Friant eut quatre chevaux tués sous lui. 1805.

En parlant de cette horrible boucherie dans son *trentième bulletin*, Napoléon disoit : « Le cœur saigne à la vue de ce vaste cimetière : puisse tant de sang versé retomber sur les perfides insulaires qui en sont la cause ! Puissent les lâches oligarques de Londres porter la peine de tant de maux ! » (1)

Alexandre tint, pendant la nuit, avec ses officiers-généraux, un conseil, dont le résultat fut de recommencer la bataille à la pointe du jour. Cette résolution ayant été communiquée à l'empereur d'Autriche, lui parut téméraire ; il refusa d'y souscrire, parla d'*armistice* et de *paix*, et ne cacha pas qu'il alloit demander une entrevue au vainqueur. Elle lui fut accordée sur-le-champ.

« J'attends de vous, mon frère, lui dit

(1) Ce fut pendant cette campagne que parurent pour la première fois ces relations mensongères, connues sous le nom de *bulletins de la grande armée* ; invention nouvelle qui avoit le double but de caresser la vanité des soldats et d'entretenir la crédulité des peuples. Ils étoient communément fabriqués dans le cabinet du général Berthier, et toujours revus par l'empereur. Dans le *bulletin* qui annonçoit la victoire d'Austerlitz, on ne craignit pas de blesser toutes les vraisemblances, en disant que les alliés avoient laissé vingt-cinq mille morts et quinze mille blessés sur le champ de bataille ; les François n'ayant eu que sept cent soixante-seize morts et six mille blessés.

1805. Napoléon sans autre préambule, que vous signerez cette nuit un armistice. ».

François II hésita, et invoqua timidement le nom d'Alexandre.....—La cause d'Alexandre, reprit brusquement Napoléon, n'est plus la vôtre. Je sais qu'il a le projet de recommencer demain la bataille; je l'attends. Quant à vous, sire, je vous invite à signer un armistice; *la rentrée dans votre capitale est à ce prix*. L'infortuné François II n'eut rien à répliquer: il prit la plume en tremblant, et signa tout ce que le vainqueur voulut.

En apprenant cette nouvelle, Alexandre eut un moment d'humeur; mais ensuite réfléchissant sur la situation critique de son auguste allié, il le plaignit sincèrement, ne voulut pas l'exposer à de nouveaux malheurs en prolongeant une guerre devenue pour lui-même sans objet, et se retira avec son armée, sans conclure ni paix ni trève avec le vainqueur d'*Austerlitz*. (1)

Paix de Presbourg. Le 26 décembre suivant, François II et Napoléon signèrent à Presbourg un traité, par lequel le premier reconnoissoit le second en qualité d'empereur des François

(1) Ainsi fut nommée la bataille dont nous venons de faire le récit. Elle prit ce nom de l'un des villages situés dans cette partie de la Moravie, et qui fut pris et repris plusieurs fois pendant l'action.

et de roi d'Italie; lui cédoit à perpétuité la Belgique, les états de Venise, de Parme, de Plaisance et de la Toscane; reconnoissoit en qualité de rois les électeurs de Bavière et de Wurtemberg, etc. 1805.

Par ce traité, l'Autriche perdit l'influence qu'elle avoit exercée jusqu'alors dans la confédération germanique, que Napoléon devoit bientôt soumettre à la sienne.

Avant de quitter Vienne, Napoléon adressa aux habitants de cette ville une proclamation qui, par les paroles pleines de modération qu'elle contient, méritoit de couronner la campagne glorieuse dont elle annonçoit la fin.

« Habitants de la ville de Vienne,

« J'ai signé la paix avec l'empereur d'Autriche. Prêt à partir pour ma capitale, je veux que vous sachiez l'estime que je vous porte, et le contentement que j'ai de votre bonne conduite, pendant le temps que vous avez été sous ma loi. Je vous ai donné un exemple inoui jusqu'à présent dans l'histoire des nations. Dix mille hommes de votre garde nationale sont restés armés, ont gardé vos portes; votre arsenal tout entier est demeuré en votre pouvoir: et pendant ce temps-là je courois les chances les plus hasardeuses de la

1805. guerre. Je me suis confié en vos sentiments d'honneur, de bonne foi et de loyauté. Vous n'avez point trahi ma confiance.

« Habitants de Vienne, je sais que vous avez tous blâmé la guerre que des ministres vendus à l'Angleterre ont suscitée sur le continent. Votre souverain est éclairé sur les menées de ces ministres corrompus (1). Il est livré tout entier aux grandes qualités qui le distinguent; et désormais j'espère pour vous et pour le continent des jours plus heureux.

« Habitants de Vienne, je me suis peu montré parmi vous, non par dédain ou par un vain orgueil; mais je n'ai pas voulu distraire en vous aucun des sentiments que vous deviez au prince avec qui j'étois dans l'intention de faire une prompte paix. En vous quittant, recevez, comme un présent qui vous prouve mon estime, votre arsenal intact, que les lois de la guerre ont rendu ma propriété. Servez-vous-en toujours pour le maintien de l'ordre. Tous les maux que vous avez soufferts, attribuez-les aux malheurs inséparables de la guerre; et tous les ménagements que mon armée a apportés dans vos contrées, vous

(1) Il désignoit entre autres par ces imputations mal fondées M. de Thugut, qui étoit son ennemi personnel, mais qui n'étoit pas un traître.

les devez à l'estime que vous avez méritée. 1806.

« *Signé* NAPOLÉON.

« Schœnbrunn, 6 nivose an 14. »

Napoléon reprit la route de ses états : il s'arrêta quelques jours à Munich, pour la célébration d'un mariage auquel il attachoit un grand prix, qui étoit nécessaire à ses vues secrètes, et qui fut le premier exemple de ces mésalliances qui ont scandalisé l'univers, le mariage d'Eugène Beauharnais avec une fille du roi de Bavière. Cette victoire sur les vieux préjugés lui parut plus douce et presque aussi glorieuse que celle d'Austerlitz. Mariage d'Eugène Beauharnais.

Il arriva à Paris dans la nuit du 29 au 30 janvier 1806. Le lendemain il reçut les hommages accoutumés du sénat, du clergé, du conseil d'état. Cette fois-ci, ils étoient justes, honorables et mérités.

La gloire et la fortune se réunissoient pour le combler de leurs dons : tout se ressentit autour de lui du bonheur dont il jouissoit. Il distribua les récompenses avec autant de largesse que de discernement. Il s'occupa avec son activité ordinaire des soins du gouvernement, il porta dans l'administration ce coup d'œil juste et pénétrant dont il étoit doué quand il n'étoit

1806. ni distrait par la vanité, ni animé par la colère.

Ce fut dans ce temps-là, que sortant du conseil, il tint à ses ministres le propos très-remarquable que voici : « Je vous entends souvent dire que la révolution est finie. Vous avez raison : mais c'est tant que je resterai avec vous. Je suis votre garantie..... Ne vous plaignez donc plus de la guerre ; c'est un mal nécessaire. Les peuples ne sont pas assez fatigués : je m'y connois. Et une preuve, c'est que je suis là (en montrant le trône), et que vous êtes ici (en montrant la terre). »

Ce fut à cette époque qu'il ordonna ces travaux publics qui, s'il eût vécu, devoient renouveler en France les merveilles de l'empire romain. Ce fut alors qu'il supprima ce ridicule calendrier républicain, qui nous isoloit au milieu de l'Europe, et qu'il établit ces vastes dépôts de mendicité qui éloignèrent de nos yeux, au moins pour quelque temps, le spectacle de la grande plaie qui ronge insensiblement les sociétés modernes. Ce fut alors qu'il fonda des maisons d'éducation gratuite pour les enfants des deux sexes des braves morts au champ d'honneur ; un prytanée militaire, vingt-cinq nouveaux lycées, les écoles de droit, etc... ; qu'il rendit l'église de Sainte-Geneviève au culte ; qu'il ou-

vrit enfin de nouvelles négociations de paix avec la Russie et l'Angleterre...... Pourquoi les nobles sentiments qui inspirèrent de si utiles établissements ne furent-ils pas durables ? 1806.

L'Angleterre perdit cette année deux de ces hommes que le ciel, dans ses plus grandes largesses, n'accorde que bien rarement aux nations qu'il daigne favoriser, MM. Fox et Pitt, deux rivaux de gloire, de patriotisme et d'ambition ; tous les deux orateurs distingués, mais en différents genres ; tous les deux profonds politiques, mais avec des vues différentes ; tous les deux allant au même but, mais par des chemins divers : ils moururent à peu de mois l'un de l'autre, le premier à l'âge de cinquante-huit, et l'autre à l'âge de quarante-sept ans. Mort de MM. Pitt et Fox.

M. Pitt est regardé, dans son pays, comme le premier homme d'état de son siècle. C'est à lui peut-être que l'Angleterre doit le rang éminent qu'elle occupe aujourd'hui parmi les nations. C'est encore lui qui a sauvé la civilisation européenne de la barbarie dans laquelle la révolution françoise menaçoit de l'entraîner.

Comme orateur, il eut souvent des rivaux dignes de lui, et quelquefois plus éloquents. Son style étoit remarquable par

1806. sa correction, son élégance et sa facilité; mais il avoit peu de chaleur et peu d'images. Son grand mérite tenoit à la présence d'esprit avec laquelle il résumoit toutes les idées qui servoient à son but, en écartant avec autant d'adresse que de simplicité toutes celles qui l'en éloignoient. La force de sa dialectique étoit dans la clarté et dans la précision avec lesquelles il ramenoit les discussions les plus compliquées à leur premier objet, et au résultat décisif. Au milieu des débats les plus animés, il étoit toujours froid, circonspect et impénétrable.

Comme homme d'état, M. Fox est placé par les Anglois beaucoup au-dessous de M. Pitt : mais, comme orateur, ils le mettent au premier rang; ils n'ont qu'une voix pour faire son éloge. Lorsqu'il prenoit part à une discussion, on ne se lassoit pas d'admirer l'art avec lequel il savoit analyser les arguments les plus compliqués, résoudre les problèmes les plus embarrassants, éclaircir les questions les plus obscures. Véhément par caractère, logicien par goût, il s'étudioit moins à embellir ses discours par l'agrément d'une diction élégante, qu'à leur donner du nerf, de la suite et de la clarté. La vigueur de ses raisonnements produisoit souvent sur ses auditeurs les effets de la foudre, et

l'on peut dire qu'il électrisoit ceux même qu'il ne pouvoit convaincre. Quand on réfléchit qu'à ce talent il joignoit l'imagination la plus active et la plus brillante, un caractère franc, généreux et bon, on regrette que tant de qualités aient été obscurcies par les plus mauvaises habitudes dans sa vie privée. L'excessive indulgence de son père avoit laissé croître dans son âme le germe des écarts auxquels il s'abandonna pendant une grande partie de sa vie, et qui nuisirent à ses intérêts encore plus qu'à sa réputation. Il méprisoit tellement l'opinion publique, qu'il ne prit jamais la peine de cacher ni ses vices ni ses foiblesses. 1806.

Ces deux hommes illustres moururent avant l'âge. Aucun d'eux ne laissa de fortune; mais M. Fox avoit dissipé la sienne par son inconduite. Le parlement reconnut le désintéressement et la probité de M. Pitt, en votant une somme de cinquante mille livres sterling pour payer ses dettes.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE

DES ÉPOQUES ET SOMMAIRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

CINQUIÈME ÉPOQUE.